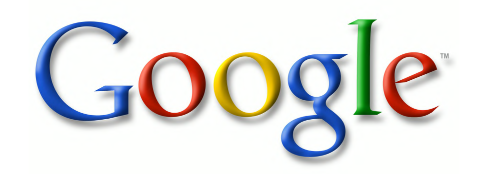
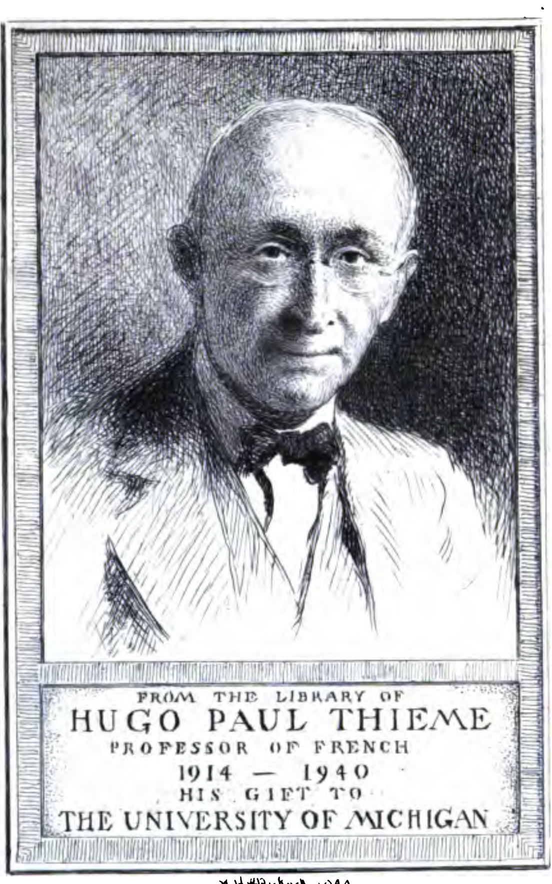





LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS
H.P. THIEME




FROM THE LIBRARY OF
HUGO PAUL THIEME
PROFESSOR OF FRENCH
1914 — 1940
HIS GIFT TO
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'HEPTAMERON

DES NOUVELLES

DE

LA REINE DE NAVARRE

Riffaut sc.





L'HEPTAMERON
DES NOUVELLES

DE

très haute & très illuftre princeffe

MARGUERITE D'ANGOULEME

REINE DE NAVARRE

NOUVELLE ÉDITION PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS

par la Société des Bibliophiles françois

TOME DEUXIÈME



A PARIS

Imprimé avec les caractères de la Société des Bibliophiles François

—

MDCCCLIII

Imprimerie de CH. LAHURE (ancienne maison CRAPELET),
rue de Vaugirard, n° 9.



L'HEPTAMERON DES NOUVELLES

DE LA ROINE DE NAVARRE.



DEUXIESME JOURNÉE

En la deuxieſme journée on deviſe
de ce qui promptement tombe
en la fantaſie de chaſcun.

PROLOGUE.

Le lendemain ſe leverent en grand deſir de retourner au lieu où le jour precedent avoyent eu tant de plaiſir : car chaſcun avoyt ſon compte ſi preſt qu'il leur tardoyt qu'il ne fuſt mis en lumiere. Après qu'ilz eurent ouy la leçon de madame Oiſille, & la meſſe où chaſcun recommanda à Dieu ſon eſperit, afin qu'il leur donnaſt parolle & grace de conti-

nuer l'aſſemblée, s'en allerent diſner, ramentevans les uns aux autres pluſieurs hiſtoires paſſées.

Et après diſner, qu'ilz ſe furent repoſez en leurs chambres, s'en retournerent à l'heure ordonnée dedans le pré, où il ſembloyt que le jour & le temps favoriſaſt leur entreprinſe : Et après qu'ilz ſe furent tous aſſis ſur le ſiege naturel de l'herbe verte, Parlamente diſt : Puis que je donnay hier ſoir fin à la dixieſme, c'eſt à moy à eſlire celle qui doibt commancer aujourd'huy. Et pour ce que madame Oiſille fut la premiere des femmes qui parla, comme la plus ſaige & ancienne, je donne ma voix à la plus jeune, je ne dictz pas à la plus folle, eſtant aſſeurée que ſi nous la ſuyvons toutes ne ferons pas attendre veſpres ſi longuement que nous feiſmes hier. Parquoy, Nomerfide, vous tiendrez aujourd'huy les rangs de bien dire. Mais je vous prie, ne nous faictes poinct recommancer noſtre journée par larmes. — Il ne m'en falloit pas prier, diſt Nomerfide; car une de noz compaignes m'a faict choiſir un conte que j'ay ſi bien mis en ma teſte que je n'en puis dire d'aultre; & s'il vous engendre triſteſſe voſtre naturel ſera bien melencolicque.

ONZIESME NOUVELLE.

Madame de Roncex estans aus Cordeliers de Thouars, fut si pressée d'aler à ses affaires que sans regarder si les anneaus du retret estoyent netz, s'ala seoir en lieu si ord que ses fesses & abillemens en furent souillés, de sorte que cryant à l'ayde & desirant recouvrer quelque femme pour la netoyer, fut servye d'hommes qui la veirent nue & au pire etat que femme se sçauroit montrer (1).

En la maison de madame de La Tremoille y avoit une dame nommée Roncex (2), laquelle ung jour que sa maistresse estoit allée aux Cordeliers (3), eust une grande necessité d'aller au lieu où on ne peut envoier sa chamberiere. Et appella avecq elle une fille nommée La Mothe pour luy tenir compaignie; mais pour estre honteuse & secrette, laissa la dite Mothe en la chambre, & entra toute seule en un retraict assez obscur, lequel estoit com-

(1) Cette nouvelle, qui se trouve dans tous les manuscrits que nous avons consultés, est la dix-neuvième de l'édition de 1558. Dans l'édition de 1559, & dans les éditions suivantes, elle a été supprimée & remplacée par une nouvelle intitulée : *Propos facetieux d'un Cordelier en ses sermons* (voir aux éclaircissements, note A).

(2) Ms. 7576[2] : *nommée Roubex.* Ms. de Thou : *nommée Roncei.* Édition de 1558 : *nommée Roucey.*

(3) Édition de 1558 : *aux Cordeliers de Thouars.*

mung à tous les Cordeliers, qui avoient ſi bien rendu compte en ce lieu de toutes leurs viandes, que tout le retraict, l'aneau & la place eſtoient tout couverts de mouſt de Bacchus & de la deeſſe Cerès, paſſé par le ventre des Cordeliers. Ceſte pauvre femme qui eſtoyt ſi preſſée, que à peine eut elle le loiſir de lever ſa robbe pour ſe mettre ſur l'anneau; de fortune s'alla aſſeoir ſur le plus ord & ſalle endroict qui fut en tout le retraict. Où elle ſe trouva prinſe mieulx que à la gluz, & toutes ſes pauvres feſſes, habillemens & piedz ſi merveilleuſement gaſtez, qu'elle n'oſoit marcher ne ſe tourner de nul couſté, de paour d'avoir encores pis. Dont elle ſe print à crier tant qu'il luy fut poſſible: La Mothe, m'amie, je ſuis perdue & deshonorée. La pauvre fille qui avoyt oy autresfois faire des comptes de la malice des Cordeliers, ſoupſonnant que quelques uns fuſſent cachez là dedans, qui la voulſiſſent prendre par force, courut tant qu'elle peut, diſant à tous ceulx qu'elle trouvoit: Venez ſecourir madame de Roncex, que les Cordeliers veulent prendre par force en ce retraict. Leſquelz y coururent en grande diligence; & trouverent la pauvre dame de Roncex qui cryoit à l'ayde, deſirant avoir quelque femme qui la peuſt nectoier. Et avoit le derriere tout deſcouvert, craingnant en approcher ſes habillemens, de paour de les gaſter. A ce cry là entrerent les gentilz

hommes qui veirent ce beau ſpectacle, & ne trouverent autre Cordelier qui la tourmentaſt, ſinon l'ordure dont elle avoyt toutes les feſſes engluées. Qui ne fut pas ſans rire de leur coſté, ni ſans grande honte du couſté d'elle; car en lieu d'avoir des femmes pour la netoïer, fut ſervie d'hommes qui la veirent nue au pire eſtat que une femme ſe povoit monſtrer. Parquoy les voiant, acheva de ſouiller ce qui eſtoit net & abeſſa ſes habillemens pour ſe couvrir, oubliant l'ordure où elle eſtoit pour la honte qu'elle avoyt de veoir les hommes. Et quand elle fut hors de ce villain lieu, la fallut deſpouiller toute nue & changer de tous habillemens avant qu'elle partiſt du couvent. Elle ſe fuſt voluntiers corroucée du ſecours que luy amena La Mothe; mais entendant que la pauvre fille cuydoit qu'elle euſt beaucoup pis, changea ſa collere à rire comme les autres.

Il me ſemble, mes dames, que ce compte n'a eſté ne long, ne melencolicque, & que vous avez eu de moy ce que vous en avez eſpéré. Dont la compaignie ſe print bien fort à rire. Et luy diſt Oiſille : Combien que le compte ſoit ord & ſalle, congnoiſſant les perſonnes à qui il eſt advenu, on ne le ſçauroit trouver faſcheux. Mais j'euſſe bien voulu voir la myne de La Mothe & de celle à qui elle avoyt admené ſi bon ſecours. Mais puis que vous avez ſi toſt finy, ce dit elle à No-

merſide, donnez voſtre voix à quelqu'un qui ne penſe (1) pas ſi legierement. Nomerſide reſpondit : Si vous voulez que ma faulte ſoyt rabillée, je donne ma voix à Dagoucin, lequel eſt ſi ſaige que pour mourir ne diroit une follye. Dagoucin la remercia de la bonne eſtime qu'elle avoyt de ſon bon ſens, & commencea à dire : L'hiſtoire que j'ay deliberé de vous racompter, c'eſt pour vous faire veoir comme amour aveugliſt les plus grands & honneſtes cueurs, & comme meſchanceté eſt difficille à vaincre par quelque benefice ne biens que ce ſoit.

---

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *qui ne s'en paſſe pas, &c.*

DOUZIESME NOUVELLE.

Le duc de Florence n'ayant jamais peu faire entendre à une dame l'affection qu'il luy portoit, se decouvrit à un gentil homme frere de la dame, & le pria l'en faire jouyr. Ce qu'après plusieurs remontrances au contraire, luy accorda de bouche seulement; car il le tua dedans son lit, à l'heure qu'il esperoit avoir victoire de celle qu'il avoit estimée invincible. Et ainsi delivrant sa patrie d'un tel tyran, sauva sa vie & l'honneur de sa maison.

Depuis dix ans en çà, en la ville de Florence, y avoit un duc de la maison de Medicis (1), lequel avoyt espousé madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur. Et pour ce qu'elle estoit encores si jeune, qu'il ne luy estoit licite de coucher avecq elle, attendant son aage (2), la traicta fort doulcement. Car pour l'espargner fut amoureux de quelques autres dames de la ville, que la nuict il alloit veoir tandis que sa femme dormoit. Entre autres le fut d'une fort belle, saige & honneste dame, laquelle estoit seur

(1) Édition de 1558 : *un duc, lequel avoit espousé madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur Charles le Quint* (voir aux éclaircissements, note B).

(2) Édition de 1558 : *attendant son aage plus meur.*

d'un gentil homme que le duc aimoit comme luy mesmes, & auquel il donnoit tant d'autorité en sa maison, que sa parolle estoit obeye & craincte comme celle du duc. Et n'y avoit secret en son cueur qu'il ne luy declairast, en sorte que l'on le pouvoit nommer le second luy mesmes.

Et voyant le duc sa seur estre tant femme de bien qu'il n'avoit moien de luy declairer l'amour qu'il luy portoit, après avoir cherché toutes occasions à luy possibles, vint à ce gentil homme qu'il aimoit tant, en luy disant : S'il y avoit chose en ce monde, mon ami, que je ne voulsisse faire pour vous, je craindrois à vous declarer ma fantaisye, & encores plus à vous prier m'y estre aidant. Mais je vous porte tant d'amour que si j'avois femme, mere ou fille qui peust servir à sauver vostre vie, je les y employerois plustost que de vous laisser mourir en torment; & j'estime que l'amour que vous me portez est reciprocque à la mienne; & que si moy, qui suis vostre maistre, vous portois telle affection, que pour le moins ne me la sçauriez porter moindre. Parquoy je vous declaireray un secret, dont le taire me met en l'estat que vous voyez, duquel je n'espere amandement que par la mort ou par le service que vous me pouvez faire.

Le gentil homme oyant les raisons de son maistre, & voyant son visaige non fainct tout

baigné de larmes, en eut ſi grande compaſſion, qu'il luy diſt : Monſieur, je ſuis voſtre creature; tout le bien & l'honneur que j'ay en ce monde vient de vous : vous pouvez parler à moy comme à voſtre ame, eſtant ſeur que ce qui ſera en ma puiſſance eſt en vos mains. A l'heure, le duc commença à luy declairer l'amour qu'il portoit à ſa ſeur, qui eſtoit ſi grande & ſi forte, que ſi par ſon moyen n'en avoit la joiſſance, il ne voioit pas qu'il peuſt vivre longuement. Car il ſçavoit bien qu'envers elles, prieres ne preſens ne ſervoient de riens. Parquoy il le pria que, s'il aimoit ſa vie autant que luy la ſienne, luy trouvaſt moyen de luy faire recouvrer le bien que ſans luy il n'eſperoit jamais d'avoir. Le frere, qui aimoit ſa ſeur & l'honneur de ſa maiſon, plus que le plaiſir du duc, luy voulut faire quelque remonſtrance, luy ſuppliant en tous autres endroicts l'employer, hors mis en une choſe ſi cruelle à luy, que de pourchaſſer le deshonneur de ſon ſang. Et que ſon cueur & ſon honneur ne ſe pouvoient accommoder à luy faire ce ſervice. Le duc enflambé d'un courroux importable, miſt le doigt entre ſes dens, ſe mordant l'ongle, & luy reſpondit par une grande fureur : Or bien, puiſque je ne trouve en vous nulle amitié, je ſçay que j'ay à faire. Le gentil homme congnoiſſant la cruaulté de ſon maiſtre, eut craincte & luy diſt : Mon ſeigneur, puiſqu'il vous plaiſt, je

parlerai à elle & vous diray ſa reponſe. Le duc luy reſpondit en ſe departant de luy : Si vous aimez ma vie, auſſi feray je la voſtre.

Le gentil homme entendit bien que ceſte parole vouloit dire. Et fut ung jour ou deux ſans veoir le duc, penſant à ce qu'il avoit à faire. D'un coſté luy venoit au devant l'obligation qu'il devoyt à ſon maiſtre, les biens & les honneurs qu'il avoyt receuz de luy : de l'autre coſté l'honneur de ſa maiſon, l'honneſteté & chaſteté de ſa ſeur, qu'il ſçavoit bien jamais ne ſe conſentir à telle meſchanceté, ſi par ſa tromperie elle n'eſtoit prinſe par force (1); choſe ſi eſtrange que à jamais luy & les ſiens en ſeroient diffamez. Si print concluſion en ce different, qu'il aimoit mieux mourir que de faire un ſi meſchant tour à ſa ſeur, l'une des plus femmes de bien qui fuſt en toute l'Italie. Mais que pluſtoſt debvroyt delivrer ſa patrie d'un tel tyran, qui par force vouloit mettre une telle tache en ſa maiſon; car il tenoit tout aſſeuré que, ſans faire mourir le duc, la vie de luy & des ſiens n'eſtoit pas aſſeurée. Parquoy, ſans en parler à ſa ſeur, ni à creature du monde, delibera de ſaulver ſa vie & venger ſa honte par un meſme moyen. Et au bout de deux jours s'en vint au duc & luy diſt comme il avoit tant bien practiqué ſa ſeur,

(1) Édition de 1558 : *ſi par tromperie elle n'eſtoit prinſe ou par force.*

non ſans grande peine, que à la fin elle s'eſtoit conſentie à faire à ſa volunté, pourveu qu'il luy pleuſt tenir la choſe ſi ſecrette que nul que ſon frere n'en euſt congnoiſſance.

Le duc, qui deſiroit ceſte nouvelle, la creut facilement. Et en embraſſant le meſſaiger, luy promectoit tout ce qu'il luy ſçauroit demander; le pria de bien toſt executer ſon entreprinſe, & prindrent le jour enſemble. Si le duc fut aiſe, il ne le fault poinct demander. Et quand il veid approcher la nuict tant deſirée où il eſperoit avoir la victoire de celle qu'il avoit eſtimée invincible, ſe retira de bonne heure avecq ce gentil homme tout ſeul; & n'oblia pas de s'acouſtrer de coeffes & chemiſes perfumées le mieulx qu'il luy fut poſſible. Et quand chaſcun fut retiré, s'en alla avecq ce gentil homme au logis de ſa dame, où il arriva en une chambre bien fort en ordre. Le gentil homme le deſpouilla de ſa robbe de nuict & le meit dedans le lict en luy diſant : Mon ſeigneur, je vous vois querir celle qui n'entrera pas en ceſte chambre ſans rougir : mais j'eſpere que avant le matin elle ſera aſſeurée de vous. Il laiſſa le duc & s'en alla en ſa chambre, où il ne trouva qu'un ſeul homme de ſes gens auquel il diſt : Auroys tu bien le cueur de me ſuyvre en ung lieu où je me veux venger du plus grand ennemy que j'aye en ce monde? L'autre ignorant ce qu'il vouloit faire luy reſpondiſt : Ouy,

Monſieur, fuſt ce contre le duc meſme. A l'heure le gentil homme le mena ſi ſoubdain, qu'il n'eut loiſir de prendre autres armes que ung poignart qu'il avoit. Et quand le duc l'ouyt revenir, penſant qu'il luy amenaſt celle qu'il aimoit tant, ouvrit ſon rideau & ſes oeilz pour regarder & recepvoir le bien qu'il avoit tant attendu; mais en lieu de veoir celle dont il eſperoit la conſervation de ſa vie, va veoir la precipitation de ſa mort, qui eſtoit une eſpée toute nue que le gentil homme avoit tirée, de laquelle il frappa le duc qui eſtoit tout en chemiſe : lequel denué d'armes & non de cueur, ſe meiſt en ſon ſeant, dedans le lict & print le gentil homme à travers le corps en luy diſant : Eſt ce cy la promeſſe que vous me tenez? Et voiant qu'il n'avoit autres armes que les dentz & les ongles, mordit le gentil homme au poulce, & à force de bras ſe deffendit tant que tous deux tomberent en la ruelle du lict. Le gentil homme, qui n'eſtoit trop aſſeuré, appella ſon ſerviteur; lequel trouvant le duc & ſon maiſtre ſi liez enſemble qu'il ne ſçavoit lequel choiſir, les tira tous deux par les piedz, au meillieu de la place, & avecq ſon poignard s'eſſaya à coupper la gorge au duc, lequel ſe defendit juſques ad ce que la perte de ſon ſang le rendiſt ſi foible qu'il n'en pouvoit plus. Alors le gentil homme & ſon ſerviteur le meirent dans ſon lict, où à coups de poignart le parache-

verent de tuer. Puis tirans le rideau s'en allerent & enfermerent le corps mort en la chambre.

Et quand il se veid victorieux de son grand ennemy, par la mort duquel il pensoit mettre en liberté la chose publicque, se pensa que son euvre seroit imparfaict, s'il n'en faisoit autant à cinq ou six de ceulx qui estoient les prochains du duc. Or, pour en venir à fin, dist à son serviteur qu'il les allast querir l'un après l'autre pour en faire comme il avoit faict au duc. Mais le serviteur qui n'estoit ne hardy, ne fol, luy dist : Il me semble, Monsieur, que vous en avez assez faict pour ceste heure, & que vous ferez mieulx de penser à saulver vostre vie que de la vouloir oster à aultres. Car si nous demeurions autant à deffaire chascun d'eulx que nous avons faict à deffaire le duc, le jour descouvriroit plustost nostre entreprinse que ne l'aurions mise à fin, encores que nous trouvassions noz ennemis sans defense. Le gentil homme que la mauvaise conscience rendoit craintif (1), creut son serviteur, & le menant seul avecq luy, s'en alla à ung evesque qui avoit la charge de faire ouvrir les portes de la ville & commander aux postes. Ce gentil homme luy dist : J'ay eu ce

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : *le gentil homme la mauvaise conscience du quel le rendoit, &c.*

ſoir des nouvelles que ung mien frere eſt à l'article de la mort, je viens de demander mon congé au duc, lequel le m'a donné : parquoy je vous prie mander aux poſtes me bailler deux bons chevaulx, & au portier de la ville m'ouvrir. L'eveſque qui n'eſtimoit moins ſa priere que le commandement du duc ſon maiſtre, luy bailla incontinent un bulletin par la vertu duquel la porte luy fut ouverte & les chevaulx baillez ainſi qu'il demandoit. Et en lieu d'aller voir ſon frere s'en alla droit à Veniſe, où il ſe feit guerir des morſures que le duc luy avoit faictes, puis s'en alla en Turquie.

Le matin, tous les ſerviteurs du duc qui le voyoient ſi tard demourer à revenir, ſoupçonnerent bien qu'il eſtoit allé veoir quelque dame; mais voyans qu'il demeuroit tant commencerent à le chercher par tous coſtez. La pauvre ducheſſe, qui commençoit fort à l'aymer, ſçachant qu'on ne le trouvoit point, fut en grande peine. Mais quand le gentil homme qu'il aimoit tant ne fut veu non plus que luy, on alla en ſa maiſon le chercher. Et trouvant du ſang à la porte de ſa chambre, l'on entra dedans; mais il n'y eut homme ne ſerviteur qui en ſceuſt dire nouvelles. Et ſuivans les traces du ſang, vindrent les pauvres ſerviteurs du duc à la porte de la chambre où il eſtoit qu'ils trouverent fermée; mais bien toſt eurent rompu l'huis. Et voyans la

place toute pleine de ſang, tirerent le rideau du lict & trouverent le pauvre corps endórmy en ſon lict du dormir ſans fin. Vous pouvez penſer quel deuil menerent ces pauvres ſerviteurs, qui apporterent le corps en ſon palais, où arriva l'eveſque, qui leur compta comme le gentil homme eſtoit party la nuict en diligence, ſoubz couleur d'aller veoir ſon frere. Parquoy fut congneu clairement que c'eſtoit luy qui avoit faict ce meurdre. Et fut auſſi prouvé que ſa pauvre ſeur jamais n'en avoit oy parler. Laquelle combien qu'elle fuſt eſtonnée du cas advenu, ſi eſt ce qu'elle en aima davantaige ſon frere, qui n'avoit poinct eſpargné le hazard de ſa vie pour la delivrer d'un ſi cruel prince ennemy. Et continua de plus en plus ſa vie honneſte en ſes vertuz, tellement que combien qu'elle fuſt pauvre, pour ce que leur maiſon fut confiſquée, ſi trouverent ſa ſeur & elle des mariz autant honneſtes hommes & riches qu'il y en euſt poinct en Italie; & ont tousjours depuis veſcu en grande & bonne reputation.

Voyla, mes dames, qui vous doibt bien faire craindre ce petit dieu qui prend plaiſir à tormenter autant les princes que les pauvres, & les fortz que les foibles, & qui les aveuglit juſques là d'oublier Dieu & leur conſcience, & à la fin leur propre vie. Et doibvent bien craindre les princes & ceulx qui ſont en auctorité, de faire deſplaiſir à moindre que eulx.

Car il n'y a nul qui ne puiſſe nuyre quand Dieu ſe veult venger du pecheur, ne ſi grand qui ſceuſt mal faire à celuy qui eſt en ſa garde.

Ceſte hiſtoire fut bien eſtimée (1) de toute la compaignie, mais elle y engendra diverſes opinions : car les ungs ſouſtenoient que le gentil homme avoit faict ſon debvoir de ſaulver ſa vie & l'honneur de ſa ſeur, enſemble d'avoir delivré sa patrie d'un tel tyran ; les autres diſoient que non ; mais que c'eſtoit une trop grande ingratitude de mettre à mort celuy qui luy avoit faict tant de bien & d'honneur. Les dames diſoient qu'il eſtoit bon frere & vertueux citoyen ; les hommes au contraire qu'il eſtoit traiſtre & meſchant ſerviteur ; & faiſoit bon oyr les raiſons alleguées des deux coſtez. Mais les dames, ſelon leur couſtume, parloient autant par paſſion que par raiſon, diſans que le duc eſtoit ſi digne de mort que bien heureux eſtoit celuy qui avoit faict le coup. Parquoy voyant Dagoucin le grand debat qu'il avoit emeu leur diſt : Pour Dieu, mes dames, ne prenez point querelle d'une choſe desja paſſée ; mais gardez que voz beaultez ne facent point faire de plus cruels meurtres que celuy que j'ay compté. Parlamente luy diſt : La *belle dame ſans mercy* (2) nous a appris à

(1) Variante en correction du manuſcrit 7576² : *cette hiſtoire fut bien ecoutée.*

(2) Voir aux éclairciſſements, note C.

dire que ſi gracieuſe maladie ne met gueres de gens à mort. — Pleuſt à Dieu, ma dame, ce luy diſt Dagoucin, que toutes celles qui ſont en ceſte compaignie ſceuſſent combien ceſte opinion eſt faulſe ; & je croy qu'elles ne vouldroient point avoir le nom d'eſtre ſans mercy, ne reſſembler à ceſte incredule qui laiſſa mourir un bon ſerviteur par faulte d'une gracieuſe reſponſe. — Vous vouldriez donc, diſt Parlamente, pour ſaulver la vie d'un qui dict nous aimer que nous miſſions noſtre honneur & noſtre conſcience en dangier? — Ce n'eſt pas ce que je vous dy, reſpondit Dagoucin, car celuy qui aime parfaictement craindroit plus de bleſſer l'honneur de ſa dame qu'elle meſme. Parquoy il me ſemble bien que une reſponſe honneſte & gracieuſe, telle que parfaicte & honneſte amitié requiert, ne pourroit qu'accroiſtre l'honneur & amender la conſcience ; car il n'eſt pas vray ſerviteur qui cherche le contraire. — Toutesfois, diſt Ennaſuite, ſi eſt ce tousjours la fin de voz oraiſons qui commencent par l'honneur & finiſſent par le contraire. Et ſi tous ceulx qui ſont icy en veulent dire la verité, je les en croy à leur ſerment. Hircan jura, quant à luy, qu'il n'avoit jamais aymé femme, hors miſe la ſienne, à qui il ne deſiraſt faire offenſer Dieu bien lourdement. Autant en diſt Simontault, & adjouſta qu'il avoit ſouvent ſouhaité toutes les femmes meſchantes, hors miſe la ſienne.

Geburon luy dist : Vrayement vous meritez que la vostre soit telle que vous desirez les autres : mais quant à moy, je puis bien vous jurer que j'ay tant aymé une femme, que j'eusse mieulx aymé mourir que pour moy elle eust faict chose dont je l'eusse moins estimée. Car mon amour estoit tant fondée en ses vertuz que pour quelque bien que j'en eusse sceu avoir, je n'y eusse voulu veoir une tache. Saffredent se print à rire en luy disant : Je pensois, Geburon, que l'amour de vostre femme & le bon sens que vous avez vous eussent mis hors du dangier d'estre amoureux, mais je vois bien que non : car vous usez encores des termes dont nous avons accoustumé de tromper les plus fines & d'estre escoutez des plus saiges. Car qui est celle qui nous fermera les aureilles, quand nous commencerons nostre propos par l'honneur & par la vertu (1)? Mais si nous leur monstrions nostre cueur tel qu'il est, il y en a beaucoup de bien venuz entre les dames de qui elles ne tiendroient compte. Mais nous couvrons nostre diable du plus bel ange que nous pouvons trouver. Et soubz ceste couverture, avant que d'estre congneuz, recevons beaucoup de bonnes cheres. Et peut estre tirons les cueurs des dames si avant que

---

(1) Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait: *quand nous commencerons à l'honneur & à la vertu.*

penſant aller droiƈt à la vertu quand elles congnoiſſent le vice, elles n'ont le moyen ny le loiſir de retirer leurs pieds.—Vrayement, diſt Geburon, je vous penſois autre que vous ne diƈtes & que la vertu vous feuſt plus plaiſante que le plaiſir. — Comment? diſt Saffredent, eſt il plus grande vertu que d'aymer comme Dieu le commande? Il me ſemble que c'eſt beaucoup mieulx faiƈt d'aymer une femme comme femme que d'en idolatrer comme d'une imaige (1). Et quant à moy, je tiens ceſte opinion ferme qu'il vault mieulx en uſer que d'en abuſer. Les dames furent toutes du coſté de Geburon, & contraignirent Saffredent de ſe taire; lequel diſt : Il m'eſt bien aiſé de n'en plus parler, car j'en ay eſté ſi mal traiƈté que je n'y veulx plus retourner. — Voſtre malice, ce luy diſt Longarine, eſt cauſe de voſtre mauvais traiƈtement; car qui eſt l'honneſte femme qui vous vouldroit pour ſerviteur après les propos que nous avez tenuz? — Celles qui ne m'ont point trouvé faſcheux, diſt Saffredent, ne changeroient pas leur honneſteté à la voſtre; mais n'en parlons plus à fin que ma colere ne face deſplaiſir ny à moy ny à autre. Regardons à qui Dagoucin donnera ſa voix; lequel diſt : Je la donne à Parlamente; car je penſe qu'elle doit ſçavoir

(1) Édition de 1558 : *que d'en idolatrer comme pluſieurs autres.*

plus que nul aultre, que c'eſt que d'honneſte & parfaicte amitié. — Puiſque je ſuis choiſie, diſt Parlamente, pour dire la tierce hiſtoire, je vous en diray une advenue à une dame qui a eſté tousjours bien fort de mes amies & de laquelle la penſée ne me fut jamais celée.



TREIZIESME NOUVELLE.

Un capitaine de galeres fort serviteur d'une dame, luy envoya un dyamant qu'elle renvoya à sa femme, & le feit si bien profiter à la decharge de la conscience du capitaine que par son moyen le mary & la femme furent reunis en bonne amitié.

En la maison de madame la Regente, mere du Roy François (1), y avoit une dame fort devote, mariée à un gentil homme de pareille volunté. Et combien que son mary fust viel, & elle belle & jeune, si est ce qu'elle le servoit & aimoit comme le plus beau & le plus jeune homme du monde. Et pour luy oster toute occasion d'ennuy se meit à vivre comme une femme de l'aage dont il estoit, fuyant toutes compaignies, accoustremens, danses & jeuz, que les jeunes femmes ont accoustumé d'aymer, mettant tout son plaisir & recreation au service de Dieu. Parquoy le mary meist en elle une si grande amour & seureté qu'elle gouvernoit luy & sa maison comme elle vouloit. Et advint un jour que le gentil homme luy dist que dès sa jeunesse il avoit eu desir de faire le voyage de Jerusalem, luy demandant ce qu'il luy en sembloit. Elle qui

(1) Voir aux éclaircissements, note D.

ne demandoit qu'à luy complaire, luy dift : Mon amy, puifque Dieu nous a privez d'enfans & donné affez de biens, je voudrois que nous en miffions une partie à faire ce fainct voyage; car là ny ailleurs que vous alliez, je ne fuis pas deliberée de jamais vous abandonner. Le bon homme en fut fi aife, qu'il luy fembloit desja eftre fur le mont de Calvaire.

Et en cefte deliberation vint à la court un gentil homme, qui fouvent avoit efté à la guerre fur les Turcs, & pourchaffoit envers le Roy de France une entreprinfe fur une de leurs villes, dont il pouvoit venir grand proffict à la chreftienté. Ce vieil gentil homme luy demanda de fon voyage. Et après qu'il eut entendu ce qu'il eftoit deliberé de faire, luy demanda fi après fon voyage il en vouldroit bien faire un aultre en Jerufalem, où fa femme & luy avoient grand defir d'aller. Ce capitaine fut fort aife d'oyr ce bon defir & luy promit de l'y mener & de tenir l'affaire fecrete. Il luy tarda bien qu'il ne trouvaft fa bonne femme pour luy compter ce qu'il avoit faict; laquelle n'avoit gueres moins d'envie que le voyage fe parachevaft que fon mary. Et pour cefte occafion parloit fouvent au capitaine, lequel, regardant plus à elle qu'à fa parole, fut fi fort amoureux que fouvent en luy parlant des voyages qu'il avoit faits fur mer, mefloit l'embarquement de Marfeille avec l'Archipelle, & en voulant parler d'un navire parloit d'un

cheval (1), comme celuy qui eftoit ravy & hors de fon fens; mais il la trouva telle qu'il ne luy en ofoit faire femblant. Et fa diffimulation luy engendra un tel feu dans le cueur, que fouvent il tomboit malade, dont la dicte dame eftoit auffi foingneufe comme de la croix & de la guide de fon chemin; & l'envoyoit vifiter fi fouvent que congnoiffant qu'elle avoit foing de luy il gueriffoit fans aultre medecine. Mais plufieurs perfonnes voyans ce capitaine qui avoit eu le bruict d'eftre plus hardy & gentil compaignon que bon chreftien, s'emerveillerent comme cefte dame l'accointoit fi fort. Et voyans qu'il avoit changé de toutes conditions, qu'il frequentoit les eglifes, les fermons & confeffions, fe douterent que c'eftoit pour avoir la bonne grace de la dame; ne fe peurent tenir de luy en dire quelques paroles. Ce capitaine craignant que fi la dame en entendoit quelque chofe, cela le feparaft de fa prefence, dift à fon mary & à elle, comme il eftoit preft d'eftre defpefché du Roy & de s'en aller, & qu'il avoit plufieurs chofes à luy dire : mais à fin que fon affaire fuft tenu plus fecret, il ne vouloit plus parler à luy & à fa femme devant les gens, mais les pria de l'envoyer querir quand ils feroient retirez tous deux. Le gentil homme trouva

(1) Édition de 1558 : *& en voulant parler d'un Maure, parloit d'un cheval.*

ſon opinion bonne, & ne failloit tous les ſoirs de ſe coucher de bonne heure & faire deſhabiller ſa femme.

Et quand tous leurs gens eſtoient retirez, envoyoient querir le capitaine, & deviſoient là du voyage de Jeruſalem, où ſouvent le bon homme en grande devotion s'endormoit. Le capitaine, voyant ce gentil homme vieil endormy dedans un lict, & luy dans une chaiſe auprès de celle qu'il trouvoit la plus belle & la plus honneſte du monde, avoit le cueur ſi ſerré entre craincte de parler & deſir que ſouvent il perdoit la parole. Mais à fin qu'elle ne s'en apperceuſt, ſe mettoit à parler des ſaincts lieux de Jeruſalem, où eſtoient les ſignes de la grande amour que Jeſus Chriſt nous a portée. Et en parlant de ceſte amour couvroit la ſienne, regardant ceſte dame avecq larmes & ſouſpirs, dont elle ne s'apperceuſt jamais. Mais voyant ſa devote contenance l'eſtimoit ſi ſainct homme qu'elle le pria de luy dire quelle vie il avoit menée, & comme il eſtoit venu à ceſte amour de Dieu. Il luy declaira comme il eſtoit un pauvre gentil homme qui pour parvenir à richeſſe & honneur avoit oublié ſa conſcience & avoit eſpouſé une femme trop proche ſon alliée, pource qu'elle eſtoit riche, combien qu'elle fuſt laide & vieille & qu'il ne l'aimaſt poinct; & après avoir tiré tout ſon argent, s'en eſtoit allé ſur la marine chercher ſes advantures & avoit

tant faict par son labeur qu'il estoit venu en estat honorable. Mais depuis qu'il avoit eu congnoissance d'elle, elle estoit cause par ses sainctes paroles & bon exemple de luy avoir faict changer sa vie. Et que du tout se deliberoit s'il pouvoit retourner de son entreprinse, de mener son mary & elle en Jerusalem, pour satisfaire en partie à ses grands pechez où il avoit mis fin, sinon qu'encores n'avoit satisfaict à sa femme à laquelle il esperoit bientost se reconcilier. Tous ces propos pleurent à ceste dame, & surtout se resjouit d'avoir tiré un tel homme à l'amour & craincte de Dieu. Et jusques ad ce qu'il partist de la court continuerent tous les soirs ces longs parlemens, sans que jamais il osast declairer son intention. Et luy feit present de quelque crucifix de nostre Dame de pitié, la priant qu'en le voyant elle eust tous les jours memoyre de luy.

L'heure de son partement vint, & quand il eut prins congé du mary, lequel s'endormit, il vint dire adieu à sa dame, à laquelle il veid les larmes aux oeilz pour l'honneste amitié qu'elle luy portoit, qui luy rendoit sa passion si importable que pour ne l'oser declarer tomba quasi esvanouy, en luy disant adieu, en une si grande sueur universelle que non ses oeilz seulement, mais tout son corps, jectoient larmes. Et ainsi sans parler se departist, dont la dame demora fort estonnée; car elle n'avoit jamais veu un tel signe de re-

gret. Toutesfois poinct ne changea son bon jugement envers luy & l'accompaigna de prieres & oraisons. Au bout d'un mois, ainsi que la dame retournoit à son logis trouva un gentil homme qui luy presenta une lettre de par le capitaine, la priant qu'elle la voulust veoir à part : & luy dist comme il l'avoit veu embarqué, bien deliberé de faire chose agreable au Roy & à l'augmentation de la chrestienté; & que de luy il s'en retournoit à Marseille pour donner ordre aux affaires du dict capitaine. La dame se retira à une fenestre à part, & ouvrit sa lettre de deux feuilles de papier escriptes de tous costez, en laquelle y avoit l'epistre qui s'ensuict :

Mon long celer, ma taciturnité
Apporté m'a telle necessité
Que je ne puis trouver nul reconfort,
Fors de parler ou de souffrir la mort.
Ce parler là auquel j'ay defendu
De se monstrer à toy a attendu
De me veoir seul & de mon secours loing;
Et lors m'a dict qu'il estoit de besoing
De le laisser aller s'esvertuer
De se monstrer ou bien de me tuer.
Et a plus faict, car il s'est venu mettre
Au beau milieu de ceste mienne lettre,
Et dist que puis que mon oeil ne peut veoir
Celle qui tient ma vie en son pouvoir,
Dont le regard sans plus me contantoit,
Quand son parler mon oreille escoutoit,
Que maintenant par force il faillira
Devant tes yeulx, où point ne faillira
De te monstrer mes plaincts & mes clameurs,

Dont le celer eſt cauſe que je meurs.
Je l'ay voulu de ce papier oſter,
Craingnant que point ne vouluſſe eſcouter
Ce ſot parler qui ſe monſtre en abſence,
Qui trop eſtoit craintif en ta preſence;
Diſant : Mieulx vault en me taiſant mourir,
Que de vouloir ma vie ſecourir
Pour ennuyer celle que j'aime tant
Que de mourir pour ſon bien ſuis content!
D'autre coſté ma mort pourroit porter
Occaſion de trop deſconfórter
Celle pour qui ſeulement j'ay envie
De conſerver ma ſanté & ma vie.
Ne t'ay je pas, o ma dame, promis
Que mon voiage à fin heureuſe mis,
Tu me verrois devers toy retourner,
Pour ton mary avec toy emmener
Au lieu où tant a de devotion
Pour prier Dieu ſur le mont de Syon?
Si je me meurs nul ne t'y menera
Trop de regret ma mort ramenera,
Voyant à riens tourner noſtre entreprinſe
Qu'avecques tant d'affection as prinſe.
Je vivray doncq, & lors t'y meneray
Et en brief temps à toy retourneray.
La mort pour moy eſt bonne, à mon advis,
Mais ſeulement pour toy ſeule je vis.
Pour vivre donc il me fault alleger
Mon pauvre cueur, & du faiz ſoulager,
Qui eſt à luy & à moy importable,
De te monſtrer mon amour veritable
Qui eſt ſi grande & ſi bonne & ſi forte,
Qu'il n'y en eut oncques de telle ſorte.
Que diras tu? O parler trop hardy,
Que diras tu? Je te laiſſe aller, dy.
Pourras tu bien luy donner congnoiſſance
De mon amour? Las! tu n'as la puiſſance
D'en demonſtrer la millieſme part :

Diras tu poinct au moins que ſon regard
A retiré mon cueur de telle force
Que mon corps n'eſt plus qu'une morte eſcorce,
Si par le ſien je n'ay vie & vigueur?
Las! mon parler foible & plein de langueur,
Tu n'as pouvoir de bien au vray luy peindre
Comment ſon oeil peut un bon cueur contraindre.
Encores moins à louer ſa parole
Ta puiſſance eſt pauvre, debile & molle.
Si tu pouvois au moins luy dire ung mot,
Que bien ſouvent comme muet & ſot
Sa bonne grace & vertu me rendoit,
Et à mon oeil qui tant la regardoit
Faiſoit jetter par grand amour les larmes,
Et à ma bouche auſſi changer ſes termes;
Voire & en lieu dire que je l'aimois
Je luy parlois des ſignes & des mois
Et de l'eſtoille Articque & Antarticque.
O mon parler! tu n'as pas la practique
De luy compter en quel eſtonnement
Me mettoit lors mon amoureux tourment,
De dire auſſi mes maulx & mes douleurs.
Il n'y a pas en toy tant de valeurs,
De declairer ma grande & forte amour,
Tu ne ſçaurois me faire ung ſi bon tour.
A tout le moins ſi tu ne peux le tout
Luy racompter, prens toy à quelque bout,
Et dy ainſi: crainćte de te deſplaire
M'a faićt longtemps maulgré mon vouloir taire
Ma grande amour qui devant toi merite
Et devant Dieu & le ciel eſtre dićte.
Car ta vertu en eſt le fondement,
Qui me rend doulx mon trop cruel tourment,
Veu que l'on doit un tel treſor ouvrir
Devant chacun & ſon cueur deſcouvrir.
Car qui pourroit un tel amant reprendre
D'avoir oſé & voulu entreprendre
D'acquerir dame, en qui la vertu toute

Voire & l'honneur faict fon fejour fans doubte?
Mais au contraire, on doit bien fort blafmer
Celuy qui voit un tel bien fans l'aimer.
Or l'ay je veu & l'aime d'un tel cueur
Qu'amour fans plus en a efté vaincqueur.
Las! ce n'eft point amour legier ou fainct
Sur fondement de beauté fol & painct:
Encores moins ceft amour qui me lie,
Regarde en rien la villaine follie.
Poinct n'eft fondé en villaine efperance
D'avoir de toy aucune joiffance:
Car rien n'y a au fonds de mon defir
Qui contre toy fouhaitte nul plaifir.
J'aymerois mieulx mourir en ce voyaige,
Que te fçavoir moins vertueufe ou faige,
Ne que pour moy fuft moindre la vertu
Dont ton corps eft en ton cueur reveftu.
Aimer te veulx comme la plus perfaicte
Qui oncques fut; parquoy rien ne fouhaitte
Qui puiffe ofter cefte perfection,
La caufe & fin de mon affection;
Car plus de moy tu es faige eftimée,
Et plus auffi parfaictement aimée.
Je ne fuis pas celuy qui fe confole
En fon amour & en fa dame folle.
Mon amour eft très faige & raifonnable;
Car je l'ay mis en dame tant aimable
Qu'il n'y a Dieu, ny ange en paradis,
Qu'en te voyant ne dift ce que je dis.
Et fi de toy je ne puis eftre aymé
Il me fuffift au moins d'eftre eftimé
Le ferviteur plus parfaict qui fut oncques:
Ce que croiras, j'en fuis très feur, adoncques
Que la longueur du temps te fera veoir
Que de t'aymer te fais loyal debvoir:
Et fi de toy je n'en reçois autant
A tout le moins de t'aymer fuis contant,
En t'affeurant que rien ne te demande,

Fors feulement que je te recommande
Le cueur & corps bruflant pour ton fervice
Deffus l'autel d'amour pour facrifice.
Croy hardiment que fi je reviens vif,
Tu reverras ton ferviteur naïf :
Et fi je meurs ton ferviteur mourra,
Que jamais dame un tel n'en trouvera.
Ainfi de toy s'en va emporter l'onde
Le plus perfaict ferviteur de ce monde.
La mer peut bien ce mien corps emporter,
Mais non le cueur que nul ne peut ofter
D'avecques toy, où il faict fa demeure,
Sans plus vouloir à moy venir une heure.
Si je pouvois avoir par jufte efchange
Un peu du tien clair & pur comme un ange,
Je ne craindrois d'emporter la victoire
Dont ton feul cueur en gagneroit la gloire.
Or vienne doncques ce qu'il en adviendra,
J'en ay jecté le dé, là fe tiendra
Ma volunté fans aucun changement.
Et pour mieulx peindre au tien entendement
Ma loyaulté, ma ferme feureté,
Ce diamant, pierre de fermeté
En ton doigt blanc, te fupplie, prendre :
Par qui pourras trop plus qu'heureux me rendre.
O diamant dy : amant cy m'envoye
Qui entreprend cefte doubteufe voye (1)
Pour meriter par fes oeuvres & faicts
D'eftre du rang des vertueux parfaicts;
A fin qu'un jour il puiffe avoir fa place
Au defiré lieu de ta bonne grace.

La dame leut l'epiftre tout du long, & de

---

(1) Édition de 1558 :

Ce diamant fuis celuy qui m'envoye
Entreprenant cefte doubteufe voye.

tant plus s'esmerveilloit de l'affection du capitaine que moins elle en avoit eu de soupçon. Et en regardant la table du diamant grande & belle, dont l'anneau estoit esmaillé de noir, fut en grande peine de ce qu'elle en avoit à faire. Et après avoir resvé toute la nuict sur ces propos, fut très aise d'avoir occasion de ne luy faire responsе par faulte de messaigier, pensant en elle mesme, qu'avecq les peines qu'il portoit pour le service de son maistre, il n'avoit besoing d'estre fasché de la mauvaise responsе qu'elle estoit deliberée de luy faire, laquelle elle remict à son retour. Mais elle se trouva fort empeschée du diamant; car elle n'avoit poinct accoustumé de se parer aux despens d'aultres que de son mary. Parquoy elle qui estoit de bon entendement, pensa de faire proficter cest anneau à la conscience du capitaine. Elle depescha un sien serviteur, qu'elle envoya à la demoiselle femme du capitaine, en feingnant que ce fust une religieuse de Tarascon qui luy escripvit une telle lettre :

Madame, monsieur vostre mary est passé par icy bien peu avant son embarquement, & après s'estre confessé & receu son Createur comme bon chrestien, m'a declairé ung faict qu'il avoit sur sa conscience, c'est le regret de ne vous avoir tant aymée comme il debvoit. Et me pria & conjura à son partement de vous envoyer ceste lettre avec ce diamant,

lequel il vous prie garder pour l'amour de luy, vous asseurant que si Dieu le faict retourner en santé, jamais femme ne fut mieulx traictée que vous serez; & ceste pierre de fermeté vous en fera foy pour luy. Je vous prie l'avoir pour recommandé en vos bonnes prieres, car aux miennes il aura part toute ma vie.

Ceste lettre parfaicte & signée au nom d'une religieuse, fut envoyée par la dame à la femme du capitaine. Et quand la bonne vieille veid la lettre & l'anneau, il ne fault demander combien elle pleura de joye & de regret d'estre aimée & estimée de son bon mary de la vue duquel elle se voyoit estre privée. Et en baisant l'anneau plus de mille fois, l'arrousoit de ses larmes, benissant Dieu qui sur la fin de ses jours luy avoit redonné l'amitié de son mary, laquelle elle avoit tenue longtemps pour perdue. Et remerciant la religieuse qui estoit cause de tant de bien, à laquelle feit la meilleure response qu'elle peut, que le messaigier rapporta en bonne diligence à sa maistresse, qui ne la leut, ny n'entendit ce que luy dist son serviteur sans en rire bien fort. Et se contenta d'estre deffaicte de son diamant par si profitable moyen que de reunir le mary & la femme en bonne amitié, dont luy sembla avoir gaigné ung royaulme.

Ung peu de temps après vindrent nouvelles de la deffaicte & mort du pauvre capitaine,

& comme il fut abandonné de ceulx qui le devoient ſecourir, & ſon entreprinſe revelée par les Rhodiens, qui la debvoient tenir ſecrette; en telle ſorte que luy avecq tous ceulx qui deſcendirent en terre, qui eſtoient en nombre de quatre vingts, furent tous tuez : entre leſquels eſtoit un gentil homme nommé Jehan & un Turc tenu ſur les fons par la dicte dame, leſquels deux elle avoit donnez au capitaine, pour faire le voyage avecq luy. Dont l'un mourut auprès de luy, & le Turc avec quinze coups de fleches, ſe ſaulva à nouer juſques dedans les vaiſſeaulx françois. Et par luy ſeul fut entendue la verité de toute ceſte affaire; car ung gentil homme, que le pauvre capitaine avoit prins pour amy & compaignon, & l'avoit avancé envers le Roy & les plus grands de France, ſi toſt qu'il veid mettre pied à terre au dict capitaine retira bien avant en la mer ſes vaiſſeaulx. Et quand le capitaine veid ſon entreprinſe deſcouverte & plus de quatre mil Turcs, ſe voulut retirer comme il debvoit. Mais le gentil homme en qui il avoit eu ſi grande fiance, voyant que par ſa mort la charge luy demouroit ſeule de ceſte grande armée & le profict, meit en avant à tous les gentils hommes qu'il ne falloit pas hazarder les vaiſſeaulx du Roy, ne tant de gens de bien qui eſtoient dedans pour ſaulver cent perſonnes ſeulement; & ceulx qui n'avoient pas trop de hardieſſe furent de ſon opinion.

Et voyant le dict capitaine que plus il les appelloit & plus ils s'eslongnoient de son secours, se retourna devers les Turcs, estant au sablon jusques au genoil, où il feit tant de faicts d'armes & de vaillances qu'il sembloit que luy seul deust deffaire tous ses ennemis, dont son traistre compaignon avoit plus de paour que desir de sa victoire. A la fin, quelques armes qu'il sceut faire, receut tant de coups de fleches de ceulx qui ne pouvoient approcher de luy que de la portée de leurs arcs, qu'il commencea à perdre tout son sang. Et lors les Turcs voyans la foiblesse de ces vrais chrestiens, les vindrent charger à grands coups de cymetere : lesquels tant que Dieu leur donna force & vie se deffendirent jusques au bout. Le capitaine appella ce gentil homme nommé Jehan, que sa dame luy avoit donné & le Turc aussi, & en mettant la poincte de son espée en terre, tombant à genoux auprès baisa & embrassa la croix, disant : Seigneur, prens l'ame en tes mains de celuy qui n'a espargné sa vie pour exalter ton nom. Le gentil homme, nommé Jehan, voyant qu'avec ses parolles la vie luy deffailloit, embrassa luy & la croix de l'espée qu'il tenoit pour le cuider secourir; mais un Turc par derriere luy coupa les deux cuisses, & en criant tout hault : Allons, capitaine, allons en paradis veoir celuy pour qui nous mourons, fut compaignon à la mort comme il avoit esté à la vie

du pauvre capitaine. Le Turc, voyant qu'il ne pouvoit servir à l'un ny à l'aultre, estant frappé de quinze fleches, se retira vers ses navires, & en demandant y estre receu, combien qu'il fust seul eschappé des quatre vingts, fut refusé par le traistre compaignon. Mais luy qui sçavoit fort bien nager, se jetta dedans la mer, & feit tant qu'il fut receu en ung petit vaisseau, & au bout de quelque temps guery de ses playes. Et par ce pauvre estranger fut la verité congneu entierement à l'honneur du capitaine & à la honte de son compaignon, duquel le Roy & tous les gens de bien qui oyrent le bruict, jugerent la meschanceté si grande envers Dieu & les hommes qu'il n'y avoit mort dont il ne fut digne. Mais à sa venue donna tant de choses faulses à entendre, avecq force presens, que non seulement se saulva de pugnition mais eut la charge de celuy qu'il n'estoit digne de servir de varlet.

Quand ceste piteuse nouvelle vint à la court, madame la Regente, qui l'estimoit fort, le regretta merveilleusement; aussi feit le Roy & tous les gens de bien qui le congnoissoient. Et celle qu'il aymoit le mieulx oyant une si estrange, piteuse & chrestienne mort, changea la dureté du propos qu'elle avoit deliberé luy tenir en larmes & lamentations; à quoy son mary luy tint compaignie, se voyans frustrez de l'espoir de leur voyage. Je ne veulx oblier que une damoiselle qui

eſtoit à ceſte dame, laquelle aimoit ce gentil homme nommé Jehan, plus que ſoy meſmes, le propre jour que les deux gentils hommes furent tuez, vint dire à ſa maiſtreſſe qu'elle avoit veu en ſonge celuy qu'elle aymoit tant veſtu de blanc, lequel luy eſtoit venu dire adieu, & qu'il s'en alloit en paradis avecq ſon capitaine. Mais quand elle ſceut que ſon ſonge eſtoit veritable, elle feit un tel dueil que ſa maiſtreſſe avoit aſſez à faire à la conſoler. Au bout de quelque temps la court alla en Normandie, d'où eſtoit le gentil homme, la femme duquel ne faillit à venir faire la reverence à madame la Regente. Et pour y eſtre preſentée s'adreſſa à la dame que ſon mary avoit tant aymée. Et en attendant l'heure propre en une egliſe, commencea à regretter & louer ſon mary & entre aultres choſes luy diſt : Helas, ma dame ! mon malheur eſt le plus grand qu'il n'advint oncques à femme, car à l'heure qu'il m'aimoit plus qu'il n'avoit jamais faict Dieu me l'a oſté. Et en ce diſant luy monſtra l'anneau qu'elle avoit au doigt comme le ſigne de ſa parfaicte amitié, qui ne fut ſans grandes larmes : dont la dame, quelque regret qu'elle en euſt, avoit tant d'envie de rire, veu que de ſa tromperie eſtoit ſailly un tel bien, qu'elle ne la voulut preſenter à madame la Regente, mais la bailla à une aultre & ſe retira en une chapelle, où elle paſſa l'envie qu'elle avoit de rire.

Il me femble, mes dames, que celles à qui on prefente de telles chofes, debvroient defirer en faire oeuvre qui vint à auffi bonne fin que feyt cefte bonne dame; car elles trouveroient que les bienfaicts font les joyes des biens faifans. Et ne fault poinct accufer cefte dame de tromperie, mais eftimer de fon bon fens, qui convertit en bien ce qui de foy ne valoit riens. — Voulez vous dire, ce dift Nomerfide, qu'un beau diamant de deux cens efcus ne vault riens? Je vous affure que s'il fuft tumbé entre mes mains, fa femme ne fes parens n'en euffent riens veu. Il n'eft rien mieulx à foy que ce qui eft donné. Le gentil homme eftoit mort, perfonne n'en fçavoit rien, elle fe fuft bien paffée de faire tant plorer cefte pauvre vieille. — En bonne foy, ce dift Hircan, vous avez raifon, car il y a des femmes qui pour fe monftrer plus excellentes que les aultres, font des oeuvres apparantes contre leur naturel, car nous fçavons bien tous qu'il n'eft riens fi avaricieux que une femme. Toutesfois leur gloire paffe fouvent leur avarice, qui force leurs cueurs à faire ce qu'elles ne veulent. Et croy que celle qui laiffa ainfi le diamant n'eftoit pas digne de le porter. — Hola! hola! ce dift Oifille, je me doubte bien qui elle eft; parquoy, je vous prie, ne la condamnez poinct fans l'oyr (1). — Ma dame, dift

(1) Ms. 7576[2] : *Ne la condannés point fans voir.*

Hircan, je ne la condamne poinct, mais si le gentil homme estoit autant vertueux que vous dictes, elle estoit honorée d'avoir ung tel serviteur & de porter son anneau; mais peut estre que ung moins digne d'estre aimé la tenoit si bien par le doigt que l'anneau n'y pouvoit entrer. — Vrayement, ce dist Ennasuitte, elle le pouvoit bien garder, puisque personne n'en sçavoit rien. — Comment? ce dist Geburon, toutes choses à ceulx qui ayment sont elles licites, mais que l'on n'en sache riens? — Par ma foy, ce dist Saffredent, je ne vois onques meffaict pugny, sinon la sottise; car il n'y a meurtrier, larron, ny adultere, mais qu'il soit aussi fin que maulvais, qui soit jamais reprins par justice, ny blasmé entre les hommes. Mais souvent la malice est si grande qu'elle les aveugle; de sorte qu'ils deviennent sots, & comme j'ay dict : seulement les sots sont punis & non les vicieux. — Vous en direz ce qu'il vous plaira, ce dist Oisille, Dieu peut juger le cueur de ceste dame; mais quant à moy, je treuve le faict très honneste & vertueux. Pour n'en debattre plus, je vous prie, Parlamente, donner vostre voix à quelqu'un. — Je la donne très voluntiers, ce dist elle, à Simontault; car après ces deux tristes nouvelles, il ne fauldra de nous en dire une qui ne nous fera poinct plorer. — Je vous remercie, dist Simontault, en me donnant vostre voix il ne s'en fault gueres

que ne me nommiez plaiſant, qui eſt un nom que je trouve fort faſcheux : & pour m'en venger, je vous monſtreray qu'il y a des femmes qui font bien ſemblant d'eſtre chaſtes envers quelques uns, ou pour quelque temps; mais la fin les monſtre telles qu'elles ſont, comme vous verrez par une hiſtoire très veritable (1).

(1) Éd. de 1558 : *Je vous remercie, diſt Simontault, car en me donnant voſtre voix, je ſerois bien mal gracieux ſi je refuſois à m'aquitter en l'endroit d'une tant honneſte compaignie.*

QUATORZIESME NOUVELLE.

Le seigneur de Bonnyvet pour se venger de la cruauté d'une dame milanoyse s'accointa d'un gentil homme italian, qu'elle aymoit sans qu'il en eut encores rien eu que bonnes paroles & asseurance d'etre aymé. Et pour parvenir à son intention, lui conseilla si bien que sa dame luy accorda ce que tant il avoit pourchassé. Dont le gentil homme avertit Bonnyvet qui après s'estre fait couper les cheveus & la barbe, vestu d'abillemens semblables à ceus du gentil homme, s'en ala sur le my nuyt mettre sa vengeance à execution, qui fut cause que la dame, après avoir entendue de luy l'invention qu'il avoit trouvée pour la gangner, luy promit se departir de l'amytié de ceus de sa nation & s'arreter à luy.

En la duché de Milan, du temps que le grand maistre de Chaumont (1) en estoit gouverneur, y avoit un gentil homme nommé le seigneur de Bonnivet, qui depuis par ses merites fut admiral de France. Estant à Milan, fort aymé du dict grand maistre & de tout le monde pour les vertuz qui estoient en luy, se trouvoit voluntiers aux festins où toutes les dames se assembloient, desquelles il estoit mieulx voulu que ne fut oncques François,

(1) Voir aux éclaircissements, note E.

tant pour ſa beaulté, bonne grace & bonne parole que pour le bruiſt que chaſcun luy donnoit d'eſtre un des plus adroiſts,& hardys aux armes qui fuſt poinſt de ſon temps. Ung jour en maſque, à ung carneval, mena dancer une des plus braves & belles dames qui fuſt poinſt en la ville : & quand les hautsbois faiſoient pauſe, ne failloit à luy tenir les propos d'amour qu'il ſçavoit mieux que nul aultre dire. Mais elle qui ne luy debvoit rien de reſpondre, luy voulut ſoubdain mettre la paille au devant & l'arreſter, en l'aſſeurant qu'elle n'aimoit ni n'aimeroit jamais que ſon mary, & qu'il ne s'y attendiſt en aucune maniere. Pour ceſte reſponſe ne ſe tint le gentil homme refuſé, & la pourchaſſa vivement juſques à la my careſme. Pour toute reſolution, il la trouva ferme en propos de n'aymer ne luy ne aultre : ce qu'il ne peut croire veu la mauvaiſe grace que ſon mary avoit & la grande beaulté d'elle. Il ſe delibera, puiſqu'elle uſoit de diſſimulation, d'uſer auſſi de tromperie; & dès l'heure laiſſa la pourſuitte qu'il luy faiſoit, & s'enquiſt ſi bien de ſa vie, qu'il trouva qu'elle aymoit un gentil homme italien, bien ſaige & honneſte.

Le diſt ſeigneur de Bonnivet accointa peu à peu ce gentil homme par telle doulceur & fineſſe qu'il ne s'apperceut de l'occaſion, mais l'aima ſi parfaiſtement qu'après ſa dame c'eſtoit la creature du monde qu'il aimoit le

plus. Le ſeigneur de Bonnivet pour luy arracher ſon ſecret du cueur faingnit de luy dire le ſien, & qu'il aimoit une dame où jamais n'avoit penſé, le priant le tenir ſecret, & qu'ils n'euſſent tous deus que ung cueur & une penſée. Le pauvre gentil homme, pour luy monſtrer l'amour reciproque, luy va declairer tout du long celle qu'il portoit à la dame dont Bonnivet ſe vouloit venger; & une fois le jour s'aſſembloient en quelque lieu tous deux pour rendre compte des bonnes fortunes advenues le long de la journée, ce que l'un faiſoit en menſonge & l'autre en verité. Et confeſſa le gentil homme avoir aymé trois ans ceſte dame ſans en avoir riens eu ſinon bonnes paroles & aſſeurance d'eſtre aymé. Le dict de Bonnivet luy conſeilla tous les moyens qu'il luy fut poſſible pour parvenir à ſon intention; dont il ſe trouva ſi bien que en peu de jours elle luy accorda tout ce qu'il demandoit; il ne reſtoit que de trouver le moyen, ce que bien toſt par le conſeil du ſeigneur de Bonnivet fut trouvé. Et ung jour avant ſouper luy diſt le gentil homme : Monſieur, je ſuis plus tenu à vous qu'à tous les hommes du monde, car par voſtre bon conſeil j'eſpere avoir ceſte nuict ce que tant d'années j'ay deſiré. Je te prie, mon amy, ce luy diſt Bonnivet, compte moy la ſorte de ton entreprinſe pour veoir s'il y a tromperie ou hazard, pour te y ſervir de bon amy. Le

gentil homme luy va compter comme elle avoit moyené de faire laiſſer la grande porte de la maiſon ouverte, ſoubz coulleur de quelque maladie qu'avoit un de ſes freres, pour laquelle à toute heure falloit envoyer à la ville querir ſes neceſſitez; & qu'il pourroit entrer ſeurement dedans la court, mais qu'il ſe gardaſt de monter par l'eſcallier, & qu'il paſſaſt par ung petit degré qui eſtoit à main droicte, & entraſt en la premiere gallerie qu'il trouveroit, où toutes les portes des chambres de ſon beau pere & de ſes beaulx freres ſe rendoient; & qu'il choiſiſt bien la troiſieſme plus près du dict degré, & ſi en la pouſſant doulcement il la trouvoit fermée, qu'il s'en allaſt, eſtant aſſeuré que ſon mary eſtoit revenu, lequel toutesfois ne devoit revenir de deux jours; & que, s'il la trouvoit ouverte, il entraſt doucement, & qu'il la refermaſt hardiment au coureil, ſachant qu'il n'y avoit qu'elle ſeule en la chambre, & que ſurtout il n'oubliaſt à faire faire des ſoulliers de feutre, de paour de faire bruict; & qu'il ſe gardaſt bien de venir plus toſt que deux heures après minuict ne fuſſent paſſées, pource que ſes beaulx freres qui aymoient fort le jeu ne s'alloient jamais coucher qu'il ne fuſt plus d'une heure. Le dict de Bonnivet luy reſpondit : Va mon amy, Dieu te conduiſe; je le prie qu'il te garde d'inconvenient : ſi ma compaignie y ſert de quelque choſe, je n'eſ-

pargneray rien qui ſoit en ma puiſſance. Le gentil homme le mercia bien fort, & luy diſt qu'en ceſte affaire il ne pouvoit eſtre trop ſeul; & s'en alla pour y donner ordre.

Le ſeigneur de Bonnivet ne dormit pas de ſon coſté; & voyant qu'il eſtoit heure de ſe venger de ſa cruelle dame ſe retirá de bonne heure en ſon logis, & ſe feit coupper la barbe de la longueur & largeur que l'avoit le gentil homme; auſſi ſe feit coupper les cheveux à fin qu'à le toucher on ne peuſt congnoiſtre leur difference. Il n'oblia pas les eſcarpins de feutre & le demorant des habillemens ſemblables au gentil homme. Et pource qu'il eſtoit fort aimé du beau pere de ceſte femme, ne craignit d'y aller de bonne heure, penſant que s'il eſtoit apperceu il iroit tout droiɛt à la chambre du bon homme avec lequel il avoit quelque affaire. Et ſur l'heure de minuiɛt entra en la maiſon de ceſte dame, où il trouva aſſez d'allans & de venans; mais parmy eulx paſſa ſans eſtre congneu & arriva en la gallerie. Et touchant les deux premieres portes les trouva fermées, & la troiſieſme non, laquelle doucement il pouſſa. Et entré qu'il fut en la chambre de la dame, la referma au coureil, & veid toute ceſte chambre tendue de linge blanc, le pavement & le deſſus de meſmes, & un liɛt de toille fort deliée tant bien ouvré de blanc qu'il n'eſtoit poſſible de plus; & la dame ſeule dedans avecq ſon ſcofion

& sa chemise toute couverte de perles & de pierreries : ce qu'il veid par ung coing du rideau avant que d'estre apperceu d'elle; car il y avoit un grand flambeau de cire blanche, qui rendoit la chambre claire comme le jour. Et de paour d'estre congneu d'elle, alla premierement tuer le flambeau puis se despouilla, & s'alla coucher auprès d'elle. Elle qui cuydoit que ce fust celuy qui si longuement l'avoit aymée, luy feit la meilleure chere qui luy fut possible. Mais luy qui sçavoit bien que c'estoit au nom d'un aultre, se garda de luy dire un seul mot, & ne pensa qu'à mettre sa vengeance à execution, c'est de luy oster son honneur & sa chasteté sans luy en sçavoir gré ni grace. Mais contre sa volunté & deliberation, la dame se tenoit si contente de ceste vengeance qu'elle l'estimoit recompensé de tous ses labeurs jusques à ce que une heure après minuict sonna qu'il estoit temps de dire adieu. Et à l'heure, le plus bas qu'il luy fut possible, luy demanda si elle estoit aussi contente de luy que luy d'elle. Elle qui cuidoit que ce fust son amy, luy dist que non seullement elle estoit contente, mais emerveillée de la grandeur de son amour qui l'avoit gardé une heure sans luy pouvoir respondre. A l'heure, il se print à rire bien fort, luy disant : Or sus, ma dame, me refuserez vous une aultre fois comme vous avez accoustumé de faire jusques icy? Elle qui le congneut à

la parole & au ris, fut si desesperée d'ennuy, de honte, qu'elle l'appella plus de mille fois meschant, traistre & trompeur, se voulant jetter du lict à bas pour chercher un cousteau à fin de se tuer, veu qu'elle estoit si malheureuse qu'elle avoit perdu son honneur pour un homme qu'elle n'aymoit poinct & qui, pour se venger d'elle, pourroit divulguer ceste affaire par tout le monde. Mais il la retint entre ses bras, & par bonnes & doulces paroles l'asseura de l'aymer plus que celuy qui l'aimoit & de celer ce qui touchoit son honneur si bien qu'elle n'en auroit jamais blasme. Ce que la pauvre sotte creut; & entendant de luy l'invention qu'il avoit trouvée & la peine qu'il avoit prinse pour la gaingner, luy jura qu'elle l'aymeroit mieux que l'aultre, qui n'avoit sceu celer son secret. Et qu'elle congnoissoit bien le contraire du faulx bruict que l'on donnoit aux François; car ils estoient plus saiges, perseverans & secrets que les Italiens. Parquoy doresnavant elle se departoit de l'opinion de ceulx de sa nation pour se arrester à luy. Mais elle le pria bien fort que pour quelque temps il ne se trouvast en lieu ne festin où elle fust sinon en masque : car elle sçavoit bien qu'elle auroit si grande honte que sa contenance la declaireroit à tout le monde. Il luy en feit promesse, & aussi la pria que quand son amy viendroit à deux heures, elle luy feit bonne chere, & puis peu à peu

elle s'en pourroit deffaire. Dont elle feit ſi grande difficulté, que ſans l'amour qu'elle luy portoit, pour rien ne l'euſt accordé. Toutesfois en luy diſant adieu la rendit ſi ſatisfaicte qu'elle euſt bien voulu qu'il y fuſt demouré plus longuement.

Après qu'il fut levé & qu'il eut reprins ſes habillemens, faillit hors de la chambre, & laiſſa la porte entr'ouverte comme il l'avoit trouvée. Et pour ce qu'il eſtoit près de deux heures, & qu'il avoit paour de trouver le gentil homme en ſon chemin, ſe retira au hault du degré, où bien toſt après il le veid paſſer & entrer en la chambre de ſa dame. Et luy s'en alla en ſon logis pour repoſer ſon travail; ce qu'il feit de ſorte que neuf heures du matin le trouverent au lict. Où à ſon lever arriva le gentil homme, qui ne faillit à luy compter ſa fortune, non ſi bonne comme il l'avoit eſperée, car il diſt que quand il entra en la chambre de ſa dame, il la trouva levée en ſon manteau de nuict, avecques une bien groſſe fiebvre, le pouls fort eſmeu, le viſaige en feu & la ſueur qui commençoit à luy prendre, de ſorte qu'elle le pria s'en retourner incontinent; car de paour d'inconvenient n'avoit oſé appeller ſes femmes, dont elle eſtoit ſi mal qu'elle avoit plus beſoin de penſer à la mort qu'à l'amour, & d'oyr parler de Dieu que de Cupido; eſtant marrie du hazard où il s'eſtoit mis pour elle, veu qu'elle n'avoit puiſſance

en ce monde de luy rendre ce qu'elle eſperoit faire en l'autre bientoſt. Dont il fut ſi eſtonné & marry que ſon feu & ſa joye s'eſtoient convertis en glace & en triſteſſe, & s'en eſtoit incontinent departy. Et au matin au poinct du jour, avoit envoyé ſçavoir de ſes nouvelles, & que pour vray elle eſtoit très mal. Et en racomptant ſes douleurs ploroit ſi très fort qu'il sembloit que l'ame s'en deuſt aller par ſes larmes. Bonnivet qui avoit tant envie de rire que l'autre de plorer, le conſola le mieux qu'il luy fut poſſible, luy diſant que les amours de longue durée ont tousjours un commencement difficile, & qu'amour lui faiſoit ce retardement pour luy faire trouver la joiſſance meilleure; & en ces propos ſe departirent. La dame garda quelques jours le lict : & en recouvrant ſa ſanté, donna congié à ſon premier ſerviteur, le fondant ſur la craincte qu'elle avoit eue de la mort & le remords de ſa conſcience, & s'arreſta au ſeigneur Bonnivet, dont l'amitié dura ſelon la couſtume, comme la beauté des fleurs des champs.

Il me ſemble, mes dames, que les fineſſes du gentil homme valent bien l'hypocriſie de ceſte dame, qui après avoir tant contrefaict la femme de bien ſe declaira ſi folle. — Vous direz ce qu'il vous plaira des femmes, diſt Ennaſuitte, mais ce gentil homme feit un tour meschant. Eſt il dict que ſi une dame en aimoit un, l'autre la doive avoir par fineſſe?

Croyez, ce dist Geburon, que telles marchandises ne se peuvent mettre en vente, qu'elles ne soient emportées par les plus offrans & derniers encherisseurs. Ne pensez pas que ceulx qui poursuivent les dames prennent tant de peine pour l'amour d'elles : car c'est seulement pour l'amour d'eulx & de leur plaisir. — Par ma foy, ce dist Longarine, je vous croy; car pour vous en dire la verité, tous les serviteurs que j'ay jamais eu, m'ont tousjours commencé leurs propos par moy, monstrans desirer ma vie, mon bien, mon honneur : mais la fin en a esté pour eulx, desirans leur plaisir & leur gloire. Parquoy le meilleur est de leur donner congié dès la premiere partie de leur sermon; car quand on vient à la seconde on n'a pas tant d'honneur à les refuser, veu que le vice de soy quand il est congneu est refusable. — Il fauldroit doncques, ce dist Ennasuitte, que dès que ung homme ouvre la bouche on le refusast sans sçavoir qu'il veult dire? Parlamente luy respondit : Ma compaigne ne l'entend pas ainsi : car on sçait bien que au commencement une femme ne doibt jamais faire semblant d'entendre où l'homme veult venir, ny encores quand il le declaire de le pouvoir croire : mais quand il vient à en jurer bien fort, il me semble qu'il est plus honneste aux dames de le laisser en ce beau chemin que d'aller jusques à la vallée. — Voire mais, ce dist Nomerfide, devons

QUINZIESME NOUVELLE.

Par la faveur du Roy Françoys un ſimple gentil homme de ſa cour eſpouſa une femme fort riche de la quelle toutesfois tant pour ſa grande jeuneſſe que pour ce qu'il avoit ſon cueur ailleurs il teint ſi peu de conte qu'elle meue de depit & vaincue de deſeſpoir, après avoir cerché tous moyens de luy complaire aviſa de ſe reconforter autre part des ennuys qu'elle enduroit avec ſon mary.

En la court du Roy Françoys premier, y avoit ung gentil homme (1), duquel je congnois ſi bien le nom que je ne le veulx point nommer. Il eſtoit pauvre, n'ayant point cinq cens livres de rente, mais il eſtoit tant aymé du Roy pour les vertus dont il eſtoit plein qu'il vint à eſpouſer une femme ſi riche, qu'un grand ſeigneur s'en fuſt bien contenté. Et pour ce qu'elle eſtoit encores bien jeune, pria une des plus grandes dames de la court de la vouloir tenir avecq elle, ce qu'elle feit très voluntiers. Or eſtoit ce gentil homme tant honneſte, beau & plein de toute grace que toutes les dames de la court en faiſoient bien grand cas. Et entre aultres une que le Roy

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

aimoit, qui n'eſtoit ſi jeune ne ſi belle que la ſienne. Et pour la grande amour qu'il luy portoit tenoit ſi peu de compte de ſa femme, que à peine en ung an couchoit il une nuict avec elle. Et ce qui plus luy eſtoit importable c'eſt que jamais il ne parloit à elle, ne luy faiſoit ſigne d'amitié. Et combien qu'il jouiſt de ſon bien il luy en faiſoit ſi petite part qu'elle n'eſtoit pas habillée comme il luy appartenoit, ne comme elle deſiroit; dont la dame avecq qui elle eſtoit reprenoit ſouvent le gentil homme, en luy diſant: Voſtre femme eſt belle, riche & de bonne maiſon, & vous ne tenez non plus compte d'elle que ſi elle eſtoit tout le contraire, ce que ſon enfance & jeuneſſe a ſupporté juſques icy; mais j'ay paour quand elle ſe verra grande & belle, que ſon mirouer & quelcun qui ne vous aymera pas, luy remonſtre ſa beaulté ſi peu de vous priſée; & que par deſpit elle face ce que eſtant de vous bien traictée n'oſeroit jamais penſer. Le gentil homme qui avoit ſon cueur ailleurs, ſe mocqua très bien d'elle & ne laiſſa pour ſes enſeignemens à continuer la vie qu'il menoit. Mais deux ou trois ans paſſez, ſa femme commença à devenir une des plus belles femmes qui fuſt poinct en France, tant qu'elle eut le bruict de n'avoir à la court ſa pareille. Et plus elle ſe ſentoit digne d'eſtre aymée, plus s'ennuya de veoir que ſon mary n'en tenoit compte: tellement qu'elle en print ung ſi grand deſ-

plaiſir que ſans la conſolation de ſa maiſtreſſe elle eſtoit quaſi au deſeſpoir. Et après avoir cherché tous les moyens de complaire à ſon mary qu'elle pouvoit, penſa en elle meſme qu'il eſtoit impoſſible qu'il l'aimaſt, veu la grande amour qu'elle luy portoit, ſinon qu'il euſt quelque autre fantaiſie en ſon entendement : ce qu'elle chercha ſi ſubtilement qu'elle trouva la verité, & qu'il eſtoit toutes les nuicts ſi empeſché ailleurs qu'il oublioit ſa femme & ſa conſcience.

Et après qu'elle fut certaine de la vie qu'il menoit, print une telle melencolie qu'elle ne ſe vouloit plus habiller que de noir, ne ſe trouver en lieu où l'on feiſt bonne chere. Dont ſa maiſtreſſe qui s'en apperceut, feit tout ce qui luy fut poſſible pour la retirer de ceſte oppinion, mais elle ne peut. Et combien que ſon mary en fuſt aſſez adverty il fut plus preſt à s'en mocquer que de y donner remede. Vous ſçavez, mes dames, que ainſi que extreme joye eſt occupée par pleurs, auſſi extreme ennuy prend fin par quelque joye. Parquoy ung jour advint que ung grand ſeigneur parent proche de la maiſtreſſe de ceſte dame & qui ſouvent la frequentoit, entendant l'eſtrange façon dont le mary la traictoit, en eut tant de pitié qu'il ſe voulut eſſayer à la conſoler; & en parlant avecq elle la trouva ſi belle, ſi ſaige & ſi vertueuſe, qu'il deſira beaucoup plus d'eſtre en ſa bonne grace que de luy

parler de ſon mary ſinon pour luy monſtrer le peu d'occaſion qu'elle avoit de l'aymer.

Ceſte dame ſe voyant delaiſſée de celuy qui la debvoit aymer, & d'autre coſté aymée & requiſe d'un ſi beau prince, ſe tint bien heureuſe d'eſtre en ſa bonne grace. Et combien qu'elle euſt tousjours deſir de conſerver ſon honneur, ſi prenoit elle grand plaiſir de parler à luy & de ſe veoir aymée & eſtimée; choſe dont quaſi elle eſtoit affamée. Ceſte amitié dura quelque temps, juſques à ce que le Roy s'en apperceut, qui portoit tant d'amour au gentil homme qu'il ne vouloit ſouffrir que nul luy feiſt honte ou deſplaiſir. Parquoy il pria bien fort ce prince d'en vouloir oſter ſa fantaiſie, & que s'il continuoit il ſeroit très mal content de luy. Ce prince, qui aimoit trop mieulx la bonne grace du Roy que toutes les dames du monde, luy promiſt pour l'amour de luy d'abandonner ſon entreprinſe, & que dès le ſoir il iroit prendre congé d'elle. Ce qu'il feit ſi toſt qu'il ſceut qu'elle eſtoit retirée en ſon logis, où logeoit le gentil homme en une chambre ſur la ſienne. Et eſtant au ſoir à la feneſtre, veid entrer ce prince en la chambre de ſa femme, qui eſtoit ſoubs la ſienne : mais le prince qui bien l'adviſa, ne laiſſa d'y entrer. Et en diſant adieu à celle dont l'amour ne faiſoit que commencer, luy allegua pour toutes raiſons le commandement du Roy.

Après plusieurs larmes & regrets qui durerent jusques à une heure après minuict, la dame luy dist pour conclusion : Je loue Dieu, Monseigneur, dont il luy plaist que vous perdiez ceste opinion, puisqu'elle est si petite & foible, que vous la pouvez prendre & laisser par le commandement des hommes. Car quant à moy, je n'ay point demandé congé ny à maistresse, ni à mary, ny à moy mesmes pour vous aimer : car amour s'aidant de vostre beaulté & de vostre honnesteté, a eu telle puissance sur moy que je n'ay congneu aultre Dieu ne aultre Roy que luy. Mais puis que vostre cueur n'est pas si remply de vraye amour que craincte n'y trouve encores place, vous ne pouvez estre amy parfaict, & d'un imparfaict je ne veulx poinct faire amy aymé parfaictement, comme j'avois deliberé faire de vous : or adieu, Monseigneur, duquel la craincte ne merite la franchise de mon amitié. Ainsi s'en alla pleurant ce seigneur, & en se retournant advisa encores le mary estant à la fenestre, qui l'avoit vu entrer & saillir. Parquoy le lendemain luy compta l'occasion pourquoy il estoit allé veoir sa femme & le commandement que le Roy luy avoit faict : dont le gentil homme en fut fort content & en remercia le Roy. Mais voyant que sa femme tous les jours embellissoit, & luy devenoit vieil & amoindrissoit sa beaulté, commença à changer de roole, prenant celuy que long

temps il avoit faict jouer à sa femme : car il la cherchoit plus que de coustume, & prenoit garde sur elle. Mais de tant plus elle le fuyoit qu'elle se voyoit cherchée de luy, desirant luy rendre partie des ennuiz qu'elle avoit euz pour estre de luy peu aymée. Et pour ne perdre si tost le plaisir que l'amour luy commençoit à donner, se va addresser à un jeune gentil homme tant si très beau, bien parlant, & de si bonne grace qu'il estoit aymé de toutes les dames de la court. Et en luy faisant ses complainctes de la façon comme elle avoit esté traictée, l'incita d'avoir pitié d'elle, de sorte que le gentil homme n'oublia rien pour essayer à la reconforter. Et elle pour se recompenser de la perte d'un prince qui l'avoit laissée, se meit à aymer si fort ce gentil homme qu'elle oublia son ennuy passé, & ne pensa sinon à finement conduire son amitié. Ce qu'elle sceut si bien faire que jamais sa maistresse ne s'en apperceut, car en sa presence se gardoit bien de parler à luy. Mais quand elle luy vouloit dire quelque chose, s'en alloit veoir quelques dames qui demouroient à la court, entre les quelles y en avoit une dont son mary faingnoit d'estre amoureux.

Or ung soir, après soupper, qu'il faisoit obscur, se desroba la dicte dame sans appeller nulle compaignie, & entra en la chambre des dames, où elle trouva celuy qu'elle aimoit mieulx que elle mesmes : & en se asseant auprès

de luy, appuyez ſur une table parloient enſemble, feignans de lire en ung livre. Quelqu'un que le mary avoit mis au guet, luy vint rapporter là où ſa femme eſtoit allée; mais luy qui eſtoit ſaige, ſans en faire ſemblant s'y en alla le plus toſt qu'il peut. Et entrant en la chambre, veid ſa femme liſant le livre, qu'il faingnit ne veoir point, mais alla tout droiꝺ parler aux dames qui eſtoient de l'autre coſté. Ceſte pauvre dame voyant que ſon mary l'avoit trouvée avecq celuy auquel devant luy elle n'avoit jamais parlé, fut ſi tranſportée qu'elle perdit ſa raiſon, & ne pouvant paſſer par le banc ſaulta ſur la table (1), & s'enfuit comme ſi ſon mary avecq l'eſpée nue l'euſt pourſuyvie; & alla trouver ſa maiſtreſſe qui ſe retiroit en ſon logis.

Et quand elle fut deshabillée, ſe retira la diꝺe dame, à laquelle une de ſes femmes vint dire que ſon mary la demandoit. Elle luy reſpondit franchement qu'elle n'iroit point, & qu'il eſtoit ſi eſtrange & auſtere qu'elle avoit paour qu'il ne luy feiſt ung mauvais tour. A la fin de paour de pis s'y en alla. Son mary ne luy en diſt un ſeul mot ſinon quand ils furent dedans le liꝺ. Elle qui ne ſçavoit pas ſi bien diſſimuler que luy ſe print à pleurer. Et quand il luy euſt demandé pourquoy

(1) L'édition de 1558 porte : *et ne pouvant paſſer au long d'un banc s'eſcoula au long d'une table.*

c'eſtoit : elle luy diſt qu'elle avoit paour qu'il fuſt courroucé contre elle, pource qu'il l'avoit trouvée liſant avecq ung gentil homme. A l'heure il luy reſpondit que jamais il ne luy avoit deffendu de parler à homme, & qu'il n'avoit trouvé mauvais qu'elle y parlaſt, mais ouy bien de s'en eſtre fuie devant luy comme ſi elle euſt faict choſe digne d'eſtre reprinſe; & que ceſte fuitte ſeulement luy faiſoit penſer qu'elle aymoit le gentil homme. Parquoy il luy deffendit que jamais il ne luy advint de luy parler ny en public ny en privé, luy aſſeurant que la premiere fois qu'elle y parleroit il la tueroit ſans pitié ne compaſſion. Ce qu'elle accepta très voluntiers, faiſant bien ſon compte de n'eſtre pas une autre fois ſi ſotte. Mais parce que les choſes où l'on a volunté, plus elles ſont defendues & plus elles ſont deſirées, ceſte pauvre femme euſt bientoſt oublié les menaces de ſon mary & les promeſſes d'elle; car dès le ſoir meſmes elle (1) envoya prier le gentil homme de la venir veoir la nuict. Mais le mary qui eſtoit ſi tourmenté de jalouſie qu'il ne pouvoit dormir, va prendre une cappe & un varlet de chambre avecq luy, ainſi qu'il avoit ouy dire que l'autre alloit la nuict, & s'en va frapper à la porte du

(1) Éd. de 1558 : *car le ſoir meſme, elle eſtant retournée coucher en une autre chambre, avec d'autres damoiſelles & ſes gardes, envoya, &c.*

logis de sa femme. Elle qui n'attendoit rien moins que luy, se leva toute seule & print des brodequins fourrés & son manteau qui estoit auprès d'elle : & voyant que trois ou quatre femmes qu'elle avoit estoient endormies saillit de sa chambre & s'en va droict à la porte où elle ouyt frapper. Et en demandant Qui est ce? luy fut respondu le nom de celuy qu'elle aymoit; mais pour en estre plus asseurée ouvrit un petit guichet, en disant : Si vous estes celluy que vous dictes, baillez moy la main & je la congnoistray bien. Et quand elle toucha la main de son mary, elle le congneut & en fermant vistement le guichet, se print à crier : Ha, Monsieur, c'est vostre main. Le mary luy respondit par grand courroux : Ouy, c'est la main qui vous tiendra promesse; parquoy ne faillez à venir quand je le vous manderay. En disant ceste parole s'en alla en son logis, & elle retourna en sa chambre plus morte que vive, & dist tout hault à ses femmes : Levez vous, mes amies, vous avez trop dormy pour moy, car en vous cuydant tromper je me suis trompée la premiere. En ce disant se laissa tumber au milieu de la chambre toute esvanouye. Ces pauvres femmes se leverent à ce cry, tant estonnées de veoir leur maistresse comme morte couchée par terre & d'oyr ses propos, qu'elles ne sceurent que faire sinon que de courir aux remedes pour la faire revenir. Et quand elle peut parler, leur dist :

Aujourd'huy voyez vous, mes amies, la plus malheureuſe creature qui ſoit ſur la terre : & leur va compter toute ſa fortune, les prians la vouloir ſecourir, car elle tenoit ſa vie pour perdue.

Et en la cuidant reconforter, arriva un varlet de chambre de ſon mary, par lequel il luy mandoit qu'elle allaſt incontinent à luy. Elle, embraſſant deux de ſes femmes, commença à crier & à pleurer, les prians ne la laiſſer point aller, car elle eſtoit ſeure de mourir. Mais le varlet de chambre l'aſſeura que non & qu'il prenoit ſur ſa vie qu'elle n'auroit nul mal. Elle, voyant qu'il n'y avoit point de reſiſtence, ſe jecta entre les bras de ce pauvre ſerviteur, luy diſant : Puis qu'il le fault, porte ce malheureux corps à la mort. Et à l'heure, demy eſvanouye de triſteſſe, fut emportée du varlet de chambre au logis de ſon maiſtre ; aux pieds duquel tumba ceſte pauvre dame, en luy diſant : Monſieur, je vous ſupplie avoir pitié de moy, & je vous jure la foy que je doibs à Dieu que je vous diray la verité du tout. A l'heure, il luy diſt comme un homme deſeſperé : Par Dieu, vous me la direz ; & chaſſa dehors tous ſes gens. Et pource qu'il avoit tousjours congneu ſa femme devote, penſa bien qu'elle ne ſe oſeroit parjurer ſur la vraye croix : il en demanda une fort belle qu'il avoit ; & quand ils furent tous deux seuls, la feit jurer deſſus qu'elle luy diroit la verité de

ce qu'il luy demanderoit. Mais elle, qui avoit desja paſſé les premieres apprehenſions de la mort, reprint cueur, ſe deliberant avant que mourir de ne luy celler la verité, & auſſi de ne dire choſe dont le gentil homme qu'elle aimoit peuſt avoir à ſouffrir. Et après avoir oy toutes les queſtions qu'il luy faiſoit, luy reſpondit ainſi : Je ne veulx point, Monſieur, juſtifier, ne faire moindre envers vous l'amour que j'ay portée au gentil homme dont vous avez ſoupſon : car vous ne le pourriez ny ne devriez croire, veu l'experience que aujourd'huy vous en avez eue; mais je deſire bien vous dire l'occaſion de ceſte amitié. Entendez, Monſieur, que jamais femme n'aima autant mary que je vous ay aimé : & depuis que je vous eſpouſay juſques en ceſt aage icy, il ne ſceut jamais entrer en mon cueur autre amour que la voſtre. Vous ſçavez que encores eſtant enfant mes parens me vouloient marier à perſonnaige plus riche & de plus grande maiſon que vous, mais jamais ne m'y ſceurent faire accorder dès l'heure que j'eus parlé à vous : car contre toute leur opinion je tins ferme pour vous avoir, ſans regarder ny à voſtre pauvreté ny aux remonſtrances que ils me faiſoient. Et vous ne pouvez ignorer quel traictement j'ay eu de vous juſques icy, & comme vous m'avez aimée & eſtimée; dont j'ay porté tant d'ennui & de deſplaiſir que ſans l'ayde de la dame avecq la quelle vous m'avez miſe, je fuſſe

defefperée. Mais à la fin, me voyant grande & eftimée belle d'un chafcun fors que de vous feul, j'ai commencé à fentir fi vivement le tort que vous me tenez que l'amour que je vous portois s'eft convertie en haine, & le defir de vous obeir en celluy de vengeance. Et fur ce defefpoir me trouva ung prince, le quel pour obeyr au Roy plus que à l'amour me laiffa à l'heure que je commençois à fentir la confolation de mes tourmens par ung amour honnefte. Et au partir de luy, trouvay ceftuy cy qui n'eut point la peine de me prier; car fa beaulté, fon honnefteté, fa grace & fes vertuz meritent bien eftre cherchées & requifes de toutes femmes de bon entendement. A ma requefte & non à la fienne il m'a aymée avecq tant d'honnefteté que oncques en fa vie ne me requift chofe que l'honneur ne luy peuft accorder. Et combien que le peu d'amour que j'ay occafion de vous porter me donnaft excufe de ne vous tenir foy ne loyaulté, l'amour feul que j'ay à Dieu & à mon honneur m'ont jufques icy gardée d'avoir faict chofe dont j'aye befoing de confeffion ne de honte. Je ne vous veulx poinct nyer que le plus fouvent qu'il m'eftoit poffible, je n'allaffe parler à luy dans une garderobbe, faingnant d'aller dire mes oraifons : car jamais en femme, ne en homme je ne me fiay de conduire cefte affaire. Je ne veulx poinct auffi nyer que eftant en ung lieu fi privé & hors

de tout ſoupſon, je ne l'aye baiſé de meilleur cueur que je ne faictz vous. Mais je ne demande jamais mercy à Dieu ſi entre nous deux il y a jamais eu aultre privaulté plus avant, ne ſi jamais il m'en a preſſée, ne ſi mon cueur en a eu le deſir : car j'eſtois ſi aiſe de le veoir qu'il ne me ſembloit poinct qu'il y euſt au monde ung aultre plaiſir. Et vous, Monſieur, qui eſtes ſeul la cauſe de mon malheur, vouldriez vous prendre vengeance d'un oeuvre dont ſi long temps a vous m'avez donné exemple, ſinon que la voſtre eſtoit ſans honneur & conſcience? car vous le ſçavez & je ſçay bien que celle que vous aymez ne ſe contente poinct de ce que Dieu & la raiſon commandent. Et combien que la loy des hommes donne ſi grand deshonneur aux femmes qui ayment autres que leurs maris, ſi eſt ce que la loy de Dieu n'exempte point les mariz qui ayment autres que leurs femmes. Et s'il fault mettre à la balance l'offenſe de vous & de moy, vous eſtes homme ſaige & experimenté & d'aage pour congnoiſtre & eviter le mal : moy jeune & ſans experience nulle de la force & puiſſance d'amour. Vous avez une femme qui vous cherche, eſtime & ayme plus que ſa vie propre : & j'ay un mary qui me fuit, qui me hait & me deſpriſe plus que chamberiere. Vous aymez une femme deſja d'aage & en mauvais poinct & moins belle que moy : & j'ayme ung gentil homme plus

jeune que vous, plus beau que vous, & plus aymable que vous. Vous aymez la femme d'un des plus grands amis que vous ayez en ce monde & l'amye de vostre maistre : offensant d'un costé l'amitié & de l'autre la reverence que vous devez à tous deux : & j'aime un gentil homme qui n'est à rien lié sinon à l'amour qu'il me porte. Or jugez sans faveur le quel de nous deux est le plus punissable ou excusable, ou vous estimé homme saige & experimenté qui sans occasion donnée de mon costé avez non seulement à moy mais au Roy auquel vous estes tant obligé, faict un si meschant tour, ou moy jeune & ignorante, desprisée & contemnée de vous, aymée du plus beau & honneste gentil homme de France, lequel j'ay aymé, par le desespoir de ne pouvoir jamais estre aymée de vous (1).

Le mary oyant ces propos pleins de verité, dicts d'un si beau visaige, avec une grace tant asseurée & audacieuse, qu'elle monstroit ne craindre ne meriter nulle pugnition, se trouvant tant surprins d'estonnement qu'il ne sceut que luy respondre sinon que l'honneur d'un homme & d'une femme n'estoient pas sem-

(1) L'édition de 1558 porte seulement : *or jugez, Monsieur, sans faveur lequel de nous deux est le plus punissable ou excusable ou vous ou moy. Je n'estime homme sage ne experimenté qui ne vous donne le tort, veu que je suis jeune & ignorante, desprisée & contemnée de vous, &c.*

blables. Mais toutesfois puis qu'elle luy juroit qu'il n'y avoit poinct eu entre celuy qu'elle aymoit & elle aultre chofe, il n'eftoit poinct deliberé de luy en faire pire chere; par ainfi qu'elle n'y retournaft plus, & que l'un ne l'aultre n'euffent plus de recordation des chofes paffées; ce qu'elle luy promift, & allerent coucher enfemble par bon accord.

Le matin une vieille damoifelle, qui avoit grand paour de la vie de fa maiftreffe, vint à fon lever & lui demanda : Et puis, ma dame, comment vous va? Elle luy refpondit en riant: Croyez, m'amie, qu'il n'est point ung meilleur mary que le mien, car il m'a creue à mon ferment. Et ainfy fe pafferent cinq ou fix jours. Le mary prenoit de fi près garde à fa femme, que nuict & jour il avoit guet après elle. Mais il ne la fceut fi bien garder, qu'elle ne parlaft encores à celuy qu'elle aymoit en un lieu obfcur & fufpect. Toutesfois, elle conduifit fon affaire fi fecrettement que homme ne femme n'en peut fçavoir la verité. Et ne fut que ung bruict que quelque varlet feit d'avoir trouvé ung gentil homme & une damoifelle en une eftable fous la chambre de la maiftreffe de cefte dame. Dont le mary eut fi grand foupfon qu'il fe delibera de faire mourir le gentil homme; & affembla un grand nombre de fes parens & amis pour le faire tuer s'ils le pouvoient trouver en quelque lieu : mais le principal de fes parens eftoit fi grand amy du

gentil homme qu'il faifoit chercher, qu'en lieu de le furprendre l'advertiffoit de tout ce qu'il faifoit contre luy : lequel d'aultre cofté eftoit tant aymé en toute la court, & fi bien accompaigné qu'il ne craingnoit poinct la puiffance de fon ennemy, parquoy il ne fut poinct trouvé. Mais il s'en vint en une eglife trouver la maiftreffe de celle qu'il aymoit, laquelle n'avoit jamais rien entendu de tous les propos paffez; car devant elle n'avoient encores parlé enfemble. Le gentil homme luy compta le foupfon & mauvaife volunté qu'avoit contre luy le mary, & que nonobftant qu'il en fuft innocent il eftoit deliberé de s'en aller en quelque voyage loing pour ofter le bruict qui commençoit fort à croiftre. Cefte princeffe maiftreffe de s'amie fut fort eftonnée d'ouyr ces propos; & jura bien que le mary avoit grand tort d'avoir foupfon d'une fi femme de bien où jamais elle n'avoit congneu que toute vertu & honnefteté. Toutesfois pour l'auctorité où le mary eftoit & pour efteindre ce fafcheux bruict, luy confeilla la princeffe de s'efloingner pour quelque temps, l'affeurant qu'elle ne croioit rien de toutes ces follies & foupfons. Le gentil homme & la dame qui eftoient enfemble avecq elle, furent fort contens de demourer en la bonne grace & bonne opinion de cefte princeffe. Laquelle confeilla au gentil homme qu'avant fon partement il debvoit parler au mary; ce qu'il feit felon fon confeil.

Et le trouva en une gallerie près la chambre du Roy, où avec un très asseuré visaige luy faisant l'honneur qui appartenoit à son estat, luy dist : Monsieur, j'ay toute ma vie eu desir de vous faire service; & pour toute recompense j'ay entendu que hier au soir me feistes chercher pour me tuer. Je vous supplie, Monsieur, pensez que vous avez plus d'autorité & puissance que moy, mais toutesfois je suis gentil homme comme vous. Il me fascheroit fort de donner ma vie pour riens. Je vous supplie penser que vous avez une si femme de bien, que s'il y a homme qui vueille dire le contraire je luy diray qu'il a meschamment menty. Et quant est de moy je ne pense avoir faict chose dont vous ayez occasion de me vouloir mal. Et si vous voulez je demoureray vostre serviteur, ou sinon je le suis du Roy dont j'ay occasion de me contenter. Le gentil homme à qui le propos s'adressoit, luy dist que veritablement il avoit eu quelque soupson de luy, mais qu'il le tenoit si homme de bien qu'il desiroit plus son amitié que son inimitié; & en luy disant adieu le bonnet au poing, l'embrassa comme son grand amy. Vous pouvez penser ce que disoient ceulx qui avoient eu le soir de devant commission de le tuer, de veoir tant de signes d'honneur & d'amitié : chascun en parloit diversement. Ainsy s'en partit le gentil homme; mais pource qu'il n'estoit si bien garny d'argent que de beaulté,

sa dame luy bailla une bague que son mary luy avoit donnée de la valeur de trois mil escuz, laquelle il engagea pour quinze cens.

Et quelque temps après qu'il fut party, le gentil homme mary vint à la princesse maistresse de sa femme, & luy supplia donner congié à sa dicte femme pour aller demourer quelque temps avec une de ses seurs. Ce que la dicte dame trouva fort estrange; & le pria tant de luy dire les occasions qu'il luy en dist une partie, non tout. Après que la jeune dame eut prins congé de sa maïstresse & de toute la court, sans pleurer ne faire signe d'ennuy, s'en alla où son mary vouloit qu'elle fust en la conduicte d'un gentil homme auquel fut donnée charge expresse de la garder soingneusement; & surtout que elle ne parlast poinct sur les chemins à celuy dont elle estoit soupsonnée. Elle qui sçavoit ce commandement leur bailloit tous les jours des alarmes en se moquant d'eulx & de leur mauvais soin. Et ung jour entre les autres, elle trouva au partir du logis ung cordelier à cheval, & elle estant sur sa haquenée l'entretint par le chemin depuis la disnée jusques à la souppée. Et quand elle fut à un quart de lieue du logis, elle luy dist: Mon pere, pour la consolacion que vous m'avez donnée ceste après disnée, voy là deux escuz que je vous donne, les quels sont dans ung papier, car je sçay bien que vous n'y oseriez toucher; vous priant que

incontinent que vous ſerez party d'avecq moy vous en alliez à travers le chemin, & vous gardez que ceulx qui ſont icy ne vous voient. Je le dis pour voſtre bien & pour l'obligation que j'ai à vous. Ce cordelier bien aiſe de ſes deux eſcuz s'en va à travers les champs le grand galop (1). Et quand il fut aſſez loing, la dame commença à dire tout hault à ſes gens : Penſez que vous eſtes bons ſerviteurs & bien ſoingneux de me garder, veu que celuy qu'on vous a tant recommandé a parlé à moy tout ce jourd'huy & vous l'avez laiſſé faire : vous meritez bien que voſtre bon maiſtre qui ſe fie tant à vous vous donne des coups de baſton au lieu de vos gaiges. Quand le gentil homme qui avoit la charge d'elle ouyt telz propos, il eut ſi deſpit qu'il ne pouvoit reſpondre ; picqua ſon cheval, appellant deux aultres avecq luy, & feit tant qu'il attaingnit le cordelier, lequel les voyant venir fuyoit au mieulx qu'il pouvoit, mais pource qu'ils eſtoient mieulx montez que luy le pauvre homme fut prins. Et luy qui ne ſçavoit pourquoy, leur cria mercy ; & deſcouvrant ſon chapperon pour plus humblement les prier teſte nue, congneurent bien que ce n'eſtoit pas celuy qu'ils cherchoient, & que leur maiſtreſſe s'e-

(1) Au lieu de cette phraſe on lit ſeulement dans l'édition de 1558 : *vous en alliez à travers les champs le beau galop*.

ſtoit mocquée d'eulx : ce qu'elle feit encores mieulx à leur retour, diſant : C'eſt à telles gens que l'on doit bailler dames à garder : ils les laiſſent parler ſans ſçavoir à qui, & puis adjouſtans foy à leurs paroles, vont faire honte aux ſerviteurs de Dieu.

Après toutes ces mocqueries s'en alla au lieu où ſon mary avoit ordonné, où ſes deux belles ſeurs & le mary de l'une la tenoient fort ſubjecte. Et durant ce temps entendit ſon mary comme ſa bague eſtoit en gaige pour quinze cens eſcuz, dont il fut fort marry ; & pour ſaulver l'honneur de ſa femme & la recouvrer, luy feiſt dire par ſes ſeurs qu'elle la retiraſt & qu'il payeroit quinze cens eſcuz. Elle, qui n'avoit ſoulcy de la bague puiſque l'argent demouroit à ſon amy, luy eſcrivit comme ſon mary la contraingnoit de retirer ſa bague, & que à fin qu'il ne penſaſt qu'elle le feiſt par diminution de bonne volunté, elle luy envoyoit ung diamant que ſa maiſtreſſe luy avoit donné, qu'elle aimoit plus que bague qu'elle euſt. Le gentil homme luy envoya très voluntiers l'obligation du marchant, & ſe tint content d'avoir eu les quinze cens eſcuz & un diamant, & demeurer aſſeuré de la bonne grace de s'amie, combien que depuis tant que le mary veſquit il n'eut moyen de parler à elle que par eſcripture. Et après la mort du mary, pource qu'il penſoit la trouver telle qu'elle luy avoit promis, meiſt toute ſa dili-

gence de la pourchaffer en mariage; mais il trouva que sa longue absence luy avoit acquis ung compaignon mieulx aimé que luy : dont il eut si grand regret que en fuyant les compaignies des dames, chercha les lieux hazardeux, où avecq autant d'estime que jeune homme pourroit avoir fina ses jours.

Voila, mes dames, que sans espargner nostre sexe, je veux monstrer aux mariz que souvent les femmes de grand cueur sont plustost vaincues de l'ire de la vengeance que de la doulceur de l'amour; à quoy ceste cy sceut long temps resister mais à la fin fut vaincu du desespoir. Ce que ne doibt estre nulle femme de bien; pource que en quelque sorte que ce soit ne sçauroit trouver excuse à mal faire. Car de tant plus les occasions en sont données grandes, de tant plus se doibvent monstrer vertueuses à resister & vaincre le mal en bien, & non pas rendre mal pour mal : d'autant que souvent le mal que l'on cuide rendre à aultruy retombe sur soy. Bien heureuses celles en qui la vertu de Dieu se monstre en chasteté, douceur, patience & longanimité. Hircan dist : Il me semble, Longarine, que ceste dame dont vous avez parlé a esté plus meue de despit que de l'amour, car si elle eust autant aymé le gentil homme comme elle en faisoit semblant elle ne l'eust abandonné pour ung aultre : & par ce discours on la peut nommer despite, vindicative, opiniastre & muable.

— Vous en parlez bien à voſtre aiſe, ce diſt Ennaſuitte à Hircan; mais vous ne ſçavez quel crevecueur c'eſt quand l'on ayme ſans eſtre aymé. — Il eſt vray, ce diſt Hircan, que je ne l'ay gueres experimenté; car l'on ne me ſçauroit faire ſi peu de mauvaiſe chere que incontinent je ne laiſſe l'amour & la dame enſemble. — Ouy bien vous, ce diſt Parlamente, qui n'aimez riens que voſtre plaiſir; mais une femme de bien ne doibt ainſy laiſſer ſon mary. —Toutesfois, reſpondit Simontault, celle dont le compte eſt faict a oublié pour ung temps qu'elle eſtoit femme : car ung homme n'en euſt ſceu faire plus belle vengeance. — Pour une qui n'eſt pas ſaige, ce diſt Oiſille, il ne fault pas que les aultres ſoient eſtimées telles.—Toutesfois, dit Saffredent, ſi eſtes vous toutes femmes, & quelques beaux & honneſtes accouſtremens que vous portiez, qui vous chercheroit bien avant ſoubz la robbe vous trouveroit femmes. Nomerſide luy dit : Qui vous vouldroit eſcouter, la journée ſe paſſeroit en querelles. Mais il me tarde tant d'oyr encores une hiſtoire que je prie Longarine de donner ſa voix à quelc'un. Longarine regarda Geburon & luy diſt : Si vous ſçavez rien de quelque honneſte femme je vous prie maintenant le mettre en avant. Geburon luy diſt : Puis que j'en doibtz faire ce qu'il me ſemble je vous feray un compte advenu en la ville de Milan.

SEIZIESME NOUVELLE.

Une dame de Milan veuve d'un comte Italian, deliberée de ne se remarier ny aymer jamais, fut troys ans durant si vivement pourchassée d'un gentil homme Françoys qu'après plusieurs preuves de la perseverance de son amour luy accorda ce qu'il avoit tant desiré, & se jurerent l'un à l'autre perpetuelle amytié.

Du temps du grand maistre de Chaulmont (1), y avoit une dame estimée une des plus honnestes femmes qui fust de ce temps là en la ville de Milan. Elle avoit espousé un comte italien & estoit demeurée vefve, vivant en la maison de ses beaulx freres, sans jamais vouloir oyr parler de se remarier : & se conduisoit si saigement & sainctement qu'il n'y avoit en la duché François ny Italien qui n'en feist grande estime. Ung jour que ses beaux freres & ses belles seurs feirent ung festin au grand maistre de Chaulmont, fut contraincte ceste dame vefve de s'y trouver, ce qu'elle n'avoit accoustumé en aultre lieu. Et quand les François la veirent ils feirent grande estime de sa beaulté & de sa bonne grace, & sur tous ung dont je ne diray le nom, mais il vous suffira qu'il n'y avoit François en

(1) Voir aux éclaircissements, note G.

Italie plus digne d'eftre aimé que ceftuy là : car il eftoit accomply de toutes les beaultez & graces que gentil homme pourroit avoir. Et combien qu'il veift cefte dame avecq fon crefpe noir, feparée de la jeuneffe en ung coing, avecq plufieurs vieilles, comme celuy à qui jamais homme ne femme ne feit paour fe meit à l'entretenir, oftant fon mafque & abandonnant les dances pour demourer en fa compaignie. Et tout le foir ne bougea de parler à elle & aux vieilles toutes enfemble, où il trouva plus de plaifir que avec toutes les plus jeunes & braves de la court. En forte que quand il fallut fe retirer, il ne penfoit pas encore avoir eu le loifir de s'affeoir. Et combien qu'il ne parlaft à cefte dame que de propos communs qui fe peuvent dire en telle compaignie, fi eft ce qu'elle congneut bien qu'il avoit envie de l'accointer, dont elle delibera de fe garder le mieulx qu'il luy feroit poffible; en sorte que jamais plus en feftin ny en grande compaignie ne la peut veoir. Il s'enquift de fa façon de vivre & trouva qu'elle alloit fouvent aux eglifes & religions, où il meit fi bon guet qu'elle n'y pouvoit aller fi fecrettement qu'il n'y fuft premier qu'elle & qu'il ne demouraft autant à l'eglife qu'il pouvoit avoir le bien de la veoir : & tant qu'elle y eftoit la contemploit de fi grande affection qu'elle ne pouvoit ignorer l'amour qu'il luy portoit. Pour laquelle eviter fe delibera pour un temps de feindre

de ſe trouver mal & oyr la meſſe en ſa maiſon: dont le gentil homme fut tant marry qu'il n'eſtoit poſſible de plus; car il n'avoit autre moyen de la veoir que ceſtuy là. Elle penſant avoir rompu ceſte couſtume, retourna aux egliſes comme paravant: ce que amour declaira incontinent au gentil homme françois, qui reprint ſes premieres devotions : & de paour qu'elle ne luy donnaſt encores empeſchement, & qu'il n'euſt le loiſir de luy faire ſçavoir ſa volunté, ung matin qu'elle penſoit eſtre bien cachée en une chapelle, s'alla mettre au bout de l'autel où elle oyoit la meſſe, & voyant qu'elle eſtoit peu accompaignée, ainſi que le preſtre monſtroit le *corpus Domini*, ſe tourna devers elle & avecq une voix doulce & pleine d'affection luy diſt : Ma dame, je prends celuy que le prebſtre tient à ma damnation ſi vous n'eſtes cauſe de ma mort; car encores que vous me oſtez le moyen de parole ſi ne pouvez vous ignorer ma volunté, veu que la verité la vous declaire aſſez par mes oeilz languiſſans, & par ma contenance morte. La dame faingnant n'y entendre rien luy reſpondit : Dieu ne doibt poinct ainſi eſtre prins en vain : mais les poetes dient que les dieux ſe rient des juremens & menſonges des amantz : parquoy les femmes qui ayment leur honneur, ne doibvent eſtre credules ne piteuſes. En diſant cela, elle ſe lieve & s'en retourne en ſon logis.

Si le gentil homme fut courroucé de ceſte

parole ceulx qui ont experimenté choſes semblables diront bien que ouy. Mais luy qui n'avoit faulte de cueur, aima mieulx avoir ceſte mauvaiſe reſponſe que d'avoir failly à declarer ſa volunté : laquelle il tint ferme trois ans durans & par lettres & par moyens la pourchaſſa ſans perdre heure ne temps. Mais durant trois ans n'en put avoir autre reſponſe ſinon qu'elle le fuyoit comme le loup faict le levrier duquel il doibt eſtre prins; non par haine qu'elle luy portaſt mais pour la craincte de ſon honneur & reputation; dont il s'apperceut ſi bien que plus vivement qu'il n'avoit faict pourchaſſa ſon affaire. Et après pluſieurs refus, peines, tormentz & deſeſpoirs, voyant la grandeur & perſeverance de ſon amour, ceſte dame eut pitié de luy & luy accorda ce qu'il avoit tant deſiré & ſi longuement attendu. Et quand ils furent d'accord des moyens ne faillit le gentil homme françois à ſe hazarder d'aller en ſa maiſon, combien que ſa vie y pouvoit eſtre en grand hazard veu que les parens d'elle logeoient tous enſemble. Luy, qui n'avoit moins de fineſſe que de beauté, ſe conduiſit ſi ſaigement qu'il entra en ſa chambre à l'heure qu'elle luy avoit aſſigné, où il la trouva toute ſeule couchée en un beau lict : & ainſi qu'il ſe haſtoit de ſe deshabiller pour coucher avecq elle, entendit à la porte un grand bruict de voix, parlans bas & d'eſpées que l'on frottoit contre les murailles. La dame veſve luy diſt,

avecq ung viſaige d'une femme à demi morte : Or à ceſte heure eſt voſtre vie & mon honneur au plus grand dangier qu'ils pourroient eſtre, car j'entends bien que voila mes freres qui vous cherchent pour vous tuer; parquoy je vous prie, cachez vous ſoubs ce lict ; car quand ils ne vous trouveront poinct, j'auray occaſion de me courroucer à eux de l'alarme que ſans cauſe ils m'auront faicte. Le gentil homme, qui n'avoit encores regardé la paour, luy diſt : Et qui ſont voz freres pour faire paour à ung homme de bien ? Quand toute leur race ſeroit enſemble, je ſuis ſeur qu'ils n'attendront point le quatrieſme coup de mon eſpée : parquoy repoſez vous en voſtre lict & me laiſſez garder ceſte porte. A l'heure il meit ſa cappe à l'entour de ſon bras & ſon eſpée nue en la main, & alla ouvrir la porte pour veoir de plus près les eſpées dont il oyoit le bruict. Et quand elle fut ouverte, il veit deux chambrieres qui avecq deux eſpées en chaſcune main, lui faiſoient ceſte alarme, lesquelles luy dirent : Monſieur, pardonnez nous, car nous avons commandement de noſtre maiſtreſſe de faire ainſi, mais vous n'aurez plus de nous d'autres empeſchemens. Le gentil homme voyant que c'eſtoient femmes ne leur ſceut pis faire que en les donnant à tous les diables leur fermer la porte au viſaige; & s'en alla le plus toſt qu'il luy fut poſſible coucher avecq ſa dame, de laquelle la paour n'avoit en rien diminué

l'amour; & oubliant luy demander la raiſon de ces eſcarmouches ne penſa qu'à ſatisfaire à ſon deſir. Mais voyant que le jour approchoit, la pria de luy dire pourquoy elle luy avoit faict de ſi mauvais tours tant de la longueur du temps qu'il avoit attendu que de ceſte derniere entreprinſe. Elle en riant luy reſpondit : Ma deliberation eſtoit de jamais n'aymer, ce que depuis ma viduité j'avois bien ſceu garder; mais voſtre honneſteté dès l'heure que vous parlaſtes à moy au feſtin me feit changer propos & vous aymer autant que vous faiſiez moy. Il eſt vray que l'honneur qui tousjours m'avoit conduicte, ne vouloit permettre que amour me feiſt faire choſe dont ma reputation peuſt empirer. Mais ainſy comme la biche navrée à mort cuide en changeant de lieu changer le mal qu'elle porte avecq ſoy, ainſi m'en allois je d'egliſe en egliſe, cuidant fuir celuy que je portois en mon cueur duquel la preuve de la parfaicte amitié a faict accorder l'honneur avecq l'amour. Mais à fin d'eſtre plus aſſeurée de mettre mon cueur & mon amour en ung parfaict homme de bien, je voulus faire ceſte derniere preuve de mes chamberieres, vous aſſeurant que ſi pour paour de voſtre vie ou de nul aultre regard, je vous euſſe trouvé crainctif juſques à vous coucher ſoubz mon lict, j'avois deliberé de me lever & aller en une aultre chambre, ſans jamais de plus près vous veoir. Mais pource que j'ay trouvé

en vous plus de beaulté, de grace, de vertu & de hardiesse que l'on ne m'en avoit dict, & que la paour n'a eu puissance en riens de toucher en vostre cueur, ny à refroidir tant soit peu l'amour que vous me portez, je suis deliberée de m'arrester à vous pour la fin de mes jours; me tenant seure que je ne sçaurois en meilleure main mettre ma vie, & mon honneur que en celuy que je ne pense avoir veu son pareil en toutes vertuz. Et comme si la volunté de l'homme estoit immuable, se jurerent & promirent ce qui n'estoit en leur puissance, c'est une amitié perpetuelle qui ne peut naistre ne demorer au cueur de l'homme; & celles seules le sçavent qui ont experimenté combien durent telles opinions (1).

Et pource, mes dames, si vous estes saiges, vous vous garderez de nous comme le cerf s'il avoit entendement feroit de son chasseur. Car nostre gloire, nostre felicité & nostre contentement, c'est de vous veoir prises & de vous oster ce qui vous est plus cher que la vie.—Comment? Geburon, dist Hircan, depuis quel temps estes vous devenu prescheur? J'ay bien veu que vous ne teniez pas ces propos.—Il est bien vray, dist Geburon, que j'ay parlé maintenant contre tout ce que j'ay dict toute ma vie : mais pour ce que j'ay les dents

---

(1) Édit. de 1558 : *Et celles le sçavent qui l'ont experimenté, & combien telles opinions durent.*

si foibles que je ne puis plus mascher la venaison, je advertiz les pauvres bisches de se garder des veneurs, pour satisfaire sur ma vieillesse aux maulx que j'ay desirés en ma jeunesse. — Nous vous mercions, Geburon, dist Nomerfide, de quoy vous nous advertissez de nostre profict : mais si ne nous en sentons nous pas trop tenues à vous, car vous n'avez poinct tenu pareil propos à celle que vous avez bien aimée : c'est doncques signe que vous ne nous aymez gueres, ni ne voulez encores souffrir que nous soyons aymées. Si pensions nous estre aussi saiges & vertueuses que celles que vous avez si longuement chassées en vostre jeunesse; mais c'est la gloire des vieilles gens qui cuident tousjours avoir esté plus saiges que ceulx qui viennent après eulx. — Et bien, Nomerfide, dist Geburon, quand la tromperie de quelqu'un de vos serviteurs vous aura faict congnoistre la malice des hommes, à ceste heure là croirez vous que je vous auray dict vray. Oisille dist à Geburon : Il me semble que le gentil homme que vous louez tant de hardiesse, debvroit plus estre loué de fureur d'amour qui est une puissance si forte qu'elle faict entreprendre aux plus couartz du monde ce à quoy les plus hardiz penseroient deux fois. Saffredent luy dist : Ma dame, si ce n'estoit qu'il estimast les Italiens gens de meilleur discours que de grand effect il me semble qu'il avoit occasion d'avoir paour. — Ouy, ce dist Oisille, s'il n'eust point

eu en ſon cueur le feu qui bruſle crainƈte.—Il me ſemble, ce diſt Hircan, puis que vous ne trouvez la hardieſſe de ceſtuy cy aſſez louable qu'il fault que vous en ſçachiez quelque autre qui eſt plus digne de louange. — Il eſt vray, diſt Oiſille, que ceſtui cy eſt louable, mais j'en ſçay ung qui eſt plus admirable. — Je vous ſupplie, ma dame, diſt Geburon, s'il eſt ainſi que vous prenez ma place & que vous le diƈtes. Oiſille commencea : Si ung homme pour ſa vie & l'honneur de ſa dame s'eſt tant monſtré aſſeuré contre les Milannois eſt eſtimé tant hardy, que doibt eſtre un qui ſans neceſſité mais par vraye & naïfve hardieſſe a faiƈt le tour que je vous diray?

DIX SEPTIESME NOUVELLE.

Le Roy Françoys requis de chacer hors son royaume le comte Guillaume que l'on disoit avoir pris argent pour le faire mourir, sans faire semblant qu'il eut soupçon de son entreprinse, luy joua un tour si subtil que luy mesme se chaça prenant congé du Roy.

En la ville de Dijon, au duché de Bourgoingne, vint au service du Roy François un comte d'Alemaigne nommé Guillaume (1), de la maison de Saxonne dont celle de Savoye est tant alliée que anciennement n'estoient qu'une. Ce comte, autant estimé beau & hardy gentil homme qui fust poinct en Alemaigne, eut si bon recueil du Roy que non seulement il le print à son service mais le tint près de luy & de sa chambre. Ung jour le gouverneur de Bourgoingne seigneur de La Trimoille (2), ancien chevalier & loyal serviteur du Roy, comme celuy qui estoit soupçonneux ou crainctif du mal & dommaige de son maistre avoit tousjours espies à l'entour de son gouvernement pour sçavoir ce que ses ennemis faisoient; & s'y conduisoit si saigement que peu de

(1) Voir aux éclaircissements, note H.
(2) Voir aux éclaircissements, note I.

chofes luy eftoient celées. Entre autres advertiffemens luy efcripvit l'un de fes amis que le comte Guillaume avoit prins quelque fomme d'argent avecq promeffe d'en avoir davantaige pour faire mourir le Roy en quelque forte que ce peuft eftre. Le feigneur de La Trimoille ne faillit point incontinant de l'en venir advertir & ne le cela à Madame fa mere Loïfe de Savoye, laquelle oublia l'alliance qu'elle avoit à ceft Allemant, & fupplia le Roy de le chaffer bien toft; lequel la requift de n'en parler poinct, & qu'il eftoit impoffible que ung fi honnefte gentil homme & tant homme de bien entreprinft une fi grande mefchanceté. Au bout de quelque temps vint encores ung autre advertiffement confirmant le premier. Dont le gouverneur bruflant de l'amour de fon maiftre, luy demanda congé ou de le chaffer ou d'y donner ordre; mais le Roy luy commanda expreffement de n'en faire nul femblant, & penfa bien que par autre moyen il en fçauroit la verité.

Ung jour qu'il alloit à la chaffe, print la meilleure efpée qu'il eftoit poffible de veoir pour toutes armes, & mena avecq luy le comte Guillaume, auquel il commanda le fuivre de près : mais après avoir quelque temps couru le cerf, voyant le Roy que fes gens eftoient loing de luy hors le comte feulement, fe deftourna hors de tous chemins. Et quand il fe veid feul avecq le comte au plus profond de

la foreſt, en tirant ſon eſpée diſt au comte : Vous ſemble-t-il que ceſte eſpée ſoit belle & bonne? Le comte en la maniant par le bout luy diſt qu'il n'en avoit veu nulle qu'il penſaſt meilleure. Vous avez raiſon, diſt le Roy, & me ſemble que ſi ung gentil homme avoit deliberé de me tuer & qu'il euſt congneu la force de mon bras & la bonté de mon cueur accompaignée de ceſte eſpée, il penſeroit deux fois à m'aſſaillir : toutesfois je le tiendrois pour bien meſchant ſi nous eſtions ſeul à ſeul ſans teſmoings, s'il n'oſoit executer ce qu'il auroit oſé entreprendre. Le comte Guillaume luy reſpondit avecq ung viſaige eſtonné : Sire, la meſchanceté de l'entreprinſe ſeroit bien grande, mais la follie de la vouloir executer ne ſeroit pas moindre. Le Roy en ſe prenant à rire remiſt l'eſpée au fourreau & eſcoutant que la chaſſe eſtoit près de luy, picqua après le plus toſt qu'il peut. Quand il fut arrivé, il ne parla à nul de ceſt affaire, & s'aſſeura que le comte Guillaume, combien qu'il fuſt ung auſſi fort & diſpoſé gentil homme qu'il en ſoit poinct, n'eſtoit homme pour faire une ſi haulte entreprinſe. Mais le comte Guillaume cuidant eſtre decelé ou ſoupſonné du faict, vint le lendemain au matin dire à Robertet (1) ſecretaire des finances du Roy, qu'il avoit regardé aux bienfaicts & gaiges que le Roy luy vouloit

(1) Voir aux éclairciſſements, note K.

donner pour demourer avecq luy, toutesfois que ilz n'estoient pas suffisans pour l'entretenir la moictié de l'année. Et que s'il ne plaisoit au Roy luy en bailler au double il seroit contrainct de se retirer; priant le dict Robertet d'en sçavoir le plus tost qu'il pourroit la volunté du Roy, qui luy dist qu'il ne sçauroit plus s'advancer que d'y aller incontinent sur l'heure. Et print ceste commission voluntiers, car il avoit veu les advertissemens du gouverneur. Et ainsi que le Roy fut esveillé ne faillit à luy faire sa harangue, present Monsieur de La Trimoille & l'admiral de Bonnivet, lesquelz ignoroient le tour que le Roy luy avoit faict le jour avant. Le dict seigneur en riant leur dist : Vous aviez envie de chasser le comte Guillaume & vous voyez qu'il se chasse luy mesmes. Parquoy luy direz que s'il ne se contente de l'estat qu'il a accepté en entrant à mon service dont plusieurs gens de bonnes maisons se sont tenuz bien heureux, c'est raison qu'il cherche ailleurs meilleure fortune : & quant à moy je ne l'empescheray poinct, mais je seray très content qu'il trouve party tel qu'il y puisse vivre selon qu'il merite. Robertet fut aussi diligent de porter ceste responce au comte qu'il avoit esté de presenter sa requeste au Roy. Le comte dist que avecq son bon congié il deliberoit doncques de s'en aller. Et comme celuy que la paour contraingnoit de partir, ne la sceut

porter vingt quatre heures, mais ainſy que le Roy ſe mettoit à table print congié de luy, faingnant d'avoir grand regret, dont ſa neceſſité luy faiſoit perdre ſa preſence. Il alla auſſi prendre congié de la mere du Roy, laquelle luy donna auſſi joyeuſement qu'elle l'avoit receu comme parent & amy; ainſi retourna en ſon païs. Et le Roy voyant ſa mere & ſes ſerviteurs eſtonnés de ce ſoubdain partement, leur compta l'alarme qu'il luy avoit donnée, diſant que encores qu'il fuſt innocent de ce qu'on luy mettoit ſus, ſi avoit eſté ſa paour aſſez grande pour s'eſloingner d'un maiſtre dont il ne congnoiſſoit pas encores les complexions.

Quant à moy, mes dames, je ne voy poinct que aultre choſe peuſt emouvoir le cueur du Roy à ſe hazarder ainſi ſeul contre ung homme tant eſtimé ſinon que en laiſſant la compaignie & les lieux où les Roys ne trouvent nul inferieur qui leur demande le combat, ſe voulut faire pareil à celuy qu'il doubtoit eſtre ſon ennemy, pour ſe contenter luy meſme d'experimenter la bonté & la hardieſſe de ſon cueur. — Sans poinct de faulte, diſt Parlamente, il avoit raiſon; car la louange de tous les hommes ne peult tant ſatisfaire ung bon cueur que le ſçavoir & l'experience qu'il a ſeul des vertuz que Dieu a miſes en luy. — Il y a long temps, diſt Geburon, que les anciens nous ont painct que pour venir au temple de

Renommée il falloit passer par celuy de Vertu. Et moy qui congnois les deux personnaiges dont vous avez faict le compte, sçay bien que veritablement le Roy est ung des plus hardiz hommes qui soit en son royaume. — Par ma foy, dist Hircan, à l'heure que le comte Guillaume vint en France j'eusse plus crainct son espée que celles des quatre plus gentils compaignons italiens qui fussent en la court. — Nous sçavons bien, dist Ennasuitte, qu'il est tant estimé que noz louanges ne sçauroient atteindre à son merite, & que nostre journée seroit plus tost passée que chascun en eust dict ce qu'il luy en semble. Parquoy je vous prie, ma dame, donnez vostre voix à quelqu'un qui die encores quelque bien des hommes s'il y en a. Oisille dist à Hircan : Il me semble que vous avez tant accoustumé de dire mal des femmes qu'il vous sera aisé de nous faire quelque bon compte à la louange d'un homme : parquoy je vous donne ma voix. — Ce me sera chose aysée à faire, dist Hircan, car il y a si peu que l'on m'a faict ung compte à la louange d'un gentil homme, dont l'amour, la fermeté & la patience est si louable que je n'en doibs laisser perdre la mémoire.

DIX HUICTIESME NOUVELLE.

Un jeune gentil homme escolier espris de l'amour d'une bien belle dame, pour parvenir à ses attaintes vinquit l'amour & soy mesme, combien que maintes tentations se presentassent suffisantes pour luy faire rompre sa promesse. Et furent toutes ses peines tornées en contentement & recompense telle que meritoit sa ferme, patiente, loyale & parfaicte amytié.

EN une des bonnes villes du royaulme de France y avoit ung seigneur de bonne maison, qui estoit aux escoles (1), desirant parvenir au sçavoir par quoi la vertu & l'honneur se doibvent acquerir entre les vertueux hommes. Et combien qu'il fust si sçavant que estant en l'aage de dix sept à dix huict ans, il sembloit estre la doctrine & l'exemple des aultres, amour toutesfois après toutes les leçons ne laissa pas de luy chanter la sienne. Et pour estre mieulx ouy & receu se cacha dessoubz le visaige & les oeilz de la plus belle dame qui fust en tout le païs, laquelle pour quelque procès estoit venue en la ville. Mais avant que amour se essayast à vaincre ce gentil homme par la beaulté de ceste dame, il avoit gaigné le cueur d'elle en voyant les perse-

(1) Voir aux éclaircissements, note L.

ctions qui eftoient en ce feigneur : car en beaulté, grace, bon fens & beau parler n'y avoit nul, de quelque eftat qu'il fuft, qui le paffaft. Vous qui fçavez le prompt chemin que faict ce feu quand il fe prent à ung des bouts du cueur & de la fantaifie, vous jugerez bien que entre deux fi parfaicts fubjects n'arrefta gueres amour qu'il ne les euft à fon commandement, & qu'il ne les rendift tous deux fi remplis de fa claire lumiere que leur penfer, vouloir & parler n'eftoient que flamme de ceft amour. La jeuneffe qui en luy engendroit crainte luy faifoit pourchaffer fon affaire le plus doucement qu'il luy eftoit poffible. Mais elle qui eftoit vaincue d'amour n'avoit poinct befoing de force. Toutesfois la honte qui accompaigne les dames le plus qu'elle peult, la garda quelque temps de monftrer fa volunté. Si eft ce que à la fin la fortereffe du cueur où l'honneur demeure fut ruinée de telle forte que la pauvre dame s'accorda en ce dont elle n'avoit poinct efté difcordante. Mais pour experimenter la patience, fermeté & amour de fon ferviteur, luy octroya ce qu'il demandoit avecq une trop difficile condition, l'affeurant que s'il la gardoit à jamais elle l'aimeroit parfaictement, & que s'il y failloit il eftoit feur de ne l'avoir de fa vie : c'eft qu'elle eftoit contante de parler à luy, dans ung lict, tous deux couchez en leurs chemifes, par ainfy qu'il ne luy demandaft

riens davantaige ſinon la parole & le baiſer. Luy qui ne penſoit poinct qu'il y euſt joye digne d'eſtre accomparée à celle qu'elle luy promettoit luy accorda. Et le ſoir venu la promeſſe fut accomplie. De ſorte que pour quelque bonne chere qu'elle luy feiſt ne pour quelque tentation qu'il euſt ne vouluſt faulſer ſon ſerment. Et combien qu'il n'eſtima ſa peine moindre que celle du purgatoire, ſi fut ſon amour ſi grand & ſon eſperance ſi forte, eſtant ſeur de la continuation perpetuelle de l'amitié que avecq ſi grande peine il avoit acquiſe, qu'il garda ſa patience, & ſe leva d'auprès d'elle ſans jamais luy faire aucun deſplaiſir. La dame, comme je croy, plus eſmerveillée que contente de ce bien, ſoupçonna incontinent ou que ſon amour ne fuſt ſi grande qu'elle penſoit ou qu'il euſt trouvé en elle moins de bien qu'il n'en eſtimoit, & ne regarda pas à ſa grande honneſteté, patience & fidelité à garder ſon ſerment.

Elle ſe delibera de faire encore une autre preuve de l'amour qu'il luy portoit avant que tenir ſa promeſſe. Et pour y parvenir le pria de parler à une fille qui eſtoit en ſa compaignie, plus jeune qu'elle & bien fort belle, & qu'il luy tint propos d'amitié à fin que ceux qui le voyoient venir en ſa maiſon ſi ſouvent penſaſſent que ce fuſt pour ſa damoiſelle & non pour elle. Ce jeune ſeigneur qui ſe tenoit ſeur d'eſtre autant aimé comme il aimoit,

obeit entierement à tout ce qu'elle luy commanda, & se contraignit pour l'amour d'elle de faire l'amour à ceste fille, qui le voyant tant beau & bien parlant, creut sa mensonge plus que une autre verité, & l'aima autant comme si elle eust esté bien fort aymée de luy. Et quand la maistresse veid que les choses en estoient si avant & que toutesfois ce seigneur ne cessoit de la sommer de sa promesse, luy accorda qu'il la vint veoir à une heure après minuict : & qu'elle avoit tant experimenté l'amour & l'obeissance qu'il luy portoit, que c'estoit raison qu'il fust recompensé de sa longue patience. Il ne fault poinct doubter de la joye qu'en receut cest affectionné serviteur qui ne faillit de venir à l'heure assignée. Mais la dame pour tenter la force de son amour dist à sa belle damoiselle : Je sçay bien l'amour que ung tel seigneur vous porte, dont je croy que vous n'avez moindre passion que luy : & j'ay telle compassion de vous deux que je suis deliberée de vous donner lieu & loisir de parler ensemble longuement à voz aises. La damoiselle fut si transportée qu'elle ne luy sceut faindre son affection : mais luy dist qu'elle n'y vouloit faillir. Obeissant donc à son conseil & par son commandement se despouilla, & se meit en ung beau lict toute seule en une chambre : dont la dame laissa la porte entre ouverte, & alluma de la clairté dedans, pourquoy la beaulté de ceste fille

pouvoit eſtre veue clairement. Et en faingnant de s'en aller ſe cacha ſi bien auprès du liċt qu'on ne la pouvoit veoir. Son pauvre ſerviteur la cuidant trouver comme elle luy avoit promis, ne faillit à l'heure ordonnée d'entrer en la chambre le plus doulcement qu'il luy fut poſſible. Et après qu'il eut fermé l'huys & oſté ſa robbe & ſes brodequins fourrez, s'en alla mettre au liċt où il penſoit trouver ce qu'il deſiroit. Et ne ſceut ſi toſt advancer ſes bras pour embraſſer celle qu'il cuidoit eſtre ſa dame, que la pauvre fille qui le cuidoit tout à elle n'euſt les ſiens à l'entour de ſon col, en luy diſant tant de paroles affeċtionnées & d'un ſi beau viſaige, qu'il n'eſt ſi ſainċt hermite qui n'y euſt perdu ſes patenoſtres. Mais quand il la recongneut tant à la veue qu'à l'ouye, l'amour qui avecq ſi grande haſte l'avoit faiċt coucher, le feit encores plus toſt lever, quand il congneut que ce n'eſtoit celle pour qui il avoit tant ſouffert. Et avecq un deſpit tant contre la maiſtreſſe que contre la damoiſelle, luy diſt: Voſtre folie & la malice de celle qui vous a miſe là ne me ſçauroient faire aultre que je ſuis; mais mettez peine d'eſtre femme de bien: car par mon occaſion ne perdrez poinċt ce bon nom. Et en ce diſant, tant courroucé qu'il n'eſtoit poſſible de plus, faillit hors de la chambre, & fut longtemps ſans retourner où eſtoit ſa dame. Toutesfois amour qui jamais

n'eſt ſans eſperance, l'aſſeura que plus la fermeté de ſon amour eſtoit grande & congneue par tant d'experience, plus la joiſſance en ſeroit longue & heureuſe. La dame qui avoit veu & entendu tous ces propos, fut tant contente & esbahye de veoir la grandeur & fermeté de ſon amour qu'il luy tarda bien qu'elle ne le pouvoit reveoir pour luy demander pardon des maulx qu'elle luy avoit faictz à l'eſprouver. Et ſi toſt qu'elle le peut trouver ne faillit à luy dire tant d'honneſtes & bons propos, que non ſeulement il oublia toutes ſes peines, mais les eſtima très heureuſes veu qu'elles eſtoient tournées à la gloire de ſa fermeté & à l'aſſeurance parfaicte de ſon amitié. De laquelle, depuis ceſte heure là en avant, ſans empeſchement ne faſcherie il eut la fruition telle qu'il la pouvoit deſirer.

Je vous prie, mes dames, trouvez moy une femme qui ait eſté ſi ferme, ſi patiente & ſi loyale en amour que ceſt homme cy a eſté. Ceulx qui ont experimenté telles tentations, trouvent celles que l'on painct en Sainct Anthoine bien petites au pris; car qui peut eſtre chaſte & patient avecq la beaulté, l'amour, le temps & le loiſir des femmes ſera aſſez vertueux pour vaincre tous les diables. — C'eſt dommaige, diſt Oiſille, qu'il ne s'adreſſa à une femme auſſi vertueuſe que luy: car ce euſt eſté la plus parfaicte, la plus honneſte amour dont l'on oyt jamais parler. — Mais je vous prie, diſt

Geburon, dictes lequel tour vous trouvez le plus difficile des deux? — Il me semble, dist Parlamente, que c'est le dernier; car le despit est la plus forte tentation de toutes les autres. Longarine dist qu'elle pensoit que le premier fust le plus mauvais à faire; car il falloit qu'il vainquist l'amour & soy mesmes pour tenir sa promesse. — Vous en parlez bien à voz aises, dist Simontault; mais nous qui sçavons que la chose vault en debvons dire nostre opinion. Quant est de moy, je l'estime à la premiere fois sot & à la derniere fol; car je croy que en tenant promesse à sa dame, elle avoit autant ou plus de peine que luy. Elle ne luy faisoit faire ce serment sinon pour se faindre plus femme de bien qu'elle n'estoit, se tenant seure que une forte amour ne se peut lier ny par commandement, ne par serment, ne par chose qui soit au monde. Mais elle vouloit faindre son vice si vertueux qu'il ne pouvoit estre gaingné que par vertuz heroïcques. Et la seconde fois il se monstra fol de laisser celle qui l'aimoit & valoit mieulx que celle où il avoit serment au contraire, & si avoit bonne excuse sur le despit de quoy il estoit plein. Dagoucin le reprint disant qu'il estoit de contraire opinion; & que à la premiere fois il se monstra ferme, patient & veritable, & à la seconde loyal & parfaict en amitié. — Et que sçavons nous, dist Saffredent, s'il estoit de ceulx qu'un chapitre nomme *de*

frigidis & maleficiatis (1)? Mais si Hircan eust voulu parfaire sa louange, il nous debvoit compter comme il fut gentil compaignon quand il eut ce qu'il demandoit; & à l'heure pourrions juger si sa vertu ou impuissance le feit estre si saige. — Vous pouvez bien penser, dist Hircan, que s'il le m'eust dict je ne l'eusse non plus celé que le demourant. Mais à veoir sa personne & congnoistre sa complexion, je l'estimeray tousjours avoir esté conduict plustost de la force d'amour que de nulle impuissance ou froideur. — Or s'il estoit tel que vous dictes, dist Simontault, il debvoit rompre son serment. Car si elle se fust courroucée pour si peu elle eust esté legierement appaisée. — Mais, dist Ennasuitte, peut estre qu'à l'heure elle ne l'eust pas voulu. — Et puis, dist Saffredent, n'estoit il pas assez fort pour la forcer puis qu'elle luy avoit baillé camp? — Saincte Marie, dist Nomerfide, comme vous y allez! Est ce la façon d'acquerir la grace d'une qu'on estime honneste & saige? — Il me semble, dist Saffredent, que l'on ne sçauroit faire plus d'honneur à une femme de qui l'on desire telles choses que de la prendre par force, car il n'y a si petite damoiselle qui ne veuille estre bien long temps priée. Et d'autres encores à qui il fault donner beaucoup de presens avant que de les gaigner; d'autres qui sont si sottes que par moyens &

(1) Voir aux éclaircissements, note M.

finesses on ne les peut avoir & gagner; & envers celles là ne fault penser que à chercher les moyens. Mais quand on a affaire à une si saige qu'on ne la peut tromper, & si bonne qu'on ne la peut gaigner par paroles ny presens, n'est ce pas raison de chercher tous les moyens que l'on peut pour en avoir la victoire? Et quand vous oyez dire que ung homme a prins une femme par force, croyez que ceste femme là luy a osté l'esperance de tous autres moyens; & n'estimez moins l'homme qui a mis en dangier sa vie pour donner lieu à son amour. Geburon se prenant à rire, dist : J'ay autres fois veu assieger des places & prendre par force, pource qu'il n'estoit possible de faire parler par argent ne par menaces ceux qui les gardoient; car on dict que place qui parlamente est demy gaignée.—Il vous semble, dist Ennasuitte, que toutes les amours du monde soient fondées sur ces follies; mais il y en a qui ont aymé & longuement perseveré de qui l'intention n'a point esté telle. — Si vous en sçavez une histoire, dist Hircan, je vous donne ma place pour la dire. — Je la sçay, dist Ennasuitte, & je la diray très voluntiers.

DIX NEUFVIESME NOUVELLE.

Paulyne voyant qu'un gentil homme qu'elle n'aymoit moins que luy elle, pour les deffenses à luy faictes de ne parler jamais à elle, s'estoit allé rendre religieus en l'Observance, entra en la religion de Saincte Claire où elle fut receue & voylée, mettant à execution le desir qu'elle avoit eu de rendre la fin de l'amytié du gentil homme et d'elle semblable en habit, etat & forme de vivre.

Au temps du marquis de Mantoue, qui avoit espousé la seur du duc de Ferrare (1), y avoit en la maison de la duchesse une damoiselle nommée Pauline, laquelle estoit tant aymée d'un gentil homme serviteur du marquis, que la grandeur de son amour faisoit esmerveiller tout le monde, veu qu'il estoit pauvre & tant gentil compaignon qu'il debvoit chercher pour l'amour que luy portoit son maistre quelque femme riche : mais il luy sembloit que tout le tresor du monde estoit en Pauline, lequel en l'espousant il cuidoit posseder. La marquise desirant que par sa faveur Pauline fust mariée plus richement, l'en degoustoit le plus qu'il luy estoit possible & les empeschoit souvent de parler ensemble, leur

(1) Voir aux éclaircissements, note N.

remonſtrant que ſi le mariaige ſe faiſoit, ils ſeroient les plus pauvres & miſerables de toute l'Italie. Mais ceſte raiſon ne pouvoit entrer en l'entendement du gentil homme. Pauline de ſon coſté diſſimuloit le mieulx qu'elle pouvoit ſon amitié; toutesfois elle n'en penſoit pas moins. Ceſte amitié dura longuement avecq ceſte eſperance que le temps leur apporteroit quelque meilleure fortune. Durant lequel vint une guerre où ce gentil homme fut prins priſonnier avec ung François qui n'eſtoit moins amoureux en France que luy en Italie. Et quand ils ſe trouverent compaignons de leurs fortunes, ils commencerent à deſcouvrir leurs ſecretz l'un à l'aultre. Et confeſſa le François que ſon cueur eſtoit ainſi que le ſien priſonnier, ſans luy nommer le lieu. Mais pour eſtre tous deux au ſervice du marquis de Mantoue, ſçavoit bien ce gentil homme françois que ſon compaignon aimoit Pauline, & pour l'amitié qu'il avoit en ſon bien & profit luy conſeilloit d'en oſter ſa fantaiſie. Ce que le gentil homme italien juroit n'eſtre en ſa puiſſance; & que ſi le marquis de Mantoue pour recompenſe de ſa priſon & des bons ſervices qu'il luy avoit faicts ne luy donnoit s'amie, il s'en iroit rendre cordelier & ne ſerviroit jamais maiſtre que Dieu. Ce que ſon compaignon ne pouvoit croire, ne voyant en luy ung ſeul ſigne de la religion que la devotion qu'il avoit en Pauline. Au bout de neuf moys fut delivré le gentil

homme françoys, & par ſa bonne diligence feit tant qu'il meiſt ſon compaignon en liberté, & pourchaſſa le plus qu'il luy fut poſſible envers le marquis & la marquiſe, le mariaige de Pauline. Mais il n'y put advenir ny rien gaigner, luy mettant devant les oeilz la pauvreté où il leur faudroit tous deux vivre, & auſſi que de tous coſtez les parens n'en eſtoient d'opinion; et luy defendirent qu'il n'euſt plus à parler à elle, à fin que ceſte fantaiſie s'en peuſt aller par l'abſence & impoſſibilité.

Et quand il veid qu'il eſtoit contrainct d'obeir, demanda congié à la marquiſe de dire adieu à Pauline, & puis que jamais il ne parleroit à elle : ce qui luy fut accordé, & à l'heure il commença à luy dire : Puis qu'ainſi eſt, Pauline, que le ciel & la terre ſont contre nous, non ſeulement pour nous empeſcher de nous marier enſemble, mais qui plus eſt pour nous oſter la veue & la parole, dont noſtre maiſtre & maiſtreſſe nous ont faict ſi rigoureux commandement qu'ils ſe peuvent bien vanter que en une parole ils ont bleſſé deux cueurs dont les corps ne ſçauroient plus faire que languir; monſtrans bien par ceſt effect que oncques amour ne pitié n'entrerent en leur eſtomac. Je ſçay bien que leur fin eſt de nous marier chaſcun bien & richement : car ils ignorent que la vraye richeſſe giſt au contentement; mais ſi m'ont ils faict tant de mal & de deſplaiſir qu'il eſt impoſſible que jamais de

bon cueur je leur puiſſe faire ſervice. Je croy bien que ſi jamais je n'euſſe parlé de mariage, ils ne ſont pas ſi ſcrupuleux qu'ils ne m'euſſent aſſez laiſſé parler à vous, vous aſſeurant que j'aimerois mieulx mourir que changer mon opinion en pire, après vous avoir aymé d'une amour ſi honneſte & vertueuſe & pourchaſſé envers vous ce que je vouldrois defendre envers tous. Et pour ce qu'en vous voyant je ne ſçaurois porter ceſte dure penitence, & que en ne vous voyant mon cueur qui ne peut demeurer vuide, ſe rempliroit de quelque deſeſpoir dont la fin ſeroit malheureuſe : je me ſuis deliberé & dès long temps de me mettre en religion : non que je ſçaiche très bien qu'en tous eſtats l'homme ſe peut ſaulver; mais pour avoir plus de loiſir de contempler la bonté divine, laquelle, j'eſpere, aura pitié des fautes de ma jeuneſſe, & changera mon cueur pour autant aimer les choſes spirituelles qu'il a faict les temporelles. Et ſi Dieu me faict la grace de pouvoir gaingner la ſienne, mon labeur ſera inceſſamment employé à prier Dieu pour vous. Vous ſuppliant par ceſte amour tant ferme & loyale qui a eſté entre nous deux, avoir memoire de moy en voz oraiſons & prier Noſtre Seigneur qu'il me donne autant de conſtance en ne vous voyant poinct qu'il m'a donné de contentement en vous regardant. Et pour ce que j'ay toute ma vie eſperé avoir de vous par mariaige ce que l'honneur & la

confcience permettent, je me fuis contenté d'efperance. Mais maintenant que je la perds, & que je ne puis jamais avoir de vous le traictement qui appartient à un mary, au moins pour dire adieu, je vous fupplie me traicter en frere, & que je vous puiffe baifer. La pauvre Pauline, qui tousjours luy avoit efté affez rigoureufe, congnoiffant l'extremité de fa douleur & l'honnefteté de fa requefte que en tel defefpoir fe contentoit d'une chofe fi raifonnable, fans luy refpondre aultre chofe luy va jecter le bras au col, pleurant avecq une fi grande vehemence que la parole, la voix & la force luy defaillirent, & fe laiffa tumber entre fes bras efvanouye : dont la pitié qu'il en eut avecq l'amour & la trifteffe, luy en feirent faire autant, tant que l'une de fes compaignes les voyant tumber l'un d'un cofté & l'autre de l'autre, appella du fecours qui à force de remedes les feit revenir.

Alors Pauline, qui avoit defiré de diffimuler fon affection, fut honteufe quand elle s'apperceut qu'elle l'avoit monftrée fi vehemente. Toutesfois la pitié du pauvre gentil homme fervit à elle de jufte excufe, & ne pouvant plus porter cefte parole de dire adieu pour jamais, s'en alla viftement le cueur & les dents fi ferrez qu'en entrant dans fon logis, comme un corps fans efprit, fe laiffa tumber fur fon lict, & paffa la nuict en fi piteufes lamentations que fes ferviteurs pen-

ſoient qu'il euſt perdu tous ſes parens & amis & tout ce qu'il pouvoit avoir de biens ſur la terre. Le matin, ſe recommanda à Noſtre Seigneur, & après qu'il eut departy à ſes ſerviteurs le peu de bien qu'il avoit & prins avec luy quelque ſomme d'argent, defendit à ſes gens de le ſuyvre, & s'en alla tout ſeul à la religion de l'Obſervance (1) demander l'habit, deliberé de jamais n'en partir. Le gardien qui autresfois l'avoit veu, penſa au commencement que ce fuſt mocquerie ou ſonge; car il n'y avoit en tout le pays gentil homme qui moins que luy euſt grace ou condition de cordelier, pour ce qu'il avoit en luy toutes les bonnes & honneſtes vertus que l'on euſt ſceu deſirer en ung gentil homme. Mais après avoir entendu ſes paroles & veu ſes larmes coulans ſur ſa face comme ruiſſeaulx, ignorant dont en venoit la ſource, le receut humainement. Et bien toſt après voyant ſa perſeverance luy bailla l'habit qu'il receut devotement; dont furent advertiz le marquis & la marquiſe, qui le trouverent ſi eſtrange que à peine le pouvoient ils croire. Pauline pour ne ſe monſtrer ſubjecte à nulle amour, diſſimula le mieulx qu'il luy fut poſſible le regret qu'elle avoit de luy, en ſorte que chaſcun diſoit qu'elle avoit bien toſt oublié la grande affection de ſon loyal ſerviteur. Et

(1) Voir aux éclairciſſements, note O.

ainſi paſſa cinq ou ſix mois ſans en faire autre demonſtrance. Durant lequel temps luy fut par quelque religieux monſtrée une chanſon que ſon ſerviteur avoit composée ung peu après qu'il eut prins l'habit. De laquelle le chant eſt italien & aſſez commun : mais j'en ay voulu traduire les mots en françois le plus près qu'il m'a eſté poſſible, & ſont tels :

Que dira elle,
Que fera elle
Quand me verra de ſes yeulx
Religieux ?

Las! la pauvrette,
Toute ſeullette,
Sans parler longtemps ſera
Eſchevelée,
Deſconſolée.
L'eſtrange cas penſera :
Son penſer par avanture
En monaſtere & cloſture
A la fin la conduira :
Que dira elle, &c.

Que diront ceulx
Qui de nous deux
Ont l'amour & bien privé ?
Voyans qu'amour
Par un tel tour
Plus parfaict ont approuvé.
Regardans ma conscience
Ils en auront repentance,
Et chacun d'eulx en pleurera.
Que dira elle, &c.

Et s'ils venoient,
Et nous tenoient
Propos pour nous divertir,
Nous leur dirons
Que nous mourrons
Icy, ſans jamais partir.
Puis que leur rigueur rebelle
Nous feit prendre robbe telle,
Nul de nous ne la lairra.
Que dira elle, &c.

Et ſi prier
De marier
Nous viennent, pour nous tenter,
En nous diſant
L'eſtat plaiſant
Qui nous pourroit contenter;
Nous reſpondrons que noſtre ame
Eſt de Dieu amie & femme,
Qui poinct ne la changera.
Que dira elle, &c.

O amour forte,
Qui ceſte porte
Par regret m'as faict paſſer,
Fais qu'en ce lieu
De prier Dieu
Je ne me puiſſe laſſer :
Car noſtre amour mutuelle
Sera tant ſpirituelle
Que Dieu s'en contentera.
Que dira elle, &c.

Laiſſons les biens
Qui ſont lyens
Plus durs à rompre que fer :
Quittons la gloire
Qui l'ame noire
Par orgueil meine en enfer.

l'eglise qui estoit rompu en cest endroict. Quand Pauline congneut que le changement d'habit ne luy avoit pas changé le cueur (1), & qu'il y avoit si long temps qu'il s'estoit rendu que chacun pensoit qu'elle l'eust oublié, se delibera de mettre à execution le desir qu'elle avoit eu de rendre la fin de leur amitié semblable en habit, estat & forme de vivre comme elle avoit esté vivant en une maison, soubs pareil maistre & maistresse. Et pour ce que elle avoit plus de quatre mois auparavant donné ordre à tout ce qui luy estoit necessaire pour entrer en religion, ung matin demanda congé à la marquise d'aller oyr la messe à Saincte Claire, ce qu'elle luy donna, ignorant pourquoy elle le demandoit. Et en passant devant les Cordeliers pria le gardien de luy faire venir son serviteur, qu'elle appelloit son parent. Et quand elle le veid en une chapelle à part, luy dist : Si mon honneur eust permis qu'aussi tost que vous je me fusse osé mettre en religion je n'eusse tant attendu; mais ayant rompu par ma patience les opinions de ceux qui plus tost jugent mal que bien, je suis deliberée de prendre l'estat, la robbe & la vie telle que je voy la vostre, sans m'enquerir quel il y faict. Car si vous y avez du bien, j'en auray ma part; & si vous y recepvez du

(1) Ms. 7576[9] : *le changement d'habit ne lui pouvoit changer le cueur.*

mal je n'en veulx eſtre exempte : car par tel chemin que vous irez en paradis je vous veulx ſuivre : eſtant aſſeurée que celuy qui eſt le vray, parfaiſt & digne d'eſtre nommé amour, nous a tirez à ſon ſervice par une amitié honneſte & raiſonnable, laquelle il convertira par ſon ſainct Eſperit du tout en luy : vous priant que vous & moy oblyons le corps qui perit & tient du vieil Adam, pour recepvoir & reveſtir celuy de noſtre eſpoux Jeſus Chriſt. Ce ſerviteur religieux fut tant aiſe & tant content d'oyr ſa ſaincte volunté, qu'en plorant de joye luy fortifia ſon opinion le plus qu'il luy fut poſſible, luy diſant que puis qu'il ne pouvoit plus avoir d'elle au monde autre choſe que la parole, il ſe tenoit bien heureux d'eſtre en lieu où il auroit tousjours moyen de la recevoir, & qu'elle ſeroit telle que l'un & l'aultre n'en pourroit que mieulx valoir, vivans en un eſtat d'un amour, d'un cueur & d'un eſprit tirez de la bonté de Dieu, lequel il ſupplioit les tenir en ſa main en laquelle nul ne peut perir. Et en ce diſant & plorant d'amour & de joye, luy baiſa les mains, mais elle abbaiſſa ſon viſaige juſques à la main, & ſe donnerent par vraye charité le ſainct baiſer de dilection. Et en ce contentement ſe partit Pauline, & entra en la religion de Saincte Claire, où elle fut receue & voilée.

Ce que après elle feit entendre à madame la marquiſe, qui en fut tant esbahie qu'elle ne le

vertuz morales, la ſouveraine beaulté, grace & vertu. Mais quand elle les a cherchez & experimentez & elle n'y trouve point celuy qu'elle ayme, elle paſſe oultre, ainſi que l'enfant, ſelon ſa petiteſſe, ayme les poupines & aultres petites choſes(1), les plus belles que ſon oeil peut veoir; & eſtime richeſſes d'aſſembler des petites pierres : mais en croiſſant aime les poupines vives & amaſſe les biens neceſſaires pour la vie humaine. Mais quand il congnoiſt par plus grande experience que es choſes territoires n'y a perfection ne felicité, deſire chercher le facteur & la ſource d'icelle. Toutesfois ſi Dieu ne luy ouvre l'oeil de foy, ſeroit en danger de devenir d'un ignorant ung infidele philoſophe. Car foy ſeulement peut monſtrer & faire recevoir le bien que l'homme charnel & animal ne peut entendre. — Ne voyez vous pas bien, diſt Longarine, que la terre non cultivée portant beaucoup d'herbes & d'arbres, combien qu'ils ſoient inutiles, eſt deſirée pour l'eſperance qu'elle apportera bon fruict, quand il y ſera ſemé; auſſi le cueur de l'homme qui n'a nul ſentiment d'amour aux choſes viſibles, ne viendra jamais à l'amour de Dieu par la ſemence de ſa parole, car la terre de ſon cueur eſt ſterile, froide & damnée. — Voila pourquoy, diſt

---

(1) Éd. de 1558 & de 1559 : *aime les pommes, les poires, les poupées, &c.*

Saffredent, la plus part des docteurs ne ſont ſpirituels; car ils n'aymeront jamais que le bon vin & chamberieres laides & ordes, ſans experimenter que c'eſt d'aymer dames honneſtes (1). — Si je ſçavois bien parler latin, diſt Simontault, je vous allegueroye que ſainct Jehan dict : Que celuy qui n'ayme ſon frere qu'il veoit, comment aimera il Dieu qu'il ne veoit poinct? car par les choſes viſibles on eſt tiré à l'amour des inviſibles. — Mais, diſt Ennaſuitte, *quis eſt ille, & laudabimus eum*, ainſi parfaict que vous le dictes (2)? — Il y en a, reſpondit Dagoucin, qui ayment ſi fort & ſi parfaictement qu'ils aimeroient autant mourir que de ſentir ung deſir contre l'honneur & la conſcience de leur maiſtreſſe, & ſi ne veullent qu'elles ne autres s'en apperçoivent. — Ceux là, dit Saffredent, ſont de la nature de la camalercite (3) qui vit de l'aer. Car il n'y a homme au monde qui ne deſire declairer ſon amour & de ſçavoir eſtre aymé : & ſi croy qu'il n'eſt ſi forte fiebvre d'amitié qui ſoub-

(1) Au lieu de cette dernière phraſe on lit dans les éditions de 1558 & de 1559 : *voyla pourquoy, diſt Saffredent, la plus part des hommes ſont deceuz, les quelz ne s'amuſent qu'aux choſes exterieures & contemnent le plus precieux qui eſt dedans.*

(2) Éd. de 1558 : *qui eſt il, diſt Emmarſuite*, & laudabimus eum *ainſi parfaict que vous le dictes.*

(3) Éd. de 1558 : *de la carmalecite.* Éd. de 1559 : *du camaleon.*

dain ne paſſe quand on congnoiſt le contraire. Quant à moy, j'en ay veu des miracles evidentz. — Je vous prie, diſt Ennaſuitte, prenez ma place & nous racomptez de quelqu'un qui ſoit reſſuſcité de mort à vie pour congnoiſtre en ſa dame le contraire de ce qu'il deſiroit. — Je crains tant, diſt Saffredent, de deſplaire aux dames de qui j'ay eſté & feray toute ma vie ſerviteur, que ſans exprès commandement je n'euſſe oſé racompter leurs imperfections; mais pour obeir je n'en celeray la verité.

VINGTIESME NOUVELLE.

Le ſieur du Ryant fort amoureux d'une dame veuve, ayant connu en elle le contraire de ce qu'il deſiroit & qu'elle luy avoit ſouvent perſuadé, ſe ſaiſit ſi fort, qu'en un inſtant le depit eut puiſſance d'eteindre le feu que la longueur du tems ny l'occaſion n'avoyent ſceu amortir.

Au pays de Daulphiné, y avoit un gentil homme, nommé le ſeigneur de Riant, de la maiſon du Roy François premier (1), autant beau & honneſte gentil homme qu'il eſtoit poſſible de veoir. Il fut longuement ſerviteur d'une dame vefve, laquelle il aymoit & reveroit tant de paour qu'il avoit de perdre ſa bonne grace que ne l'oſoit importuner de ce qu'il deſiroit le plus. Et luy qui ſe ſentoit beau & digne d'eſtre aymé croyoit fermement ce qu'elle luy juroit ſouvent, c'eſt qu'elle l'aimoit plus que tous les hommes du monde; & que ſi elle eſtoit contraincte de faire quelque choſe pour un gentil homme, ce feroit pour luy ſeullement, comme le plus parfaict qu'elle avoit jamais congneu, le priant de ſe contenter ſans oultrepaſſer de ceſte honneſte amitié. Et d'aultre part l'aſſeuroit ſi fort que ſi elle con-

(1) Voir aux éclairciſſements, note P.

gnoiſſoit qu'il pretendiſt davantaige, ſans ſe contenter de la raiſon, que du tout il la perdroit. Le pauvre gentil homme non ſeullement ſe contentoit, mais ſe tenoit très heureux d'avoir gaingné le cueur de celle où il penſoit tant d'honneſteté. Il ſeroit long de vous racompter le diſcours de ſon amitié, la longue frequentation qu'il eut avecq elle, les voyages qu'il faiſoit pour la venir veoir. Mais pour venir à la concluſion, ce pauvre martir d'un feu ſi plaiſant que plus on bruſle plus on en veult bruſler, cherchoit tousjours le moyen d'augmenter ſon martire. Ung jour luy print fantaiſie d'aller veoir en poſte celle qu'il aymoit plus que luy meſmes & qu'il eſtimoit pardeſſus toutes les femmes du monde. Luy arrivé en ſa maiſon demanda où elle eſtoit; on luy diſt qu'elle ne faiſoit que venir de veſpres & eſtoit entrée en ſa garenne pour parachever ſon ſervice. Il deſcendit de cheval & s'en alla tout droit en ceſte garenne où elle eſtoit, & trouva ſes femmes qui luy dirent qu'elle s'en alloit toute ſeule promener en une grande allée. Il commença à plus que jamais eſperer quelque bonne fortune pour luy. Et le plus doulcement qu'il peut, ſans faire un ſeul bruict, la chercha le mieulx qu'il luy fut poſſible, deſirant ſur toutes choſes de la pouvoir trouver ſeule. Mais quand il fut près d'un pavillon faict d'arbres pliez, lieu tant beau & plaiſant qu'il n'eſtoit poſſible de plus, entra ſoub-

dainement là comme celuy à qui tardoit de veoir ce qu'il aymoit. Mais il trouva à ſon entrée la damoiſelle couchée deſſus l'herbe entre les bras d'un palefrenier de ſa maiſon, auſſi laid, ord & infame que de Riant eſtoit beau, honneſte & aimable. Je n'entreprendz pas de vous paindre le deſpit qu'il eut, mais il fut ſi grand qu'il eut puiſſance en ung moment d'eſteindre le feu que la longueur du temps ni l'occaſion n'avoient ſceu faire. Et autant remply de deſpit qu'il avoit eu d'amour luy diſt : Madame, prou vous face; aujourd'huy par voſtre meſchanceté congneue ſuis guery & delivré de la continuelle douleur dont honneſteté que j'eſtimois en vous eſtoit l'occaſion. Et ſans autre adieu s'en retourna plus viſte qu'il n'eſtoit venu. La pauvre femme ne luy feit autre reſponſe ſinon de mettre la main devant ſon viſaige; car puis qu'elle ne pouvoit couvrir ſa honte couvrit elle ſes oeilz pour ne veoir celuy qui la voyoit trop clairement, nonobſtant ſa diſſimulation.

Parquoy, mes dames, je vous ſupplie, ſi vous n'avez volunté d'aymer parfaictement, ne vous penſez poinct diſſimuler à ung homme de bien, & luy faire deſplaiſir pour voſtre gloire : car les hypocrites ſont payez de leurs loyers, & Dieu favoriſe ceulx qui ayment naïfvement.—Vrayement, diſt Oiſille, vous nous l'avez gardé bonne pour la fin de la journée.

Et ſi ce n'eſtoit que nous avons tous juré de dire verité, je ne ſçauroys croire que une femme de l'eſtat dont elle eſtoit ſceut eſtre ſi meſchante de l'ame quant à Dieu & du corps, laiſſant ung ſi honneſte gentil homme pour ung ſi villain muletier. — Helas! Madame, diſt Hircan, ſi vous ſçaviez la difference qu'il y a d'un gentil homme qui toute ſa vie a porté le harnois & ſuivy la guerre, auprès d'un varlet bien nourry ſans bouger d'un lieu, vous excuſeriez ceſte pauvre veſve. — Je ne croy pas, Hircan, diſt Oiſille, quelque choſe que vous en dictes, que vous puiſſiez recepvoir nulle excuſe d'elle. — J'ay bien oy dire, diſt Simontault, qu'il y a des femmes qui veulent avoir des evangeliſtes pour preſcher leur vertu & leur chaſteté, & leur font la meilleure chere qu'il leur eſt poſſible & la plus privée, les aſſeurant que ſi la conſcience & l'honneur ne les retenoient elles leur accorderoient leurs deſirs. Et les pauvres ſots, quand en quelque compaignie parlent d'elles, jurent qu'ils mettroient leur doigt au feu ſans bruſler, pour ſouſtenir qu'elles ſont femmes de bien : car ils ont experimenté leur amour juſques au bout. Ainſi ſe font louer par les honneſtes hommes celles qui à leurs ſemblables ſe monſtrent telles qu'elles ſont, & choiſiſſent ceulx qui ne ſçauroient avoir hardieſſe de parler : & s'ils en parlent pour leur orde & vile condition ne ſeroient pas creuz. — Voila, diſt Longarine,

une opinion que j'ay autresfois oy dire aux plus jaloux & soupsonneux hommes, mais c'est peindre une chimere : car combien qu'il soit advenu à quelque pauvre malheureuse, si est ce chose qui ne se doibt soupsonner en aultre. — Or, leur dist Parlamente, tant plus avant nous entrons en ce propos, & plus ces bons seigneurs icy drapperont sur la tissure de Simontault & tout à noz despens. Parquoy il vault mieulx aller oyr vespres, à fin que ne soyons tant attendues que nous fusmes hier.

La compaignie fut de son opinion, & en allant Oisille leur dist : Si quelqu'un de vous rend graces à Dieu d'avoir en ceste journée dict la verité des histoires que nous avons racomptées, Saffredent luy doibt requerir pardon d'avoir rememoré une si grande villenie contre les dames.—Par ma foy, respondit Saffredent, combien que mon compte soit veritable si est ce que je l'ay oy dire. Mais quand je vouldroye faire le rapport du cerf à veue d'oeil, je vous ferois faire plus de signes de croix de ce que je sçay des femmes que l'on n'en faict à sacrer une eglise.—C'est bien loing de se repentir, dist Geburon, quand la confession aggrave le peché.— Puisque vous avez telle opinion des femmes, dist Parlamente, elles vous debvroient priver de leur honneste entretenement & privaultez. Mais il luy respondit : Aucunes ont tant usé en mon en-

droict du conseil que vous leur donnez en m'esloignant & separant des choses justes & honnestes que si je pouvois dire pis & pis faire à toutes, je ne m'y espargneroie pour les inciter à me venger de celle qui me tient si grand tort. En disant ces paroles, Parlamente meit son touret de nez (1), & avecq les autres entra dedans l'eglise, où ils trouverent vespres très bien sonnées, mais ils n'y trouverent pas ung religieux pour les dire, pource qu'ils avoient entendu que dedans le pré s'assembloit ceste compaignie pour y dire les plus plaisantes choses qu'il estoit possible : & comme ceulx qui aymoient mieulx leurs plaisirs que les oraisons, s'estoient allé cacher dedans une fosse, le ventre contre terre derriere une haye fort espesse. Et là avoient si bien escouté les beaulx comptes qu'ils n'avoient point oy sonner la cloche de leur monastere. Ce qui parut bien quant ils arriverent en telle haste que quasi l'alaine leur failloit à commencer vespres. Et quand elles furent dictes, confesserent à ceulx qui leur demandoient l'occasion de leur chant tardif & mal entonné que ce avoit esté pour les escouter. Parquoy voyans leur bonne volunté, leur fut permis que tous les jours assisteroient derriere la haye, assis à leur aise. Le soupper se passa joyeusement en relevant les propos qu'ils n'avoient pas mis à fin dans le

(1) Voir aux éclaircissements, note Q.

pré, qui durerent tout le long du ſoir, juſques à ce que la dame Oiſille les pria de ſe retirer à fin que leur eſprit fuſt plus prompt le lendemain, après un bon & long repos dont elle diſoit que une heure avant mynuict valoit mieulx que trois après. Ainſi s'en allant chaſcun en ſa chambre ſe partit ceſte compaignie mettant fin à ceſte ſeconde journée.



TROISIESME JOURNÉE

En la troisiesme journée on devise des dames qui en leur amytié n'ont cerché nulle fin que l'honnesteté & de l'hypocrisye & mechanceté des religieux.

PROLOGUE.

Le matin la compaignye ne sceut si tost venir en la salle qu'elle n'y trouvast madame Oisille qui avoit plus de demie heure avant estudié la leçon qu'elle debvoit lire; & si le premier & second jour elle les avoit rendus contens, elle n'en feyt moins le troisiesme. Et n'eust esté que ung des religieux les vint querir pour aller à la grand messe, ils ne l'eussent oye, leur contemplation les empeschant d'oyr la cloche. La messe oye bien devotement, & le disner passé bien sobrement pour n'empescher par les viandes leur memoire à s'acquicter chacun en son reng le mieulx qu'il seroit possible, se retirerent en leurs chambres à visiter leurs registres, attendant l'heure accoustumée d'aller au pré; laquelle venue ne faillirent à ce beau voyage. Et ceulx qui avoient deliberé de dire quelque

folie avoient desja les visaiges si joyeux que l'on esperoit d'eulx occasion de bien rire. Quand ils furent assis, demanderent à Saffredent à qui il donnoit sa voix pour la troisiesme journée : Il me semble, dist il, que puisque la faulte que je feis hier est si grande que vous dictes, ne sçachant histoire digne de la reparer, que je dois donner ma voix (1) à Parlamente, laquelle pour son bon sens sçaura si bien louer les dames qu'elle fera mettre en oubly la verité que je vous ay dicte. — Je n'entreprens pas, dist Parlamente, de reparer voz faultes, mais oui bien de me garder de les ensuivre. Parquoy je me delibere, usant de la verité promise & jurée, de vous monstrer qu'il y a des dames qui en leurs amitiez n'ont cherché nul fin que l'honnesteté. Et pour ce que celle dont je vous veulx parler estoit de bonne maison je ne changeray rien en l'histoire que le nom; vous priant, mes dames, de penser qu'amour n'a poinct de puissance de changer ung cueur chaste & honneste, comme vous verrez par l'histoire que je vous voys compter.

---

(1) Ms. 7576[2]. Le manuscrit que nous suivons portait : *Je donne ma voix à Parlamente.*

VINGT ET UNIESME NOUVELLE.

Rolandine ayant attendu jusqu'à l'age de xxx ans à estre maryée, & connoisçant la negligence de son pere & le peu de faveur que luy portoit sa maitresse, prend telle amytié à un gentil homme bastard qu'elle luy promeit maryage, dont son pere averty luy usa de toutes les rigueurs qui luy furent possibles pour la faire consentir à la dissolution de ce maryage, mais elle persista en son amytié jusques à la mort du bastard, de la quelle certifiée fut maryée à un gentil homme du nom & des armes de sa maison.

Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons (1). Entre autres y en avoit une nommée Rolandine, qui estoit bien proche sa parente. Mais la Royne pour quelque inimitié qu'elle portoit à son pere ne luy faisoit pas fort bonne chere. Ceste fille, combien qu'elle ne fust des plus belles ny des laides aussy, estoit tant saige & vertueuse que plusieurs grands personnaiges la demandoient en mariage, dont ils avoient froide response; car le pere aimoit tant son argent qu'il oublyoit l'advancement de sa fille, et

(1) Voir aux éclaircissements, note A.

ſa maiſtreſſe, comme j'ay dict, luy portoit ſi peu de faveur qu'elle n'eſtoit point demandée de ceulx qui ſe vouloient advancer en la bonne grace de la Royne. Ainſi par la negligence du pere & par le deſdaing de ſa maiſtreſſe ceſte pauvre fille demeura long temps ſans eſtre maryée. Et comme celle qui ſe faſcha à la longue, non tant pour envie qu'elle euſt d'eſtre mariée que pour la honte qu'elle avoit de ne l'eſtre poinct, ſe retira du tout à Dieu, laiſſant les mondanitez & gorgiasetez de la court; ſon paſſetemps fut à prier Dieu ou à faire quelques ouvraiges. Et en ceſte vie ainſy retirée paſſa ſes jeunes ans, vivant tant honneſtement & ſainctement qu'il n'eſtoit poſſible de plus. Quand elle fut approchée des trente ans, il y avoit ung gentil homme baſtard d'une grande & bonne maiſon, autant gentil compaignon & homme de bien qu'il en fut de ſon temps, mais la richeſſe l'avoit du tout delaiſſé; & avoit ſi peu de beaulté que une dame quelle qu'elle fuſt ne l'euſt pour ſon plaiſir choiſy. Ce pauvre gentil homme eſtoit demeuré ſans party; & comme ſouvent ung malheureux cherche l'autre, vint aborder ceſte damoiſelle Rolandine, car leurs fortunes, complexions & conditions eſtoient fort pareilles. Et ſe complaignans l'un à l'autre de leurs infortunes prindrent une très grande amitié; & ſe trouvans tous deux compaignons de malheur, ſe cherchoient en tous lieux

pour ſe conſoler l'un l'autre; & en ceſte frequentation s'engendra une très grande & longue amitié. Ceulx qui avoient veu la damoiſelle Rolandine ſi retirée qu'elle ne parloit à perſonne, la voyans inceſſamment avec le baſtard de bonne maiſon (1) en furent incontinent ſcandaliſez, & dirent à ſa gouvernante qu'elle ne debvoit endurer ces longs propos; ce qu'elle remonſtra à Rolandine, luy diſant que chaſcun eſtoit ſcandaliſé de ce qu'elle parloit tant à ung homme qui n'eſtoit aſſez riche pour l'eſpouſer, ny aſſez beau pour eſtre amy. Rolandine, qui avoit tousjours eſté plus repriſe de son auſterité que de ses mondanitez, diſt à ſa gouvernante : Helas, ma mere! vous voyez que je ne puis avoir ung mary ſelon la maiſon d'où je ſuis, & que j'ay tousjours fuy ceulx qui ſont beaulx & jeunes, de paour de tumber aux inconveniens où j'en ay veu d'autres. Et je trouve ce gentil homme icy ſaige & vertueux comme vous ſçavez, lequel ne me preſche que toutes choſes bonnes & vertueuſes : quel tort puis je tenir à vous & à ceulx qui en parlent de me conſoler avec luy de mes ennuyćts? La pauvre vieille qui aimoit ſa maiſtreſſe plus qu'elle meſmes, luy diſt : Ma damoiſelle, je voy bien que vous dićtes la verité, & que

(1) Éd. de 1558 : *la voyant lors inceſſamment entretenir le baſtard de bonne maiſon.*

vous eſtes traictée de pere & de maiſtreſſe autrement que vous ne le meritez. Si eſt ce que puis que l'on parle de voſtre honneur en ceſte ſorte, fuſt il voſtre propre frere vous vous devez retirer de parler à luy. Rolandine luy diſt en plorant : Ma mere, puiſque vous le me conſeillez je le feray : mais c'eſt choſe eſtrange de n'avoir en ce monde une ſeule conſolation. Le baſtard comme il avoit accouſtumé la voulut venir entretenir, mais elle luy declara tout au long ce que ſa gouvernante luy avoit dict; & le pria en plorant qu'il ſe contentaſt pour ung temps de ne luy parler poinct juſques ad ce que ce bruict fuſt ung peu paſſé : ce qu'il feit à ſa requeſte.

Mais durant ceſt eſloignement ayant perdu l'un & l'autre leur conſolation, commencerent à ſentir ung torment qui jamais ni d'un coſté ni d'autre n'avoit eſté experimenté. Elle ne ceſſoit de prier Dieu, aller en voyage, jeuſner & faire abſtinences. Car ceſt amour encores à elle incogneu luy donnoit une inquietude ſi grande qu'elle ne la laiſſoit une ſeule heure repoſer. Au baſtard de bonne maiſon ne faiſoit amour moindre effort : mais luy qui avoit desja conclud en ſon cueur de l'aimer & de taſcher de l'eſpouſer, regardant avecq l'amour l'honneur que ce luy ſeroit s'il la povoit avoir, penſa qu'il falloit cercher moyen pour luy declarer ſa volunté & ſurtout gain-

gner ſa gouvernante. Ce qu'il feyt en luy remonſtrant la miſere où eſtoit tenue ſa pauvre maiſtreſſe, à laquelle on vouloit oſter toute conſolation. Dont la bonne vieille en pleurant le remercia de l'honneſte affection qu'il portoit à ſa maiſtreſſe. Et adviſerent enſemble le moyen comme il pourroit parler à elle : C'eſtoit que Rolandine fairoit ſouvent ſemblant d'eſtre malade d'une migraine où l'on craint fort le bruict; & quand ſes compaignes iroient en la chambre de la Royne, ils demeureroient tous deux ſeuls, & là il la pourroit entretenir. Le baſtard en fut fort joyeulx & ſe gouverna entierement par le conſeil de ceſte gouvernante, en ſorte que quand il vouloit il parloit à s'amie. Mais ce contentement ne luy dura gueres, car la Royne qui ne l'aimoit pas fort s'enquiſt que faiſoit tant Rolandine en la chambre. Et combien que quelqu'un diſt que c'eſtoit pour ſa maladie, toutesfois ung autre qui avoit trop de memoire des abſens luy diſt que l'ayſe qu'elle avoit d'entretenir le baſtard de bonne maiſon luy debvoit faire paſſer ſa migraine. La Royne, qui trouvoit les pechez veniels des autres mortels en elle, l'envoya querir & luy defendit de parler jamais au baſtard, ſi ce n'eſtoit en ſa chambre ou en ſa ſalle. La damoiſelle n'en feit nul ſemblant mais luy diſt : Si j'euſſe penſé, Madame, que luy ou autre vous euſt deſpleu je n'euſſe jamais parlé à luy. Toutesfois penſa

en elle mesme qu'elle chercheroit quelque autre moyen dont la Royne ne sçauroit rien (1) : ce qu'elle feyt. Et les mercredy, vendredy & sabmedy qu'elle jeusnoit demeuroit en sa chambre avec sa gouvernante, où elle avoit loisir de parler, tandis que les autres souppoient, à celuy qu'elle commençoit à aimer très fort. Et tant plus le temps de leur propos estoit abbregé par contraincte, & plus leurs paroles estoient dictes par grande affection : car ils desroboient le temps comme fait ung larron une chose precieuse. L'affaire ne sceut estre mené si secrettement que quelque varlet ne le vist entrer là dedans au jour de jeusnes, & le redist en lieu où il ne fut celé à la Royne, qui s'en courrouça si fort qu'oncques puys n'osa le bastard aller en la chambre des damoiselles. Et pour ne perdre le bien de parler à celle que tant il aimoit, faisoit souvent semblant d'aller en quelque voyaige, & revenoit au soir en l'eglise ou chappelle du chasteau, habillé en cordelier ou jacobin, ou si bien dissimulé que nul ne le congnoissoit ; & là s'en alloit la damoiselle Rolandine avecq sa gouvernante l'entretenir. Luy voyant la grande amour qu'elle luy portoit, n'eut craincte de luy dire : Madamoiselle, vous voyez le hazard où je me mectz pour vostre service, & les deffences que la Royne

(1) Ms. de Thou 7576$^{5.5}$.

vous a faictes de parler à moy. Vous voyez d'autre part quel pere vous avez qui ne pense en quelque façon que ce soit de vous marier. Il a tant refusé de bons partiz que je n'en sçaiche plus ny près ny loing de luy, qui soit pour vous avoir. Je sçay bien que je suis pauvre, & que vous ne sçauriez espouser gentil homme qui ne soit plus riche que moy. Mais si amour & bonne volunté estoient estimez ung tresor, je penserois estre le plus riche homme du monde. Dieu vous a donné de grands biens, & estes en danger d'en avoir encore plus : si j'estoys si heureux que vous me voulussiez eslire pour mary, je vous serois mary, amy & serviteur toute ma vie : & si vous en prenez ung esgal à vous, chose difficile à trouver, il vouldra estre maistre & regardera plus à vos biens que à vostre personne, & à la beaulté que à la vertu : & en joyssant de l'ususfruict de vostre bien, traictera vostre corps autrement qu'il ne le merite. Le desir que j'ay d'avoir ce contentement & la paour que j'ay que vous n'en ayez point avecq ung autre me font vous supplier que par un mesme moyen vous me rendiez heureux & vous la plus satisfaicte & la mieux traictée femme qui oncques fut. Rolandine, escoutant le mesme propos qu'elle avoit deliberé de luy tenir, luy respondit d'un visaige content : Je suis très aise dont vous avez commencé le propos dont lonc temps a j'avois deliberé vous parler & auquel de-

puis deux ans que je vous congnoys, je n'ay cessé de penser & repenser en moy mesmes, toutes les raisons pour vous & contre vous, que j'ay peu inventer. Mais à la fin sçachant que je veulx prendre l'estat de mariage, il est temps que je commence & que je choisisse celuy avec lequel je penseray mieux vivre au repos de ma conscience. Je n'en ay sceu trouver un tant soit il beau, riche, ou grand seigneur, avec lequel mon cueur & mon esprit se peust accorder sinon à vous seul. Je sçay qu'en vous espousant je n'offense poinct Dieu, mais fais ce qu'il commande. Et quant à Monseigneur mon pere, il a si peu pourchassé mon bien & tant refusé que la loy veult que je me marie sans ce qu'il me puisse desheriter. Quand je n'auray que ce qui m'appartient, en espousant ung mary tel envers moy que vous estes, je me tiendray la plus riche du monde. Quant à la Royne ma maistresse, je ne doibtz poinct faire conscience de luy desplaire pour obeyr à Dieu : car elle n'en a poinct faict de m'empescher le bien que en ma jeunesse j'eusse peu avoir. Mais à fin que vous congnoissiez que l'amitié que je vous porte est fondée sur la vertu & sur l'honneur, vous me promecterez que si j'accorde ce mariage de n'en pourchasser jamais la consommation que mon pere ne soit mort ou que je n'aye trouvé moyen de l'y faire consentir. Ce que luy promist voluntiers le bastard : & sur ces pro-

meſſes ſe donnerent chacun ung anneau en nom de mariaige, & ſe baiſerent en l'egliſe devant Dieu, qu'ils prindrent en teſmoing de leur promeſſe; & jamais depuis n'y eut entre eulx plus grande privaulté que de baiſer.

Ce peu de contentement donna grande ſatisfaction au cueur de ces deux parfaicts amans, & furent ung temps ſans ſe veoir, vivans de ceſte ſeureté. Il n'y avoit gueres lieu où l'honneur ſe peuſt acquerir que le baſtard de bonne maiſon n'y allaſt avecq ung grand contentement, qu'il ne pouvoit demeurer pauvre, veu la riche femme que Dieu luy avoit donnée : laquelle en ſon abſence conſerva ſi longuement ceſte parfaicte amityé qu'elle ne tint compte d'homme du monde. Et combien que quelques ungs la demandaſſent en mariage, ils n'avoient neantmoins autre reſponſe d'elle ſinon que depuis qu'elle avoit tant demeuré ſans eſtre mariée, elle ne vouloit jamais l'eſtre. Ceſte reſponſe fut entendue de tant de gens que la Royne en oyt parler, & luy demanda pour quelle occaſion elle tenoit ce langaige. Rolandine luy diſt que c'eſtoit pour luy obeyr, car elle ſçavoit bien qu'elle n'avoit jamais eu envie de la marier au temps & au lieu où elle euſt eſté honnorablement pourveue & à ſon ayſe; & que l'aage & la patience luy avoient apprins de ſe contanter de l'eſtat où elle eſtoit. Et toutes les fois que l'on luy parloit de mariage elle faiſoit

pareille refponfe. Quand les guerres eftoyent paffées & que le baftard eftoit retourné à la court, elle ne parloit point à luy devant les gens, mais alloit tousjours en quelque eglife l'entretenir foubz couleur de fe confeffer : car la Royne avoit defendu à luy & à elle qu'ils n'euffent à parler tous deux, fans eftre en grande compaignie fur peine de leurs vies. Mais l'amour honnefte qui ne congnoit nulles defenfes eftoit plus preft à trouver les moyens pour les faire parler enfemble, que leurs ennemis n'eftoient prompts à les guecter : & foubz l'habit de toutes les religions qu'ils fe peurent penfer continuerent leur honnefte amitié, jufques à ce que le Roy s'en alla en une maifon de plaifance près de Tours, non tant près que les dames euffent peu aller à pied à aultre eglife que à celle du chafteau qui eftoit fi mal baftie à propos qu'il n'y avoit lieu à fe cacher où le confeffeur n'euft efté clairement congneu : toutesfois fi d'un cofté l'occafion leur falloit, amour leur en trouvoit une autre plus aifée. Car il arriva à la cour une dame de laquelle le baftard eftoit proche parent. Cefte dame avecq fon fils furent logez en la maifon du Roy ; & eftoit la chambre de ce jeune prince avancée toute entiere outre le corps de la maifon où le Roy eftoit tellement que de fa feneftre povoit veoir & parler à Rolandine, car les deux feneftres eftoyent proprement à l'angle des deux corps de mai-

ſon. En ceſte chambre qui eſtoit ſur la ſalle du Roy eſtoient logées toutes les damoiſelles de bonne maiſon compagnes de Rolandine. Laquelle adviſant par pluſieurs fois ce jeune prince à ſa feneſtre, en feyt advertir le baſtard par ſa gouvernante : lequel, après avoir bien regardé le lieu, feit ſemblant de prendre fort grand plaiſir de lire ung livre des chevaliers de la Table ronde qui eſtoit en la chambre du prince. Et quand chacun s'en alloyt diſner, pryoit ung varlet de chambre le vouloir laiſſer achever de lire, & l'enfermer dedans la chambre & qu'il la garderoit bien. L'autre qui le congnoiſſoyt parent de ſon maiſtre, & homme ſeur, le laiſſoit lire tant qu'il luy plaiſoit. D'autre coſté venoit à ſa feneſtre Rolandine, qui pour avoir occaſion d'y demeurer plus longuement feingnit d'avoir mal à une jambe; & diſnoyt & ſouppoyt de ſi bonne heure qu'elle n'alloit plus à l'ordinaire des dames. Elle ſe miſt à faire ung lict de reſeul de ſoye cramoiſie, & l'attachoit à la feneſtre où elle vouloit demorer ſeule; & quand elle voyoit qu'il n'y avoit perſonne elle entretenoit ſon mary qui pouvoit parler ſi haut que nul ne les euſt ſceu oyr : & quand il s'approchoit quelqu'un d'elle, elle touſſoit & faiſoit ſigne par lequel le baſtard ſe pouvoit bien toſt retirer. Ceulx qui faiſoient le guet ſur eux tenoient tout certain que l'amitié eſtoit paſſée : car elle ne bougeoit d'une chambre où

ſeurement il ne la pouvoit veoir, pource que l'entrée luy en eſtoit defendue. Ung jour la mere de ce jeune prince eſtant en la chambre de ſon fils, ſe meit à la feneſtre où eſtoit ce gros livre; & n'y demeura gueres qu'une des compaignes de Rolandine, qui eſtoit à celle de leur chambre ſalua ceſte dame & parla à elle. La dame luy demanda comme ſe portoit Rolandine; elle luy diſt qu'elle la verroit bien s'il luy plaiſoit, & la feit venir à ſa feneſtre en ſon couvre chef de nuiƈt : & après avoir parlé de ſa maladie ſe retirerent chacune de ſon coſté. La dame regardant ce gros livre de la Table ronde, diſt au varlet de chambre qui en avoit la garde : Je m'esbahis comme les jeunes gens perdent le temps à lire tant de follyes ! Le varlet de chambre luy reſpondit qu'il s'eſmerveilloit encores plus de ce que les gens eſtimez bien ſages & aagez y eſtoient plus affeƈtionnez que les jeunes : & pour une merveille luy compta comme le baſtard ſon couſin y demeuroit quatre ou cinq heures tous les jours à lire ce beau livre. Incontinent frappa au cueur de ceſte dame l'occaſion pourquoy c'eſtoit, & donna charge au varlet de chambre de ſe cacher en quelque lieu, & de regarder ce qu'il feroit : ce qu'il feit, & trouva que le livre où il liſoit eſtoit la feneſtre où Rolandine venoit parler à luy; & entendit pluſieurs propos de l'amitié qu'ils cuidoient tenir bien ſecrette. Le lendemain

le racompta à sa maistresse, qui envoya querir le bastard, & après plusieurs remonstrances, luy defendit de ne se y trouver plus : & le soir, elle parla à Rolandine, la menassant si elle continuoit ceste folle amityé de dire à la Royne toutes ces menées. Rolandine, qui de rien ne s'estonnoit, jura que depuis la defense de sa maistresse elle n'y avoit point parlé, quelque chose que l'on dist, & qu'elle en sceut la verité tant de ses compaignes que des varletz & serviteurs. Et quant à la fenestre dont elle parloit elle nia d'y avoir parlé au bastard : lequel craingnant que son affaire fust revelé, s'eslongna du danger, & fut long temps sans revenir à la court, mais non sans escripre à Rolandine par si subtils moyens que quelque guet que la Royne y meist il n'estoit sepmaine qu'elle n'eust deux fois de ses nouvelles.

Et quand le moyen des religieux dont il s'aidoit fut failly, il luy envoyoit ung petit paige habillé de couleurs puis de l'un puis de l'autre, qui s'arrestoit aux portes où toutes les dames passoient, & là bailloit ses lettres secretement par my la presse. Ung jour, ainsy que la Royne alloit aux champs, quelqu'un qui recongneut le paige, & qui avoit la charge de prendre garde à ceste affaire, courut après : mais le paige qui estoit fin, se doubtant que l'on le cherchoit, entra en la maison d'une pauvre femme qui faisoit sa potée auprès du feu, où il brusla incontinent ses lettres. Le gentil homme

qui le ſuivoit, le deſpouilla tout nud, & cher-cha par tout ſon habillement, mais il n'y trouva rien; parquoy le laiſſa aller. Et quand il fut party, la vieille luy demanda pourquoy il avoit ainſi cherché ce jeune enfant? Il luy diſt: Pour trouver quelques lectres que je penſois qu'il portaſt. —Vous n'aviez garde de les trou-ver, diſt la vieille, car il les avoit bien cachées.— Je vous prie, diſt le gentil homme, dictes moy en quel endroit : c'eſt eſperant bientoſt les recouvrer. Mais quand il entendit que c'eſtoit dedans le feu, congneut bien que le paige avoit eſté plus fin que luy, ce que incontinant alla compter à la Royne. Toutesfois depuis ceſte heure là ne s'ayda plus le baſtard de paige ne d'enfant; & y envoya ung viel ſerviteur qu'il avoit, lequel oubliant la craincte de la mort dont il ſçavoit bien que l'on faiſoit me-nasser de par la Royne ceux qui ſe meſloient de ceſte affaire, entreprint de porter lettres à Rolandine. Et quand il fut entré au chaſteau où elle eſtoit, s'en alla guetter à une porte au pied d'un grand degré où toutes les dames paſſoient : mais ung varlet qui autrefois l'avoit veu le recongneut incontinent, & l'alla dire au maiſtre d'hoſtel de la Royne, qui ſoubdai-nement le vint chercher pour le prendre. Le varlet ſaige & adviſé, voyant que l'on le re-gardoit de loing, ſe retourna vers la muraille, comme pour faire de l'eaue, & là rompit ſes lettres le plus menu qu'il luy fut poſſible, &

les jecta derriere une porte. Sur l'heure il fut prins & cherché de tous coftez; & quand on ne luy trouva rien, on l'interrogea par ferment s'il avoit apporté nulles lettres, luy gardant toutes les rigueurs & perfuafions qu'il fut poffible pour luy faire confeffer la verité : mais pour promeffes ne pour menaffes qu'on luy feit jamais n'en fceurent tirer autre chofe. Le rapport en fut faict à la Royne & quelqu'un de la compaignie s'advifa qu'il eftoit bon de regarder derriere la porte auprès de laquelle on l'avoit prins : ce qui fut faict & trouva l'on ce que l'on cherchoit, c'eftoient les pieces de la lettre. On envoya querir le confeffeur du Roy, lequel après les avoir affemblées fur une table, leut la lettre tout du long, où la verité du mariage tant diffimulé fe trouva clairement : car le baftard ne l'appeloit que fa femme. La Royne qui n'avoit deliberé de couvrir la faulte de fon prochain, comme elle devoit, en feyt ung très grand bruyct, & commanda que par tous moyens on feift confeffer au pauvre homme la verité de cefte lettre, & que en la luy monftrant il ne la pourroit regnier; mais quelque chofe qu'on luy dift ou qu'on luy monftraft il ne changea fon premier propos. Ceulx qui en avoient la garde le menerent au bord de la riviere, & le meirent dedans un fac, difant qu'il mentoit à Dieu & à la Royne contre la verité prouvée. Luy qui aimoit mieulx per-

dre ſa vie que d'accuſer ſon maiſtre, leur demanda ung confeſſeur, & après avoir faict de ſa conſcience le mieulx qu'il luy eſtoit poſſible, leur diſt : Meſſieurs, dictes à Monſeigneur le baſtard, mon maiſtre, que je luy recommande la vie de ma femme & de mes enfans, car de bon cueur je mects la mienne pour ſon ſervice; & faictes de moy ce qu'il vous plaira, car vous n'en tirerez jamais parole qui ſoit contre mon maiſtre. A l'heure pour luy faire plus grand paour le gecterent dedans le ſac en l'eaue, luy crians : Si tu veulx dire verité tu ſeras ſaulvé; mais voyans qu'il ne leur reſpondoit riens, le retirerent de là & feirent le rapport de ſa conſtance à la Royne, qui diſt à l'heure que le Roy ſon mary ny elle n'eſtoient point ſi heureux en ſerviteurs que ung qui n'avoit de quoy les recompenſer; & feit ce qu'elle peut pour le retirer à ſon ſervice, mais jamais ne voulut abandonner ſon maiſtre. Toutesfois par le congé de ſondict maiſtre fus mis au ſervice de la Royne, où il veſcut heureux & content.

La Royne après avoir congneu la verité du mariage par la lettre du baſtard, envoya querir Rolandine, & avecq ung viſaige tout courroucé l'appela pluſieurs fois malheureuſe en lieu de couſine, luy remonſtrant la honte qu'elle avoit faicte à la maiſon de ſon pere & à tous ſes parens de s'eſtre mariée, & à elle qui eſtoit ſa maiſtreſſe, ſans ſon commande-

ment ne congé. Rolandine qui de long temps congnoissoit le peu d'affection que luy portoit sa maistresse, luy rendit la pareille, & pource que l'amour luy defailloyt, la craincte n'y avoit plus de lieu : pensant aussi que ceste correction devant plusieurs personnes ne procedoit pas d'amour qu'elle luy portast, mais pour luy faire une honte, comme celle qu'elle estimoit prendre plus de plaisir à la chastier, que de desplaisir de la veoir faillir, luy respondit d'un visaige aussi joyeulx & asseuré, que la Royne monstroit le sien troublé & courroucé : Madame, si vous ne congnoissiez vostre cueur tel qu'il est, je vous mectrois au devant de la mauvaise volunté que de long temps vous avez portée à Monsieur mon pere & à moy : mais vous le sçavez que vous ne trouverez poinct estrange si tout le monde s'en doubte ; & quant est de moy, Madame, je m'en suis bien apperceue à mon plus grand dommaige. Car quand il vous eust pleu me favoriser comme celles qui ne vous sont si proches que moi, je feusse maintenant mariée autant à vostre honneur qu'au mien ; mais vous m'avez laissée comme une personne du tout oubliée en vostre bonne grace, en sorte que tous les bons partis que j'eusse sceu avoir me sont passez devant les oeilz par la negligence de Monsieur mon pere & par le peu d'estime que vous avez faict de moy : dont j'estois tumbée en tel desespoir que si ma

ſanté euſt peu porter l'eſtat de religion, je l'euſſe voluntiers prins pour ne veoir les ennuiꝺtz continuelz que voſtre rigueur me donnoit. En ce deſeſpoir m'eſt venu trouver celluy qui ſeroit d'auſſi bonne maiſon que moy ſi l'amour de deux perſonnes eſtoyt autant eſtimé que l'anneau; car vous ſçavez que ſon pere paſſeroit devant le mien. Il m'a longuement entretenue & aimée; mais vous, Madame, qui jamais ne me pardonnaſtes nulle petite faulte, ne me louaſtes de nul bon euvre, combien que vous congnoiſſez par experience que je n'ay poinꝺt accouſtumé de parler de propos d'amour ne de mondanité, & que du tout j'eſtois retirée à mener une vie plus religieuſe que autre, avez incontinent trouvé eſtrange que je parlaſſe à ung gentil homme auſſi malheureux en ceſte vie que moy, en l'amitié duquel je ne penſois ny ne cherchois autre choſe que la conſolation de mon eſperit. Et quand du tout je m'en veidz fruſtrée, j'entray en tel deſeſpoir que je deliberay de chercher autant mon repos que vous aviez envye de me l'oſter. Et à l'heure euſmes parolles de mariage, leſquelles ont eſté conſommées par promeſſe & anneau. Parquoy il me ſemble, Madame, que vous me tenez ung grand tort de me nommer meſchante, veu que en une ſi grande & parfaiꝺte amitié où je pouvois trouver les occaſions ſi je voulois il n'y a jamais eu entre luy & moy plus

grande privaulté que de baiser, esperant que Dieu me feroit la grace que avant la consommation du mariage je gaingneroys le cueur de Monsieur mon pere à se y consentir. Je n'ay poinct offensé Dieu, ni ma conscience : car j'ay attendu jusques à l'aage de trente ans pour veoir ce que vous & Monsieur mon pere feriez pour moy, ayant gardé ma jeunesse en telle chasteté & honnesteté que homme vivant ne m'en sçauroit rien reprocher. Et par le conseil de raison que Dieu m'a donnée, me voyant vieille & hors d'espoir de trouver party selon ma maison, me suis deliberée d'en espouser ung à ma volunté, non poinct pour satisfaire à la concupiscence des oeilz, car vous savez qu'il n'est pas beau, ny à celle de la chair, car il n'y a poinct eu de consommation charnelle, ny à l'orgueil, ny à l'ambition de ceste vie, car il est pauvre & peu advancé; mais j'ay regardé purement & simplement à la vertu qui est en luy dont tout le monde est contrainct de luy donner louange; à la grande amour aussi qu'il me porte, qui me faict esperer de trouver avecques luy repos & bon traictement. Et après avoir bien pesé tout le bien & le mal qui m'en peut advenir, je me suis arrestée à la partie qui m'a semblé la meilleure, & que j'ay debattue en mon cueur deux ans durans, c'est d'user le demourant de mes jours en sa compaignye. Et suys deliberée de tenir ce propos si ferme

que tous les tourmens que j'en fçauroys endurer, fuft la mort, ne me feront departir de cefte forte oppinion. Parquoy, Madame, il vous plaira excufer en moy ce qui eft très excufable, comme vous mefmes l'entendez très bien, & me laiffez vivre en paix que j'efpere trouver avecq luy.

La Royne, voyant fon vifaige fi conftant & fa parole tant veritable, ne luy peut refpondre par raifon : & en continuant de la reprendre & injurier par collere, fe print à pleurer en difant : Malheureufe que vous eftes, en lieu de vous humilier devant moy, & de vous repentir d'une faulte fi grande, vous parlez audatieufement fans en avoir la larme à l'oeil : par cela monftrez bien l'obftination & la dureté de voftre cueur. Mais fi le Roy & voftre pere me veulent croyre, ils vous mectront en lieu où vous ferez contraincte de parler autre langage. — Madame, refpondit Rolandine, pource que vous m'accufez de parler trop audatieufement je fuis deliberée de me taire, s'il ne vous plaift de me donner congé de vous refpondre. Et quand elle eut commandement de parler, luy dift : Ce n'eft poinct à moy, Madame, à parler à vous, qui eftes ma maiftreffe & la plus grande princeffe de la chreftienté, audatieufement & fans la reverence que je vous doibts : ce que je n'ay voulu ne penfé faire; mais puifque je n'ay advocat qui parle pour

moy ſinon la verité, laquelle moy ſeule je ſçay, je ſuis tenue de la declairer ſans craincte, eſperant que ſi elle eſt bien congneue de vous vous ne m'eſtimerez telle qu'il vous a pleu me nommer. Je ne crains que creature mortelle entende comme je me ſuis conduicte en l'affaire dont l'on me charge, puis que je ſçay que Dieu & mon honneur n'y ſont en riens offenſez. Et voila qui me faict parler ſans craincte, eſtant ſeure que celluy qui voit mon cueur eſt avecq moy : & ſi ung tel juge eſtoyt pour moy j'aurois tort de craindre ceulx qui ſont ſubjects à ſon jugement. Et pourquoy doncques dois je pleurer, veu que ma conſcience & mon cueur ne me reprennent poinct en ceſte affaire? Et que je ſuis ſi loing de m'en repentir que ſi c'eſtoit à recommencer je ferois ce que j'ay faict? Mais vous, Madame, avez grande occaſion de pleurer, tant pour le grant tort que en toute ma jeuneſſe vous m'avez tenu que pour celuy que maintenant vous me faictes de me reprendre devant tout le monde d'une faulte qui doibt eſtre imputée plus à vous que à moy. Quand je aurois offenſé Dieu, le Roy, vous, mes parens & ma conſcience, je ferois bien obſtinée ſi de grande repentance je ne pleurois. Mais d'une choſe bonne, juſte & ſaincte, dont jamais n'euſt eſté bruict que bien honnorable, ſinon que vous l'avez trop toſt eſventé, monſtrant que l'envie que vous aviez de mon

deshonneur eftoit plus grande que de conferver l'honneur de voftre maifon & de voz parens, je ne dois plorer (1). Mais puis que ainfy vous plaift, Madame, je ne fuis pour vous contredire. Car quand vous m'ordonnerez telle peine qu'il vous plaira, je ne prendray moins de plaifir à la fouffrir fans raifon que vous ferez à la me donner. Parquoy, Madame, commandez à Monfieur mon pere quel torment il vous plaift que je porte, car je fçay qu'il n'y fauldra pas : au moins feray je bien aife que feullement pour mon malheur il fuyve entierement voftre volunté, & que ainfy qu'il a efté negligent à mon bien fuivant voftre vouloir il fera prompt à mon mal pour vous obeyr. Mais j'ay ung pere au ciel, lequel, je fuis affeurée, me donnera autant de patience que je me voy de grands maulx par vous preparez, & en luy feul j'ay ma parfaicte confiance.

La Royne fi courroucée qu'elle n'en pouvoit plus, commanda qu'elle fuft emmenée de devant fes oeilz & mife en une chambre à part où elle ne peuft parler à perfonne : mais on ne luy ofta point fa gouvernante par le moyen de laquelle elle feit fçavoir au baftard toute fa fortune & ce qu'il luy fembloit qu'elle devoit faire. Lequel eftimant que

---

(1) Éd. de 1558. Ces derniers mots *je ne dois plorer* manquaient dans le manufcrit que nous fuivons.

les ſervices qu'il avoit faicts au Roy luy pourroient ſervir de quelque choſe, s'en vint en diligence à la court; & trouva le Roy aux champs, auquel il compta la verité du faict, le ſuppliant que à luy qui eſtoit pauvre gentil homme, vouluſt faire tant de bien d'appaiſer la Royne en ſorte que le mariage peuſt eſtre conſommé. Le Roy ne luy reſpondit riens ſinon : M'aſſeurez vous que voüs l'avez eſpouſée? — Ouy ſire, diſt le baſtard, par paroles de preſent ſeulement; & s'il vous plaiſt la fin y ſera miſe. Le Roy baiſſant la teſte & ſans luy dire aultre choſe, s'en retourna droict au chaſteau; & quand il fut auprès de là, il appella le capitaine de ſes gardes & luy donna charge de prendre le baſtard priſonnier. Toutesfois ung ſien amy qui congnoiſſoit le viſaige du Roy, l'advertit de s'abſenter & ſe retirer en une ſienne maiſon près de là; & ſi le Roy le faiſoit chercher, comme il ſoupçonnoit, il luy feroit incontinent ſçavoir pour s'en fuyr hors du royaulme; ſi auſſi les choſes eſtoient adoucies il le manderoit pour retourner. Le baſtard le creut & feit ſi bonne diligence que le capitaine des gardes ne le trouva poinct.

Le Roy & la Royne regarderent enſemble qu'ils feroyent de ceſte pauvre damoiſelle qui avoit l'honneur d'eſtre leur parente : & par le conſeil de la Royne fut conclu qu'elle feroit renvoyée à ſon pere, auquel l'on manda

toute la verité du faict. Mais avant que l'envoyer feirent parler à elle plusieurs gens d'eglise & de conseil, luy remonstrans, puis qu'il n'y avoit en son mariage que la parolle, qu'il se povoit facilement deffaire, mais que l'un & l'autre se quittassent, ce que le Roy vouloit qu'elle feyst pour garder l'honneur de la maison dont elle estoit. Elle leur feit responce que en toutes choses elle estoit preste d'obeyr au Roy, sinon à contrevenir à sa conscience; mais ce que Dieu avoit assemblé les hommes ne le povoient separer : les priant de ne la tanter de chose si desraisonnable, car si amour & bonne volunté fondée sur la craincte de Dieu sont les vraiz & seurs liens de mariaige, elle estoit si bien lyée que fer, ne feu, ne eaue ne povoient rompre son lien, sinon la mort à laquelle seule & non à aultre rendroit son anneau & son serment, les priant de ne luy parler du contraire. Car elle estoit si ferme en son propos, qu'elle aimoit mieulx mourir en gardant sa foy que vivre après l'avoir nyée. Les deputez de par le Roy emporterent ceste constante responce; & quand ilz veirent qu'il n'y avoit remede de luy faire renoncer son mary, l'envoyerent devers son pere en si piteuse façon que par où elle passoit chacun ploroit. Et combien qu'elle n'eust failly la pugnition fut si grande & sa constance telle qu'elle feyt estimer sa faulte estre vertu. Le pere sçachant ceste piteuse nouvelle ne la

voulut poinct veoir, mais l'envoya à ung chasteau dedans une forest, lequel il avoit autresfoys edifié pour une occasion bien digne d'estre racomptée (1); & la teint là longuement en prison, la faisant persuader que si elle vouloit quicter son mary il la tiendroit pour sa fille & la mettroit en liberté. Toutesfois elle tint ferme & aima mieulx le lien de sa prison en conservant celluy de son mariage que toute la liberté du monde sans son mary : & sembloit à veoir son visaige que toutes ses peines luy estoient passetemps très plaisans, puis qu'elle les souffroit pour celluy qu'elle aimoit.

Que diray je icy des hommes? Ce bastard tant obligé à elle, comme vous avez veu, s'enfuyt en Allemaigne où il avoit beaucoup d'amis; & monstra bien par sa legiereté que vraye & parfaicte amour ne luy avoit pas tant faict pourchasser Rolandine que l'avarice & l'ambition; en sorte qu'il devint tant amoureux d'une dame d'Allemaigne, qu'il oublia à visiter par lettres celle qui pour luy soustenoit tant de tribulation. Car jamais la fortune quelque rigueur qu'elle leur tint ne leur peut oster le moyen de s'escripre l'un à l'autre, sinon la folle & meschante amour où il se laissa tumber, dont le cueur de Rolandine eut pre-

(1) Éd. de 1558 : *digne d'estre racomptée après ceste nouvelle.*

mier ung sentiment tel qu'elle ne povoit plus reposer. Et après voyant les escriptures tant changées & refroidies du langage accoustumé qu'elles ne ressembloient plus aux passées, soupsonna que nouvelle amytié la separoit de son mary, ce que tous les tormens & peynes qu'on luy avoit peu donner n'avoient sceu faire. Et parce que sa parfaicte amour ne vouloit qu'elle asseist jugement sur ung soupson, trouva moyen d'envoyer secretement ung serviteur en qui elle se fyoyt, non pour luy escripre & parler à luy, mais pour l'espier & veoir la verité. Lequel retourné du voyage luy dist que pour le seur il avoit trouvé le bastard bien fort amoureux d'une dame d'Allemaigne, & que le bruict estoit qu'il pourchassoit de l'espouser, car elle estoit fort riche. Ceste nouvelle apporta une si extreme douleur au cueur de ceste pauvre Rolandine que ne la pouvant porter tumba bien griefvement malade. Ceux qui entendoient l'occasion luy dirent de la part de son pere que puisqu'elle voyoit la grande meschanceté du bastard justement elle le pouvoit abandonner : & la persuaderent de tout leur possible. Mais nonobstant qu'elle fust tormentée jusques au bout, si n'y eut il jamais remede de luy faire changer son propos ; & monstra en ceste derniere tentation l'amour qu'elle avoit & sa très grande vertu. Car ainsy que l'amour se diminuoit du costé de

luy ainſy augmentoit du ſien; & demoura malgré qu'il en euſt l'amour entier & parfaict, car l'amitié qui defailloit du coſté de luy tourna en elle. Et quand elle congneut que en ſon cueur ſeul eſtoit l'amour entier qui autresfois avoit eſté departy en deux, elle delibera de le ſouſtenir juſques à la mort de l'un ou de l'autre. Parquoy la bonté divine, qui eſt parfaicte charité & vraye amour, eut pitié de ſa douleur & regarda ſa patience, en ſorte que après peu de jours le baſtard mourut à la pourſuicte d'une autre femme. Dont elle bien advertie de ceulx qui l'avoient veu mectre en terre, envoya ſuplier ſon pere qu'il luy pleuſt qu'elle parlaſt à luy. Le pere s'y en alla incontinent qui jamais depuis ſa priſon n'avoit parlé à elle : & après avoir bien au long entendu ſes juſtes raiſons, en lieu de la reprendre & tuer comme ſouvent il la menaſſoit par paroles, la print entre ſes bras, & en plorant très fort luy diſt : Ma fille, vous eſtes plus juſte que moy, car s'il y a eu faulte en voſtre affaire j'en ſuis la principale cauſe : mais puis que Dieu l'a ainſy ordonné je veulx ſatisfaire au paſſé. Et après l'avoir admenée en ſa maiſon, il la traictoit comme ſa fille aiſnée. Elle fut demandée en mariage par ung gentil homme du nom & armes de leur maiſon, qui eſtoit fort ſaige & vertueux; & eſtimoit tant Rolandine, laquelle il frequentoit ſouvent, qu'il luy donnoit louange

de ce dont les autres la blasmoient, congnoissant que sa fin n'avoit esté que pour la vertu. Le mariaige fut agreable au pere & à Rolandine & fut incontinent conclud. Il est vray que ung frere qu'elle avoyt, seul heritier de la maison, ne vouloit s'accorder qu'elle eust nul partage, luy mectant au devant qu'elle avoit desobey à son pere. Et après la mort du bon homme luy tint de si grandes rigueurs, que son mary qui estoit ung puisné & elle avoient bien affaire de vivre. En quoy Dieu pourveut : car le frere qui vouloit tout tenir, laissa en ung jour par une mort subite le bien qu'il tenoit, de sa seur & le sien, quant & quant. Ainsy elle fut heritiere d'une bonne & grosse maison, où elle vesquit sainctement & honorablement en l'amour de son mary. Et après avoir eslevé deux filz que Dieu leur donna, rendit joyeusement son ame à celluy où de tout temps elle avoit sa parfaicte confiance.

Or, mes dames, je vous prie que les hommes, qui nous veulent peindre tant inconstantes, viennent mainctenant icy & me monstrent l'exemple d'un aussi bon mary que ceste cy fut bonne femme, & d'une telle foy & perseverance; je suis seure qu'il leur seroit si difficile que j'aime mieulx les en quicter que de me mettre en ceste peyne. Mais non vous, mes dames, de vous prier pour continuer vostre gloire ou du tout n'aimer poinct, ou que ce soit aussi parfaictement : & gardez

vous bien que nulle ne die que ceste damoiselle ait offensé son honneur, veu que par sa fermeté elle est occasion d'augmenter le nostre. —En bonne foy, Parlamente, dist Oisille, vous nous avez racompté l'histoire d'une femme d'un très grand & honneste cueur : mais ce qui donne autant de lustre à sa fermeté c'est la desloyaulté de son mary qui la vouloit laisser pour une aultre.—Je croy, dist Longarine, que cest ennuy là luy fut le plus importable : car il n'y a faiz si pesant que l'amour de deux personnes bien unies ne puisse doucement supporter; mais quand l'un fault à son debvoir & laisse toute la charge sur l'autre, là pesanteur est importable. — Vous devriez doncques, dist Geburon, avoir pitié de nous, qui portons l'amour entiere sans que vous y daigniez mectre le bout du doigt pour la soulager. — Ha, Geburon! dist Parlamente, souvent sont differens les fardeaux de l'homme & de la femme. Car l'amour de la femme, bien fondée sur Dieu & sur honneur est si juste & raisonnable, que celuy qui se depart de telle amityé doibt estre estimé lasche & meschant envers Dieu & les hommes. Mais l'amour de la pluspart des hommes est tant fondée sur le plaisir que les femmes ignorant leur mauvaise volunté se y mectent aucunes fois bien avant. Et quand Dieu leur faict congnoistre la malice du cueur de celluy qu'elles estimoient bon, s'en peuvent departir

avecq leur honneur & bonne reputation, car les plus courtes follies ſont tousjours les meilleures. — Voila doncques une raiſon, diſt Hircan, forgée ſur voſtre fantaiſie, de vouloir ſouſtenir que les femmes honneſtes peuvent laiſſer honneſtement l'amour des hommes & non les hommes celle des femmes, comme ſi leur cueur eſtoit different : mais combien que les viſaiges & habitz le ſoyent, ſi croy je que les voluntez ſont toutes pareilles, ſinon d'autant que la malice plus couverte eſt la pire. Parlamente avecq ung peu de colere luy diſt : J'entends bien que vous eſtimez celles les moins mauvaiſes, de qui la malice eſt deſcouverte. — Or laiſſons ce propos là, diſt Simontault, car pour faire concluſion du cueur de l'homme & de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens (1) : mais venons à ſçavoir à qui Parlamente donnera ſa voix pour oyr quelque beau compte. — Je la donne, diſt elle, à Geburon. — Or puis que j'ay commencé, diſt il, à parler des cordeliers, je ne veux oublier ceulx de Sainct Benoiſt, & ce qui eſt advenu d'eux de mon temps : combien que je n'entends, en racomptant une

(1) Le Ms. de Thou 7576⁵·⁵ termine la nouvelle en cet endroit, & commence la deuxième nouvelle par ces mots : *La compagnie ſe tint à la concluſion de Simonteau pour n'eſtre plus au deſavantage de l'une que de l'autre partie, & ſe tournant vers Parlamente & regardant [à qui] elle donneroit ſa voix pour oyr quelque autre bon conte.*

hiſtoire d'un meſchant religieux, empeſcher la bonne opinion que vous avez des gens de bien. Mais veu que le Pſalmiſte diſt que tout homme eſt menteur; & en ung autre endroiđ: Il n'en eſt poinđ qui face bien juſques à ung, il me ſemble qu'on ne peut faillyr d'eſtimer l'homme tel qu'il eſt. Car s'il y a du bien, on le doit attribuer à celluy qui en eſt la ſource, & non à la creature, à laquelle par trop donner de gloire & de louange, ou eſtimer de ſoy quelque choſe de bon, la plus part des perſonnes ſont trompées. Et afin que vous ne trouviez impoſſible que ſoubz extreme auſterité ne ſe treuve extreme concupiſcence, entendez ce qui advint du temps du Roy François premier.

VINGT DEUXIESME NOUVELLE.

Soeur Marie Heroet sollicitée de son honneur par un prieur [de] Sainct Martin des Champs, avec la grace de Dieu emporta la victoire contre ses fortes tentations, à la grand'confusion du prieur & à l'exaltation d'elle.

En la ville de Paris il y avoit ung prieur de Sainct Martin des Champs (1), duquel je tairay le nom pour l'amytié que je luy ay portée. Sa vie jusques en l'aage de cinquante ans fut si austere que le bruict de sa sainctetê courut par tout le royaume, tant qu'il n'y avoit prince ne princesse qui ne luy fist grand honneur quand il les venoit veoir. Et ne se faisoit reformation de religion qui ne fust faicte par sa main, car on le nommoit le pere de vraye religion. Il fust esleu visiteur de la grande religion des dames de Fontevrault, desquelles il estoit tant crainct que quand il venoit en quelqu'un de leurs monasteres, toutes les religieuses trembloient de la craincte qu'elles avoient de luy. Et pour l'appaiser des grandes rigueurs qu'il leur tenoit, le traictoient comme elles eussent faict la personne du Roy : ce que au commencement il refusoit, mais à la fin venant sur les cinquante

(1) Voir aux éclaircissements, note B.

cinq ans, commença à trouver fort bon le traictement qu'il avoit au commencement desprisé, & s'estimant luy mesme le bien public de toute religion, desira de conserver sa santé mieulx qu'il n'avoit accoustumé. Et combien que sa reigle portast de jamais ne manger cher il s'en dispensa luy mesme, ce qu'il ne faisoit à nul autre, disant que sur luy estoit tout le faiz de la religion. Parquoy si bien se festoya que d'un moyne bien meigre il en feyt ung bien gras. Et à ceste mutation de vivre se feyt une mutation de cueur telle qu'il commencea à regarder les visaiges dont paravant avoit faict conscience : & en regardant les beaultez que les voilles rendent plus desirables, commencea à les convoicter. Doncques pour satisfaire à ceste convoitise chercha tant de moyens subtils, qu'à la parfin de pasteur il devint loup (1); tellement que en plusieurs bonnes religions, s'il s'en trouvoit quelqu'une ung peu sotte, il ne failloit à la decepvoir. Mais après avoir longuement continué ceste meschante vie, la bonté divine qui print pitié des pauvres brebis esgarées, ne voulut plus endurer la gloire de ce malheureux regner, ainsy que vous verrez.

Ung jour allant visiter ung couvent près de Paris, qui se nomme Gif (2), advint

(1) Ms. 7576².
(2) Voir aux éclaircissements, note C.

que en confessant toutes les religieuses, en trouva une nommée Marie Heroet, dont la parole estoit si doulce & agreable, qu'elle promectoit le visaige & le cueur estre de mesme. Parquoy seulement pour l'ouyr fut esmeu en une passion d'amour qui passoit toutes celles qu'il avoit eues aux autres religieuses : & en parlant à elle se baissa fort pour la regarder, & apperceut la bouche si rouge & si plaisante qu'il ne se peut tenir de luy haulser le voile pour veoir si les oeilz accompaignoient le demeurant, ce qu'il trouva : dont son cueur fut remply d'une ardeur si vehemente qu'il perdit le boire & le manger & toute contenance, combien qu'il la dissimuloit. Et quand il fut retourné en son prieuré, il ne povoit trouver repos : parquoy en grande inquietude passoyt les jours & les nuictz, en cherchant les moyens comme il pourroit parvenir à son desir, & faire d'elle comme il avoit faict de plusieurs autres. Ce qu'il craingnoit estre difficile pource qu'il la trouvoit saige en paroles & d'un esperit subtil (1) : & d'autre part se voyoit si laid & si vieulx qu'il delibera de ne luy en parler poinct, mais de chercher à la gaingner par craincte. Parquoy bien tost après s'en retourna au dict monastere de Gif ; auquel lieu

(1) Ms. 7576[2] : *mais il la trouva si sage en paroles & d'un esprit si subtil que il n'y pouvoit avoir grant esperance.*

ſe monſtra plus auſtere qu'il n'avoit jamais faict, ſe courrouçant à toutes les religieuſes, reprenant l'une que ſon voile n'eſtoit pas aſſez bas, l'autre qu'elle haulſoit trop la teſte, & l'autre qu'elle ne faiſoit pas bien la reverence en religieuſe. En tous ces petiz cas ſe monſtroit ſi auſtere que l'on le craingnoit comme ung Dieu painct en jugement. Et luy, qui avoit les gouttes, ſe travailla tant de viſiter les lieux reguliers, que environ l'heure de veſpres, heure par luy apoſtée, ſe trouva au dortouer. L'abbeſſe luy diſt : Pere reverend, il eſt temps de dire veſpres. A quoy il reſpondit : Allez, mere, allez, faictes les dire : car je ſuys ſi las que je demeureray ici non pour repoſer, mais pour parler à ſeur Marie, de laquelle j'ay oy très mauvais rapport : car l'on m'a dict qu'elle caquetre comme ſi c'eſtoit une mondaine. L'abbeſſe qui eſtoit tante de ſa mere le pria de la bien chapitrer, & la luy laiſſa toute ſeule, ſinon ung jeune religieux qui eſtoit avecq luy. Quand il ſe trouva ſeul avecq seur Marie, commencea à luy lever le voile, & luy commander qu'elle le regardaſt. Elle luy reſpondit que ſa reigle luy deffendoit de regarder les hommes. — C'eſt bien dict, ma fille, luy diſt il, mais il ne fault pas que vous eſtimiez qu'entre nous religieux ſoyons hommes. Parquoy ſeur Marie, craingnant faillir par deſobeiſſance, le regarda au viſage; elle le trouva ſi laid qu'elle penſa faire

plus de penitence que de peché à le regarder. Le beau pere, après luy avoir dict plusieurs propos de la grande amitié qu'il luy portoit, luy voulut mettre la main au tetin, qui fut par elle repoulsé comme elle debvoit; & fut si courroucé qu'il luy dist : Faut il que une religieuse sçaiche qu'elle ait des tetins? Elle luy dist : Je sçay que j'en ay, & certainement que vous ny autre n'y toucherez poinct : car je ne suis pas si jeune & ignorante que je n'entende bien ce qui est peché de ce qui ne l'est pas. Et quand il veit que ses propos ne la povoient gaingner, luy en va bailler d'un autre, disant : Helas, ma fille, il faut que je vous declaire mon extreme necessité : c'est que j'ay une maladie que tous les medecins trouvent incurable, sinon que je me resjouisse & me joue avecq quelque femme que j'aime bien fort. De moy, je ne vouldrois pour mourir faire ung peché mortel, mais quand l'on viendroit jusques là, je sçay que simple fornication n'est nullement à comparer à pecher d'homicide. Parquoy, si vous aimez ma vie, en sauvant vostre conscience de crudelité vous me la saulverez. Elle luy demanda quelle façon de jeu il entendoit faire. Il luy dist qu'elle povoit bien reposer sa conscience sur la sienne, & qu'il ne feroit chose dont l'une ne l'autre fust chargé. Et pour luy monstrer le commencement du passetemps qu'il demandoit, la vint embrasser & essayer de la

jetter ſur ung lict. Elle congnoiſſant ſa meſchante intention, ſe deffendit ſi bien & de paroles & de bras qu'il n'eut povoir de toucher que à ſes habillemens. A l'heure, quand il veid toutes ſes inventions & esforts eſtre tournez en riens, comme ung homme furieux & non ſeullement hors de conſcience mais de raiſon naturelle, luy meit la main ſoubz la robbe, & tout ce qu'il peut toucher des ongles eſgratigna de telle fureur que la pauvre fille en criant bien fort, de tout ſon hault tumba à terre toute eſvanouye. Et à ce cry entra l'abbeſſe dans le dortouer où elle eſtoit : laquelle eſtant à veſpres, ſe ſouvint avoir laiſſé ceſte religieuſe ſeule avecq le beau pere, qui eſtoit fille de ſa niepce : dont elle eut ung ſcrupule en ſa conſcience qui luy feit laiſſer veſpres & aller à la porte du dortouer eſcouter que l'on faiſoit; mais oyant la voix de ſa niepce, pouſſa la porte que le jeune moyne tenoit. Et quand le prieur veid venir l'abbeſſe, en luy monſtrant ſa niepce eſvanouye lui diſt : Sans faulte, notre mere, vous avez grand tort que vous ne m'avez dict les conditions de ſeur Marie : car ignorant ſa debilité, je l'ay faict tenir debout devant moy & en la chapitrant s'eſt eſvanouye comme vous voyez. Ilz la feirent revenir avecq vin aigre & autres choſes propices; & trouverent que de ſa cheute elle eſtoit bleſſée à la teſte. Et quand elle fut revenue, le

prieur, craingnant qu'elle comptast à sa tante l'occasion de son mal, luy dist à part : Ma fille, je vous commande sous peine d'inobedience & d'estre dampnée, que vous n'aiez jamais à parler de ce que je vous ay faict icy, car entendez que l'extremité d'amour m'y a contrainct. Et puis que je voy que vous ne voulez aymer je ne vous en parleray jamais que ceste fois, vous asseurant que si vous me voulez aimer je vous feray elire abbesse de l'une des trois meilleures abbayes de ce royaume. Mais elle luy respondit qu'elle aimoit mieulx mourir en chartre perpetuelle que d'avoir jamais autre amy que celluy qui estoit mort pour elle en la croix, avecq lequel elle aimoit mieulx souffrir tous les maulx que le monde pourroit donner que contre luy avoir tous les biens ; & qu'il n'eut plus à luy parler de ces propos, ou elle le diroyt à la mere abbesse, mais qu'en se taisant elle s'en tairoit. Ainsy s'en alla ce mauvais pasteur, lequel pour se monstrer tout autre qu'il n'estoit, & pour encores avoir le plaisir de regarder celle qu'il aimoyt, se retourna vers l'abbesse, luy disant : Ma mere, je vous prie, faictes chanter à toutes voz filles ung *Salve Regina* en l'honneur de ceste vierge où j'ay mon esperance. Ce qui fut faict : durant lequel ce regnart ne feit que pleurer, non d'autre devotion que de regret qu'il avoit de n'estre venu au dessus de la sienne. Et toutes

les religieuſes, penſans que ce fuſt d'amour à la vierge Marie, l'eſtimoient ung ſainct homme. Seur Marie, qui congnoiſſoit ſa malice, prioit en ſon cueur de confondre celluy qui deſpriſoit tant la virginité.

Ainſy s'en alla ceſt hyppocrite à Sainct Martin; auquel lieu ce meſchant feu qu'il avoit en ſon cueur ne ceſſa de bruſler jour & nuict & de chercher toutes les inventions poſſibles pour venir à ſes fins. Et pour ce que ſur toutes choſes il craingnoit l'abbeſſe qui eſtoit femme vertueuſe, il penſa le moyen de l'oſter de ce monaſtere. S'en alla vers Madame de Vendoſme, pour l'heure demeurant à La Fere, où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Sainct Benoiſt nommé le Mont d'Olivet (1). Et comme celluy qui eſtoit le ſouverain reformateur luy donna à entendre que l'abbeſſe du dict Mont Olivet n'eſtoit pas aſſez ſuffiſante pour gouverner une telle communauté, la bonne dame le pria de luy en donner une autre qui fuſt digne de ceſt office. Et luy qui ne demandoit autre choſe luy conſeilla de prendre l'abbeſſe de Gif pour la plus ſuffiſante qui fuſt en France. Madame de Vendoſme incontinant l'envoya querir, & luy donna la charge de ſon monaſtere du Mont d'Olivet. Le prieur de Sainct Martin, qui avoit en ſa main les voix de

(1) Voir aux éclairciſſements, note D.

toute la religion, feit eslire à Gif une abbesse à sa devotion. Et après ceste eslection il s'en alla au dict lieu de Gif essayer encores une autre fois si par priere ou par doulceur il pourroit gaingner seur Marie Heroet. Et voyant qu'il n'y avoit nul ordre retourna desesperé à son prieuré de Sainct Martin : auquel lieu, pour venir à sa fin & pour se venger de celle qui luy estoit trop cruelle, de paour que son affaire fust esventée, feit desrober secretement les relicques du dict prieuré de Gif de nuict ; & meit à sus au confesseur de leans, fort viel & homme de bien que c'estoit luy qui les avoit desrobées ; & pour ceste cause le meit en prison à Sainct Martin. Et durant qu'il le tenoit prisonnier, suscita deux tesmoings lesquels ignoramment signerent ce que monsieur de Sainct Martin leur commanda : c'estoit qu'ilz avoient veu dedans ung jardin le dict confesseur avecq seur Marie en acte villain & deshonneste ; ce qu'il voulut faire advouer au viel religieux. Mais luy qui sçavoit toutes les faultes de son prieur, le supplia l'envoier en chappitre, & que là devant tous les religieux il diroit la verité de tout ce qu'il en sçavoit. Le prieur craingnant que la justification du confesseur fust sa condemnation, ne voulut poinct enteriner ceste requeste. Mais le trouvant ferme en son propos, le traicta si mal en prison que les ungs dient qu'il y mourut, & les autres qu'il le contraingnit de laisser son

habit, & de s'en aller hors du royaume de France; quoy qu'il en ſoit, jamais depuis on ne le veit.

Quand le prieur eſtima avoir une telle priſe ſur ſeur Marie, s'en alla en la religion où l'abbeſſe faicte à ſa poſte ne le contrediſoit en rien : & là commencea de vouloir uſer de ſon auctorité de viſiteur, & feit venir toutes les religieuſes, l'une après l'autre, en une chambre pour les oyr en forme de viſitation. Et quand ce fut au rang de ſeur Marie qui avoit perdu ſa bonne tante, il commencea à luy dire : Seur Marie, vous ſçavez de quel crime vous eſtes accuſée, & que la diſſimulation que vous faictes d'eſtre tant chaſte ne vous a de rien ſervy, car on congnoiſt bien que vous eſtes tout le contraire. Seur Marie luy reſpondit d'un viſaige aſſeuré : Faictes moy venir celluy qui m'accuſe, & vous verrez ſi devant moy il demeurera en ſa mauvaiſe opinion. Il luy diſt (1) : Il ne nous fault aultre preuve, puis que le confeſſeur a eſté convaincu. Seur Marie luy diſt : Je le penſe ſi homme de bien qu'il n'aura poinct confeſſé une telle menſonge : mais quand ainſy feroit, faictes le venir devant moy & je prouveray le contraire de ſon dire. Le prieur voyant que en nulle ſorte ne la povoit eſtonner, luy diſt : Je ſuis voſtre pere qui deſire ſaulver

(1) Ms. 7576².

voſtre honneur : pour ceſte cauſe je remectz ceſte verité à voſtre conſcience, à laquelle je adjouſteray foy. Je vous demande & vous conjure ſur peine de peché mortel de me dire verité, aſſavoir mon ſi vous eſtiez vierge quand vous fuſtes miſe ceans. Elle luy reſpondit : Mon pere, l'aage de cinq ans que j'avois doibt eſtre ſeule teſmoing de ma virginité. — Or bien doncques, ma fille, diſt le prieur, depuis ceſt temps là avez vous poinct perdu ceſte fleur? Elle luy jura que non, & que jamais n'y avoit trouvé empeſchement que de luy. A quoy il diſt qu'il ne le pouvoit croire, & que la choſe giſoit en preuve. — Quelle preuve, diſt elle, vous en plaiſt il faire? — Comme je faictz aux aultres, diſt le prieur; car ainſy que je ſuis viſiteur des ames, auſſi ſuis je viſiteur des corps. Vos abbeſſes & prieures ont paſſé par mes mains : vous ne devez craindre que je viſite voſtre virginité; parquoy jectez vous ſur le lict, & mettez le devant de voſtre habillement ſur voſtre viſaige. Seur Marie luy reſpondit par collere : Vous m'avez tant tenu de propos de la folle amour que vous me portez, que j'eſtime pluſtoſt que vous me voulez oſter ma virginité que de la viſiter : parquoy entendez que jamais je ne m'y conſentiray. Alors il luy diſt qu'elle eſtoit excommuniée de refuſer l'obedience de ſaincte religion, & ſi elle ne conſentoit qu'il la deshonoreroit en plain cha-

pitre, & diroit le mal qu'il sçavoit d'entre elle & le confesseur. Mais elle d'un visaige sans paour luy respondit : Celluy qui congnoist le cueur de ses serviteurs me rendra autant d'honneur devant luy que vous me sçauriez faire de honte devant les hommes. Parquoy puisque vostre malice en est jusques là, j'aime mieulx qu'elle paracheve sa cruaulté envers moy que le desir de son mauvais voulloir, car je sçay que Dieu est juste juge. A l'heure il s'en alla assembler tout le chapitre, & feit venir devant luy à genoulx seur Marie, à laquelle il dist par ung merveilleux despit : Seur Marie, il me desplaist que les bonnes admonitions que je vous ay données ont esté inutiles en vostre endroict, & que vous estes tumbée en tel inconvenient que je suis contrainct de vous imposer penitence contre ma coustume : c'est que ayant examiné vostre confesseur sur aucuns crimes à luy imposez, m'a confessé avoir abusé de vostre personne au lieu où les tesmoings disent l'avoir veu. Parquoy ainsy que je vous avois elevée en estat honorable & maistresse des novices, je ordonne que vous soyez mise non seullement la derniere de toutes, mais mengeant à terre, devant toutes les seurs, pain & eaue jusques ad ce que l'on congnoisse votre contrition suffisante d'avoir grace. Seur Marie, estant advertye par une de ses compaignes qui entendoit toute son affaire, que si elle respondoit

chose qui desplenst au prieur, il la mectroit *in pace*, c'est à dire en chartre perpetuelle, endura ceste sentence, levant les oeilz au ciel, priant celluy qui a esté sa resistance contre le peché, vouloir estre sa patience contre sa tribulation. Encores deffendit le prieur de Sainct Martin que quand sa mere ou ses parens viendroient que l'on ne la souffrist de trois ans parler à eulx ni escrire sinon lettres faictes en la communauté.

Ainsy s'en alla ce malheureux homme sans plus y revenir; & fut ceste pauvre fille long temps en la tribulation que vous avez ouye. Mais sa mere qui sur tous ses enfans l'aimoit, voyant qu'elle n'avoit plus de nouvelles d'elle s'en emerveilla fort, & dist à ung sien fils, saige & honneste gentil homme, qu'elle pensoit que sa fille estoit morte, mais que les religieuses pour avoir la pension annuelle luy dissimuloient : le priant en quelque façon que ce fust de trouver moien de veoir sa dicte seur. Incontinent il s'en alla en la religion, en laquelle on luy feit les excuses accoustumées : c'est qu'il y avoit trois ans que sa seur ne bougeoit du lict. Dont il ne se tint pas contant; & leur jura que s'il ne la voyoit il passeroit pardessus les murailles & forceroit le monastere. De quoy elles eurent si grande paour qu'elles luy admenerent sa seur à la grille, laquelle l'abbesse tenoit de si près qu'elle ne povoit dire à son frere

chose qu'elle n'entendist. Mais elle, qui estoit sage, avoit mis par escript tout ce qui est icy dessus, avecq mille autres inventions que le dict prieur avoit trouvées pour la decepvoir, que je laisse à compter pour la longueur. Si ne veulx je oblier à dire que durant que sa tante estoit abbesse, pensant qu'il fust refusé par sa laideur, feit tenter seur Marie par ung beau & jeune religieux, esperant que si par amour elle obeissoit à ce religieux après il la pourroit avoir par craincte. Mais dans ung jardin où le dict jeune religieux luy tint propos avecq gestes si deshonnestes que j'aurois honte de les rememorer, la pauvre fille courut à l'abbesse qui parloit au prieur criant : Ma mere, ce sont diables en lieu de religieux ceux qui nous viennent visiter. Et à l'heure le prieur qui eut grande paour d'estre descouvert, commencea à dire en riant : Sans faulte, ma mere, seur Marie a raison; & en prenant seur Marie par la main luy dist devant l'abbesse : J'avois entendu que seur Marie parloit fort bien & avoit le langaige si à main que on l'estimoit mondaine; & pour ceste occasion je me suis contrainct contre mon naturel luy tenir tous les propos que les hommes mondains tiennent aux femmes, ainsy que je trouve par escript, car d'experience j'en suis ignorant comme le jour que je fus né; & en pensant que ma vieillesse & laideur luy faisoient tenir propos si vertueux, j'ay commandé à mon jeune re-

ligieux de luy en tenir de semblables, à quoy vous voyez qu'elle a vertueusement resisté. Dont je l'estime si sage & vertueuse, que je veulx que doresnavant elle soyt la premiere après vous & maistresse des novices, afin que son bon vouloir croisse tousjours de plus en plus en vertu.

Cest acte icy & plusieurs autres feyt ce bon religieux durant trois ans qu'il fut amoureux de la religieuse. Laquelle, comme j'ay dict, bailla par la grille à son frere tout le discours de sa piteuse histoire. Ce que le frere porta à sa mere; laquelle toute desesperée vint à Paris, où elle trouva la Royne de Navarre seur unique du Roy, à qui elle monstra ce piteux discours en luy disant : Madame, fiez vous une autre fois en voz ypocrites : je pensoys avoir mis ma fille aux faulxbourgs & chemin de paradis, & je l'ay mise en celluy d'enfer, entre les mains des pires diables qui puissent estre; car les diables ne nous tentent s'il ne nous plaist, & ceux cy nous veulent avoir par force où l'amour deffault. La Royne de Navarre fut en grande peyne, car entierement elle se confioyt en ce prieur de Sainct Martin, à qui elle avoit baillé la charge des abbesses de Montivilliers et de Caen, ses belles seurs (1). D'autre costé, le crime si

(1) Édition de 1558 : *des abbesses de Montolivet & de Caen ses belles soeurs* (voir aux éclaircissements, note E).

grand luy donna telle horreur & envye de venger l'innocence de cefte pauvre fille qu'elle communiqua au chancelier du Roy, pour lors legat en France (1), de l'affaire. Et feit envoyer querir le prieur, lequel ne trouva nulle excufe, finon qu'il avoit foixante dix ans : & parlant à la Royne de Navarre, la pria fur tous les plaifirs qu'elle luy vouldroit jamais faire, & pour recompenfe de tous fes fervices & de tous ceux qu'il avoit defir de luy faire, qu'il luy pleuft de faire ceffer ce procès, & qu'il confefferoit que feur Marie Heroet eftoit une perle d'honneur & de virginité. La Royne de Navarre oyant cela, fut tant efmerveillée qu'elle ne fceut que luy refpondre, mais le laiffa là : & le pauvre homme tout confus fe retira en fon monaftere, où il ne voulut plus eftre veu de perfonne, & ne vefquit que ung an après. Et feur Marie Heroet eftimée comme elle debvoit par les vertuz que Dieu avoit mifes en elle, fut oftée de l'abbaye de Gif, où elle avoit eu tant de mal, & faicte abbeffe par le don du Roy de l'abbaye de Giy près de Montargis (2), laquelle elle reforma & vefquit comme celle qui estoit pleine de l'efperit de Dieu, le louant toute fa vie de ce qu'il luy

(1) Voir aux éclairciffements, note F.

(2) Ms. 7576⁵·⁵ : *d'un prieuré nommé Gyi.* — Éd. de 1558: *de l'abbaye nommé Gien.* Voir aux éclairciffements, note G.

avoit pleu luy redonner ſon honneur & ſon repos.

Voyla, mes dames, une hiſtoire qui eſt bien pour monſtrer ce que dict l'Evangille (1) : Que Dieu par les choſes foybles confond les fortes, & que par les inutiles aux oeilz des hommes, la gloire de ceux qui cuident eſtre quelque choſe & ne ſont rien. Et penſez, mes dames, que ſans la grace de Dieu il n'y a homme où l'on doibve croire nul bien, ne ſi ſotte tentation dont avecques luy l'on n'emporte victoire, comme vous povez veoir par la confuſion de celluy qu'on eſtimoit juſte & par l'exaltation de celle qu'on vouloyt faire trouver pechereſſe & meſchante. En cela eſt verisfié le dire de Noſtre Seigneur : Qui ſe exaltera ſera humilié, & qui ſe humiliera ſera exalté. — Helas! ce diſt Oiſille, que ce prieur là a trompé de gens de bien, car j'ay veu qu'on ſe fyoit plus en luy que en Dieu. — Ce ne ſeroyt pas moy, diſt Nomerfide; car j'ay une ſi grande horreur quant je voy ung religieux que ſeullement je ne m'y ſçaurois confeſſer; eſtimant qu'ils ſont pires que tous les aultres hommes, & ne hantent jamais maiſon qu'ilz n'y laiſſent quelque honte ou quelque zizanie (2).

---

(1) Éd. de 1558 : *ce que diſt l'Evangile & ſainct Paul aux Corinthiens.*

(2) Au lieu de ces lignes depuis *car j'ay une*, &c., les éditions de 1558 & de 1560 portent ces mots : *ce n'eſt*

— Il y en a de bons, dist Oisille, & ne fault pas que pour les mauvais ils soient jugez : mais les meilleurs sont ceulx qui moins hantent les maisons seculieres & les femmes. — Vous dictes vray, dist Ennasuitte, car moins on les voyst, moins on les congnoist, & plus on les estime pource que la frequentation les monstre telz qu'ils sont. — Or laissons le moustier là où il est, dist Nomerfide, & voyons à qui Geburon donnera sa voix (1). — Ce sera, dist il, à madame Oisille, afin qu'elle die quelque chose en faveur de saincte religion. — Nous avons tant juré, dist Oisille, de dire la verité que je ne sçaurois soustenir ceste partie. Et aussy en faisant vostre compte, vous m'avez remys en memoire une si piteuse histoire que je suis contraincte de la dire, pource que je suis voysine du païs où de mon temps elle est advenue. Et afin, mes dames, que l'ypocrisie de ceulx qui s'estiment plus religieux que les

---

pas moy, dist Nomerfide, car je ne m'arreste point à telles gens.

(1) Le Ms. de Thou 7576$^{5.5}$ contient le passage suivant: *Geburon pour reparer sa faute, si faute estoit d'avoir dechifré la malheureuse & abominable vie d'un mechant religieux, afin de se garder de l'hypochrisie de ses semblables, ayant telle estime de madame Oysille qu'on doit avoir d'une dame sage & non moins sobre à dire le mal que promte à exalter & publier le bien qu'elle connoissoit en autruy, luy donna sa voix, la priant de dire quelque chose en l'honneur de sainte religion.*

autres ne vous enchante l'entendement, de ſorte que voſtre foy divertie de ſon droit chemin eſtime trouver ſalut en quelque autre creature que en celluy ſeul qui n'a voulu avoir compaignon à noſtre creation & redemption, lequel eſt tout puiſſant pour nous ſaulver en la vie eternelle, & en ceſte temporelle nous consoler & delivrer de toutes noz tribulations, congnoiſſant que ſouvent l'ange Sathan ſe transforme en ange de lumiere afin que l'oeil exterieur, aveuglé par l'apparence de ſainĉteté & devotion, ne s'arreſte à ce qu'il doibt fuir, il m'a ſemblé bon la vous racompter pource qu'elle eſt advenue de noſtre temps.

VINGT TROISIESME NOUVELLE.

La trop grande reverence qu'un gentil homme de Perigord portoit à l'ordre de Sainct Françoys fut cause que luy, sa femme & son petit enfant moururent miserablement.

Au pays de Perigort il y avoit ung gentil homme qui avoit telle devotion à Sainct François qu'il luy sembloit que tous ceulx qui portoient son habit devoient estre semblables au bon sainct. Pour l'honneur duquel il avoit faict faire en sa maison chambre & garderobe pour loger les dicts freres, par le conseil desquelz il conduisoit toutes ses affaires, voire jusques aux moindres de son mesnage, s'estimant chemyner seurement en suyvant leur bon conseil. Or advint ung jour que la femme du dict gentil homme qui estoit belle & non moins saige que vertueuse, avoit faict ung beau fils, dont l'amitié que le mary luy portoit augmenta doublement. Et pour festoyer la commere envoya querir un sien beau frere. Or ainsi que l'heure du soupper approchoit, arriva ung cordelier duquel je celeray le nom pour l'honneur de la religion. Le gentil homme fut fort aise quant il veit son pere spirituel devant lequel il ne cachoyt nul secret. Et après plusieurs propos tenuz entre

ſa femme, ſon beau frere & luy, ſe meirent à table pour ſoupper. Durant lequel ce gentil homme regardoit ſa femme qui avoit aſſez de beaulté & de bonne grace pour eſtre deſirée d'un mary, commencea à demander tout hault une queſtion au beau pere : Mon pere, eſt il vray que ung homme peche mortellement de coucher avecq ſa femme pendant qu'elle eſt en couche? Le beau pere qui avoit la contenance & la parole toute contraire à ſon cueur, luy reſpondit avecq ung viſaige collere : Sans faulte, monſieur, je penſe que ce ſoyt ung des grands pechez qui ſe facent en mariage; & ne fuſſe que l'exemple de la benoiſte vierge Marie, qui ne voulut entrer au temple juſques après les jours de ſa purification, combien qu'elle n'en euſt nul beſoing, ſi ne debvriez vous jamais faillir à vous abſtenir d'un petit plaiſir, veu que la bonne vierge Marie ſe abſtenoit pour obeyr à la loy d'aller au temple où eſtoit toute ſa conſolation. Et oultre cela meſſieurs les docteurs en medecine dient qu'il y a grand dangier pour la lignée qui en peult venir. Quant le gentil homme entendit ces paroles il en fut bien marri, car il eſperoit bien que ſon beau pere luy bailleroit congé, mais il n'en parla plus avant. Le beau pere durant ces propos, après avoir plus beu qu'il n'eſtoit beſoing, regardant la damoiſelle, penſa bien en luy meſmes que s'il en eſtoit le mary il ne demanderoit poinct conſeil au beau pere

de coucher avecq ſa femme. Et ainſy que le feu peu à peu s'allume tellement qu'il vient à embraſer toute la maiſon, or pour ce le frater commencea de bruſler par telle concupiſcence, que ſoubdainement delibera de venir à fin du deſir que plus de trois ans durant avoit porté couvert en ſon cueur.

Et après que les tables furent levées print le gentil homme par la main, & le menant auprès du lict de ſa femme, luy diſt devant elle : Monſieur, pour ce que je congnois bonne amour qui eſt entre vous & ma damoiſelle que voicy, laquelle avecq la grande jeuneſſe qui eſt en vous vous tourmente ſi fort que ſans faulte j'en ay grande compaſſion; j'ay penſé de vous dire ung ſecret de noſtre ſaincte theologie : c'eſt que la loy qui pour les abuz des mariz indiſcrets eſt ſi rigoureuſe qu'elle ne veult permettre que ceulx qui ſont de bonne conſcience comme vous ſoient fruſtrez de l'intelligence. Parquoy, Monſieur, ſi je vous ay dict devant les gens l'ordonnance de la ſeverité de la loy, à vous qui eſtes homme ſaige n'en doibz celer la douceur. Sçachez, mon fils, qu'il y a femmes & femmes, comme auſſy hommes & hommes. Premierement, nous fault ſçavoir de Madame que voicy, veu qu'il y a trois ſepmaines qu'elle eſt accouchée, ſi elle eſt hors du flux de ſang? A quoy reſpondit la damoiſelle qu'elle eſtoit toute necte. Adoncques, diſt le cordelier, mon filz,

je vous donne congé d'y coucher ſans en avoir ſcrupule, mais que vous me promettez deux choſes. Ce que le gentil homme feit voluntiers: La premiere, diſt le beau pere, c'eſt que vous n'en parlerez à nulluy, mais y viendrez ſecretement; l'autre que vous n'y viendrez qu'il ne ſoyt deux heures après minuict, à fin que la digeſtion de la bonne dame ne ſoit empeſchée par voz follies. Ce que le gentil homme luy promiſt & jura par telz ſermens que celluy qui le congnoiſſoit plus ſot que menteur en fut tout aſſeuré. Et après pluſieurs propos, ſe retira le beau pere en ſa chambre, leur donnant la bonne nuict avecq une grande benediction. Mais en ſe retirant print le gentil homme par la main, luy diſant: Sans faulte, Monſieur, vous viendrez, & ne ferez plus veiller la pauvre commere. Le gentil homme en la baiſant, luy diſt: M'amie, laiſſez moy la porte de voſtre chambre ouverte: ce que entendit très bien le beau pere; ainſy ſe retira chacun en ſa chambre. Mais ſi toſt que le pere fut retiré, ne penſa pas à dormir ne repoſer, car incontinant qu'il n'ouït plus nul bruict en la maiſon, environ l'heure qu'il avoit accouſtumé d'aller à matines, s'en va le plus doulcement qu'il peut droict en la chambre, & là trouvant la porte ouverte de la chambre où le maiſtre eſtoit actendu, va finement eſteindre la chandelle, & le plus toſt qu'il peut ſe coucha auprès d'elle

ſans jamais luy dire ung ſeul mot. La damoiſelle, cuydant que ce fuſt ſon mary, luy diſt: Comment, mon amy! vous avez très mal retenu la promeſſe que feiſtes hier au ſoir à noſtre confeſſeur, de ne venir icy juſques à deux heures. Le cordelier, plus attentif à la vie active que à la vie contemplative, avecq la crainčte qu'il avoit d'eſtre congneu, penſa plus à ſatisfaire au meſchant deſir dont dès long temps avoit le cueur empoiſonné que à luy faire nulle reſponſe : dont la dame fut fort eſtonnée. Et quant le cordelier veid approcher l'heure que le mary devoit venir, ſe leva d'auprès de la damoiſelle, & le plus toſt qu'il peuſt retourna en ſa chambre.

Et tout ainſy que la fureur de la concupiſcence luy avoyt oſté le dormir, la crainčte qui tousjours ſuit la meſchanceté, ne luy permiſt de trouver aucun repos, mais s'en alla au portier de la maiſon & luy diſt : Mon amy, Monſieur m'a commandé de m'en aller incontinant en noſtre couvent faire quelques prieres où il a devotion : parquoy, je vous prie, baillez moy ma monture, & m'ouvrez la porte ſans que perſonne en entende rien, car l'affaire eſt neceſſaire & ſecrete. Le portier, qui ſçavoit bien que obeïr au cordelier eſtoit ſervice agreable à ſon ſeigneur, luy ouvrit ſecretement la porte & le meiſt dehors. En ceſt inſtant s'eſveilla le gentil homme, lequel voyant approcher l'heure qui luy eſtoit donnée du beau

pere pour aller veoir ſa femme, ſe leva en ſa robbe de nuict, & s'en alla coucher viſtement où, par l'ordonnance de Dieu, ſans congé d'homme, il pouvoit aller. Et quant ſa femme l'ouït parler auprès d'elle, s'en eſmerveilla ſi fort qu'elle luy diſt, ignorant ce qui eſtoit paſſé : Comment, Monſieur! eſt ce la promeſſe que vous avez faicte au beau pere de garder ſi bien voſtre ſanté & la mienne, de ce que non ſeulement vous eſtes venu icy avant l'heure, mais encores y retournez? Je vous ſupplie, Monſieur, penſez y. Le gentil homme fut ſi troublé d'oyr ceſte nouvelle qu'il ne peut diſſimuler ſon ennuy; & luy diſt : Quels propos me tenez vous? Je ſçay pour verité qu'il y a trois ſepmaines que je n'ay couché avecq vous, & vous me reprenez d'y venir trop ſouvent. Si ces propos continuent, vous me ferez penſer que ma compaignie vous faſche & me contraindrez contre ma couſtume & vouloir, de chercher ailleurs le plaiſir que ſelon Dieu je doibz prendre avecq vous. La damoiſelle qui penſoyt qu'il ſe mocquaſt, luy reſpondit : Je vous ſupplie, Monſieur, en cuidant me tromper ne vous trompez poinct, car nonobſtant que vous n'ayez parlé à moy quand vous y eſtes venu, ſi ay je bien congneu que vous y eſtiez. A l'heure le gentil homme congneut que eulx deux eſtoient trompez; & luy feyt grant jurement qu'il n'y eſtoit poinct venu. Dont la dame

print telle triſteſſe que avecq pleurs & larmes elle luy diſt qu'il fiſt dilligence de ſçavoir qui ce povoit eſtre, car en leur maiſon ne couchoit que le frere & le cordelier. Incontinent le gentil homme, poulſé de ſoupſon au cordelier, s'en alla haſtivement en la chambre où il avoit logé, laquelle il trouva vuide. Et pour eſtre mieulx aſſeuré s'il s'en eſtoit fuy, envoya querir l'homme qui gardoit ſa porte & luy demanda s'il ſçavoit qu'eſtoit devenu le cordelier; lequel luy compta toute la verité. Le gentil homme certain de ceſte meſchanceté, retourna en la chambre de ſa femme, & luy diſt : Pour certain, m'amie, celuy qui a couché avecq vous & a faict de tant belles oeuvres eſt noſtre pere confeſſeur. La damoiſelle, qui toute ſa vie avoit aimé ſon honneur, entra en ung tel deſeſpoir que, obliant toute humanité & nature de femme, le ſuplia à genoux la venger de ceſte grande injure. Parquoy ſoubdain ſans autre delay le gentil homme monta à cheval & pourſuivit le cordelier.

La damoyſelle demeura ſeule en ſon lict n'ayant auprès d'elle conſeil ne conſolation que ſon petit enfant nouveau né; conſiderant le cas horrible & merveilleux qui luy eſtoit advenu, ſans excuſer ſon ignorance, ſe reputa comme coulpable & la plus malheureuſe du monde. Et alors, elle qui n'avoyt jamais aprins des cordeliers ſinon la confiance des

bonnes oeuvres, la ſatisfaction des peſchez par auſterité de vie, jeûnes & diſciplines, qui du tout ignoroit la grace donnée par noſtre bon Dieu par le merite de ſon filz, la remiſſion des pechez par ſon ſang, la reconſiliation du pere avecq nous par ſa mort, la vie donnée aux peſcheurs par ſa ſeule bonté & miſericorde (1), ſe trouva ſi troublée en l'aſſault de ce deſeſpoir fondé ſur l'enormité & gravité du peché, ſur l'amour du mary & l'honneur du lignaige, qu'elle eſtima la mort trop plus heureuſe que ſa vie. Et vaincue de ſa triſteſſe, tumba en tel deſeſpoir qu'elle fut non ſeulement divertie de l'eſpoir que tout chreſtien doibt avoir en Dieu, mais fut du tout alienée du ſens commun, obliant ſa propre nature. Alors vaincue de la douleur, poulſée du deſeſpoir, hors de la congnoiſſance de Dieu & de ſoy meſmes, comme femme enragée & furieuſe, print une corde de ſon lict & de ſes propres mains s'eſtrangla. Et qui pis eſt, eſtant en l'agonie de ceſte cruelle mort, le corps qui combatoit contre icelle ſe remua de telle ſorte qu'elle donna du pied ſur le viſaige de ſon petit enfant, duquel l'innocence ne le peut garentir qu'il ne ſuyviſt par mort ſa doloreuſe & dolente mere.

---

(1) Ces lignes depuis *elle qui n'avoyt jamais* juſqu'à *& miſericorde*, omiſes dans les éditions de 1558 & 1560, ſe trouvent dans tous les manuſcrits.

Mais en mourant feit ung tel cry que une femme qui couchoit en la chambre se leva à grande haste pour allumer la chandelle. Et à l'heure, voyant sa maistresse pendue & estranglée à la corde du lict, l'enfant estouffé & mort dessoubz ses pieds, s'en courut toute effrayée en la chambre du frere de sa maistresse, lequel elle amena pour veoir ce piteux spectacle.

Le frere ayant mené tel deuil que peut & doit mener ung qui aime sa seur de tout son cueur, demanda à la chamberiere qui avoit commis ung tel crime. La chamberiere luy dist qu'elle ne sçavoit, & que autre que son maistre n'estoit entré en la chambre, lequel n'y avoit gueres en estoit party. Le frere allant en la chambre du gentil homme & ne le trouvant poinct, creut asseurement qu'il avoit commis le cas, & prenant son cheval sans autrement s'enquerir, courut après luy, & l'attaingnit en ung chemin où il retournoit de poursuyvre son cordelier, bien dolent de ne l'avoir attrappé. Incontinent que le frere de la damoiselle veit son beau frere, commencea à luy crier : Meschant & lasche, desfendez vous, car aujourdhuy j'espere que Dieu me vengera de vous par ceste espée. Le gentil homme, qui se vouloit excuser, veit l'espée de son beau frere si près de luy qu'il avoit plus de besoing de se defendre que de s'enquerir de la cause de leur debat. Et lors se

donnerent tant de coups & à l'un & à l'autre, que le ſang perdu & la laſſeté les contraingnit de s'aſſeoir à terre l'un d'un coſté & l'autre de l'autre. Et en reprenant leur halayne, le gentil homme luy demanda : Quelle occaſion, mon frere, a converty la grande amitié que nous nous sommes tousjours portée en ſi cruelle bataille? Le beau frere luy reſpondit : Mais quelle occaſion vous a meu de faire mourir ma ſeur la plus femme de bien qui oncques fut? & encores ſi meſchamment que ſoubz couleur de vouloir coucher avecq elle l'avez pendue & eſtranglée à la corde de voſtre lict? Le gentil homme entendant ceſte parole, plus mort que vif, vint à ſon frere & l'embraſſant luy diſt : Eſt il bien poſſible que vous ayez trouvé voſtre ſeur en l'eſtat que vous dictes? Et quant le frere l'en aſſeura : Je vous prie, mon frere, diſt le gentil homme, que vous oyez la cauſe pour laquelle je me ſuis party de la maison : & à l'heure il luy feit le compte du meſchant cordelier. Dont le frere fut fort eſtonné, & encores plus marry de ce que contre raiſon il l'avoit aſſailly. Et en luy demandant pardon luy diſt : Je vous ay faict tort, pardonnez moy. Le gentil homme luy reſpond : Sy je vous ay faict tort j'en ay ma pugnicion, car je ſuis ſi bleſſé que je n'eſpere jamais en eſchaper. Le gentil homme eſſaya de le remonter à cheval le mieus qu'il put & le ramena en ſa maiſon où le lende-

main il trefpaffa; & dift & confeffa devant tous les parens du dict gentil homme que luy mefmes eftoit caufe de fa mort. Mais icelluy gentil homme, pour fatisfaire à la juftice, fut confeillé d'aller demander fa grace au Roy Françoys premier de ce nom. Parquoy après avoir faict enterrer honorablement mary, femme & enfant, s'en alla le fainct vendredy pourchaffer fa remiffion à la court. Et la rapporta maiftre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre beau frere, eftant iceluy Olivier chancelier d'Alençon; & depuis par fes vertuz efleu du Roy pour chancellier de France (1).

Mes dames, je crois que après avoir entendu cefte hiftoire très veritable, il n'y a aucunes de vous qui ne penfe deux fois à loger tels pellerins en fa maifon : & fçaurez qu'il n'y a plus dangereux venin que celluy qui eft diffimulé. — Penfez, dift Hircan, que ce mary eftoit ung bon fot, d'amener ung tel galland foupper auprès d'une fi belle & honnefte femme. — J'ay veu le temps, dift Geburon, que en noftre pays il n'y avoit maifon où il n'y euft chambre dediée pour les beaux peres : mais maintenant ilz font tant congneuz qu'on les craint plus que advanturiers. — Il me femble, dift Parlamente, que une femme eftant dans le lict, fi ce n'eft pour luy

(1) Voir aux éclairciffements, note H.

adminiſtrer les ſacremens de l'Egliſe, ne doibt jamais faire entrer prebſtre en ſa chambre: & quant je les y appelleray on me pourra bien juger en danger de mort.—Si tout le monde eſtoit ainſy auſtere que vous, diſt Ennaſuite, les pauvres prebſtres ſeroient pis qu'excommuniez d'eſtre ſeparez de la veue des femmes. — N'en ayez poinct de paour, diſt Saffredent, car ils n'en auront jamais faulte. — Comment? diſt Simontault, ce ſont ceulx qui par mariage nous lient aux femmes, qui eſſayent par leur meſchanceté à nous en deſlier & faire rompre le ferment qu'ils nous ont faict faire. — C'eſt grande pitié, diſt Oiſille, que ceulx qui ont l'adminiſtration des sacremens, en jouent ainſy à la pelotte : on les debvroit bruſler tout en vie.—Vous feriez bien mieux de les honorer que de les blaſmer, diſt Saffredent, & de les flatter que de les injurier; car ce ſont ceulx qui ont puiſſance de bruſler & deshonorer les autres : parquoy *ſinite eos* (1); & ſçachons qui aura la voix d'Oiſille.—Je la donne, diſt elle, à Dagoucin, car je le voys entrer en contemplation telle qu'il me ſemble preparé à dire quelque bonne choſe. — Puis

(1) Le paſſage commençant par *de les irriter* & finiſſant par *ſinite eos*, qui eſt dans tous les manuſcrits, ne ſe trouve pas dans les imprimés. Le manuſcrit de Thou 7576[5.5] ajoute cette phraſe : *La compagnie trouva l'opinion de Saffredent très bonne, & laiſſant là les preſtres, pour changer de propos pria madame Oiſille de donner ſa voix à quelqu'un.*

que je ne puis ne n'ofe refpondre, dift Dagoucin, à tout le moins parleray je d'un à qui telle cruauté porta nuifance & puis profit. Combien que amour s'eftime tant fort & puiffant qu'il veult aller tout nud, & luy eft chofe très ennuyeufe & à la fin importable d'eftre couvert, fi eft ce, mes dames, que bien fouvent ceux qui pour obeïr à fon confeil s'advencent trop de le defcouvrir, s'en trouvent mauvais marchans : comme il advint à ung gentil homme de Caftille, duquel vous orrez l'hiftoire.

VINGT QUATRIESME NOUVELLE.

Elisor pour s'estre trop avancé de decouvrir son amour à la Royne de Castille, fut si cruellement traité d'elle, en l'eprouvant, qu'elle luy apporta nuysance puis profit.

En la maison du Roy & Royne de Castille, desquels les noms ne seront dicts, y avoit ung gentil homme si parfaict en toutes beaultez & bonnes conditions, qu'il ne trouvoit poinct son pareil en toutes les Espaignes. Chacun avoit ses vertuz en admiration, mais encores plus son estrangeté, car l'on ne congneut jamais qu'il aimast ne print aucune dame. Et si y en avoit en la court en très grand nombre qui estoient dignes de faire brusler sa glace, mais il n'y en eut poinct qui eust puissance de prendre ce gentil homme, lequel avoit nom Elisor. La Royne, qui estoit femme de grande vertu mais non du tout exempte de la flamme qui moins est congneue & plus brusle, regardant ce gentil homme qui ne servoit nulle de ses femmes, s'en esmerveilla; & ung jour luy demanda s'il estoit possible qu'il aimast aussi peu qu'il en faisoit le semblant. Il luy respondit que si elle voyoit son cueur comme sa contenance elle ne luy feroit poinct ceste question. Elle, desirant sça-

voir ce qu'il vouloit dire, le pressa si fort qu'il confessa qu'il aimoit une dame qu'il pensoit estre la plus vertueuse de toute la chrestienté. Elle feit tous ses efforts par prieres & commandemens de vouloir sçavoir qui elle estoit, mais il ne fut poinct possible : dont elle feit semblant d'estre fort courroucée, & jura qu'elle ne parleroit jamais à luy s'il ne luy nommoit celle qu'il aimoit tant; dont il fut si fort ennuyé qu'il fut contrainct de luy dire qu'il aimoit autant mourir s'il falloit qu'il luy confessast : mais voyant qu'il perdoit sa veue & bonne grace par faulte de dire une verité tant honneste qu'elle ne debvoit estre mal prise de personne, luy dist avecq grande craincte : Ma dame, je n'ay la force ni la hardiesse de le vous dire, mais la premiere fois que vous irez à la chasse, je la vous feray veoir; & suis seur que vous jugerez que c'est la plus belle & parfaicte dame du monde. Ceste response fut cause que la Royne alla plus tost à la chasse qu'elle n'eust faict. Elisor qui en fut adverty, s'apresta pour l'aller servir comme il avoit accoustumé; & feit faire ung grand mirouer d'acier en façon de hallecret, & l'ayant mis devant son estomac, le couvrit très bien d'ung manteau de frise noire qui estoit tout bordé de canetille & d'or frisé bien richement. Il estoit monté sur un cheval maureau fort bien enharnaché de tout ce qui estoit necessaire à cheval; & quelque metal

qu'il y euſt, eſtoyt tout d'or, eſmaillé de noir, à ouvraige de Moreſque; ſon chappeau eſtoit de ſoye noire, ſur lequel eſtoit attachée une riche enſeigne, où y avoit pour deviſe ung amour couvert par force, tout enrichi de pierreries. L'eſpée & le poignard n'eſtoient moins beaulx & bien faicts, ne de moins bonnes deviſes : bref il eſtoit fort bien en ordre & encores plus adroict à cheval; & le ſçavoit ſi bien mener que tous ceux qui le voyoient laiſſoient le paſſetemps de la chaſſe pour regarder les courſes & les ſauts que faiſoit faire Eliſor à ſon cheval. Après avoir conduict la Royne juſques au lieu où eſtoient les toilles, en telles courſes & grands ſaults comme je vous ay dict, commencea à deſcendre de ſon gentil cheval, & vint pour prendre la Royne & la deſcendre de deſſus ſa hacquenée. Et ainſi qu'elle luy tendoit les bras, il ouvrit ſon manteau de devant ſon eſtomac, & la prenant entre les ſiens luy monſtrant ſon hallecret de mirouer, luy diſt : Ma dame, je vous ſupplie de regarder icy; & ſans attendre reſponſe, la meiſt doulcement à terre. La chaſſe finée, la Royne retourna au chaſteau ſans parler à Eliſor; mais après ſoupper, elle l'appela, luy diſant qu'il eſtoit le plus grand menteur qu'elle avoit jamais veu, car il luy avoit promis de luy monſtrer à la chaſſe celle qu'il aymoyt le plus, ce qu'il n'avoit faict : parquoy elle avoit deliberé de ne faire jamais

eſtime ne cas de luy. Eliſor ayant paour que la Royne n'euſt pas entendu ce qu'il luy avoit dict, luy reſpondit qu'il n'avoit failly à ſon commandement, car il luy avoit monſtré non la femme ſeulement, mais la choſe du monde qu'il aimoit le plus. Elle, faiſant la meſcongneue, luy dict qu'elle n'avoit poinct entendu qu'il luy euſt monſtré une ſeule de ſes femmes. Il eſt vray, ma dame, diſt Eliſor; mais qui vous ay je monſtré en vous deſcendant de cheval? — Rien, diſt la Royne, ſinon ung mirouer devant voſtre eſtomach. — En ce mirouer qu'eſt ce que vous avez veu? diſt Eliſor. — Je n'y ay veu que moy ſeule, reſpondit la Royne. Eliſor luy diſt : Doncques, ma dame, pour obeïr à voſtre commandement vous ay je tenu promeſſe, car il n'y a ne aura jamais aultre imaige en mon cueur que celle que vous avez veue au dehors de mon eſtomach; & ceſte là ſeule veulx je aymer, reverer & adorer non comme femme, mais comme mon Dieu en terre, entre les mains de laquelle je mects ma mort & ma vie. Vous ſuppliant que ma parfaicte & grande affection, qui a eſté ma vie tant que je l'ay portée couverte, ne ſoit ma mort en la deſcouvrant. Et ſi ne ſuis digne d'eſtre de vous regardé ny accepté pour ſerviteur, au moins ſouffrez que je vive comme j'ay accouſtumé, du contentement que j'ay, dont mon cuer a oſé choiſir pour le fondement de ſon amour ung ſi parfaict & digne

lieu, duquel je ne puis avoir autre satisfaction que de sçavoir que mon amour est si grande & parfaicte que je me doibve contenter d'aimer seulement, combien que jamais je ne puisse estre aimé. Et s'il ne vous plaist, par la congnoissance de ceste grande amour, m'avoir plus aggreable que vous n'avez accoustumé, au moins ne m'ostez pas la vie qui consiste au bien que j'ay de vous veoir comme j'ay accoustumé. Car je n'ay de vous nul bien que autant qu'il en fault pour mon extreme necessité : & si j'en ay moins vous en aurez moins de serviteurs en perdant le meilleur & le plus affectionné que vous eustes oncques ny pourriez jamais avoir. La Royne, ou pour se monstrer autre qu'elle n'estoit, ou pour experimenter à la longue l'amour qu'il luy portoit, ou pour en aimer quelque autre qu'elle ne vouloit laisser pour luy, ou bien le reservant quand celuy qu'elle aimoit feroit quelque faulte, pour luy bailler sa place, dist d'un visage ne courroucé ne content : Elisor, je ne vous diray poinct, comme ignorant l'auctorité d'amour, quelle follie vous a esmeu de prendre une si haulte & difficile opinion que de m'aimer, car je sçay que le cueur de l'homme est si peu à son commandement, qu'il ne le faict pas aimer & haïr où il veult : mais pource que vous avez si bien couvert vostre opinion, je desire sçavoir combien il y a que vous l'avez prinse. Elisor regardant son visage tant

beau, & voyant qu'elle s'enqueroit de fa malladie, efpera qu'elle luy vouloit donner quelque remede. Mais voyant fa contenance fi grave & fi fage qui l'interrogeoit, d'autre part tumboit en une craincte, penfant eftre devant le juge dont il doubtoit fentence eftre contre luy donnée. Si eft ce qu'il luy jura que ceft amour avoit prins racine en fon cueur dès le temps de fa grande jeuneffe, mais qu'il n'en avoit fenty nulle peine finon depuis fept ans; non peine, à dire vray, mais une malladie donnant tel contantement que la guarifon eftoit la mort.—Puis qu'ainfy eft, dift la Royne, que vous avez desja experimenté une fi longue fermeté, je ne doibz eftre moins legiere à vous croire que vous avez efté à me dire voftre affection. Parquoy s'il eft ainfi que vous dictes, je veulx faire telle preuve de la verité que je n'en puiffe jamais douter : & après la preuve de la peine faicte je vous eftimeray tel envers moy que vous mefmes jurez eftre; & vous cognoiffant tel que vous dictes vous me trouverez telle que vous defirez. Elifor la fupplia de faire de luy telle preuve qu'il luy plairoit, car il n'y avoit chofe fi difficile qui ne luy fuft très aifée pour avoir ceft honneur qu'elle peuft congnoiftre l'affection qu'il luy portoit, la fuppliant de rechef de luy commander ce qu'il luy plairoit qu'il feift. Elle luy dift : Elifor, fi vous m'aimez autant comme vous dictes, je fuis feure

que pour avoir ma bonne grace rien ne vous ſera fort à faire. Parquoy je vous commande sur tout le deſir que vous avez de l'avoir & crainćte de la perdre, que dès demain au matin, ſans plus me veoir vous partiez de ceſte compagnie, & vous alliez en lieu où vous n'aurez de moy, ne moy de vous une ſeule nouvelle juſque d'huy en ſept ans. Vous qui avez paſſé ſept ans en ceſt amour, ſçavez bien que vous m'aimez : mais quand j'auray faićt pareille experience ſept ans durans, je ſçauray à l'heure & je croiray ce que voſtre parole ne me peut faire croire ne entendre. Eliſor, oyant ce cruel commandement, d'un coſté doubta qu'elle le vouloit eſloingner de ſa preſence, & de l'autre coſté, eſperant que la preuve parleroit mieux pour luy que ſa parole, accepta ſon commandement & luy diſt : Si j'ay veſcu ſept ans ſans nulle eſperance, portant ce feu couvert, à ceſte heure qu'il eſt congneu de vous paſſeray je ces ſept ans en meilleure patience & eſperance que je n'ay faićt les autres. Mais, Madame, obeiſſant à voſtre commandement par lequel je ſuis privé de tout le bien que j'avois en ce monde, quelle eſperance me donnez vous au bout des ſept ans de me recongnoiſtre pour fidele & loyal ſerviteur? La Royne luy diſt, tirant ung anneau de ſon doigt : Voila ung anneau que je vous donne, couppons le tous deux par la moićtié, j'en garderay l'une &

vous l'autre à fin que ſi le long temps avoit puiſſance de m'oſter la memoire de voſtre viſaige, je vous puiſſe congnoiſtre par ceſte moiƈtié d'anneau ſemblable à la mienne. Eliſor print l'anneau & le rompit en deux, & en bailla une moiƈtié à la Royne & retint l'autre. Et en prenant congé d'elle plus mort que ceux qui ont rendu l'ame, s'en alla en ſon logis donner ordre à ſon partement. Ce qu'il feit en telle ſorte qu'il envoya tout ſon train en ſa maiſon, & luy ſeul s'en alla avecq ung varlet en ung lieu ſi ſolitaire que nul de ſes parens & amis durant les ſept ans n'en peut avoir nouvelles. De la vie qu'il mena durant ce temps, & de l'ennuy qu'il porta pour ceſte abſence ne s'en peut rien ſçavoir, mais ceux qui aiment ne le peuvent ignorer. Au bout des ſept ans, juſtement ainſy que la Royne alloit à la meſſe, vint à elle ung hermite portant une grande barbe, qui en luy baiſant la main, luy preſenta une requeſte qu'elle ne regarda ſoubdainement, combien qu'elle avoit accouſtumé de prendre de ſa main toutes les requeſtes qu'on luy preſentoit, quelque pauvres que ce fuſſent. Ainſy qu'elle eſtoit à moiƈtié de la meſſe, ouvrit ſa requeſte, dans laquelle trouva la moiƈtié de l'anneau qu'elle avoit baillé à Eliſor : dont elle fut fort esbahye & non moins joyeuſe. Et avant lire ce qui eſtoit dedans, commanda ſoubdain à ſon aumoſnier qu'il luy feiſt venir ce

grand hermite qui luy avoit preſenté la requeſte. L'aumoſnier le chercha par tous coſtez, mais il ne fut poſſible d'en ſçavoir nouvelles, ſinon que quelcun luy diſt l'avoir veu monter à cheval; mais il ne ſçavoit quel chemin il prenoit. En attendant la reſponſe de l'aumoſnier, la Royne leut la requeſte qu'elle trouva eſtre une epiſtre auſſi bien faicte qu'il eſtoit poſſible. Et ſi n'eſtoit le deſir que j'ay de la vous faire entendre je ne l'euſſe jamais oſé traduire, vous priant de penſer, mes dames, que la grace & langage caſtillan eſt ſans comparaiſon mieulx declarant ceſte paſſion que ung autre. Si eſt ce que la ſubſtance en eſt telle :

Le temps m'a faict par ſa force & puiſſance
Avoir d'amour parfaicte congnoiſſance.
Le temps après m'a eſté ordonné,
Et tel travail durant ce temps donné
Que l'incredule a par le temps peu veoir
Ce que l'amour ne luy a faict ſçavoir.
Le temps, lequel avoit faict l'amour maiſtre
Dedans mon cueur, l'a monſtrée en fin eſtre
Tout tel qu'il eſt : parquoy en le voyant
Ne l'ai cogneu tel comme en le croyant.
Le temps m'a faict veoir ſur quel fondement
Mon cueur vouloit aimer ſi fermement.
Ce fondement eſtoit voſtre beaulté,
Soubz qui eſtoit couverte cruaulté.
Le temps m'a faict veoir beaulté eſtre rien,
Et cruaulté cauſe de tout mon bien,
Par qui je fus de la beaulté chaſſé
Dont le regard j'avois tant pourchaſſé.
Ne voyant plus voſtre beaulté tant belle,

J'ay mieulx fenty voftre rigueur rebelle.
Je n'ay laiffé vous obeyr pourtant,
Dont je me tiens très heureux & content :
Veu que le temps, caufe de l'amitié,
A eu de moy par fa longueur pitié,
En me faifant ung fi honnefte tour
Que je n'ay eu defir de ce retour,
Fors feulement pour vous dire en ce lieu
Non ung bonjour, mais ung parfaict adieu.
Le temps m'a faict veoir amour pauvre & nu
Tout tel qu'il eft & dont il eft venu :
Et par le temps j'ay le temps regretté
Autant ou plus que l'avois foubhaicté.
Conduict d'amour qui aveugloit mes fens,
Dont rien de luy fors regret je ne fens.
Mais en voyant cet amour decepvable
Le temps m'a faict veoir l'amour veritable,
Que j'ai congneu en ce lieu folitaire,
Où par fept ans m'a fallu plaindre & taire.
J'ay par le temps congneu l'amour d'en hault,
Lequel eftant congneu l'autre deffault.
Par le temps suys du tout à luy rendu,
Et par le temps de l'autre desfendu.
Mon cueur & corps luy donne en facrifice
Pour faire à luy & non à vous fervice.
En vous fervant rien m'avez eftimé,
Et j'ay le rien en offenfant aimé.
Mort me donnez pour vous avoir fervie,
En le fuyant il me donne la vie.
Or par ce temps amour plein de bonté
A l'autre amour fi vaincu & dompté
Que mis à rien eft retourné à vent,
Qui fut pour moy trop doulx & decepvant.
Je le vous quicte & rends du tout entier,
N'ayant de vous ne de luy nul meftier.
Car l'autre amour parfaicte & pardurable
Me joinct à luy d'un lien immuable.
A luy m'en vois, là me veulx affervir,

Sans plus ne vous ne voſtre Dieu ſervir.
Je prends congé de cruaulté, de peine,
Et du torment, du deſdaing, de la haine,
Du feu bruſlant dont vous eſtes remplye
Comme en beauté très parfaicte acomplye.
Je ne puis mieulx dire adieu à tous maux,
A tous malheurs & douloureux travaux,
Et à l'enfer de l'amoureuſe flamme
Qu'en ung ſeul mot vous dire adieu, Madame,
Sans nul eſpoir ou que ſoye ou ſoyez
Que je vous voye ne que vous me voyez.

Ceſte epiſtre ne fut pas leue ſans grandes larmes & eſtonnemens, accompaignez de regrets incroïables. Car la perte qu'elle avoit faicte d'un ſerviteur remply d'une amour ſi parfaicte debvoit eſtre eſtimée ſi grande que nul treſor, ny meſme ſon royaulme ne luy povoient oſter le tiltre d'eſtre la plus pauvre & miſerable dame du monde, pour ce qu'elle avoit perdu ce que tous les biens du monde ne povoient recouvrer. Et après avoir achevé d'oyr la meſſe & retourné en ſa chambre feit ung tel dueil que ſa cruaulté meritoit. Et n'y eut montaigne, roche, ne foreſt où elle n'envoyaſt chercher ceſt hermite : mais celluy qui l'avoit retiré de ſes mains le garda d'y retumber & le mena pluſtoſt en paradis qu'elle n'en ſceut avoir nouvelle en ce monde.

Par ceſte exemple ne doibt le ſerviteur confeſſer ce qui luy peult nuire & en rien ayder. Et encores moins, mes dames, par incredulité debvez vous demander preuve ſi difficile que

en ayant la preuve vous perdiez le ferviteur. —Vrayement, Dagoucin, dift Geburon, j'avois toute ma vie oye eftimer la dame à qui le cas eft advenu la plus vertueufe du monde; mais maintenant je la tiens la plus cruelle que oncques fut. — Toutesfois, dift Parlamente, il me femble qu'elle ne luy faifoit poinct de tort de vouloir efprouver fept ans s'il aimoit autant qu'il luy difoit : car les hommes ont tant accouftumé de mentir en pareil cas, que avant que s'y fier (fi fier il s'y fault), on n'en peult faire trop longue preuve. — Les dames, dift Hircan, font bien plus faiges qu'elles ne fouloyent : car en fept jours de preuve elles ont autant de feureté d'un ferviteur que les autres avoient par fept ans. — Si en a il, dift Longarine, en cefte compaignie, que l'on a aimée plus de fept ans à toutes preuves de harquebufe, encores n'a l'on fceu gaingner leur amitié. — Par Dieu, dift Simontault, vous dictes vray, mais auffi les doibt on mettre au ranc du vieil temps, car au nouveau ne feroient elles poinct receues. — Encores, dift Oifille, fut bien tenu ce gentil homme à la dame, par le moyen de laquelle il retourna entierement fon cueur à Dieu. — Ce luy fut grand heur, dift Saffredent, de trouver Dieu par les chemins, car veu l'ennuy où il eftoit je m'esbahis qu'il ne fe donna au diable. Ennafuitte luy dift : Et quand vous avez efté mal traicté de voftre dame, vous eftes vous donné à ung tel

maiſtre?—Mil & mil fois m'y ſuis donné, diſt Saffredent; mais le diable voyant que tous les tormens d'enfer ne m'euſſent ſceu faire pis que ceulx qu'elle me donnoyt, ne me daigna jamais prendre, ſçachant qu'il n'eſt poinct diable plus importable que une dame bien aymée & qui ne veult poinct aymer. — Si j'eſtois comme vous, diſt Parlamente à Saffredent, avecq telle opinion que vous avez je ne ſervirois femme. — Mon affection eſt tousjours telle, diſt Saffredent, & mon erreur ſi grande, que là où je ne puis commander, encores me tiens je très heureux de ſervir; car la malice des dames ne peut vaincre l'amour que je leur porte. Mais, je vous prie, dictes moy en voſtre conſcience, louez vous ceſte dame d'une ſi grande rigueur? — Oy, diſt Oyſille, car je croy qu'elle ne vouloyt eſtre aimée ny aimer. — Si elle avoit ceſte volunté, diſt Simontault, pourquoy luy donnoit elle quelque eſperance après les ſept ans paſſez? — Je ſuis de voſtre opinion, diſt Longarine; car celles qui ne veulent poinct aymer ne donnent nulle occaſion de continuer l'amour qu'on leur porte.—Peut eſtre, diſt Nomerfide, qu'elle en aimoit quelque autre qui ne valoit pas ceſt honneſte homme là, & que pour ung pire elle laiſſa le meilleur. — Par ma foy, diſt Saffredent, je penſe qu'elle faiſoit proviſion de luy pour le prendre à l'heure qu'elle laiſſeroit celuy que pour lors elle aimoit le mieux.

—Je voy bien, dist Oisille, que tant plus nous mettrons ces propos en avant, & plus ceux qui ne veulent estre mal traictez, diront de nous le pis qu'il leur sera possible (1).—Parquoy je vous prie, Dagoucin, donnez vostre voix à quelqu'une.—Je la donne, dist il, à Longarine, estant asseuré qu'elle nous en dira quelqu'une qui ne sera poinct melencolique, & si n'espargnera homme ne femme pour dire verité.—Puis que vous m'estimez si veritable, dist Longarine, je prendray la hardiesse de racompter ung cas advenu à un bien grand prince, lequel passe en vertu tous les autres de son temps. Et vous direz que la chose dont on doibt moins user sans extreme necessité, c'est de mensonge ou dissimulation : qui est ung vice laid & infame, principallement aux princes & grands seigneurs, en la bouche & contenance desquels la verité est mieux seante que en nul autre. Mais il n'y a si grand prince en ce monde, combien qu'il eust tous les honneurs & richesses qu'on sçauroit desirer, qui ne soit subject à l'empire & tyrannie d'amour. Et semble que plus le prince est

(1) Le Ms. de Thou, n° 7576[5.5], porte la variante suivante : *Madame Oisille voyant que sous couleur de blamer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la verité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à medire des femmes, que les plus sages, honnestes estoient aussi peu epargnées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre; mais print la parole & dist, &c.*

noble & de grand cueur, plus amour faict son effort pour l'asservir soubz sa forte main : car ce glorieux dieu ne tient compte des choses communes, & ne prend plaisir Sa Majesté que à faire tous les jours miracles, comme d'affoiblir les forts, fortisfier les foibles, donner intelligence aux ignorans, oster le sens aux plus sçavans, favoriser aux passions, destruire la raison : & l'amoureuse divinité prend plaisir en telles mutations. Et pource que les princes n'en sont exemptz, aussi ne sont ils de necessité; or, s'ils ne sont quictes de la necessité en laquelle les met le desir de la servitude d'amour, par force leur est non seulement permis d'user de mensonge, hypocrisie & fiction, qui sont les moyens de vaincre leurs ennemis, selon la doctrine de maistre Jehan de Mehun. Or puis que en tel acte est louable à ung prince la condition qui en tous autres est à desestimer, je vous racompteray les inventions d'un jeune prince par lesquelles il trompa ceux qui ont accoustumé de tromper tout le monde.

VINGT CINQUIESME NOUVELLE.

Un jeune prince, ſouz couleur de viſiter ſon avocat, & communiquer de ſes affaires avec luy, entreteint ſi paiſiblement ſa femme qu'il eut d'elle ce qu'il en demandoit.

En la ville de Paris y avoit ung advocat (1) plus eſtimé que nul autre de ſon eſtat; & pour eſtre cherché d'un chacun à cauſe de ſa ſuffiſance, eſtoit devenu le plus riche de tous ceux de ſa robbe. Mais voyant qu'il n'avoit eu nulz enfans de ſa premiere femme, eſpera d'en avoir d'une ſeconde. Et combien que ſon corps fuſt vicieux, ſon cueur ne ſon eſperance n'eſtoient point morts : parquoy il alla choiſir une des plus belles filles qui fut dedans la ville, de l'aage de dix huit à dix neuf ans, fort belle de viſage & de teinct, & encores plus de taille & d'embonpoint. Laquelle il aima & traicta le mieulx qu'il luy fut poſſible : mais ſi n'eut elle de luy non plus d'enfans que la premiere, dont à la longue elle ſe faſcha. Parquoy la jeuneſſe, qui ne peut ſouffrir ung ennuy, lui feit chercher recreation ailleurs qu'en ſa maiſon; & alla aux dances & bancquetz, toutesfois ſi honneſtement que ſon mary n'en povoit prendre

(1) Voir aux éclairciſſements, note I.

mauvaise opinion : car elle estoit tousjours en la compaignie de celles à qui il avoit fiance.

Ung jour qu'elle estoit à une nopce, s'y trouva ung bien grand prince, qui en me faisant le compte m'a deffendu de le nommer. Si vous puis je bien dire que c'estoit le plus beau & de la meilleure grace qui ayt esté devant, ne qui, je croys, sera après (1) en ce royaume. Ce prince voyant ceste jeune & belle dame de laquelle les oeilz & contenance le convierent à l'aimer, vint parler à elle d'un tel langaige & de telle grace qu'elle eust voluntiers commencé ceste harangue. Ne luy dissimula point que de long temps elle avoit en son cueur l'amour dont il la prioit, & qu'il ne se donnast poinct de peine pour la persuader à une chose où par la seule veue amour l'avoit faict consentir. Ayant ce jeune prince par la naïfveté d'amour ce qui meritoit bien estre acquis par le temps, mercia Dieu qui luy favorisoit (2). Et depuis ceste heure là pourchassa si bien son affaire qu'ilz accorderent ensemble le moyen comme ilz se pourroient veoir hors de la veue des autres. Le lieu & le temps accordez, le jeune prince ne faillit à s'y trouver : & pour garder l'honneur de

(1) Ms. de Thou 7576[5.5] : *sera jamais après luy en ce royaume.*

(2) Ms. de Thou 7576[5.5] : *mercya le dieu qui le favorisoit.*

ſa dame y alla en habit diſſimulé. Mais à cauſe des mauvais garſons qui couroient la nuict par la ville, auxquels il ne ſe vouloit faire congnoiſtre, print en ſa compaignie quelques gentils hommes auxquels il ſe fioit. Et au commencement de la rue où elle demeuroit les laiſſa, diſant : Si vous n'oyez poinct de bruict dedans ung quart d'heure, retirez vous en voz logis; & ſur les trois ou quatre heures (1) revenez icy me querir. Ce qu'ils feirent, & n'oyans nul bruict ſe retirerent. Le jeune prince s'en alla tout droict chez ſon advocat, & trouva la porte ouverte comme on luy avoit promis. Mais en montant le degré rencontra le mary qui avoit en ſa main une bougie, duquel il fut plus toſt veu qu'il ne le peut adviſer. Toutesfois amour qui donne entendement & hardieſſe où il baille les neceſſitez, feit que le jeune prince s'en vint tout droict à luy, & luy diſt : Monſieur l'advocat, vous ſçavez la fiance que moy & tous ceulx de ma maiſon avons eue en vous, & que je vous tiens de mes meilleurs & fidelles ſerviteurs. J'ay bien voulu venir icy vous viſiter privement, tant pour vous recommander mes affaires que pour vous prier de me donner à boire, car j'en ay grand beſoing; & de ne dire à perſonne du monde que je ſoye

(1) Ms. de Thou 7576[5.5] : *& ſur les troys ou quatre quart d'heure.*

icy venu, car de ce lieu m'en fault aller en ung aultre où je ne veux estre congneu. Le bon homme advocat fut tant aise de l'honneur que ce prince luy faisoit de venir ainsi privement en sa maison, qu'il le mena en sa chambre, & dist à sa femme qu'elle apprestast la collation des meilleurs fruicts & confitures qu'elle eut; ce qu'elle feit très voluntiers & apporta la plus honneste qu'il luy fut possible. Et nonobstant que l'habillement qu'elle portoit d'un couvrechef & manteau la monstrast plus belle qu'elle n'avoit accoustumé, si ne feit pas le jeune prince semblant de la regarder ne congnoistre: mais parloit tousjours à son mary de ses affaires comme à celuy qui les avoit manyées de longue main (1). Et ainsy que la dame tenoit à genoux les confitures devant le prince, & que le mary alla au buffet pour luy donner à boire, elle luy dist que au partir de la chambre il ne faillist d'entrer en une garderobbe, à main droicte, où bien tost après elle le iroit veoir. Incontinent après qu'il eust beu remercia l'advocat, lequel le vouloit à toutes forces accompaigner : mais il l'asseura que là où il alloit n'avoit que faire de compaignie. Et en se retournant devers sa femme, luy dist : Aussy je ne vous veulx faire tort de vous oster ce bon mary, lequel est de mes antiens serviteurs. Vous estes si heureuse de

(1) Ms. de Thou 7576$^{5.5}$.

l'avoir que vous avez bien occasion d'en louer Dieu & de le bien servir & obeyr; & en faisant du contraire seriez bien malheureuse. En disant ces honnestes propos s'en alla le jeune prince, & fermant la porte après soy pour n'estre suivy au degré, entra dedans la garderobbe, où, après que le mary fut endormy, se trouva la belle dame, qui le mena dedans ung cabinet le mieux en ordre qu'il estoit possible, combien que les deux plus belles imaiges qui y fussent estoient luy & elle en quelques habillemens qu'ils se voulsissent mettre. Et là je ne faitz doubte qu'elle ne luy tint toutes ses promesses.

De là se retira à l'heure qu'il avoit dict à ses gentilz hommes, lesquelz il trouva au lieu où il leur avoit commandé de l'attendre. Et pource que ceste vie dura assez longuement, choisit le jeune prince ung plus court chemin pour y aller, c'est qu'il passoit par ung monastere de religieux. Et avoit si bien faict envers le prieur, que tousjours environ minuict le portier luy ouvroit la porte, & pareillement quand il s'en retournoit. Et pource que la maison où il alloit estoit près de là, ne menoit personne avecq luy. Et combien qu'il menast la vie que je vous dy, si estoit il prince craignant & aimant Dieu. Et ne failloit jamais, combien que à l'aller il ne s'arrestast point, de demeurer au retour long temps en oraison en l'eglise; qui donna

grande occasion aux religieux, qui entrans & saillans de matines le voyoient à genoux, d'estimer que ce fust le plus sainct homme du monde.

Ce prince avoit une seur qui frequentoit fort ceste religion; & comme celle qui aimoit son frere plus que toutes les creatures du monde, le recommandoit aux prieres d'ung chacun qu'elle pouvoit congnoistre bon (1). Et ung jour qu'elle le recommandoit affectueusement au prieur de ce monastere, il luy dist : Helas, Madame! qui est ce que vous me recommandez? vous me parlez de l'homme du monde aux prieres du quel j'ay plus grande envie d'estre recommandé : car si cestuy là n'est sainct & juste (allegant le passaige que bien heureux est qui peut mal faire & ne le faict pas), je n'espere pas d'estre trouvé tel. La seur, qui eut envie de sçavoir quelle congnoissance ce beau pere avoit de la bonté de son frere, l'interrogea si fort que en luy baillant ce secret, soubz le voile de confession, luy dist : N'est ce pas une chose admirable que de veoir ung prince jeune & beau laisser les plaisirs & son repos pour venir bien souvent oyr nos matines? Non comme prince, cherchant l'honneur du monde, mais comme ung simple religieux vient tout seul se cacher en une de

(1) Ms. de Thou 7576[5.5] : *de toutes les bonnes personnes qu'elle pouvoit connoitre.*

noz chapelles; ſans faulte ceſte bonté rend les religieux & moy ſi confuz, que auprès de luy ne ſommes dignes d'eſtre appellez religieux. La ſeur qui entendit ces paroles ne ſceut que croire : car nonobſtant que ſon frere fuſt bien mondain, ſi ſçavoit elle qu'il avoit la conſcience très bonne, la foy & l'amour en Dieu bien grande, mais de chercher ſuperſtitions ne ceremonies aultres que ung bon chreſtien doibt faire ne l'en euſt jamais ſoupſonné (1). Parquoy elle s'en vint à luy, & luy compta la bonne opinion que les religieux avoient de luy : dont il ne ſe peut garder de rire avecq ung viſage tel qu'elle qui le congnoiſſoit comme ſon propre cueur, congneut qu'il y avoit quelque choſe cachée ſoubz ſa devotion; & ne ceſſa jamais qu'il ne luy euſt dict la verité, ce qu'elle m'a faict mettre icy en eſcript (2), afin que vous congnoiſſiez, mes dames, qu'il n'y a malice d'advocat ne fineſſe de religieux (3) que amour en cas de neceſſité ne face tromper par ceux qui n'ont aultre experience que de bien aymer.

---

(1) Au lieu de cette phraſe l'édition de 1568 porte : *mais d'aller à l'egliſe à telle heure elle ne l'euſt jamais ſoupçonné.*

(2) Éd. de 1558 : *Et ne ceſſa jamais qu'il ne luy en euſt dit la verité telle, que je l'ay miſe icy par eſcrit & qu'il me feit l'honneur de me conter.*

(3) Le Ms. de Thou 7576[3.5] ajoute : *qui ſont coutumieres de tromper tous autres.*

Et puis qu'amour ſçait tromper les trompeurs, nous aultres ſimples & ignorans le devons bien craindre.—Encores, diſt Geburon, que je me doubte bien qui c'eſt, ſi faut il que je dye qu'il eſt louable en ceſte choſe; car l'on veoit peu de grans ſeigneurs qui ſe ſoulcient de l'honneur des femmes, ny du ſcandale public, mais qu'ils ayent leur plaiſir; & ſouvent ſont contens que l'on penſe pis qu'il n'y a. — Vrayement, diſt Oiſille, je voudrois que tous les jeunes ſeigneurs y prinſſent exemple, car le ſcandale eſt ſouvent pire que le peché. —Penſez, diſt Nomerfide, que les prieres qu'il faiſoit au monaſtere où il paſſoit eſtoient bien fondées. —Si n'en debvez vous poinct juger, diſt Parlamente, car peult eſtre au retour que la repentance en eſtoit telle que le peché luy eſtoyt pardonné. — Il eſt bien difficile, diſt Hircan, de ſe repentir d'une choſe ſi plaiſante. Quant eſt de moy, je m'en ſuis ſouventesfois confeſſé, mais non pas gueres repenty. — Il vauldroit mieux, diſt Oiſille, ne ſe confeſſer poinct ſi l'on n'a bonne repentance. — Or, Madame, diſt Hircan, le peché me deſplaiſt bien, & ſuis marry d'offenſer Dieu, mais le peché me plaiſt tousjours. — Vous & voz ſemblables, diſt Parlamente, vouldriez bien qu'il n'y euſt ne Dieu ne loy, ſinon celle que voſtre affection ordonneroit. — Je vous confeſſe, diſt Hircan, que je vouldrois que Dieu print auſſi grand plaiſir à mes

plaiſirs comme je faitz, car je luy donnerois ſouvent matiere de ſe resjouir. — Si ne ferez vous pas ung Dieu nouveau, diſt Geburon; parquoy fault obeyr à celuy que nous avons. Laiſſons ces diſputes aux theologiens, à fin que Longarine donne ſa voix à quelcu'un. — Je la donne, diſt elle, à Saffredent: Mais je le prie qu'il nous face le plus beau compte qu'il ſe pourra adviſer, & qu'il ne regarde poinct tant à dire mal des femmes, que là où il aura du bien il en veulle monſtrer la verité. —Vrayement, diſt Saffredent, je l'accorde, car j'ay en main l'hiſtoire d'une folle & d'une ſage: vous prendrez l'exemple qu'il vous plaira mieulx. Et congnoiſtrez que tout ainſi que amour faict faire aux meſchans des meſchancetez, en ung cueur honneſte faict faire choſes dignes de louange; car amour de ſoy eſt bon, mais la malice du ſubject luy faict ſouvent prendre ung nouveau ſurnom de fol, legier, cruel, ou villain. Toutesfois par l'hiſtoire que je vous veux à preſent racompter, pourrez veoir qu'amour ne change poinct le cueur, mais le monſtre tel qu'il eſt, fol aux fols, & ſaige aux ſaiges.

VINGT SIXIESME NOUVELLE.

Par le conseil & affection fraternelle d'une sage dame le seigneur d'Avannes se retira de la fole amour qu'il portoit à une gentille femme demeurant à Pampelune.

Il y avoit au temps du Roy Loys douziesme ung jeune seigneur nommé monsieur d'Avannes fils du sire d'Albret, frere du Roy Jehan de Navarre (1), avecq lequel le dict seigneur d'Avannes demoroit ordinairement. Or estoit le jeune seigneur de l'aage de quinze ans, tant beau & tant plain de toutes bonnes graces qu'il sembloyt n'estre faict que pour estre aimé & regardé; ce qu'il estoit de tous ceulx qui le voyoient, & plus que de nul autre d'une dame demorant en la ville de Pampelune en Navarre, laquelle estoit maryée à ung fort riche homme, avecq lequel vivoit si honnestement que, combien qu'elle ne fust aagée que de vingt trois ans, pour ce que son mary approchoit le cinquantiesme, s'abilloit si honnestement qu'elle sembloyt plus vefve que mariée. Et jamais à nopces ny à festes homme ne la veit aller sans son mary; du quel elle estimoit tant la bonté & la vertu qu'elle

(1) Voir aux éclaircissements, note K.

le preferoit à la beaulté de tous les autres. Et le mary l'ayant experimentée ſi ſaige y print telle ſeureté qu'il luy commettoit toutes les affaires de ſa maiſon. Ung jour fut convié ce riche homme avecq ſa femme à une nopces de leurs parentes. Auquel lieu, pour honorer les nopces, ſe trouva le jeune ſeigneur d'Avannes, qui naturellement aymoyt les dances, comme celluy qui en ſon temps ne trouvoit ſon pareil. Et après le diſner que les dances commencerent, fut prié le dict ſeigneur d'Avannes par le riche homme de vouloir danſer. Le dict ſeigneur luy demanda qu'il vouloyt qu'il menaſt? Il luy reſpondit : Monſeigneur, s'il y en avoit une plus belle & plus à mon commandement que ma femme, je la vous preſenterois, vous ſuppliant me faire ceſt honneur de la mener danſer. Ce que feit le jeune prince duquel la jeuneſſe eſtoit ſi grande qu'il prenoyt plus de plaiſir à ſaulter & dancer que à regarder la beaulté des dames. Et celle qu'il menoyt au contraire regardoit plus la grace & beauté du dict ſeigneur d'Avannes que la dance où elle eſtoyt, combien que par ſi grand prudence elle n'en fit ung ſeul ſemblant. L'heure du ſouppé venue & monſeigneur d'Avannes diſant adieu à la compaignye, ſe retira au chaſteau où le riche homme ſur ſa mulle l'accompaigna & en allant luy diſt : Monſeigneur, vous avez ce jourd'huy tant faict d'honneur à mes parens & à moy que ce

me feroyt grande ingratitude fi je ne m'offroys avecq toutes mes facultez à vous faire fervice. Je fçay, Monfeigneur, que tel feigneur que vous, qui avez peres rudes & avaritieux, avez fouvent plus faulte d'argent que nous qui par petit train & bon mefnaige ne penfons que d'en amaffer. Or eft il ainfy que Dieu m'aiant donné une femme felon mon defir, ne m'a voullu donner en ce monde totallement mon paradis, m'oftant la joie que les peres ont des enfans. Je fçay, Monseigneur, qu'il ne m'appartient pas de vous adopter pour tel, mais s'il vous plaift de me recepvoir pour ferviteur & me declarer voz petites affaires, tant que cent mil efcuz de mon bien fe pourront eftandre, je ne fauldray vous fecourir en voz neceffitez. Monfeigneur d'Avannes fuft fort joieulx de ceft offre, car il avoyt ung pere tel que l'autre luy avoyt dechiffré, & après l'avoir mercié le nomma par alliance fon pere.

De cefte heure là le dict riche homme print tel amour au feigneur d'Avannes que matin & foir ne ceffoyt de s'enquerir s'il luy falloyt quelque chofe; & ne cella à fa femme la devotion qu'il avoyt au dict feigneur & à fon fervice, dont elle l'ayma doublement, & depuis cefte heure, le dict feigneur d'Avannes n'avoit faulte de chofe qu'il defiraft. Il alloyt fouvent veoir ce riche homme, boyre & manger avecq luy, & quand il ne le trouvoit

poinct, sa femme bailloyt tout ce qu'il demandoit; & davantage parloyt à luy si saigement, l'admonestant d'estre saige & vertueux qu'il la craingnoit & aymoyt plus que toutes les femmes de ce monde. Elle qui avoit Dieu & honneur devant les oeilz, se contentoit de sa veue & parolle où gist la satisfaction d'honneste & bon amour. En sorte que jamais ne luy feit signe pourquoy il peust juger qu'elle eut autre affection à luy que fraternelle & chrestienne. Durant ceste amityé couverte monseigneur d'Avannes, par l'ayde des dessus dictz estoyt fort gorgias & bien en ordre; commencea à venir en l'aage de dix sept ans & de chercher les dames plus qu'il n'avoit de coustume. Et combien qu'il eust plus voluntiers aymé la saige dame que nulle, si est ce que la paour qu'il avoyt de perdre son amityé si elle entendoyt telz propos le feyt taire & se amuser ailleurs. Et s'alla addresser à une gentil femme, près de Pampelune, qui avoyt maison en la ville, laquelle avoyt espousé ung jeune homme qui surtout aymoyt les chevaulx, chiens & oiseaulx. Et commencea pour l'amour d'elle, à lever mille passetemps, comme tournoys, courses, luyttes, masques, festins, & autres jeuz, en tous lesquels se trouvoyt ceste jeune femme; mais à cause que son mary estoyt fort fantasticque & ses pere & mere la congnoissoient fort legiere & belle, jaloux de son honneur, la tenoyt de si près que le dict seigneur

d'Avannes ne povoyt avoir d'elle autre chofe que la parolle bien courte en quelque bal, combien que en peu de propos le dict feigneur d'Avannes aparceut bien que autre chofe ne defailloit à leur amityé que le temps & le lieu. Parquoy il vint à fon bon pere le riche homme, & luy difт qu'il avoyt grand devotion d'aller vifiter Notre Dame de Montferrat, le priant de retenir en fa maifon tout fon train parce qu'il voulloyt aller feul, ce qu'il luy accorda. Mais fa femme, qui avoyt en fon cueur ce grand prophete amour, foupfonna incontinant la verité du dict voiage; & ne fe peut tenir de dire à monfeigneur d'Avannes : Monfieur, monfieur, la Noftre Dame que vous adorez n'eft pas hors des murailles de cefte ville; parquoy je vous fupplie, fur toutes chofes regarder à voftre fanté. Luy, qui la craingnoit & aymoit, rougyt fi fort à cefte parolle que fans parler il luy confeffa la verité, & fur cella s'en alla.

Et quant il eut acheрté une couple de beaulx chevaulx d'Efpaigne, s'abilla en pallefrenier & defguifa tellement fon vifaige que nul ne le congnoiffoit. Le gentil homme mary de la folle dame, qui fur toutes chofes aymoyt les chevaulx, veit les deux que menoit monfeigneur d'Avannes : incontinant les vint achepter; & après les avoir acheptez regarda le pallefrenier qui les menoyt fort bien, & luy demanda s'il le voulloyt fervir? Le feigneur

d'Avannes luy dist que ouy & qu'il estoit ung pauvre pallefrenier qui ne sçavoyt autre mestier que panser les chevaulx; en quoy il s'acquicteroit si bien qu'il en feroyt contant. Le gentil homme en fut fort aise, & luy donna la charge de tous ses chevaulx. Et en entrant en sa maison, dist à sa femme qu'il luy recommandoit ses chevaulx & son pallefrenier & qu'il s'en alloyt au chasteau. La dame, tant pour complaire à son mary que pour avoir meilleur passetemps, alla visiter les chevaulx; & regarda le pallefrenier nouveau qui luy sembla de bonne grace, toutesfois elle ne le congnoissoyt poinct. Luy qui veit qu'il n'estoit poinct congneu luy vint faire la reverence en la façon d'Espaigne & luy baisa la main, & en la baisant la serra si fort qu'elle le recongneut, car en la dance luy avoyt il mainte fois faict tel tour; & dès l'heure ne cessa la dame de chercher lieu où elle peust parler à luy à part. Ce que elle feyt dès le soir mesmes, car elle estant conviée en ung festin où son mary la voulloyt mener, faingnyt estre mallade & n'y povoir aller. Le mary qui ne vouloit faillir à ses amys luy dist: M'amye, puis qu'il ne vous plaist y venir, je vous prie avoir regard sur mes chiens & chevaulx affin qu'il n'y faille rien. La dame trouva ceste commission très agreable, mais sans en faire autre semblant, luy respondit puisque en meilleure chose ne la voulloyt emploier elle luy donneroit à

congnoiſtre par les moindres combien elle deſiroyt luy complaire. Et n'eſtoyt pas encores à peyne le mary hors la porte qu'elle deſcendit en l'eſtable où elle trouva que quelque choſe defailloit : & pour y donner ordre, donna tant de commiſſions aux varletz de couſté & d'autre, qu'elle demora toute ſeulle avecq le maiſtre pallefrenier; & de paour que quelcun ſurvint luy diſt : Allez vous en dedans noſtre jardin, & m'attendez en ung cabinet qui eſt au bout de l'alée; ce qu'il feyt ſi dilligemment qu'il n'eut loiſir de la mercier. Et après qu'elle eut donné ordre à toute l'eſcurye s'en alla veoir ſes chiens où elle feit pareille dilligence de les faire bien traicter, tant qu'il ſembloyt que de maiſtreſſe elle fuſt devenue chamberiere; & après retourna en ſa chambre où elle ſe trouva ſi laſſe qu'elle ſe meiſt dedans le lict, diſant qu'elle vouloyt repoſer. Toutes ſes femmes la laiſſerent ſeulle fors une à qui elle ſe fyoit, à laquelle elle diſt : Allez vous en au jardin, & me faictes venir celluy que vous trouverez au bout de l'allée. La chamberiere y alla & trouva le pallefrenier qu'elle amena incontinent à ſa dame, laquelle feyt ſortir dehors la dicte chamberiere pour guetter quant ſon mary viendroyt. Monſeigneur d'Avannes ſe voyant ſeul avecq la dame, ſe deſpouilla des habillemens de pallefrenier, oſta ſon faulx nez & ſa faulſe barbe, & non comme craintif pallefrenier,

mais comme bel ſeigneur qu'il eſtoyt, ſans demander congé à la dame, audatieuſement ſe coucha auprès d'elle où il fut receu ainſy que le plus beau filz qui fuſt de ſon temps debvoyt eſtre de la plus belle & folle dame du pays; & demoura là juſques ad ce que le ſeigneur retournaſt, à la venue duquel reprenant ſon maſque laiſſa la place que par fineſſe & malice il uſurpoyt. Le gentil homme entrant en ſa court entendyt la dilligence qu'avoyt faict ſa femme de bien luy obeyr, dont la mercia très fort : Mon amy, diſt la dame, je ne faictz que mon debvoir. Il eſt vray qui ne prandra garde ſur ces meſchans garſons, vous n'auriez chien qui ne fuſt galleux, ne cheval qui ne fuſt bien maigre; mais puis que je congnois leur pareſſe & voſtre bon vouloir vous ſerez myeulx ſervy que ne fuſtes oncques. Le gentil homme qui penſoyt bien avoir choiſy le meilleur pallefrenier de tout le monde, luy demanda qui luy en ſembloyt : Je vous confeſſe, Monſieur, diſt elle, qu'il faict auſſy bien ſon meſtier que ſerviteur qu'euſſiez peu choiſir, mais ſi a il beſoing d'eſtre ſollicité, car c'eſt le plus endormy varlet que je veiz jamais.

Ainſy longuement demeurerent le ſeigneur & la dame en meilleure amityé que auparavant; & perdit tout le ſoupſon & la jalouzie qu'il avoyt d'elle, pour ce que aultant qu'elle avoyt aymé les feſtins, dances & compaignies,

elle eſtoit ententive à ſon meſnaige: & ſe contentoyt bien ſouvent de ne porter ſur ſa chemiſe que une chamarre, en lieu qu'elle avoit accouſtumé d'eſtre quatre heures à s'accouſtrer; dont elle eſtoit louée de ſon mary & d'un chacun qui n'entendoient pas que le pire diable chaſſoyt le moindre. Ainſy veſquit ceſte jeune dame ſoubz l'ypocriſie & habit de femme de bien en telle volupté que raiſon, conſcience, ordre ne meſure n'avoient plus de lieu en elle. Ce que ne peut porter longuement la jeuneſſe & delicate complexion du ſeigneur d'Avannes, mais commencea à devenir tant paſle & meigre que ſans porter maſque on le povoyt bien deſcongnoiſtre; mais le fol amour qu'il avoyt à ceſte femme luy rendyt tellement les ſens hebetez qu'il preſumoit de ſa force ce qui euſt defailly en celle d'Hercules; dont à la fin contrainct de maladye, & conſeillé par la dame qui ne l'aymoit tant malade que ſain, demanda congé à ſon maiſtre de ſe retirer chez ſes parens, qui le luy donna à grand regret, luy faiſant prometre que quant il feroyt ſain il retourneroyt en ſon ſervice. Ainſy s'en alla le ſeigneur d'Avannes à beau pied, car il n'avoit à traverſer que la longueur d'une rue; & arrivé en la maiſon du riche homme ſon bon pere n'y trouva que ſa femme, de laquelle l'amour vertueuſe qu'elle luy portoyt n'eſtoyt poinct diminuée pour ſon voyage. Mais quant elle le veit ſi maigre & deſcoloré,

ne se péut tenir de luy dire : Je ne sçay, Monseigneur, comme il vat de vostre conscience, mais vostre corps n'a poinct amendé de ce pellerinaige ; & me doubte fort que le chemyn que vous avez faict la nuict vous ayt plus faict de mal que celluy du jour, car si vous fussiez allé en Jherusalem à pied, vous en fussiez venu plus haslé, mais non pas si maigre & foyble. Or comptez ceste cy pour une, & ne servez plus telles ymaiges qui en lieu de resusciter les mortz font mourir les vivans. Je vous en dirois davantage, mais si vostre corps a peché il en a telle pugnition que j'ay pitié d'y adjouster quelque fascherie nouvelle. Quant le seigneur d'Avannes eut entendu tous ces propos, il ne fut pas moins merry que honteux & luy dist : Madame, j'ay aultresfois ouy dire que la repentence suyt le peché ; & maintenant je l'esprouve à mes despens, vous priant excuser ma jeunesse qui ne se peut chastier que par experimenter le mal qu'elle me veult croyre.

La dame changeant ses propos, le feyt coucher en ung beau lict, où il y fut quinze jours, ne vivant que de restaurentz ; & luy tindrent le mary & la dame si bonne compaignye qu'il en avoyt tousjours l'un ou l'autre auprès de luy. Et combien qu'il eust faict les follies que vous avez oyes contre la volunté & conseil de la saige dame, si ne diminua elle jamais l'amour vertueuse qu'elle luy portoyt, car elle

esperoit tousjours que après avoir passé ses premiers jours en follies, il se retireroyt & contraindroyt d'aymer honnestement, & par ce moien seroyt en tout à elle. Et durant ces quinze jours qu'il fut en sa maison, elle luy tint tant de bons propos tendant à amour de vertu, qu'il commencea avoir horreur de la follye qu'il avoyt faicte; & regardant la dame qui en beaulté passoyt la folle, congnoissant de plus en plus les graces & vertuz qui estoient en elle, il ne se peut garder ung jour qu'il faisoit assez obscur, chassant toute craincte dehors de luy dire : Madame, je ne voy meilleur moyen pour estre tel & vertueulx que vous me preschez & desirez que de mectre mon cueur & estre entierement amoureux de la vertu; je vous suplie, Madame, me dire s'il ne vous plaist pas m'y donner toute ayde & faveur à vous possible. La dame, fort joyeuse de luy veoir tenir ce langaige, luy dist : Et je vous promect, Monseigneur, que si vous estes amoureux de la vertu comme il apartient à tel seigneur que vous, je vous serviray pour y parvenir de toutes les puissances que Dieu a mises en moy.—Or, Madame, dist monseigneur d'Avannes, souvienne vous de vostre promesse & entendez que Dieu incongneu de l'homme sinon par la foy a daigné prendre la chair semblable à celle de péché, afin que en attirant nostre chair à l'amour de son humanité tirat aussi notre esprit à l'amour de sa divi-

nité(1), & s'est voulu servyr des moyens visibles pour nous faire aymer par foy les choses invisibles. Aussy ceste vertu que je desire aymer toute ma vie, est chose invisible sinon par les effectz du dehors; parquoy est besoing qu'elle prenne quelque corps pour se faire congnoistre entre les hommes, ce qu'elle a faict, se revestant du vostre pour le plus parfaict qu'elle a pu trouver; parquoy je vous recongnois & confesse non seullement vertueuse, mais la seule vertu; & moy qui la voys retenue soubz le vele (2) du plus parfaict corps qui oncques fut, la veulx servir & honnorer toute ma vie, laissant pour elle tout autre amour vaine & vicieuse. La dame non moins contante que esmerveillée d'oyr ces propos, dissimula si bien son contentement qu'elle luy dist : Monseigneur, je n'entreprendz pas de respondre à vostre theologie; mais comme celle qui est plus craignante le mal que croyant le bien, vous vouldrois bien supplier de cesser en mon endroict les propos dont vous estimez si peu celles qui les ont creuz. Je sçay très bien que je suis femme non seullement comme une aultre, mais imparfaicte; & que la vertu feroyt plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon

(1) Ms. 7576[2]. Cette dernière phrase manque dans le manuscrit que nous suivons.

(2) Ms. 7576[2] : *Et moi qui la voi reluire sous le voile, &c.*

quant elle vouldroyt estre incongneue en ce monde (1), car soubz tel habit que le myen ne pourroyt la vertu estre congneue telle qu'elle est. Si est ce, Monseigneur, que pour mon imperfection je ne laisse à vous porter telle affection que doibt & peut faire femme craingnant Dieu & son honneur. Mais ceste affection ne sera declarée jusques ad ce que vostre cueur soit susceptible de la patience que l'amour vertueux commande. Et à l'heure, Monseigneur, je sçay quel langaige il fault tenir, mais pensez que vous n'aymez pas tant vostre propre bien, personne & honneur que je l'ayme. Le seigneur d'Avannes crainctif, ayant la larme à l'oeil, la suplia très fort que pour seureté de ses parolles elle le voulsist baiser, ce qu'elle refusa, luy disant que pour luy elle ne romproit poinct la coustume du pays. Et en ce debat survynt le mary, auquel dist monseigneur d'Avannes : Mon pere, je me sens tant tenu à vous & vostre femme que je vous supplye pour jamais me reputer vostre filz. Ce que le bon homme feyt très voluntiers. Et pour seureté de ceste amityé je vous prie, dist monseigneur d'Avannes, que je vous

(1) Ms. 7576² : *Je sçai très bien que je suis femme non seulement comme une autre, mais tant imparfaite que la vertu feroit plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme sinon quant elle voudroit estre inconnue en ce monde.*

baiſe; ce qu'il feyt. Après luy diſt : Si ce n'eſtoyt de paour d'offencer la loy, j'en ferois autant à ma mere voſtre femme? Le mary voyant cela, commanda à ſa femme de le baiſer; ce qu'elle feyt ſans faire ſemblant de voulloir ne non voulloir ce que ſon mary luy commandoit. A l'heure le feu que la parolle avoyt commencé d'allumer au cueur du pauvre ſeigneur, commencea à ſe augmenter par le baiſer tant par eſtre ſi fort requis que cruellement refuſé.

Ce faict s'en alla ledit ſeigneur d'Avannes au chaſteau pour veoir le Roy ſon frere, où il feyt fort beaulx comptes de ſon voiage de Montferrat. Et là entendit que le Roy ſon frere s'en vouloyt aller à Oly & Taffares; & penſant que le voiage ſeroit long, entra en une grande triſteſſe qui le miſt juſques à deliberer d'eſſayer avant partir ſi la ſaige dame luy portoyt poinct meilleure volunté qu'elle n'en faiſoyt le ſemblant. Et s'en alla loger en une maiſon de la ville en la rue où elle eſtoyt, & print ung logis vieil, mauvais & faict de boys, ouquel environ minuyct mict le feu : dont le bruyct fut ſi grand par toute la ville qu'il vint à la maiſon du riche homme, lequel demandant par la feneſtre où c'eſtoit qu'eſtoyt le feu, entendit que c'eſtoyt chez monſeigneur d'Avannes, où il alla incontinant avecq tous les gens de ſa maiſon; & trouva le jeune ſeigneur tout en chemiſe en la rue, dont il eut

ſi grand pitié qu'il le print entre ſes bras, & le couvrant de ſa robbe, le mena en ſa maiſon le plus toſt qu'il luy fut poſſible; & diſt à ſa femme qui eſtoit dedans le lict : M'amye, je vous donne en garde ce priſonnier, traictez le comme moy meſmes; & ſi toſt qu'il fut party le dict ſeigneur d'Avannes, qui euſt bien voulu eſtre traicté en mary, ſaulta legierement dedans le lict, eſperant que l'occaſion & le lieu auſſy feroient changer propos à ceſte ſage dame; mais il trouva le contraire, car ainſy qu'il ſaillit d'un coſté dedans le lict elle ſortit de l'autre; & print ſon chamarre, duquel eſtant veſtue, vint à luy au chevet du lict, & luy diſt : Monſeigneur, avez vous penſé que les occaſions puiſſent muer ung chaſte cueur? Croiez que ainſy que l'or s'eſprouve en la fournaiſe, auſſy ung cueur chaſte au meillieu des tentations s'y trouve plus fort & vertueux; & ſe refroidyt tant plus il eſt aſſailly de ſon contraire. Parquoy ſoïez ſeur que ſi j'avoys aultre volunté que celle que je vous ay dicte je n'euſſe failly à trouver des moyens, deſquelz ne voulant uſer je ne tiens compte, vous priant que ſi vous voulez que je continue l'affection que je vous porte, oſtez non ſeullement la volunté mais la penſée de jamais pour choſe que ſçuſſiez faire me treuver aultre que je ſuis. Durant ces parolles, arriverent ſes femmes & elle commanda qu'on apportaſt la collation de toutes ſortes de con-

fitures, mais il n'avoyt pour l'heure ne fain ne soif, tant estoyt desesperé d'avoir failli à son entreprinse, craingnant que la demonstration qu'il avoyt faicte de son desir luy feyt perdre la privaulté qu'il avoyt envers elle.

Le mary aiant donné ordre au feu, retourna & pria tant monseigneur d'Avannes qu'il demoraſt pour ceste nuyct en sa maison. Et fut la dicte nuyct passée en telle sorte que ses oeilz furent plus exercez à pleurer que à dormir; & bien matin leur alla dire adieu dedans le lict, où, en baisant la dame, congneut bien qu'elle avoyt plus de pitié de son offence que de mauvaise volunté contre luy, qui fust ung charbon adjousté davantaige à son amour. Après disner s'en alla avecq le Roy à Taffares, mais avant partir s'en alla encores redire adieu à son bon pere & à sa dame, qui depuis le premier commandement de son mary ne feyt plus de difficulté de le baiser comme son filz. Mais soyez seur que plus la vertu empeschoit son oeil & contenance de monstrer la flamme cachée plus elle se augmentoyt & devenoyt importable, en sorte que ne povant porter la guerre que l'amour & l'honneur faisoient en son cueur, laquelle toutesfoys avoyt deliberé de jamays ne monstrer, ayant perdu la consolation de la veue & parolle de celluy pour qui elle vivoyt, tumba en une fievre continue, causée d'un humeur melen-

colique, tellement que les extremitez du corps luy vindrent toutes froides, & au dedans brusloit incessamment. Les medecins en la main desquelz ne pend pas la santé des hommes, commencerent à doubter si fort de sa malladie à cause d'une opilation qui la rendoyt melencolicque en extremité, qu'ilz dirent au mary & conseillerent d'advertir sa dicte femme de penser à sa conscience & qu'elle estoyt en la main de Dieu, comme si ceulx qui sont en santé n'y estoient poinct. Le mary qui aymoyt sa femme parfaictement, fut si triste de leurs parolles que pour sa consolation escripvit à monseigneur d'Avannes, le supliant de prendre la peyne de les venir visiter, esperant que sa veue proffiteroyt à la mallade. A quoy ne tarda le dict seigneur d'Avannes, incontinant les lettres receues, mais s'en vint en poste en la maison de son bon pere; & à l'entrée, trouva les femmes & serviteurs de ceans menans tel deuil que meritoit leur maistresse; dont le dict seigneur fut si estonné qu'il demoura à la porte comme une personne transy & jusques ad ce qu'il veid son bon pere, lequel en l'embrassant se print à plorer si fort qu'il ne peut mot dire. Et mena le seigneur d'Avannes où estoyt la pauvre mallade; laquelle tournant ses oeilz languissans vers luy, le regarda & luy bailla la main en le tirant de toute sa puissance à elle; & en le baisant & embrassant feit ung merveilleux plainct &

luy dist : O Monseigneur, l'heure est venue qu'il fault que toute dissimulation cesse, & que je confesse la verité que j'ay tant mis de peyne à vous celler : c'est que si m'avez porté grande affection, croyez que la myenne n'a esté moindre; mais ma peyne a passé la vostre, d'aultant que j'ay eu la douleur de la celler contre mon cueur & volunté; car entendez, Monseigneur, que Dieu & mon honneur ne m'ont jamais permis de la vous declairer, craingnant d'adjouster en vous ce que je desiroys de diminuer; mais sçachez que le *non* que si souvent je vous ay dict m'a faict tant de mal au prononcer qu'il est cause de ma mort, de laquelle je me contente, puis que Dieu m'a faict la grace de morir premier que la viollance de mon amour ayt mis tache à ma conscience & renommée; car de moindre feu que le mien ont ruynez plus grandz & plus fortz edifices. Or m'en voys je contante puis que devant morir je vous ay peu declarer mon affection esgalle à la vostre, hors mis que l'honneur des hommes & des femmes n'est pas semblable; vous supliant, Monseigneur, que doresnavant vous ne craingnez vous adresser aux plus grandes & vertueuses dames que vous pourrez, car en telz cueurs habitent les plus grandes passions & plus saigement conduictes: & la grace, beaulté & honnesteté qui sont en vous ne permectent que vostre amour sans fruict travaille. Je ne vous prieray poinct de

prier Dieu pour moy, car je sçay que la porte de paradis n'est poinct refusée aux vraiz amans; & que amour est ung feu qui punyt si bien les amoureux en ceste vie qu'ilz sont exemptz de l'aspre torment de purgatoire. Or adieu, Monseigneur, je vous recommande vostre bon pere mon mary, auquel je vous prye compter à la verité ce que vous sçavez de moy, affin qu'il congnoisse combien j'ay aymé Dieu & luy; & gardez vous de vous trouver devant mes oeilz, car doresnavant ne veulx penser que à aller recepvoir les promesses qui me sont promises de Dieu avant la constitution du monde. Et en ce disant, le baisa & l'ambrassa de toutes les forces de ses foibles bras. Le dict seigneur qui avoyt le cueur aussi mort par compassion qu'elle par douleur, sans avoir puissance de luy dire ung seul mot, se retira hors de sa veue sus ung lict qui estoit dedans la chambre, où il s'esvanouyt plusieurs foys.

A l'heure la dame appella son mary & après luy avoir faict plusieurs remonstrations honnestes, luy recommanda monseigneur d'Avannes, l'asseurant que après luy c'estoit la personne du monde qu'elle avoyt le plus aymée. Et en baisant son mary luy dist adieu. Et à l'heure luy fut apporté le sainct Sacrement de l'autel après l'extreme unction, lesquelz elle receut avecq telle joye comme celle qui est seure de son salut; & voiant que la veue luy diminuoyt

& les forces luy defailloient commencea à dire bien hault fon *In manus*. A ce cry s'eleva le feigneur d'Avannes de deffus le lict & en la regardant piteufement luy veit randre avecq ung doulx foupir fa glorieufe ame à celluy dont elle eftoyt venue. Et quant il s'apperceut qu'elle eftoit morte, il courut au corps mort duquel vivant en craincte il approchoyt, & le vint embraffer & baifer de telle forte que à grand peyne le luy peult on ofter d'entre les bras; dont le mary en fut fort eftonné, car jamais n'avoyt eftimé qu'il luy portaft telle affection. Et en luy difant : Monfeigneur, c'eft trop, fe retirerent tous deux. Et après avoir ploré longuement, monfeigneur d'Avannes compta tous les difcours de fon amityé, & comme jufques à fa mort elle ne luy avoyt jamais faict ung feul figne où il trouvaft autre chofe que rigueur, dont le mary plus contant que jamays augmenta le regret & la douleur qu'il avoyt de l'avoir perdue; & toute fa vye feyt fervice à monfeigneur d'Avannes. Mais depuis cefte heure le dict feigneur d'Avannes qui n'avoyt que dix huict ans, s'en alla à la court où il demeura beaucoup d'années, fans vouloir ne veoir ne parler à femme du monde pour le regret qu'il avoyt de fa dame; & porta plus de dix ans le noir.

Voyla, mes dames, la difference d'une folle & faige dame, aufquelles fe monftrent differens les effectz d'amour, dont l'une en receut

mort glorieuſe & louable & l'autre renommée honteuſe & infame; qui feit ſa vie trop longue, car autant que la mort du ſainct eſt precieuſe devant Dieu, la mort du pecheur eſt très mauvaiſe.—Vrayement, Saffredent, ce diſt Oiſille, vous nous avez racomptée une hiſtoire autant belle qu'il en ſoyt poinct; & qui auroit congneu le perſonnage comme moy, la trouveroyt encores meilleure; car je n'ay poinct veu ung plus beau gentil homme ne de meilleure grace que le dict ſeigneur d'Avannes.—Penſez, ce diſt Saffredent, que voyla une ſaige femme qui pour ſe monſtrer plus vertueuſe par dehors qu'elle n'eſtoit au cueur, & pour diſſimuler ung amour que la rayſon de nature voulloyt qu'elle portaſt à ung ſi honneſte ſeigneur, s'alla laiſſer morir par faulte de ſe donner le plaiſir qu'elle deſiroit couvertement. —Si elle euſt eu ce deſir, diſt Parlamente, elle avoit aſſez de lieu & occaſion pour luy monſtrer; mais ſa vertu fut ſi grande que jamais ſon deſir ne paſſa ſa raiſon. — Vous me le paindrez, diſt Hircan, comme il vous plaira, mais je ſçay bien que tousjours ung pire diable meſt l'autre dehors, & que l'orgueil cherche plus la volupté entre les dames que ne faict la craincte, ne l'amour de Dieu. Auſſi que leurs robbes ſont ſi longues & ſi bien tiſſues de diſſimulation que l'on ne peult congnoiſtre ce qui eſt deſſoubz, car ſi leur honneur n'en eſtoyt non plus taché que le

cueur (1) vous trouverriez que nature n'a rien oblyé en elles non plus que en nous; & pour la contrainćte que elles ſe font de n'oſer prendre le plaiſir qu'elles deſirent ont changé ce vice en ung plus grand qu'elles tiennent plus honneſte. C'eſt une gloire & cruaulté par qui elles eſperent acquerir nom d'immortalité, & ainſy ſe gloriffians de reſiſter au vice de la loy de nature (ſi nature eſt vicieuſe) ſe font non ſeullement ſemblables aux beſtes inhumaines & cruelles mais aux diables deſquelz elles prenent l'orgueil & la malice (2). — C'eſt dommaige, diſt Nomerſide, dont vous avez une femme de bien, veu que non ſeullement vous deſeſtimez la vertu des choſes, mais la voulez monſtrer eſtre vice. — Je ſuys bien ayſe, diſt Hircan, d'avoir une femme qui n'eſt poinćt ſcandalleuſe, comme auſſi je ne veulx poinćt eſtre ſcandaleux; mais quant à la chaſteté de cueur, je croy qu'elle & moy ſommes enfans d'Adan & d'Eve, parquoy en bien nous mirant n'aurons beſoing de couvrir noſtre nudité de feulles mais pluſtoſt confeſſer noſtre fragilité. — Je ſçay bien, ce diſt Parlamente, que nous avons tous beſoing de la grace de Dieu, pour ce que nous ſommes

---

(1) Ms. 7576[2] : *car ſi leur honneur n'en eſtoit non plus taché que la noſtre.*

(2) Ms. 7576[2]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait: *l'original & la malice.*

tous encloz en peché; si est ce que noz tentations ne sont pareilles aux vostres, & si nous pechons par orgueil, nul tiers n'en a dommage, ny nostre corps & noz mains n'en demeurent souillées. Mais vostre plaisir gist à deshonorer les femmes (1) & vostre honneur à tuer les hommes en guerre, qui sont deux poinctz formellement contraires à la loy de Dieu. — Je vous confesse, ce dist Géburon, ce que vous dictes, mais Dieu qui a dict : Quiconques regarde par concupiscence est desja adultere en son cueur, & quiconques hayt son prochain est homicide. A vostre advis les femmes en sont elles exemptés non plus que nous? — Dieu qui juge le cueur, dist Longarine, en donnera sa sentence, mais c'est beaucoup que les hommes ne nous puissent accuser, car la bonté de Dieu est si grande que sans accusateur il ne nous jugera poinct; & congnoist si bien la fragilité de noz cueurs que encores nous aymera il de ne l'avoir poinct mise à execution. — Or je vous prie, dist Saffredent, laissons ceste dispute car elle sent plus sa predication que son compte; & je donne ma voix à Ennasuite, la priant qu'elle n'oublye poinct à nous faire rire. — Vrayement, dist elle, je n'ay garde d'y faillir; & vous diray que en venant icy deliberée

---

(1) Ms. 7576[2]. Le manuscrit que nous suivons portait : *vostre plaisir à honorer, &c.*

pour vous compter une belle hiſtoire pour ceſte journée l'on m'a faict ung compte de deux ſerviteurs d'une princeſſe ſi plaiſant que de force de rire il m'a faict oblyer la melencolye de la piteuſe hiſtoire que je remectray à demain, car mon viſaige feroyt trop joyeulx pour la vous faire trouver bonne.

VINGT SEPTIESME NOUVELLE.

Ung ſecretaire pourchaſſant par amour deshonnete & illicite la femme d'un ſien hote & compagnon, pour ce qu'elle faiſoit ſemblant de luy preter volontiers l'aureille ſe perſuada l'avoir gangnée; mais elle fut ſi vertueuſe que ſouz cette diſſimulation le trompa de ſon eſperance & declara ſon vice à ſon mary.

EN la ville d'Amboize où demeuroyt l'un des ſerviteurs de ceſte princeſſe qui la ſervoyt de varlet de chambre, homme honneſte & qui voluntiers feſtoyoit les gens qui venoient en ſa maiſon & principalement ſes compaignons, il n'y a pas long temps que l'un des ſerviteurs (1) de ſa maiſtreſſe vint loger chez luy & y demoura dix ou douze jours. Le dict ſerviteur eſtoyt ſi laid qu'il ſembloit mieulx ung roy de canniballes que chreſtien; & combien que ſon hoſte le traictaſt en frere & amy & le plus honneſtement qui luy eſtoit poſſible, ſi lui fit il ung tour d'un homme qui non ſeullement oblye toute honneſteté, mais qui ne l'euſt jamais en ſon cueur, c'eſt de pourchaſſer par amour deshonneſte & illicite la femme de ſon compaignon qui n'avoyt en

(1) Ms. 7576² : *l'un des ſecretaires de ſa maiſtreſſe*, &c.

elle chofe aimable que le contraire de la volupté ; c'eft qu'elle eftoit autant femme de bien qu'il y en euft poinct en la ville où elle demouroyt. Et elle congnoiffant la mefchante volunté du ferviteur, ayma mieulx par une diffimulation declairer fon vice que par ung foubdain refuz le couvrir : feit femblant de trouver bons fes propos, par quoy luy qui cuydoit l'avoir gaingnée, fans regarder à l'aage qu'elle avoyt de cinquante ans, & qu'elle n'eftoyt des belles, fans confiderer le bon bruyct qu'elle avoyt d'eftre femme de bien et d'aymer fon mary, la preffoyt inceffamment.

Ung jour entre aultres fon mary eftant en la maifon & eulx en une falle, elle faingnyt qu'il ne tenoit que à trouver lieu feur pour parler à luy feulle ainfy qu'il defiroyt, mais incontinant luy dift qu'il ne falloyt que monter au galletas. Soubdain elle fe leva & le pria d'aller devant & qu'elle iroyt après. Luy en riant avecq une doulceur de vifaige femblable à ung grand magot quant il feftoye quelcun, s'en monfta legerement par les degretz ; & fur le poinct qu'il attendoyt ce qu'il avoyt tant defiré, bruflant d'un feu non cler comme celluy de genevre, mais comme ung gros charbon de forge, efcoutoyt fi elle viendroyt après luy, mais en lieu d'oyr fes piedz, il ouyt fa voix difant : Monfieur le fecretaire, actendez ung peu, je m'en voys fçavoir à mon mary s'il luy plaift bien que je voife après

vous. Penſez, mes dames, quelle myne peult faire en pleurant celluy qui en riant eſtoyt ſi layd, lequel incontinant deſcendit les larmes aux oeilz, la priant pour l'amour de Dieu qu'elle ne voulſiſt rompre par ſa parolle l'amitié de luy & de ſon compagnon; elle luy reſpond : Je ſuis ſeure que vous l'aymez tant que vous ne me vouldriez dire choſe qu'il ne peuſt entendre, parquoy je luy vois dire. Ce qu'elle feyt, quelque priere ou contrainƈte qu'il voulſiſt mettre au devant. Dont il fut auſſi honteux en s'enfuyant que le mary fut contant d'entendre l'honneſte tromperie dont ſa femme avoyt uſé; & luy pleut tant la vertu de ſa femme qu'il ne tint compte du vice de ſon compaignon, lequel eſtoyt aſſez pugny d'avoir emporté ſur luy la honte qu'il vouloyt faire en ſa maiſon.

Il me ſemble que par ce compte les gens de bien doibvent apprendre à ne retenir chez eulx ceulx deſquelz la conſcience, le oueur & l'entendement ignorent Dieu, l'honneur & le vray amour. — Encores que voſtre compte ſoyt court, diſt Oiſille, ſi eſt il auſſi plaiſant que j'en ay poinƈt oy & en l'honneur d'une honneſte femme. — Par Dieu, diſt Simontault, ce n'eſt pas grand honneur à une honneſte femme de refuſer ung ſi laid homme que vous paingnez ce ſecretaire, mais s'il euſt eſté beau & honneſte en cela ſe fut monſtrée la vertu; & pour ce que je me doubte qui il eſt, ſi j'eſtois

en mon rang je vous en ferois ung compte qui eſt auſſi plaiſant que ceſtuy cy. — A cella ne tienne, diſt Ennaſuite, car je vous donne ma voix. Et à l'heure Simontaut commencea ainſy : Ceulx qui ont accouſtumé de demeurer en la court ou en quelques bonnes villes eſtiment tant le ſçavoir qu'il leur ſemble que tous autres hommes ne ſont rien au pris d'eulx ; mais ſi ne reſte il pourtant que en tout pays & de toutes conditions de gens n'y en ayt tousjours aſſez de fins & malicieux. Toutesfois à cauſe de l'orgueil de ceulx qui penſent eſtre les plus fins, la mocquerie, quant ilz font quelque faulte, en eſt beaucoup plus agreable, comme je deſire vous monſtrer par ung compte nagueres advenu.

VINGT HUICTIESME NOUVELLE.

Bernard du Ha trompa ſubtilement un ſecretaire qui le cuydoit tromper.

ESTANT le Roy Françoys premier de ce nom, en la ville de Paris & ſa ſeur la Royne de Navarre en ſa compaignye, laquelle avoyt ung ſecretaire nommé Jehan qui n'eſtoyt pas de ceulx qui laiſſent tumber le bien en terre ſans le recueillir, en ſorte qu'il n'y avoyt preſident ne conſeiller qu'il ne congneuſt, marchant ne riche homme qu'il ne frequentaſt & auquel il n'euſt intelligence. En ce temps auſſy vint en la dicte ville de Paris ung marchant de Bayonne nommé Bernard du Ha, lequel tant pour ſes affaires que à cauſe que le lieutenant criminel eſtoit de ſon païs, s'addreſſoyt à luy pour avoir conſeil & ſecours à ſes affaires. Ce ſecretaire de la Royne de Navarre alloit auſſi ſouvent viſiter ce lieutenant comme bon ſerviteur de ſon maiſtre & maiſtreſſe. Ung jour de feſte allant le dit ſecretaire chez le lieutenant ne trouva ne luy ne ſa femme, mais ouy bien Bernard du Ha qui avecq une vielle ou aultre inſtrument, apprenoit à danſer aux chamberieres de ceans les branſles de Gaſcogne. Quant le ſecretaire le veit luy voulut faire accroyre qu'il faiſoyt le

plus mal du monde & que ſi la lieutenande & ſon mary le ſçavoient, ilz ſeroient très mal contens de luy. Et après luy avoir bien painct la craincte devant les oeilz juſques à ſe faire prier de n'en parler poinct, luy demanda : Que me donnerez vous & je n'en parleray poinct? Bernard du Ha qui n'avoyt pas ſi grand paour qu'il en faiſoit ſemblant, voyant que le ſecretaire le cuydoit tromper, luy promiſt de luy bailler ung paſté du meilleur jambon de Paſques (1) qu'il mangea jamais. Le ſecretaire qui en fut très contant le pria qu'il peuſt avoir ſon paſſetemps le dimanche après diſner (2), ce qu'il luy promiſt. Et aſſeuré de ceſte promeſſe s'en alla veoir une dame de Paris qu'il deſiroit ſur toutes choſes eſpouſer, & luy diſt : Madamoiſelle, je viendray dimanche ſoupper avecq vous, s'il vous plaiſt, mais il ne vous fault ſoulcier que d'avoir bon pain & bon vin, car j'ay ſi bien trompé ung ſot Bayonnois (3) que le demeurant ſera à ſes deſpens ; & par ma tromperie vous feray manger le meilleur jambon de Paſques qui fut jamais mangé dans Paris. La damoiſelle qui le creut, aſſembla deux ou trois des plus honneſtes de ſes voyſines, & les aſſeura de leur

(1) Ms. 7576² : *du meilleur jambon de Baſqz.*

(2) Ms. 7576² : *le pria qu'il put avoir ſon paſté le dimanche enſuivant, après diner.*

(3) Ms. 7576² : *un ſot Bearnois.*

donner une viande nouvelle & dont jamais elles n'avoient tasté.

Quant le dimanche fut venu, le secretaire serchant son marchant, le trouva sur le pont au Change; & en le saluant gracieusement luy dist : A tous les diables soyez vous donné, veu la peyne que vous m'avez faict prendre à vous chercher. Bernard du Ha luy respondit que assez de gens avoient prins plus de peyne que luy qui n'avoient pas à la fin esté recompensez de telz morceaulx. Et en disant cela luy monstra le pasté qu'il avoyt soubz son manteau assez grand pour nourrir ung camp. Dont le secretaire fut si joieulx que encores qu'il eust la bouche parfaictement laide & grande, en faisant le doulx la rendit si petite que l'on n'eust pas cuydé qu'il eust sceu mordre dedans le jambon. Lequel il print hastivement, & sans convoyer le marchant s'en alla le porter à la damoiselle qui avoyt grande envye de sçavoir si les vivres de Guyenne estoient aussi bons que ceulx de Paris. Et quant le souppé fut venu, ainsy qu'ilz mangeoient leur potaige le secretaire leur dist : Laissez là ces viandes fades, & tastons de cest esguillon d'amour de vin (1). En disant cela ouvre ce grand pasté, & cuydant trouver le jambon le trouva si dur qu'il n'y povoyt mectre le cousteau; & après s'y estre esforcé

(1) Ms. 7576² : *& tatons de cet eguillon de vin.*

plusieurs foys s'advisa qu'il estoyt trompé & trouva que c'estoyt ung sabot de bois qui sont des souliers de Gascoigne. Il estoyt emmanché d'un bout de tizon, & pouldré pardessus de pouldre de fer avecq de l'espice qui sentoyt fort bon. Qui fut bien pesneux ce fut le secretaire tant pour avoir esté trompé de celluy qu'il cuydoit tromper que pour avoir trompé celle à qui il vouilloit & pensoit dire verité ; & d'autre part, luy faschoit fort de se contanter d'un potaige pour son souper. Les dames qui en estoient aussi marries que luy, l'eussent accusé d'avoir faict la tromperie, sinon qu'elles congneurent bien à son visage qu'il en estoit plus marry qu'elles. Et après ce leger souper, s'en alla ce secretaire bien collere; & voyant que Bernard du Ha luy avoyt failly de promesse, luy voulut aussi rompre la sienne. Et s'en alla chez le lieutenant criminel, deliberé de luy dire le pis qu'il pourroit du dict Bernard. Mais il ne peut venir si tost que le dict Bernard n'eut desja compté tout le mistere au lieutenant qui donna sa sentence au secretaire, disant qu'il avoyt aprins à ses despens à tromper les Gascons; & n'en rapporta autre consolacion que sa honte. Cecy advient à plusieurs, lesquelz cuydans estre trop fins se oblient en leurs finesses; parquoy il n'est tel que de ne faire à aultruy chose qu'on ne voulsist estre faicte à soy mesmes.

Je vous asseure, dist Geburon, que j'ay veu

ſouvent advenir de pareilles choſes : & de ceulx que l'on eſtimoyt ſotz de villaiges tromper bien de fines gens, car il n'eſt rien plus ſot que celluy qui penſe eſtre fin, ne rien plus ſaige que celluy qui congnoiſt ſon rien.— Encores, ce diſt Parlamente, ſçayt il quelque choſe qui congnoiſt ne le congnoiſtre pas. — Or, diſt Simontault de peur que l'heure ne ſatisfaſſe à noſtre propoz (1) je donne ma voix à Nomerſide, car je ſuis ſeur que par ſa rethoricque elle ne nous tiendra pas longuement. — Or bien, diſt elle, je vous en voys bailler ung tour tel que vous l'eſperez de moy. Je ne m'esbahys poinct, mes dames, ſi amour baille à ung prince ung moien de ſe ſaulver du dangier, car ilz ſont nourriz avecq tant de gens ſçavans que je m'eſmerveilleroys beaucoup plus s'ilz eſtoient ignorans de quelques choſes ; mais l'invention d'amour ſe monſtre plus clairement que moins il y a d'eſperit aux ſubjectz. Et pour cela vous veulx je racompter ung tour que feyt ung preſtre eſpris ſeullement d'amour, car de toutes aultres choſes eſtoyt il ſi ignorant que à peyne ſçavoyt il lire ſa meſſe.

---

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *de paour de lheure ſatisfaire à noſtre propos.*

VINGT NEUFVIESME NOUVELLE.

Un curé ſurprins par le trop ſoudain retour d'un laboureur avec la femme du quel il faiſoit bonne chere, trouva promptement moyen de ſe ſauver au depens du bon homme qui jamais ne s'en apperceut.

En la conté du Maine, en ung villaige nommé Carrelles, y avoyt ung riche laboureur qui en ſa vieilleſſe eſpouſa une belle jeune femme, & n'eut de luy nulz enfans; mais de ceſte perte ſe reconforta à avoir pluſieurs amys. Et quant les gentilz hommes & gens d'apparance luy faillirent, elle retourna à ſon dernier recours qui eſtoyt l'egliſe; & print pour compaignon de ſon peché celluy qui l'en povoyt abſoudre, ce fut ſon curé qui ſouvent venoyt viſiter ſa brebis. Le mary vieulx & peſant, n'en avoyt nulle doubte, mais à cauſe qu'il eſtoyt rude & robuſte, ſa femme jouoyt ſon miſtere le plus ſecretement qu'il luy eſtoyt poſſible, craingnant que ſi ſon mary l'appercevoyt qu'il ne la tuaſt. Ung jour, ainſy qu'il eſtoyt dehors, ſa femme penſant qu'il ne revinſt ſi toſt envoya querir monſieur le curé qui la vint confeſſer. Et ainſy qu'ilz faiſoient bonne chere enſemble, ſon mary arriva ſi ſoubdainement qu'il n'eut loiſir de ſe retirer

de la maiſon; mais regardant le moien de ſe cacher, monta par le conſeil de ſa femme dedans ung grenier & couvrit la trappe par où il monta d'un van à vanner. Le mary entra en la maiſon, & elle de paour qu'il euſt quelque ſoupſon, le feſtoya ſi bien à ſon diſner qu'elle n'eſpargna poinct le boyre dont il print ſi bonne quantité, avecq la laſſette qu'il avoyt du labour des champs, qu'il luy print envye de dormir eſtant aſſis en une chaiſe devant ſon feu. Le curé qui s'ennuyoit d'eſtre ſi longuement en ce grenier, n'oyant poinct de bruict en la chambre, s'advancea ſur la trappe & en eſlongeant le col le plus qu'il luy fut poſſible, adviſa que le bon homme dormoyt; & en le regardant s'appuya par meſgarde ſur le van ſi lourdement que van & homme tresbucherent à bas auprès du bon homme qui dormoyt, lequel ſe reſveilla à ce bruict; & le curé qui fut pluſtoſt levé que l'autre ne l'euſt apperceu, luy diſt : Mon compere, voyla voſtre van & grand mercis. Et ce diſant s'enfuyt. Et le pauvre laboureur tout eſtonné demanda à ſa femme : Qu'eſt cela? Elle luy reſpondit : Mon amy, c'eſt voſtre van que le curé avoyt empruncté lequel il vous eſt venu randre. Et luy tout en grondant, luy diſt : C'eſt bien rudement randre ce qu'on a empruncté, car je penſoys que la maiſon tumbaſt par terre. Par ce moien ſe ſaulva le curé aux deſpens du bon homme qui n'en trouva rien

mauvays que la rudeſſe dont il avoyt uſé, en randant ſon van.

Mes dames, le maiſtre qu'il ſervoyt le ſaulva pour ceſte heure là, afin de plus longuement le poſſeder & tormenter.—N'eſtimez pas, diſt Geburon, que les ſimples gens (1) ſoient exemps de malice non plus que nous; mais en ont bien davantaige, car regardez moy larrons, meurdriers, ſorciers, faux monoyers, & toutes ces manieres de gens deſquelz l'eſperit n'a jamais repos, ce ſont tous pauvres gens & mecanicques. — Je ne trouve poinct eſtrange, diſt Parlamente, que la malice y ſoit plus que aux autres, mais oy bien que l'amour les tourmente par my le traveil qu'ilz ont d'autres choſes ny que en ung cueur villain une paſſion ſi gentille ſe puiſſe mectre. — Madame, diſt Saffredent, vous ſçavez que maiſtre Jehan de Mehun a dict que

Auſſy bien ſont amourettes
Soubz bureau que ſoubz brunettes.

Et auſſi l'amour de qui le compte parle n'eſt pas de celle qui faict porter les harnoys; car tout ainſy que les pauvres gens n'ont les biens & les honneurs, auſſy ont ilz leurs commoditez de nature plus à leur ayſe que nous n'avons. Leurs viandes ne ſont ſi friandes, mais ilz ont meilleur appetit, & ſe nourriſſent

(1) Ms. 7576[2] : *que les gens ſimples & de bas eſtat.*

mieulx de gros pain que nous de restaurans. Ilz n'ont pas les lictz si beaulx ne si bien faictz que les nostres, mais ilz ont le sommeil meilleur que nous & le repos plus grand. Ilz n'ont poinct les dames painctes & parées dont nous ydolastrons, mais ilz ont la joissance de leurs plaisirs plus souvent que nous & sans craincte de parolles sinon des bestes & des oiseaulx qui les veoyent. En ce que nous avons ilz defaillent & en ce que nous n'avons ilz habondent. — Je vous prie, dist Nomerfide, laissons là ce païsant avecq sa païsante, & avant vespres achevons nostre journée à laquelle Hircan mectra la fin.—Vrayement, dist il, je vous en garde une aussy piteuse & estrange que vous en avez poinct ouy. Et combien qu'il me fasche fort de racompter chose qui soyt à la honte d'une d'entre vous, sçachant que les hommes tant plains de malice font tousjours consequence de la faulte d'une seulle pour blasmer toutes les aultres si est ce que l'estrange cas me fera oblyer ma craincte; & aussy que peut estre que l'ignorance d'une descouverte fera les autres plus sages; & je diray doncques ceste nouvelle sans craincte.

TRENTIESME NOUVELLE.

Un jeune gentil homme aagé de quatorze à quinze ans, penſant coucher avec l'une des damoiſelles de ſa mere, coucha avec elle meſme qui au bout de neuf moys accoucha du fait de ſon filz d'une fille que douze ou treize ans après il epouſa ne ſachant qu'elle fut ſa fille & ſa ſeur, ny elle qu'il fut ſon pere & ſon frere.

Au temps du Roy Loys douzieſme (1), eſtant lors legat d'Avignon ung de la maiſon d'Amboiſe nepveu du legat de France nommé Georges (2), y avoyt ou païs de Languedoc une dame de laquelle je tairay le nom pour l'amour de ſa race, qui avoyt mieulx de quatre mil ducatz de rente. Elle demeura vefve fort jeune mere d'un ſeul filz; & tant pour le regret qu'elle avoyt de ſon mary que pour l'amour de ſon enfant, delibera de ne ſe jamais remarier. Et pour en fuyr l'occaſion ne voulut plus frequenter ſinon toutes gens de devotion, car elle penſoit que l'occaſion faiſoyt le peché & ne ſçavoit pas que le peché forge l'occaſion. La jeune dame veuve ſe

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait: *du Roy Loys XI.*

(2) Voir aux éclairciſſements, note K.

donna du tout au ſervice divin, fuyant entierement toutes compaignies de mondanité, tellement qu'elle faiſoyt conſcience d'aſſiſter à nopces ou d'ouyr ſonner les orgues en une egliſe. Quant ſon filz vint en l'aage de ſept ans, elle print ung homme de ſaincte vie pour ſon maiſtre d'eſcolle par lequel il peuſt eſtre endoctriné en toute ſainctetė & devotion. Quant le filz commencea à venir en l'aage de quatorze à quinze ans, nature qui eſt maiſtre d'eſcolle bien ſecret, le trouvant bien nourry & plain d'oiſiveté, luy aprint autre leçon que ſon maiſtre d'eſcolle ne faiſoyt. Commencea à regarder & deſirer les choſes qu'il trouvoit belles : entre autres une damoiſelle qui couchoit en la chambre de ſa mere, dont ne ſe doubtoyt, car on ne ſe gardoyt non plus de luy que d'un enfant; & auſſy que en toute la maiſon on n'oyoit parler que de Dieu. Ce jeune gallant commencea à pourchaſſer ſecrettement ceſte fille, laquelle le vint dire à ſa maiſtreſſe qui aymoit & eſtimoit tant de ſon filz qu'elle penſoyt que ceſte fille luy diſt pour le faire hayr; mais elle en preſſa tant ſa dicte maiſtreſſe qu'elle luy diſt : Je ſçauray s'il eſt vray & le chaſtieray ſi je le congnois tel que vous dictes; mais auſſy ſi vous luy mectez aſſus ung tel cas & il ne ſoit vray, vous en porterez la peyne. Et pour en ſçavoir l'experience luy commanda de bailler aſſignation à ſon filz de venir à mi nuyct coucher

avecq elle en la chambre de la dame en ung lict auprès de la porte où cefte fille couchoyt toute feulle. La damoifelle obeyt à fa maiftreffe : & quant fe vint au foir la dame fe mift en la place de fa damoifelle, deliberée s'il eftoyt vray ce qu'elle difoyt de chaftier fi bien fon filz qu'il ne coucheroyt jamais avecq femme qu'il ne luy en fouvynt.

En cefte penfée & colere fon filz s'en vint coucher avecq elle; & elle, qui encores pour le veoir coucher ne povoyt croyre qui voulfiffe faire chofe deshonnefte, actendit à parler à luy jufques ad ce qu'elle congneuft quelque figne de fa mauvaife volunté, ne povant croyre par chofes petites que fon defir peuft aller jufques au criminel; mais fa patience fut fi longue & fa nature fi fragille, qu'elle convertyt fa collere en ung plaifir trop abhominable, obliant le nom de mere. Et tout ainfy que l'eaue par force retenue court avecq plus d'impetuofité quant on la laiffe aller, que celle qui ordinairement court (1), ainfy cefte pauvre dame tourna fa gloire à la contraincte qu'elle donnoyt à fon corps. Quant elle vint à defcendre le premier degré de fon honnefteté fe trouva foubdainement portée jufques au dernier. Et en cefte nuyct là engroffa de celluy lequel elle vouloyt garder

(1) Ms. 7576[2]. Cette phrafe manque dans le manufcrit que nous fuivons.

d'engroſſir les autres. Le peché ne fut pas ſi toſt faict que le remors de conſcience l'eſmeut à ung ſi grand torment que la repentence ne la laiſſa toute ſa vie qui fut ſi aſpre à ce commencement qu'elle ſe leva d'auprès de ſon filz lequel avoit tousjours penſé que ce fuſt ſa damoiſelle; & entra en ung cabinet en rememorant ſa bonne deliberation & ſa meſchante execution paſſa toute la nuyct à pleurer & crier toute ſeule. Mais en lieu de ſe humillier & recongnoiſtre l'impoſſibilité de noſtre chair qui ſans l'ayde de Dieu ne peult faire que peché, voulant par elle meſmes & par ſes larmes ſatisfaire au paſſé & par ſa prudence eviter le mal de l'advenir, donnant tousjours l'excuſe de ſon peché à l'occaſion & non à la malice, à laquelle n'y a remede que la grace de Dieu, penſa de faire choſe par quoy à l'advenir ne ſçauroit plus tumber en tel inconvenient. Et comme s'il n'y avoyt que une eſpece de peché à damner la perſonne, miſt toutes ſes forces à eviter ceſtuy là ſeul. Mais la racine de l'orgueil que le peché exterieur doibt guerir, croiſſoit tousjours en ſorte que en evitant ung mal elle en feyt pluſieurs aultres; car le lendemain au matin, ſitoſt qu'il fut jour, elle envoia querir le gouverneur de ſon filz & luy diſt : Mon filz commence à croiſtre, il eſt temps de le mectre hors de la maiſon. J'ay ung mien parent qui eſt de là les montz avecq monſeigneur le grand maiſtre de Chaulmont,

lequel ſe nomme le cappitaine Monteſon, qui ſera très aiſe de le prendre en ſa compaignye. Et pour ce dès ceſte heure icy, emmenez le & afin que je n'aye nul regret à luy gardez qu'il ne me vienne dire adieu. En ce diſant, luy bailla argent neceſſaire pour faire ſon voiage. Et dès le matin, feyt partir le jeune homme qui en fut fort ayſe car il ne deſiroit autre choſe que après la joyſſance de s'amye s'en aller à la guerre.

La dame demoura longuement en grande triſteſſe & melencolye; & n'euſt eſté la crainƈte de Dieu euſt maintesfois deſiré la fin du malheureux fruiƈt dont elle eſtoyt pleine (1). Elle faingnyt d'eſtre mallade affin qu'elle veſtiſt ſon manteau pour couvrir ſon imperfeƈtion, & quant elle fut preſte d'accoucher regarda qu'il n'y avoyt homme au monde en qui elle euſt tant de fiance que en ung ſien frere baſtard auquel elle avoyt faiƈt beaucoup de biens; & luy compta ſa fortune, mais elle ne diſt pas que ce fuſt de ſon filz, le priant de vouloir donner ſervices à ſon honneur. Ce qu'il feyt : & quelques jours avant qu'elle deuſt accoucher, la pria de vouloir changer l'air de ſa maiſon & qu'elle recouvreroyt plus toſt ſa ſanté en la ſienne. Alla en bien petite compaignye, & trouva là une ſaige femme

(1) Ms. 7576[2] : *eut maintefois defiré de s'affoler du malheureux fruit, &c.*

ɶteurs en theologie, auxquels il communicqua l'affaire, ſans nommer les perſonnaiges; & trouva par leur conſeil que la dame ne debvoyt jamays rien dire de ceſt affaire à ſes enffans, car quant à eulx, veue l'ignorance ilz n'avoient poinɶt peché, mais qu'elle en debvoyt toute ſa vie faire penitence ſans leur en faire ung ſeul ſemblant. Ainſy s'en retourna la pauvre dame en ſa maiſon; où bientoſt après arriverent ſon filz & ſa belle fille, leſquelz s'entre aymoient ſi fort que jamais mary ny femme n'eurent plus d'amityé & ſemblance, car elle eſtoit ſa fille, ſa ſeur & ſa femme, & luy à elle ſon pere, frere & mary. Ils continuerent tousjours en ceſte grande amityé, & la pauvre dame en ſon extreſme penitence ne les voyoit jamais faire bonne chere qu'elle ne ſe retira pour pleurer.

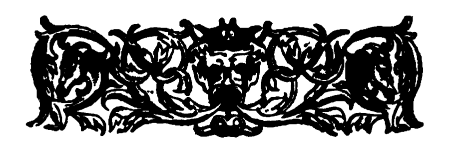
Voyla, mes dames, comme il en prent à celles qui cuydent par leurs forces & vertu vaincre amour & nature avecq toutes les puiſſances que Dieu y a miſes. Mais le meilleur feroyt, congnoiſſant ſa foibleſſe, ne jouſter poinɶt contre tel ennemy, & ſe retirer au vray amy & luy dire avecq le Pſalmiſte : Seigneur, je ſouffre force, reſpondez pour moy.—Il n'eſt pas poſſible, diſt Oiſille, d'oyr racompter ung plus eſtrange cas que ceſtuy cy. Et me ſemble que tout homme & femme doibt icy baiſſer la teſte ſoubz la crainɶte de Dieu, voyant que pour cuyder bien faire tant

de mal eſt advenu.—Sçachez, diſt Parlamente, que le premier pas que l'homme marche en la confiance de ſoy meſmes s'eſloigne d'autant de la confiance de Dieu. — Celluy eſt ſage, diſt Geburon, qui ne congnoiſt ennemy que ſoy meſmes & qui tient ſa volunté & ſon propre conſeil pour ſuſpect.—Quelque apparance de bonté & de ſaincteté qu'il y ayt, diſt Longarine, il n'y a apparence de bien ſi grand qui doibve faire hazarder une femme de coucher avecq ung homme, quelque parent qu'il luy ſoyt, car le feu auprès des eſtouppes n'eſt poinct ſeur.—Sans poinct de faulte, diſt Ennaſuite, ce debvoit eſtre quelque glorieuſe folle qui par ſa reſverie des cordeliers penſoyt eſtre ſi ſaincte qu'elle eſtoyt impecable, comme pluſieurs d'entre eulx veullent perſuader à croyre que par nous meſmes le povons eſtre, qui eſt ung erreur trop grand. — Eſt il poſſible, Longarine, diſt Oiſille, qu'il y en ayt d'aſſez folz pour croyre ceſte opinion? — Ilz font bien mieulx, diſt Longarine, car ilz diſent qu'il ſe fault habituer à la vertu de chaſteté, & pour eſprouver leurs forces parlent avecq les plus belles qui ſe peuvent trouver & qu'ilz ayment le mieulx; & avecq baiſers & attouchemens de mains experimentent ſi leur chair eſt en tout morte. Et quant par tel plaiſir ilz ſe ſentent eſmouvoir ilz ſe ſeparent, jeuſnent & prennent de grandes diſciplines. Et quant ilz ont matté leur chair juſques là, & que pour

parler ne baiſer ilz n'ont poinct devotion, ilz viennent à eſſayer la forte tentation qui eſt de coucher enſemble & s'embraſſer ſans nulle concupiſcence. Mais pour ung qui en eſt eſchappé en ſont venuz tant d'inconveniens que l'archeveſque de Millan où ceſte religion s'exerceoyt, fut contrainct de les ſeparer & mettre les femmes au couvent des femmes & les hommes au couvent des hommes (1). — Vrayement, diſt Geburon, c'eſt bien l'extremité de la follye de ſe voulloir randre de ſoy meſmes impecable & cercher ſi fort les occaſions de pecher. Ce diſt Saffredent : Il y en a qui ſont au contraire, car ilz fuyent tant qu'ilz peuvent les occaſions encores la concupiſcence les ſuyct. Et le bon ſainct Jheroſme après s'eſtre bien fouetté & s'eſtre caché dedans les deſers, confeſſa ne povoir eviter le feu qui bruſloit dedans ſes moelles. Parquoy ſe fault recommander à Dieu car s'il ne nous tient à force nous prenons grand plaiſir à treſbucher. — Mais vous ne regardez pas ce que je voy, diſt Hircan, c'eſt que tant que nous avons racompté noz hiſtoires, les moynes derriere ceſte haye n'ont poinct ouy la cloche de leurs veſpres, & maintenant quant nous avons commencé à parler de Dieu, ilz s'en ſont allez

(1) Ms. 7576[2]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *les femmes au couvent des hommes & les hommes au couvent des femmes.*

& ſonnent à ceſte heure le ſecond coup. — Nous ferons bien de les ſuyvre, diſt Oiſille, & d'aller louer Dieu dont nous avons paſſé ceſte journée auſſi joyeuſement qu'il eſt poſſible. Et en ce diſant, ſe leverent & s'en allerent à l'egliſe où ilz oyrent devotement veſpres. Et après s'en allerent ſoupper, debattans des propoz paſſez & rememorans plusieurs cas advenuz de leur temps pour veoir leſquelz ſeroient dignes d'eſtre retenuz. Et après avoir paſſé joieuſement tout le ſoir allerent prendre leur doulx repoz, eſperans le lendemain ne faillir à continuer l'entreprinſe qui leur eſtoyt ſi agreable. Ainſy fut mis fin à la tierce journée.



QUATRIESME JOURNÉE

En la quatriefme journée on devife principalement de la vertueufe patience & longue attente des dames pour gangner leurs marys; & de la prudence dont ont ufé les hommes envers les femmes pour conferver l'honneur de leurs maifon & lignage.

PROLOGUE.

MADAME Oifille felon fa bonne couftume fe leva le lendemain beaucoup plus matin que les autres, & en meditant fon livre de la Sainćte Efcripture attendit la compaignye qui peu à peu fe raffembla. Et les plus pareffeux s'excuferent fur la parolle de Dieu, difans : J'ay une femme, je n'y puis aller fi toft. Parquoy Hircan & fa femme Parlamente trouverent la leçon bien commancée. Mais Oifille fceut très bien fercher le paffaige où l'Efcripture reprent ceulx qui font negligens d'oyr cefte fainćte parolle; & non feullement lifoyt le texte & leur faifoit tant de bonnes & faintes expofitions qu'il n'eftoyt poffible de s'ennuyer à l'oyr. La leçon finye, Parlamente

luy dist: J'estois marrye d'avoir esté paresseuse quant je suis arrivée icy, mais puisque ma faulte est occasion de vous avoir faict si bien parler à moy, ma paresse m'a doublement proffité, car j'ay eu repos de corps à dormir davantaige & d'esperit à vous oyr si bien dire. Oysille luy dist : Or pour penitence allons à la messe prier Nostre Seigneur nous donner la volunté & le moien d'executer ses commandemens; & puis qu'il commande ce qu'il luy plaira. En disant ces parolles, se trouverent à l'eglise où ilz oyrent la messe devotement; & après se misrent à table, où Hircan n'oblia poinct à se mocquer de la paresse de sa femme. Après le disner s'en allerent reposer pour estudier leur rolle; & quant l'heure fut venue se trouverent au lieu accoustumé. Oisille demanda à Hircan à qui il donnoyt sa voix pour commencer la journée : Si ma femme, dist il, n'eust commencé celle d'hier, je luy eusse donné ma voix, car combien que j'ay tousjours pensé qu'elle m'ayt aymé plus que tous les hommes du monde, si est ce que à ce matin elle m'a monstré m'aymer mieulx que Dieu ne sa parolle, laissant vostre bonne leçon pour me tenir compaignye; mais puisque je ne la puys bailler à la plus saige de la compaignye, je la bailleray au plus saige d'entre nous qui est Geburon. Mais je le prie qu'il n'espargne poinct les religieux. Geburon luy dist : Il ne m'en falloyt poinct prier; je les

avois bien pour recommandez, car il n'y a pas long temps que j'en ay oy faire ung compte à Monſieur de Saint Vincent, ambaſſadeur de l'Empereur, qui eſt digne de n'eſtre mys en obly & je le vous voys racompter.

TRENTE ET UNIESME NOUVELLE.

Un monaſtere de cordeliers fut brulé avec les moines qui eſtoyent dedans en memoire perpetuelle de la cruauté dont uſa un cordelier amoureux d'une damoyſelle.

Aux terres ſubjectes à l'empereur Maximian d'Autriche (1) y avoyt ung couvent de cordeliers fort eſtimé, auprès duquel ung gentil homme avoyt ſa maiſon. Et avoyt prins telle amityé aux religieux de ceans qu'il n'avoyt bien qu'il ne leur donnaſt pour avoir part en leurs biensfaictz, jeunes & diſciplines. Et entre autres y avoyt leans ung grand & beau cordelier que le dict gentil homme avoyt prins pour ſon confeſſeur, lequel avoyt telle puiſſance de commander en la maiſon du dict gentil homme comme luy meſmes. Ce cordelier voyant la femme de ce gentil homme tant belle & ſaige qu'il n'eſtoit poſſible de plus, en devint ſi fort amoureux qu'il en perdit boyre, manger & toute raiſon naturelle. Et ung jour deliberant d'executer ſon entreprinſe, s'en alla tout ſeul en la maiſon du gentil homme, & ne le trouvant poinct demanda à la damoiſelle où il eſtoyt allé. Elle

(1) Voir aux éclairciſſements, note A.

luy dift qu'il eftoyt allé en une terre où il debvoyt demeurer deux ou trois jours, mais que s'il avoyt affaire à luy qu'elle luy envoyroit homme exprès. Il dit que non & commencea à aller & venir par la maifon comme homme qui avoyt quelque affaire d'importance en fon entendement. Et quant il fut failly hors de la chambre, elle dift à l'une de fes femmes dont elle n'avoyt que deux : Allez après le beau pere & fçachez que c'eft qu'il veult, car je luy trouve le vifaige d'un homme qui n'eft pas content. La chamberiere s'en vat à la court luy demander s'il voulloyt riens; il luy dift que ouy, & la tirant en ung coing, print ung poignart qu'il avoyt en fa manche, & luy mift dans la gorge. Ainfy qu'il eut achevé, arriva en la court ung ferviteur à cheval, lequel venoit de querir la rente d'une ferme. Incontinant qu'il fut à pied falua le cordelier qui, en l'embraffant, luy mift par derriere le poignart en la gorge & ferma la porte du chafteau fur luy. La damoifelle voyant que fa chamberiere ne revenoit poinct s'esbahit pourquoy elle demeuroit tant avecq ce cordelier; & dift à l'autre chamberiere : Allez veoir à quoy il tient que voftre compaigne ne vient. La chamberiere s'en vat, & fi toft que le beau pere la veyt il la tira à part en ung coing, & feyt comme de fa compaigne. Et quant il fe veid feul en la maifon s'en vint en la damoifelle & luy dift qu'il y

avoyt long temps qu'il eſtoyt amoureux d'elle & que l'heure eſtoyt venue qu'il falloyt qu'elle luy obeiſt. La damoiſelle qui ne s'en fut jamais doubtée luy diſt : Mon pere, je croy que ſi j'avois une volunté ſi malheureuſe que me vouldriez lapider le premier. Le religieux luy diſt : Sortez en ceſte court, & vous verrez ce que j'ay faict. Quant elle veid ſes deux chamberieres & ſon varlet mortz, elle fut ſi très esfroyée de paour qu'elle demeura comme une ſtatue ſans ſonner mot. A l'heure le meſchant qui ne vouloit poinct joyr pour une heure, ne la voulut prendre par force, mais luy diſt : Madamoiſelle, n'ayez paour : vous eſtes entre les mains de l'homme du monde qui plus vous ayme. Diſant cella, il deſpouilla ſon grand habit, deſſoubz lequel en avoyt veſtu ung petit, lequel il preſenta à la damoiſelle, en luy diſant que ſi elle ne le prenoit il la mectroyt au rang des treſpaſſez qu'elle voyoit devant ſes oeilz.

La damoiſelle plus morte que vive, delibera de faindre luy vouloir obeyr, tant pour ſaulver ſa vie que pour gaingner le temps qu'elle eſperoit que ſon mary reviendroyt. Et par le commandement du dict cordelier, commencea à ſe deſcoueffer le plus longuement qu'elle peut : & quant elle fut en cheveulx, le cordelier ne regarda à la beaulté qu'ilz avoyent, mais les couppa haſtivement ; & ce faict la feyt deſpouiller tout en chemiſe

& luy veftit le petit habit qu'il portoyt, reprenant le fien accouftumé; & le plus toft qu'il peut s'en part de leans, menant avecq luy fon petit cordelier que fi long temps il avoyt defiré. Mais Dieu qui a pitié de l'innocent en tribulation regarda les larmes de cefte pauvre damoifelle, en forte que le mary ayant faict fes affaires plus toft qu'il ne cuydoit, retourna en fa maifon par le mefme chemyn où fa femme s'en alloyt. Mais quant le cordelier l'apparceut de loing, il dift à la damoifelle : Voicy voftre mary que je voy venir, je fçay que fi vous le regardez il vous vouldra tirer hors de mes mains; parquoy marchez devant moy & ne tournez la tefte nullement du coufté de là où il yra, car fi vous faictes ung feul figne j'auray plus toft mon poignart en voftre gorge qu'il ne vous aura delivrée de mes mains. En ce difant le gentil homme approcha & luy demanda dont il venoyt; il luy dift : De voftre maifon où j'ay laiffé Madamoifelle qui fe porte très bien & vous attend.

Le gentil homme paffa oultre, fans apparcevoir fa femme, mais ung ferviteur qui eftoyt avecq luy, lequel avoyt tousjours accouftumé d'entretenir le compaignon du cordelier nommé frere Jehan, commencea à appeller fa maiftreffe, penfant que ce fut frere Jehan. La pauvre femme qui n'ofoyt tourner l'oeil du cofté de fon mary, ne luy refpondit mot,

mais ſon varlet pour le veoir au viſaige traverſa le chemyn, & ſans reſpondre rien la damoiſelle luy feit ſigne de l'oeil qu'elle avoyt tout plain de larmes. Le varlet s'en vat après ſon maiſtre & luy diſt : Monſieur, en traverſant le chemin j'ay adviſé le compaignon du cordelier qui n'eſt poinct frere Jehan, mais reſemble tout à faict à Madamoiſelle voſtre femme qui avecq un oeil plain de larmes m'a gecté ung piteux regard. Le gentil homme luy dit qu'il reſvoyt & n'en tint compte; mais le varlet perſiſtant, le ſupplia luy donner congé d'aller après & qu'il actendiſt au chemyn veoir ſi c'eſtoyt ce qu'il penſoyt. Le gentil homme luy accorda & demeura pour veoir que ſon varlet luy apporteroyt. Mais quant le cordelier ouyt derriere luy le varlet qui appelloyt frere Jehan, ſe doubtant que la damoiſelle euſt eſté congneue, vint avecq ung grand baſton ferré qu'il tenoit, & en donna ung ſi grand coup par le couſté au varlet qui l'abbatit du cheval à terre; incontinant ſaillyt ſur ſon corps & luy couppa la gorge. Le gentil homme qui de loing veit tresbucher ſon varlet, penſant qu'il fuſt tumbé par quelque fortune, court après pour le relever. Et ſi toſt que le cordelier le veit, il luy donna de ſon baſton ferré comme il avoyt faict à ſon varlet & le gecta par terre, & ſe gecta ſur luy. Mais le gentil homme qui eſtoyt fort & puiſſant, embraſſa le cordelier de telle ſorte

qu'il ne luy donna povoir de luy faire mal, & luy feyt faillyr le poingnart des poinctz, lequel sa femme incontinant alla prendre & le bailla à son mary & de toute sa force tint le cordelier par le chapperon. Et le mary luy donna plusieurs coups de poingnart en sorte qu'il luy requist pardon & confessa sa meschanceté. Le gentil homme ne le voulut poinct tuer, mais pria sa femme d'aller en sa maison querir ses gens & quelque charrette pour le mener, ce qu'elle feyt, despouillant son habit courut tout en chemise la teste raze jusques en sa maison. Incontinant accoururent tous ses gens pour aller à leur maistre luy ayder à admener le loup qu'il avoyt prins; & le trouverent dans le chemyn où il fut prins, lyé & mené en la maison du gentil homme; lequel après le feyt conduire en la justice de l'Empereur en Flandres, où il confessa sa mauvaise volunté. Et fut trouvé par sa confession & preuve qui fut faicte par commissaires, sur le lieu, que en ce monastere y avoyt esté mené ung grand nombre de gentilz femmes & autres belles filles, par les moiens que ce cordelier y vouloyt mener ceste damoiselle, ce qu'il eut faict sans la grace de Nostre Seigneur qui ayde tousjours à ceulx qui ont esperance en luy. Et fut le dit monastere spolyé de ces larcins & des belles filles qui estoient dedans, & les moynes y enfermez dedans brusserent avecq le dit monastere, pour perpetuelle me-

TRENTE DEUXIESME NOUVELLE.

Bernage ayant connu en quelle patience & humilité une damoyselle d'Alemagne recevoit l'etrange penitence que son mary luy faisoit faire pour son incontinence, gangna ce point sur luy qu'oubliant le passé eut pitié de sa femme, la repreind avec soy & en eut depuis de fort beaus enfans.

Le Roy Charles huictiesme de ce nom envoya en Allemaigne ung gentil homme nommé Bernage, sieur de Sivray, près Amboise (1), lequel pour faire bonne diligence n'epargnoyt jour ne nuyct pour advancer son chemyn, en sorte que ung soir bien tard, arriva en ung chasteau d'un gentil homme où il demanda logis, ce que à grant peyne peut avoir. Toutesfoys quant le gentil homme entendyt qu'il estoit serviteur d'un tel Roy, s'en alla au devant de luy, & le pria de ne se mal contanter de la rudesse de ses gens, car à cause de quelques parens de sa femme qui luy vouloient mal il estoyt contrainct tenir ainsy la maison fermée (2). Aussi le dict Bernage luy dist l'occasion de sa legation, en quoy le gentil homme s'offryt de faire tout service à luy

(1) Voir aux éclaircissements, note B.

(2) Ms. 7576² : *tenir ainsi sa maison fermée au soir.*

possible au Roy son maistre, & le mena dedans sa maison où il le logea & festoya honorablement.

Il estoyt heure de soupper; le gentil homme le mena en une belle salle tendue de belle tapisserye. Et ainsy que la viande fut apportée sur la table, veid sortyr de derriere la tapisserye une femme la plus belle qu'il estoyt possible de regarder, mais elle avoyt sa teste toute tondue, le demeurant du corps habillé de noir à l'Alemande. Après que le gentil homme eut lavé avecq le seigneur de Bernaige l'on porta l'eaue à ceste dame qui lava & s'alla seoir au bout de la table, sans parler à nulluy ny nul à elle. Le seigneur de Bernage la regarda bien fort, & luy sembla une des plus belles dames qu'il avoyt jamais veues, sinon qu'elle avoyt le visaige bien pasle & la contenance bien triste. Après qu'elle eut mengé ung peu elle demanda à boyre, ce que luy apporta ung serviteur de ceans dedans ung esmerveillable vaisseau, car c'estoyt la teste d'ung mort, dont les oeilz estoient bouchez d'argent : & ainsy beut deux ou trois foys. La damoiselle après qu'elle eut souppé se feyt laver les mains, feyt une reverance au seigneur de la maison & s'en retourna derriere la tapisserie, sans parler à personne. Bernage fut tant esbahy de veoir chose si estrange qu'il en devint tout triste & pensif. Le gentil homme qui s'en apperceut luy dist : Je voy bien que

vous vous eſtonnez de ce que avez veu en ceſte table; mais veu l'honneſteté que je treuve en vous, je ne vous veulx celler que c'eſt, afin que vous ne penſiez qu'il y ayt en moy telle cruaulté ſans grande occaſion. Ceſte dame que vous avez veu eſt ma femme, laquelle j'ay plus aymée que jamais homme pourroyt aymer femme, tant que pour l'eſpouſer je oubliay toute crainɛte, en ſorte que je l'amenay icy dedans maulgré ſes parens. Elle auſſy me monſtroyt tant de ſignes d'amour que j'euſſe hazardé dix mille vies pour la meɛtre ceans à ſon ayſe & à la myenne; où nous avons veſcu ung temps à tel repos & contentement que je me tenoys le plus heureux gentil homme de la chreſtienté. Mais en ung voiage que je feys où mon honneur me contraingnit d'aller, elle oublia tant ſon honneur, ſa conſcience & l'amour qu'elle avoyt en moy, qu'elle fut amoureuſe d'un jeune gentil homme que j'avoys nourry ceans; dont à mon retour je me cuyday apercevoir. Si eſt ce que l'amour que je luy portois eſtoit ſi grand, que je ne me povoys desfier d'elle juſques à la fin que l'experience me creva les oeilz, & veiz ce que je craingnoys plus que la mort. Pourquoy l'amour que je luy portois fut convertye en fureur & deſeſpoir, en telle ſorte que je la guettay de ſi près que ung jour, faingnant aller dehors, me cachay en la chambre où maintenant elle demeure, où

bientoſt après mon partement elle ſe retira & y feyt venir ce jeune gentil homme lequel je veiz entrer avec la privaulté qui n'appartenoyt que à moy avoir à elle. Mais quant je veiz qu'il vouloyt monter ſur le lict auprès d'elle je failly dehors & le prins entre ſes bras, où je le tuay. Et pour ce que le crime de ma femme me ſembla ſi grand que une mort n'eſtoyt ſuffiſante pour la punir (1), je luy ordonnay une peyne que je penſe qu'elle a plus deſagreable que la mort, c'eſt de l'enfermer en une chambre où elle ſe retiroyt pour prandre ſes plus grands delices & en la compaignye de celluy qu'elle aymoyt trop mieulx que moy; auquel lieu je luy ay mis dans une armoyre tous les oz de ſon amy, tenduz comme choſe pretieuſe en ung cabinet. Et affin qu'elle n'en oblye la memoire, en beuvant & mangeant luy faictz ſervir à table au lieu de couppe la teſte de ce meſchant: & là tout devant moy, afin qu'elle voie vivant celluy qu'elle a faict ſon mortel ennemy par ſa faulte, & mort pour l'amour d'elle celluy dont elle avoyt preferé l'amityé à la myenne. Et ainſy elle veoyt à diſner & à ſoupper les deux choſes qui plus luy doibvent deſplaire, l'ennemy vivant & l'amy mort, &

(1) Ms. 7576[2]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait: *& pour ce que le crime me ſembla ſi grand que une telle mort n'eſtoit ſuffiſante, pour le premier, &c.*

tout par ſon peché. Au demorant, je la traicte comme moy meſmes, ſinon qu'elle va tondue, car l'arraiement des cheveulx (1) n'appartient à l'adultere, ny le voyle à l'impudicque. Parquoy s'en va raſée monſtrant qu'elle a perdu l'honneur de la virginité & pudicité. S'il vous plaiſt de prendre la peyne de la veoir je vous y meneray.

Ce que feyt voluntiers Bernaige : leſquelz deſcendirent à bas & trouverent qu'elle eſtoyt en une très belle chambre aſſiſe toute ſeulle devant ung feu. Le gentil homme tira ung rideau qui eſtoyt devant une grande armoyre, où il veid penduz tous les oz d'un homme mort. Bernaige avoyt grande envye de parler à la dame, mais de paour du mary il n'oſa. Le gentil homme qui s'en apparceut, luy diſt : S'il vous plaiſt luy dire quelque choſe, vous verrez quelle grace & parolle elle a. Bernaige luy diſt à l'heure : Madame, voſtre patience eſt egalle au torment (2). Je vous tiens la plus malheureuſe femme du monde. La dame ayant la larme à l'oeil avecq une grace tant humble qu'il n'eſtoyt poſſible de plus, luy diſt : Monſieur, je confeſſe ma faulte eſtre ſi grande que

(1) Ms. 7576² : *car l'ornement des cheveux.*

(2) Ms. 7576² : *Madame, voſtre peché eſt egal au tourment.* Dans l'édition de 1559 on lit : *ſi voſtre patience eſt eſgalle au torment, je vous eſtime la plus heureuſe femme du monde.*

tous les maulx que le ſeigneur de ceans (lequel je ne ſuis digne de nommer mon mary) me ſçauroit faire, ne me ſont riens au pris du regret que j'ay de l'avoir offenſé. En diſant cela ſe print fort à pleurer. Le gentil homme tira Bernaige par le bras & l'emmena. Le lendemain au matin, s'en partyt pour aller faire la charge que le Roy luy avoyt donnée. Toutesfois diſant adieu au gentil homme ne ſe peut tenir de luy dire : Monſieur, l'amour que je vous porte & l'honneur & privaulté que vous m'avez faicte en voſtre maiſon, me contraingnent à vous dire qu'il me ſemble, veu la grande repentance de voſtre pauvre femme, que vous luy debvez uſer de miſericorde; & auſſy vous eſtes jeune, & n'avez nulz enfans; & feroyt grand dommaige de perdre une ſi belle maiſon que la voſtre, & que ceulx qui ne vous ayment peut eſtre poinct en fuſſent heritiers. Le gentil homme qui avoyt deliberé de ne parler jamays à ſa femme, penſa longuement aux propos que luy tint le ſeigneur de Bernaige; & enfin congneut qu'il diſoyt verité, & luy promiſt que ſi elle perſeveroyt en ceſte humilité, il en auroyt quelquefois pitié. Ainſy s'en alla Bernaige faire ſa charge. Et quant il fut retourné devant le Roy ſon maiſtre luy fit tout au long le compte que le prince trouva tel comme il diſoyt; & entre autres choſes, ayant parlé de la beaulté de la dame, envoya ſon painctre

nommé Jehan de Paris (1), pour luy rapporter ceſte dame au vif. Ce qu'il feyt après le conſentement de ſon mary, lequel après longue penitence, pour le deſir qu'il avoyt d'avoir enfans & pour la pitié qu'il eut de ſa femme qui en ſi grande humilité recepvoyt ceſte penitence, il la reprint avecq ſoy, & en eut depuis beaucoup de beaulx enfans.

Mes dames, ſi toutes celles à qui pareil cas eſt advenu beuvoyent en telz vaiſſeaulx, j'auroys grand paour que beaucoup de coupes dorées ſeroient convertyes en teſtes de mortz. Dieu nous en veulle garder, car ſi ſa bonté ne nous retient, il n'y a aucuns d'entre nous qui ne puiſſe faire pis; mais ayant confiance en luy, il gardera celles qui confeſſent ne ſe povoir par elles meſmes garder; & celles qui ſe confient en leurs forces ſont en grand dangier d'eſtre tentées juſques à confeſſer leur infirmité. Et en eſt veu pluſieurs qui ont treſbuché en tel cas dont l'honneur ſaulvoyt celles que l'on eſtimoyt les moins vertueuſes; & diſt le viel proverbe : Ce que Dieu garde eſt bien gardé. — Je trouve, diſt Parlamente, ceſte punition autant raiſonnable qu'il eſt poſſible; car tout ainſy que l'offence eſt pire que la mort, auſſy eſt la pugnition pire que la mort. Diſt Ennaſuite : Je ne ſuis pas de voſtre opinion, car j'aimerois mieulx toute

(1) Voir aux éclairciſſements, note C

ma vye voir les oz de tous mes serviteurs en mon cabinet que de mourir pour eulx, veu qu'il n'y a mesfaict qui ne se puisse amender, mais après la mort n'y a poinct d'amendement. — Comment sçauriez vous amender la honte, dist Longarine, car vous sçavez que quelque chose que puisse faire une femme après ung tel mesfaict, ne sçauroit reparer son honneur? — Je vous prye, dist Ennasuite, dictes moy si la Magdeleine n'a pas plus d'honneur entre les hommes maintenant, que sa seur qui estoyt vierge? — Je vous confesse, dist Longarine, qu'elle est louée entre nous de la grande amour qu'elle a portée à Jesus Christ & de sa grande penitence, mais si luy demeure le nom de pecheresse. — Je ne me soulcie, dist Ennasuite, quel nom les hommes me donnent, mais que Dieu me pardonne & mon mary aussy il n'y a rien pourquoy je voulsisse morir. — Si ceste damoiselle aymoyt son mary comme elle debvoyt, dist Dagoucin, je m'esbahys comme elle ne mouroyt de deuil, en regardant les oz de celluy à qui par son peché elle avoyt donné la mort. — Comment Dagoucin, dist Simontault, estes vous encores à sçavoir que les femmes n'ont amour ny regret. — Je suis encores à le sçavoir, dist Dagoucin, car je n'ay jamais osé tenter leur amour de paour d'en trouver moins que j'en desire. — Vous vivez donc de foy & d'esperance, dist Nomerfide, comme le pluvier du

vent, vous eſtes bien aiſé à nourrir. — Je me contente, diſt il, de l'amour que je ſens en moy & de l'eſpoir qu'il y a au cueur des dames, mais ſi je le ſçavoys comme je l'eſpere j'aurois ſi extreme contentement que je ne le ſçaurois porter ſans mourir. — Gardez vous bien de la peſte, diſt Geburon, car de ceſte malladye là je vous en aſſure; mais je vouldroys ſçavoir à qui madame Oiſille donnera ſa voix? — Je la donne, diſt elle, à Symontault, lequel je ſçay bien qu'il n'eſpargnera perſonne. — Autant vault, diſt il, que vous metiez à ſus que je ſuis ung peu meſdiſant, ſi ne lairre je à vous monſtrer que ceulx que l'on diſoyt meſdiſant ont dict verité. — Je croy, mes dames, que vous n'eſtes pas ſi ſottes que de croyre en toutes les nouvelles que l'on vous vient compter, quelque apparence qu'elles puiſſent avoir de ſaincteté, ſi la preuve n'y eſt ſi grande qu'elle ne puiſſe eſtre remiſe en doubte. Auſſy ſous teles eſpeces de miracles y a ſouvent des abbuz; & pour ce j'ay eu envye de vous racompter ung miracle qui ne ſera moins à la louange d'un prince fidelle que au deshonneur du meſchant miniſtre d'egliſe.

TRENTE TROISIESME NOUVELLE.

L'hypocrisye d'un curé qui sous le manteau de sainčteté avoit engroissée sa seur, fut decouverte par la sagesse du comte d'Angoulesme, par le commandement du quel la justice en feit punition.

Le comte Charles d'Angoulesme, pere du Roy Françoys(1), prince fidelle & craingnant Dieu, estoyt à Coignac, que l'on luy racompta que en ung villaige près de là nommé Cherves, y avoyt une fille vierge vivant si austerement que c'estoyt chose admirable, laquelle toutesfois estoyt trouvée grosse. Ce que elle ne dissimuloit poinct (2), & asseuroyt tout le peuple que jamais elle n'avoyt congneu homme & qu'elle ne sçavoyt comme le cas luy estoyt advenu, sinon que ce fut oeuvre du Sainct Esperit; ce que le peuple croyoit facillement & la tenoient & reputoient entre eulx comme pour une seconde vierge Marye. Car chascun congnoissoit que dès son enfance elle estoyt si saige que jamais n'eut en elle ung seul signe de mondanité. Elle jeusnoit non seullement les jeusnes com-

(1) Voir aux éclaircissements, note D.

(2) Ms. 7576[2]. Édit. de 1558 : *asseurant à tout le peuple, &c.*

mandez de l'Eglise, mais plusieurs foys la sepmaine à sa devotion. Et tant que l'on disoyt quelque service en l'eglise elle n'en bougeoyt; par quoy sa vie estoyt si estimée de tout le commung que chacun par miracle la venoyt veoir, & estoit bien heureux qui luy povoyt toucher la robbe. Le curé de la paroisse estoyt son frere homme d'aage & de bien austere vie, aymé & estimé de ses parroissiens & tenu pour ung sainct homme. Lequel tenoyt de si rigoureux propos à sa dicte seur qu'il la feyt enfermer en une maison, dont tout le peuple estoyt mal contant; & en fut le bruict si grand que comme je vous ay dict les nouvelles en vindrent à l'oreille du conte. Lequel voyant l'abbus où tout le peuple estoyt, desirant les en oster, envoya ung maistre des requestes & ung aulmosnier, deux fort gens de bien, pour en sçavoir la verité. Lesquelz allerent sur le lieu & se informerent du cas le plus dilligemment qu'ilz peurent, s'adressans au curé qui estoyt tant ennuyé de cest affaire qu'il les pria d'assister à la veriffication, laquelle il esperoyt faire le lendemain.

Ledict curé dès le matin chanta la messe où sa seur assista tousjours à genoulx, bien fort grosse. Et à la fin de la messe le curé print le *corpus Domini*, en la presence de toute l'assistance dist à sa seur : Malheureuse que tu es, voicy celluy qui a souffert mort & passion pour toy, devant lequel je te demande si tu es vierge

comme tu m'as tousjours asseuré? Laquelle hardiment luy respondit que ouy. Et comment doncques est il possible que tu soys grosse & demeurée vierge? Elle respondit : Je n'en puis randre autre raison sinon que ce soyt la grace du Sainct Esperit qui faict en moy ce qu'il lui plaist; mais si ne puis je nier la grace que Dieu m'a faicte de me conserver vierge; & n'euz jamais volunté d'estre maryée. A l'heure son frere luy dist : Je te bailleray le corps precieux de Jesu Christ lequel tu prendras à ta damnation, s'il est autrement que tu me le dis, dont messieurs qui sont icy presens de par Monseigneur le Conte seront tesmoings. La fille aagée de près de trente ans (1), jura par tel serment : Je prendz le corps de Nostre Seigneur icy present devant vous à ma damnation, devant vous messieurs & vous mon frere, si jamais homme m'atoucha non plus que vous. Et en ce disant receut le corps de Nostre Seigneur. Le maistre des requestes & aulmosnier du conte ayans veu cella s'en allerent tous confuz, croyans que avecq tel serment mensonge ne sçauroit avoir lieu. Et en feirent le rapport au conte, le voulant persuader à croyre ce qu'ilz croyoient. Mais luy qui estoyt sage, après y avoir bien pensé, leur fit de rechef dire les parolles du

(1) Ms. 7576[2]. Le manuscrit que nous suivons & l'édition de 1558 portaient : *treize ans*.

jurement, lesquelles ayant bien pensées : elle vous a dict verité & si vous a trompés, car elle a dict que jamais homme ne luy toucha non plus que son frere ; & je pense pour verité que son frere luy a faict cest enffant, & veult couvrir sa meschanceté soubz une si grande dissimulation. Mais nous qui croyons ung Jesus Christ venu, n'en debvons plus attendre d'autre. Parquoy allez vous en & mectez le curé en prison, je suis seur qu'il confessera la verité. Ce qui fut faict selon son commandement, non sans grandes remontrances pour le scandalle qu'ilz faisoient à cest homme de bien. Et si tost que le curé fut prins, il confessa sa meschanceté : & comme il avoyt conseillé à sa seur de tenir les propos qu'elle tenoyt pour couvrir la vie qu'ilz avoyent menée ensemble, non seullement d'une excuse legiere mais d'un faulx donné à entendre par lequel ilz demoroient honorez de tout le monde. Et dist quant on luy meist au devant qu'il avoyt esté si meschant de prendre le corps de Nostre Seigneur pour la faire jurer dessus, qu'il n'estoyt pas si hardy & qu'il avoyt prins ung pain non sacré ny benist. Le rapport en fut faict au conte d'Angoulesme, lequel commanda à la justice de faire ce qu'il appartenoit. L'on attendit que sa seur fust accouchée ; & après avoir faict ung beau filz, furent bruslez le frere & la seur ensemble, dont tout le peuple eut ung merveilleux esbahisse-

ment, ayant veu ſoubz ſi ſainct manteau ung monſtre ſi horrible, & ſoubz une vie tant louable & ſaincte regner ung ſi deteſtable vice.

Voyla, mes dames, comme la foy du bon conte ne fut vaincue par ſignes ne miracles exterieurs, ſçachant très bien que nous n'avons que ung Saulveur lequel en diſant : *conſummatum eſt*, a monſtré qu'il ne laiſſoyt poinct de lieu à ung aultre ſucceſſeur pour faire noſtre ſalut. — Je vous promectz, diſt Oiſille, que voyla une grande hardieſſe pour une extreme ypocriſie de couvrir du manteau de Dieu & des vrais chreſtiens ung peché ſi enorme. — J'ay oy dire, diſt Hircan, que ceulx qui ſoubz couleur d'une commiſſion de Roy font cruaultez & tirannyes ſont puniz doublement pour ce qu'ilz couvrent leur injuſtice de la juſtice Roiale ; auſſi voyez vous que les ypocrites, combien qu'ilz proſperent quelque temps ſoubz le manteau de Dieu & de ſainctеté, quant le Seigneur Dieu lieve ſon manteau les deſcouvre & les meсt tous nudz. Et à l'heure leur nudité, ordure & villenye, eſt d'autant trouvée plus layde que la couverture eſt dicte honnorable. — Il n'eſt rien plus plaiſant, diſt Nomerfide, que de parler naïfvement ainſy que le cueur le penſe. — C'eſt pour engraiſſer (1), reſpondit Longarine, &

(1) Tous les manuſcrits & les deux éditions de 1558 & 1559 portent ce mot *engraiſſer* ou *engreſſer*, qui n'offre

je croy que vous donnez voſtre opinion ſelon voſtre condition. — Je vous diray, diſt Nomerfide, je voy que les folz ſi on ne les tue vivent plus longuement que les ſaiges, & n'y entendz que une raiſon, c'eſt qu'ilz ne diſſimullent point leurs paſſions. S'ilz ſont courroucez ilz frappent, s'ils ſont joieux ilz rient; & ceulx qui cuydent eſtre ſaiges diſſimullent tant leurs imperfections qu'ilz en ont tous les cueurs empoiſonnez. — Et je penſe, diſt Geburon, que vous dictes verité & que l'hypocriſie ſoyt envers Dieu, ou envers les hommes ou la nature, eſt cauſe de tous les maulx que nous avons. — Ce feroyt belle choſe, diſt Parlamente, que noſtre cueur fuſt ſi remply par foy de celluy qui eſt toute vertu & toute joye, que nous le puiſſions librement monſtrer à chacun. — Ce fera à l'heure, diſt Hircan, de chair ſur noz os. — Si eſt ce, diſt Oiſille, que l'eſperit de Dieu qui eſt plus fort que la mort peult mortiffier noſtre cueur ſans mutation ne ruyne de corps. — Ma dame, diſt Saffredent, vous parlez d'un don de Dieu qui n'eſt encores commung aux hommes. — Il eſt commung, diſt Oiſille, à ceulx qui ont la foy, mais pour ce que ceſte matiere ne ſe laiſſeroit entendre à ceulx qui

---

qu'un ſens obſcur. La correction faite par le dernier éditeur de l'*Heptaméron* (le bibliophile Jacob) *c'eſt pour en gauſſer*, n'eſt pas non plus très-ſatisfaiſante.

ſont charnelz ſçachons à qui Symontault donne ſa voix. — Je la donne, diſt Simontault, à Nomerſide; car puis qu'elle a le cueur joieulx, ſa parolle ne ſera poinct triſte. — Et vrayement, diſt Nomerſide, puiſque vous avez envie de rire, je vous en voys preſter l'occaſion, & pour vous monſtrer combien la paour & l'ignorance nuyſt, & que faute d'entendre ung propos eſt ſouvent cauſe de beaucoup de mal (1), je vous diray qu'il advint à deux cordeliers de Nyort, leſquelz pour mal entendre le langaige d'un boucher cuyderent morir.

(1) Ms. 7576[2]. Éd. de 1558. Le manuſcrit que nous ſuivons portait : *& que ſouvent ung propos eſt cauſe de beaucoup de mal.*

TRENTE QUATRIESME NOUVELLE.

Deux cordeliers eſcoutans le ſecret où l'on ne les avoit appelez, pour avoir mal entendu le langage d'un boucher meirent leur vie en danger.

Il y a ung villaige entre Nyort & Fors, nommé Grip (1), lequel eſt au ſeigneur de Fors. Ung jour advint que deux cordeliers venans de Nyort arriverent bien tard en ce lieu de Grip & logerent en la maiſon d'un boucher. Et pour ce que entre leur chambre & celle de l'hoſte n'y avoyt que des aiz bien mal joinctz, leur print envye d'eſcouter ce que le mary diſoyt à ſa femme eſtans dedans le lict; & vindrent mectre leurs oreilles tout droict au chevet du lict du mary, lequel ne ſe doubtant de ſes hoſtes parloyt à ſa femme privement de ſon meſnage en luy diſant : M'amye, il me fault demain lever matin pour aller veoir noz cordeliers, car il y en a ung bien gras lequel il nous fault tuer; nous le ſallerons incontinant & en ferons bien noſtre proffict. Et combien qu'il entendoyt de ſes pourceaulx leſquelz il appelloit cordeliers, ſi eſt ce que les deux pauvres freres qui oyoient ceſte conjuration, ſe tindrent tout aſ-

(1) Voir aux éclairciſſements, note E.

ſeurez que c'eſtoyt pour eulx, & en grande paour & crainĉte attendoient l'aube du jour. Il y en avoyt ung d'eulx fort gras & l'autre aſſez maigre. Le gras ſe vouloyt confeſſer à ſon compagnon, diſant que ung boucher, ayant perdu l'amour & crainĉte de Dieu, ne feroyt non plus de cas de l'aſſommer que ung beuf ou autre beſte. Et veu qu'ilz eſtoient enfermez en leur chambre de laquelle ilz ne povoient ſortir ſans paſſer par celle de l'hoſte, ilz ſe debvoient tenir bien ſeurs de leur mort, & recommander leurs ames à Dieu. Mais le jeune qui n'eſtoit pas ſi vaincu de paour que ſon compaignon, luy diſt que puysque la porte leur eſtoyt fermée, falloyt eſſayer à passer par la feneſtre, & que auſſy bien ilz ne ſçauroient avoir pis que la mort. A quoy le gras s'accorda. Le jeune ouvrit la feneſtre, & voyant qu'elle n'eſtoyt trop haulte de terre, ſaulta legierement en bas & s'enfuyt le plus toſt & le plus loing qu'il peut ſans attendre ſon compaignon, lequel eſſaya le dangier. Mais la peſanteur le contraingnyt de demeurer en bas; car au lieu de ſaulter il tumba ſi lourdement qu'il ſe bleſſa fort en une jambe.

Et quant il ſe veid abandonné de ſon compaignon & qu'il ne le povoyt ſuyvre, regarda à l'entour de luy où il ſe pourroyt cacher, & ne veit rien que un teĉt à pourceaulx où il ſe traina le mieulx qu'il peut. Et ouvrant la porte pour ſe cacher dedans, en eſchappa

deux grands pourceaulx, en la place desquelz se meist le pauvre cordelier & ferma le petit huys sur luy, esperant quant il orroyt le bruict des gens passans qu'il appelleroyt & trouveroit secours. Mais si tost que le matin fut venu, le boucher apresta ses grands cousteaulx & dist à sa femme qu'elle luy tint compaignye pour aller tuer son pourceau gras. Et quant il arriva au tect auquel le cordelier s'estoyt caché, commencea à cryer bien hault en ouvrant la petite porte : Saillez dehors, maistre cordelier, saillez dehors, car aujourd'huy j'auray de voz boudins. Le pauvre cordelier ne se povant soustenir sur sa jambe, saillyt à quatre piedz hors du tect criant tant qu'il povoyt misericorde. Et si le pauvre frere eust grand paour, le boucher & sa femme n'en eurent pas moins, car ilz pensoient que sainct François fust courroucé contre eulx de ce qu'ilz nommoient une beste cordelier, & se mirent à genoulx devant le pauvre frere, demandans pardon à sainct François & à sa religion, en sorte que le cordelier cryoyt d'un costé misericorde au boucher & le boucher à luy d'aultre, tant que les ungs & les aultres furent ung quart d'heure sans se povoir asseurer. A la fin le beau pere congnoissant que le boucher ne lui vouloit poinct de mal lui compta la cause pourquoy il s'estoit caché en ce tect, dont leur paour tourna incontinant en ris, sinon que le pauvre

cordelier qui avoyt mal en la jambe, ne se povoyt resjouyr. Mais le boucher le mena en sa maison où il le feit très bien penser. Son compaignon qui l'avoyt laissé au besoing, courut toute la nuyct tant que au matin il vint en la maison du seigneur de Fors, où il se plaingnoyt de ce boucher lequel il soupsonnoit d'avoir tué son compagnon veu qu'il n'estoyt poinct venu après luy. Ledict seigneur de Fors envoia incontinant au lieu de Grip pour en sçavoir la verité, laquelle scene ne se trouva poinct matiere de pleurer, mais ne faillyt à le racompter à sa maistresse, madame la duchesse d'Angoulesme, mere du Roy Françoys premier de ce nom.

Voyla, mes dames, comment il ne faut pas bien escouter le secret là où on n'est poinct appellé, & entendre mal les parolles d'aultruy. — Ne sçavois je pas bien, dist Simontault, que Nomerfide ne nous feroyt poinct pleurer, mais bien fort rire; en quoy il me semble que chacun de nous s'est bien acquicté. —Et qu'est ce à dire, dist Oisille, que nous sommes plus enclins à rire d'une follye que d'une chose sagement faicte. — Pour ce, dist Hircan, qu'elle nous est plus agreable, d'autant qu'elle est plus semblable à nostre nature qui de soy n'est jamais saige: & chacun prent plaisir à son semblable, les folz aux folyes & les saiges à la prudence. Je croy, dist il, qu'il n'y a ne saiges ne folz qui se sceussent garder de rire de ceste histoire. — Il y en a,

dift Geburon, qui ont le cueur tant adonné à l'amour de fapience que pour chofes qui fceuffent oyr on ne les fçauroyt faire rire, car ilz ont une joye en leurs cueurs & ung contentement fi moderé que nul accident ne les peut muer. — Où font ceulx là? dift Hircan. — Les philofophes du temps paffé, refpondit Geburon, dont la trifteffe & la joye eft quasi poinct sentye, au moins n'en monftroyent il nul femblant, tant ilz eftimoient grand vertu fe vaincre eulx mefmes & leur paffion. Et je trouve auffi bon comme ilz font de vaincre une paffion vicieufe mais d'une paffion naturelle qui ne tend à nul mal, cefte victoire là me femble inutille. Si eft ce, dift Geburon, que les anciens eftimoient cefte vertu grande. — Il n'eft pas dict auffy, refpondit Saffredent, qu'ilz fuffent tous faiges, mais y en avoyt plus d'apparence de fens & de vertu qu'il n'y avoyt d'effect. — Toutesfois vous verrez qu'ilz reprennent toutes chofes mauvaifes, dift Geburon, & mefmes Diogenes marche fur le lict de Platon qui eftoit trop curieux à fon grey, pour monftrer qu'il defprifoyt & vouloyt mectre foubz le pied la vaine gloire & convoytife de Platon, en difant : Je conculque & defprife l'orgueil de Platon. — Mais vous ne dictes pas tout, dift Saffredent, car Platon luy refpondit que c'eftoyt par ung aultre orgueil. — A dire la verité, dift Parlamente, il eft impoffible que la

victoire de nous mesmes se face par nous mesmes sans ung merveilleux orgueil qui est le vice que chacun doibt le plus craindre, car il s'engendre de la mort & ruyne de toutes les aultres vertuz. — Ne vous ay je pas leu au matin, dist Oisille, que ceulx qui ont cuydé estre plus saiges que les autres hommes, & qui par une lumiere de raison sont venuz jusques à congnoistre ung Dieu createur de toutes choses, toutesfoys pour s'attribuer ceste gloire & non à celluy dont elle venoyt, estimans par leur labeur avoir gaingné ce sçavoir, ont esté faictz non seullement plus ignorans & desraisonnables que les aultres hommes mais que les bestes brutes. Car ayans erré en leurs esperitz, s'attribuans ce que à Dieu seul appartient, ont monstré leurs erreurs par le desordre de leurs corps, oblians & pervertissans l'ordre de leur sexe, comme sainct Pol aujourd'huy nous monstre en l'epistre qu'il escripvoyt aux Romains. — Il n'y a nul de nous, dist Parlamente, qui par ceste epistre ne confesse que tous les pechez exterieurs ne sont que les fruictz de l'infelicité interieure, laquelle plus est couverte de vertu & de miracles plus est dangereuse à arracher. — Entre nous hommes, dist Hircan, sommes plus près de nostre salut que vous autres, car ne dissimulans poinct noz fruictz, congnoissons facillement nostre racine, mais vous qui ne les osez mectre dehors & qui faictes tant de belles

oeuvres apparantes, à grand peyne congnoiſtrez vous ceſte racine d'orgueil qui croiſt ſoubz ſi belle couverture. — Je vous confeſſe, diſt Longarine, que ſi la parolle de Dieu ne nous monſtre par la foy la lepre d'infidelité cachée en noſtre cueur, Dieu nous faict grand grace quant nous trebuchons en quelque offenſe viſible par laquelle noſtre peſte couverte ſe puiſſe clairement veoir. Et bien heureux ſont ceulx que la foy a tant humilliez qu'ilz n'ont poinct beſoing d'experimenter leur nature pechereſſe par les effectz du dehors. — Mais regardons, diſt Simontaut, de là où nous ſommes venuz : en partant d'une très grande folye nous ſommes tombez en la philoſophye & theologie. Laiſſons ces diſputes à ceulx qui sçavent mieulx reſver que nous, & ſçachons de Nomerfide à qui elle donne ſa voix. — Je la donne, diſt elle, à Hircan, mais je luy recommande l'honneur des dames. — Vous ne le pouvez dire en meilleur endroict, diſt Hircan, car l'hiſtoire que j'ay appreſtée eſt toute telle qu'il la fault pour vous obeyr; ſi eſt ce que par cella je vous aprandray à confeſſer que la nature des femmes & des hommes eſt de ſoi encline à tout vice ſi elle n'eſt preſervée de celluy à qui l'honneur de toute victoire doibt eſtre rendu; & pour vous abbatre l'audace que vous prenez quant on en dit à voſtre honneur, je vous en diray une aultre, une très veritable,

---

TRENTE CINQUIESME NOUVELLE.

L'opinion d'une dame de Pampelune, qui cuydant l'amour spirituelle n'estre poinct dangereuse, s'e-stoit efforcée d'entrer en la bonne grace d'un cordelier, fut tellement vaincue par la prudence de son mary, que sans luy declarer qu'il entendist rien de son affaire, lui fait mortellement hayr ce que plus elle avoit aymé, & s'addonna entierement à son mary.

EN la ville de Pampelune y avoyt une dame estimée belle & vertueuse, & la plus chaste & devote qui fut au pays. Elle aymoyt son mary & luy obeissoyt si bien que entierement il se confioyt en elle. Ceste dame frequentoyt incessamment le service divin & les sermons, & persuadoyt son mary & ses enffans à y demeurer comme elle. Laquelle estant en l'aage de trente ans, que les femmes ont accoustumé de quicter le nom de belles pour estre nommées saiges, en ung premier jour de caresme alla à l'eglise prendre la memoire de la mort, où elle trouva le sermon que commençoyt ung cordelier tenu de tout le peuple ung sainct homme pour sa très grande austerité & bonté de vie, qui le randoyt meigre & pasle, mais non tant qu'il ne fut ung des beaulx hommes du monde. La dame es-

couta devotement ſon ſermon, ayant les oeilz fermes à regarder ceſte venerable perſonne, & l'oreille & l'eſprit preſtz à l'eſcouter. Parquoy la doulceur de ſes parolles penetra les oreilles de ladicte dame juſques au cueur, & la beaulté & grace de ſon viſaige paſſa par les oeilz & bleſſa ſi fort l'eſperit de la dame, qu'elle fut comme une perſonne ravye. Après le ſermon regarda ſoigneuſement où le preſcheur diroyt la meſſe; & là aſſiſta & print les cendres de ſa main qui eſtoit auſſi belle & blanche que dame la ſçauroit avoir. Ce que regarda plus la devote que la cendre qu'il luy bailloyt. Croyant aſſeurement que un tel amour ſpirituel & quelques plaiſirs qu'elle en ſentoyt n'euſſent ſceu bleſſer ſa conſcience (1), elle ne failloyt poinct tous les jours d'aller au ſermon & d'y mener ſon mary; & l'un & l'autre donnoient tant de louange au preſcheur que en tables & ailleurs ilz ne tenoient aultres propos. Ainſy ce feu ſoubz tiltre de ſpirituel fut ſi charnel que le cueur qui en fut ſi ambraſé bruſla tout le corps de ceſte pauvre dame; & tout ainſy qu'elle eſtoyt tardive à ſentyr ceſte flamme, ainſy elle fut prompte à enflamber, & ſentyt plus toſt le contentement de ſa paſſion qu'elle ne congneut eſtre pation-

(1) Édit. de 1558 : *croyant aſſeurement qu'une telle amour ſpirituelle, quelque plaiſir qu'elle en ſentiſt, ne ſçauroit bleſſer ſa conſcience.*

née; & comme toute ſurprinſe de ſon ennemy amour, ne reſiſta plus à nul de ſes commandemens. Mais le plus fort eſtoyt que le medecin de ſes doulleurs eſtoyt ignorant de ſon mal. Parquoy ayant mis dehors toute la crainćte qu'elle debvoyt avoir de monſtrer ſa folye devant ung ſi ſaige homme, ſon vice & ſa meſchanceté à ung ſi vertueux & homme de bien, ſe meit à lui eſcripre l'amour qu'elle luy portoit le plus doulcement qu'elle peut pour le commencement; & bailla ſes lećtres à ung petit paige, lui diſant ce qu'il y avoyt à faire, & que ſurtout il ſe gardaſt que ſon mary ne le veit aller aux cordeliers. Le paige ſerchant ſon plus direćt chemyn, paſſa par la rue où ſon maiſtre eſtoyt aſſis en une boutique. Le gentil homme le voyant paſſer, s'advancea pour regarder où il alloyt; & quant le paige l'apperceut, tout eſtonné ſe cacha dans une maiſon. Le maiſtre voiant ceſte contenance le suivyt, & en le prenant par le bras luy demanda où il alloyt. Et voiant ſes excuſes ſans propos, & ſon viſaige effroyé, le menaſſa de le bien battre s'il ne luy diſoyt où il alloyt. Le pauvre paige luy diſt : Helas, Monſieur, ſi je le vous dis Madame me tuera. Le gentil homme doubtant que ſa femme feiſt ung marché ſans luy, aſſeura le paige qu'il n'auroit nul mal s'il luy diſoyt verité, & qu'il lui feroyt tout plain de bien; auſſy que s'il mentoyt il le mećtroyt en priſon pour jamais. Le petit paige, pour avoir

du bien & pour eviter le mal, luy compta tout le faict & luy monſtra les lectres que ſa maiſtreſſe eſcripvoit au preſcheur; dont le mary fut autant eſmerveillé & marry comme il avoyt eſté tout aſſeuré toute ſa vie de la loyaulté de ſa femme, où jamais n'avoyt congneu faulte. Mais luy qui eſtoyt ſaige, diſſimula ſa collere: & pour congnoiſtre du tout l'intention de ſa femme, va faire une reſponſe comme ſi le preſcheur la mercyoit de ſa bonne volunté, luy declarant qu'il n'en avoyt moins de ſon coſté. Le paige ayant juré à ſon maiſtre de mener ſaigement ceſt affaire (1), alla porter à ſa maiſtreſſe la lectre contrefaicte, qui en eut telle joye que ſon mary s'apperceut bien qu'elle avoyt changé ſon viſaige, car en lieu d'enmagrir pour le jeuſne du kareſme, elle eſtoyt plus belle & plus freſche que à kareſme prenant.

Desja eſtoyt la my kareſme que la dame ne laiſſa ne pour paſſion ne pour ſepmaine ſaincte ſa maniere accouſtumée de mander par lectres au preſcheur ſa furieuſe fantaiſye. Et luy ſembloyt quant le preſcheur tournoyt les oeilz du coſté où elle eſtoyt, ou qu'il parloyt de l'amour de Dieu, que tout eſtoyt pour l'amour d'elle; & tant que ſes oeilz povoient

(1) Ms. 7576[2]. Le manuſcrit que nous ſuivons portait: *le paige ayant monſtré à ſon maiſtre le moien de mener ceſte affaire.*

monſtrer ce qu'elle penſoyt elle ne les eſpargnoyt pas. Le mary ne falloyt poinct à lui faire pareille reſponſe. Après Paſques, il luy reſcripvit au nom du preſcheur qui la prioyt luy enſeigner le moien qu'il la peuſt veoir ſecrettement. Elle à qui l'heure tardoyt, conſeilla à ſon mary d'aller viſiter quelques terres qu'ilz avoient dehors; ce qu'il luy promiſt, & demeura caché en la maiſon d'ung ſien amy. La dame ne faillyt poinct d'eſcripre au preſcheur qu'il eſtoyt heure de la venir veoir, parce que ſon mary eſtoit dehors. Le gentil homme voulant experimenter juſques au bout le cueur de ſa femme, s'en alla au preſcheur, le priant pour l'amour de Dieu luy vouloir preſter ſon habit. Le preſcheur qui eſtoit homme de bien, luy diſt que leur reigle le defendoyt & que pour rien ne le preſteroyt pour ſervir en maſques. Le gentil homme l'aſſeura qu'il n'en vouloyt poinct abuſer & que c'eſtoyt pour choſe neceſſaire à ſon bien & ſalut. Le cordelier qui le congnoiſſoyt homme de bien & devot, luy preſta, & avecq ceſt habit qui couvroyt tout le viſaige, en ſorte que l'on ne povoyt veoir les oeilz, print le gentil homme une faulſe barbe & ung faulx nez ſemblables à ceulx du preſcheur, auſſy avecq du liege ſe feyt de ſa propre grandeur (1).

(1) Édit. de 1558 : *& avec du liege en ſes ſouliers ſe feiſt de la propre grandeur du preſcheur.*

s'en ira, dont je vous prie autant que je puis. Le beau pere dist : Mon fils, toute chose est possible au croyant. Croiez vous pas fermement que la bonté de Dieu ne refuse nul qui en foy luy demande grace? — Je le croy, mon pere, dist le gentil homme. — Asseurez vous aussy, mon filz, dist le cordelier, qu'il peut ce qu'il veut & qu'il n'est moins puissant que bon. Allons fortz en foy pour resister à ce lyon rugissant, & lui arracher la proye qui est acquise à Dieu par le sang de son filz Jesus Christ. Ainsy le gentil homme mena cest homme de bien où estoyt sa femme couchée sur ung petit lict; qui fut si estonnée de le veoir pensant que ce fust celluy qui l'avoyt battue, qu'elle entra en merveilleuse collere, mais pour la presence de son mary baissa les oeilz & devint muette. Le mary dist au sainct homme : Tant que je suis devant elle le diable ne la tormente gueres; mais si tost que je m'en iray vous luy gecterez de l'eau benoiste, vous verrez à l'heure le malin esperit faire son office. Le mary le laissa tout seul avecq sa femme & demeura à la porte pour veoir leur contenance. Quand elle ne veid plus personne que le beau pere, elle commencea à cryer comme femme hors du sens, en l'apellant meschant, villain, meurtrier, trompeur. Le beau pere pensant pour vray qu'elle fust possedée d'un malin esperit, luy vouloit prandre la teste pour dire dessus les oraisons, mais elle

l'efgratina & mordeyt de telle forte qu'il fut contrainct de parler de plus loing; & en gectant force eaue benoifte difoyt beaucoup de bonnes oraifons. Quant le mary veid qu'il en avoyt bien faict fon debvoir, entra en la chambre & le mercya de la peyne qu'il en avoyt prinfe; & à fon arrivée fa femme ceffa fes injures & maledictions, & baifa la croix bien doulcement pour la craincte qu'elle avoyt de fon mary. Mais le fainct homme qui l'avoyt veue tant enragée, croyoyt fermement que à fa priere Noftre Seigneur euft gecté le diable dehors, & s'en alla louant Dieu de ce grand miracle. Le mary voiant fa femme bien chaftiée de fa folle fantaifie, ne lui voulut poinct declairer ce qu'il avoyt faict, car il fe contentoyt d'avoir vaincu fon opinion par fa prudence & l'avoir mife en telle forte qu'elle hayoit mortellement ce qu'elle avoyt aymé, & deteftant fa folye fe adonna du tout au mary & au mefnaige mieulx qu'elle n'avoyt faict paravant.

Par cecy, mes dames, povez vous congnoiftre le bon fens d'un mary & la fragilité d'une femme de bien; & je penfe quant vous avez bien regardé en ce mirouer, au lieu de vous fier à vos propres forces, vous aprendrez à vous retourner à celluy en la main duquel gift voftre honneur. — Je fuys bien ayfe, dift Parlamente, de quoy vous eftes devenu prefcheur des dames; & le ferois encores plus fi vous vou-

liez continuer ces beaulx fermons à toutes celles à qui vous parlez. — Toutes les foys, dift Hircan, que vous me vouldrez efcouter, je vous affeure que je n'en diray pas moins. — C'eft à dire, dift Simontault, que quant vous n'y ferez pas il dira aultrement. — Il en fera ce qu'il luy plaira, dift Parlamente, mais je veulx croyre pour mon contentement qu'il dict tousjours ainfy. — A tout le moings l'exemple qu'il a alleguée fervira à celles qui cuydent que l'amour fpirituelle ne foyt poinct dangereufe. Mais il me femble qu'elle l'eft plus que toutes les aultres. — Si me femble il, dift Oifille, que aymer ung homme de bien vertueux & craingnant Dieu n'eft poinct chofe à defprifer, & que l'on n'en peult que mieulx valloir. — Madame, dift Parlamente, je vous prie croyre qu'il n'eft rien plus fot, ne plus ayfé à tromper que une femme qui n'a jamais aymé. Car amour de foy eft une paffion qui a pluftoft faify le cueur que l'on ne s'en advife ; & eft cefte paffion fi plaifante que fi elle fe peut ayder de la vertu pour luy fervir de manteau, à grand peyne fera elle congneue qu'il n'en vienne quelque inconvenient. — Quel inconvenient fçauroit il venir, dift Oifille, d'aymer ung homme de bien? — Madame, refpondit Parlamente, il y a affez d'hommes eftimez hommes de bien; mais eftre hommes de bien envers les dames, garder leur honneur & confcience, je croy que

de ce temps ne s'en trouveroyt point jufques à ung; & celles qui fe fient le croyant autrement, s'en trouvent en fin trompées, & entrent én cefte amityé de par Dieu dont bien fouvent ilz en faillent de par le diable; car j'en ay affez veu qui foubz couleur de parler de Dieu commençoient une amityé dont à la fin fe vouloient retirer, & ne povoient, pour ce que l'honnefte couverture les tenoit en fubjection; car une amour vitieufe de soy mefmes fe defaict, & ne peut durer en ung bon cueur; mais la vertueufe eft celle qui a les liens de foie fi deliez que l'on en eft plus toft prins que l'on ne les peut veoir. — Ad ce que vous dictes, dift Ennafuicte, jamais femme ne vouldroyt aymer homme, mais voftre loy eft fi afpre qu'elle ne durera pas. — Je le fçay bien, dift Parlamente, mais je ne lairray pas pour cella defirer que chafcun fe contentaft de fon mary comme je faictz du mien. Ennafuicte qui par ce mot fe fentyt touchée, en changeant de couleur, luy dift : Vous debvez juger que chacun a le cueur comme vous, ou vous penfez eftre plus parfaicte que toutes les autres. — Or, ce dift Parlamente, de paour d'entrer en difpute, fçachons à qui Hircan donnera fa voix. — Je la donne, dift il, à Ennafuicte pour la recompenfer contre ma femme. — Or puifque je fuis en mon rang, dift Ennafuicte, je n'efpargneray homme ne femme, afin de faire

tout esgal, & voy bien que vous ne povez vaincre vostre cueur à confesser la vertu & bonté des hommes qui me faict reprendre le propos dernier par une semblable histoire.

TRENTE SIXIESME NOUVELLE.

Par le moyen d'une ſalade un preſident de Grenoble ſe vengea d'un ſien clerc du quel ſa femme s'eſtoit amourachée & ſauva l'honneur de ſa maiſon.

C'est que en la ville de Grenoble y avoyt ung preſident dont je ne diray le nom, mais il n'eſtoyt pas françois (1). Il avoyt une bien belle femme, & vivoient enſemble en grande paix. Ceſte femme voiant que ſon mary eſtoyt viel, print en amour ung jeune clerc nommé Nicolas. Quant le mary alloyt au matin au palais, Nicolas entroyt en ſa chambre & tenoyt ſa place; de quoy s'apperceut ung ſerviteur du preſident qui l'avoyt bien ſervy trente ans; & comme loyal à ſon maiſtre ne ſe peut garder de luy dire. Le preſident qui eſtoyt ſaige, ne le voulut croyre legierement, mais diſt qu'il avoyt envye de mectre diviſion entre luy & ſa femme, & que ſi la choſe eſtoyt vraye comme il diſoyt, il la luy pourroit bien monſtrer, & s'il ne la luy monſtroyt, il eſtimeroyt qu'il auroyt controuvé ceſte menſonge pour ſeparer l'amityé

(1) Voir aux éclairciſſements, note F.

de luy & de sa femme. Le varlet l'asseura qu'il luy feroyt veoir ce qu'il luy disoyt; & ung matin, sitost que le president fut allé à la court & Nicolas entré en la chambre, le serviteur envoia l'un de ses compaignons mander à son maistre qu'il povoyt bien venir, & se tint tousjours à la porte pour guetter que Nicolas ne faillist. Le president sitost qu'il veid le signe que luy feyt ung de ses serviteurs, faingnant se trouver mal, laissa la court & s'en alla hastivement en sa maison où il trouva son viel serviteur à la porte de la chambre, l'asseurant pour vray que Nicolas estoyt dedans, qui ne faisoyt gueres que d'entrer. Le seigneur luy dist : Ne bouge de ceste porte, car tu sçays bien qu'il n'y a autre entrée, ne yssue en ma chambre que ceste cy, sinon ung petit cabinet duquel moy seul porte la clef. Le president entra en la chambre & trouva sa femme & Nicolas couchez ensemble, lequel en chemise se gecta à genoux à ses piedz & luy demanda pardon; sa femme de l'autre costé se print à pleurer. Lors dist le president : Combien que le cas que vous avez faict soyt tel que vous povez estimer, si est ce que je ne veulx pour vous que ma maison soyt deshonorée & les filles que j'ay eu de vous desavancées. Parquoy, dist il, je vous commande que vous ne pleurez poinct & oyez ce que je feray; & vous, Nicolas, cachez vous en mon cabinet & ne faictes ung seul bruict. Quant il eut ainsy

faict va ouvrir la porte & appela son viel serviteur, & luy dist : Ne m'as tu pas asseuré que tu me monstrerois Nicolas avecq ma femme ; & sur ta parolle je suys venu icy en dangier de tuer ma pauvre femme ; je n'ay rien trouvé de ce que tu m'as dict. J'ay cherché partout ceste chambre, comme je te veulx montrer ; & en ce disant feyt regarder son varlet soubz les lictz & par tous coustez. Et quant le varlet ne trouva rien, tout estonné dist à son maistre : Il fault que le diable l'ayt emporté, car je l'ay veu entrer icy, & si n'est poinct sailly par la porte, mais je voy bien qu'il n'y est pas. A l'heure le maistre luy dist : Tu es bien malheureux serviteur de vouloir mectre entre ma femme & moi une telle division ; parquoy je te donne congé de t'en aller, & pour tous les services que tu m'as faictz te veulx paier ce que je te doibtz & davantage ; mais va t'en bien tost & te garde d'estre en ceste ville vingt quatre heures passées. Le president luy donna cinq ou six paiemens des années à advenir, & sçachant qu'il estoit loyal, esperoyt luy faire autre bien. Quant le serviteur s'en fut allé pleurant, le president feyt saillyr Nicolas de son cabinet, & après avoir dict à sa femme & à luy ce qu'il luy sembloyt de leur meschanceté, leur defendit de faire aucun semblant à personne ; & commanda à sa femme de s'abiller plus gorgiasement qu'elle n'avoyt accoustumé & se trouver en toutes

compaignyes, dances & feftes, & à Nicolas qu'il euft à faire meilleure chere qu'il n'avoyt faict auparavant, mais que fi toft qu'il luy diroit à l'oreille : Va t'en, qu'il fe gardaft bien de demeurer à la ville trois heures après fon commandement. Et ce faict s'en retourna au palais, fans faire femblant de rien. Et durant quinze jours, contre fa couftume, fe meift à feftoier fes amys & voifins. Et après le bancquet avoyt des tabourins pour faire dancer les dames. Ung jour il voyoit que fa femme ne danfoyt poinct, commanda à Nicolas de la mener dancer, lequel cuydant qu'il euft oblyé les faultes paffées, la mena dancer joieufement. Mais quant la dance fut achevée, le prefident faingnant luy commander quelque chofe en fa maifon, luy dift à l'oreille : Va t'en & ne retourne jamays. Or fut Nicolas bien marry de laiffer fa dame, mais non moins joieulx d'avoir la vie faulve. Après que le prefident eut mis en l'opinion de tous fes parens & amys & de tout le païs, la grande amour qu'il portoyt à fa femme, ung beau jour du moys de may, alla cuyllir en fon jardin une fallade de telles herbes que fi toft que fa femme en euft mangé ne vesquit pas vingt quatre heures, dont il feyt fi grand deuil par femblant que nul ne povoyt foupfonner qu'il fuft occafion de cefte mort ; & par ce moien fe vengea de fon ennemy & faulva l'honneur de fa maifon.

Je ne veulx pas, mes dames, par cela louer la conſcience du preſident, mais oy bien monſtrer la legiereté d'une femme, & la grand patience & prudence d'un homme, vous ſuppliant, mes dames, ne vous courroucer de la verité qui parle quelquefois auſſy bien contre nous que contre les hommes. Et les hommes & les femmes ſont commungs aux vices & vertuz. — Si toutes celles, diſt Parlamente, qui ont aymé leurs varletz eſtoient contrainctes à manger de telles sallades, j'en congnoys qui n'aymeroient poinct tant leurs jardins comme elles font, mais en arracheroient les herbes pour eviter celle qui rend l'honneur à la lignée par la mort d'une folle mere. Hircan, qui devinoyt bien pourquoy elle le diſoyt, reſpondit en collere : Une femme de bien ne doibt jamais juger ung aultre de ce qu'elle ne vouldroyt faire. — Parlamente reſpondit : Sçavoir n'eſt pas jugement & ſottize ; ſi eſt ce que ceſte pauvre femme là porta la peyne que pluſieurs meritent. Et croy que le mary, puiſqu'il s'en vouloit venger, ſe gouverna avecq une merveilleuſe prudence & ſapience. — Et auſſi avecques une grande malice, ce diſt Longarine, & longue & cruelle vengeance, qui monſtroyt bien n'avoir Dieu ne conſcience devant les oeilz. — Et que euſſiez vous doncq voulu qu'il euſt faict, diſt Hircan, pour ſe venger de la plus grande injure que la femme

peut faire à l'homme? — J'euſſe voulu, diſt elle, qu'il l'euſt tuée en ſa collere, car les docteurs dient que le peché eſt remiſſible(1) pour ce que les premiers mouvemens ne ſont pas en la puiſſance de l'homme; parquoy il en euſt peu avoir grace. — Oy, diſt Geburon, mais ſes filles & ſa race eut à jamais porté ceſte notte. — Il ne la debvoit poinct tuer, diſt Longarine, car puiſque ſa grande collere eſtoit passée, elle eut veſcu avecq luy en femme de bien & n'en euſt jamais eſté memoire. — Penſez vous, diſt Saffredent, qu'il fuſt appaiſé pourtant qu'il diſſimulaſt ſa collere? Je penſe quant à moy que le dernier jour qu'il feyt ſa ſallade il eſtoit auſſi courroucé que le premier, car il y en a aucuns deſquelz les premiers mouvemens n'ont jamays intervalle juſques ad ce qu'ilz ayent mys à effect leur paſſion; & me faictes grand plaiſir de dire que les theologiens eſtiment ces pechez là facilles à pardonner, car je ſuys de leur opinion. — Il faict bon regarder à ſes parolles, diſt Parlamente, devant gens ſi dangereux que vous; mais ce que j'ay dict ſe doibt entendre quant la paſſion eſt ſi forte que ſoubdainement elle occupe tant les ſens que la raiſon n'y peult avoir lieu. — Auſſy, diſt Saffredent, je m'arreſte à voſtre parolle & veulx par cela conclure que ung homme bien fort amoureux,

(1) Éd. de 1558 : *que tel peché eſt plus remiſſible.*

quoy qu'il face, ne peult pecher ſinon de peché veniel; car je ſuis ſeur que ſi l'amour le tient parfaictement lié, jamais la raiſon ne ſera eſcoutée ny en ſon cueur ny en ſon entendement. Et ſi nous voulons dire verité, il n'y a nul de nous qui n'ayt experimenté ceſte furieuse follye que je penſe non ſeullement eſtre pardonnée facillement, mais encores je croy que Dieu ne ſe courrouce poinct de tel peché, veu que c'eſt ung degré pour monter à l'amour parfaicte de luy où jamais nul ne monta qu'il n'ayt paſſé par l'eſchele de l'amour de ce monde (1). Car ſainct Jehan dict : Comment aymerez vous Dieu que vous ne voyez poinct ſi vous n'aymez celluy que vous voyez? — Il n'y a ſi beau paſſaige en l'Eſcripture, diſt Oiſille, que vous ne tirez à voſtre propos. Mais gardez vous de faire comme l'arignée qui convertyt toute bonne viande en venyn. Et ſi vous adviſez qu'il eſt dangereux d'alleguer l'Eſcripture ſans propos & neceſſité. — Appelez vous dire verité eſtre ſans propos ne neceſſité? diſt Saffredent. Vous voulez doncques dire que quant en parlant à vous aultres incredules, nous appellons Dieu à noſtre ayde, nous prenons ſon nom en vain; mais

(1) Éd. de 1558 : *par l'eſchelle des tribulations, angoiſes & calamitez de ce monde viſible. Et qui n'ayme ſon prochain & ne luy veult & ſouhaite autant de bien comme à ſoy meſme, qui eſt le lien de perfection.*

s'il y a peché vous seules en debvez porter la peyne, car voz incredulitez nous contraingnent à chercher tous les sermens dont nous nous pouvons adviser. Et encores ne povons nous allumer le feu de charité en voz cueurs de glace. — C'est signe, dist Longarine, que tous vous mentez, car si la verité estoyt en vostre parolle elle est si forte qu'elle vous feroyt croyre. Mais il y a dangier que les filles d'Eve croyent trop tost ce serpent. — J'entends bien Parlamente, dist Saffredent, que les femmes sont innuisibles aux hommes; parquoy je me tairay afin d'escouter à qui Ennasuicte donnera sa voix. — Je la donne, dist elle à Dagoucin, car je croy qu'il ne vouldroyt poinct parler contre les dames. — Pleust à Dieu, dist Dagoucin, qu'elles respondissent autant à ma faveur que je vouldroys parler pour la leur. Et pour vous monstrer que je me suis estudyé de honorer les vertueuses en ramentevant leurs bonnes oeuvres, je vous en voys racompter une; & ne veulx pas nyer, mes dames, que la patience du gentil homme de Pampelune & du president de Grenoble n'ait esté grande, mais la vengeance n'en a esté moindre. Et quant il fault louer ung homme vertueulx, il ne fault poinct tant donner de gloire à une seulle vertu qu'il faille la faire servir de manteau à couvrir ung très grand vice; mais celluy est louable qui pour l'amour de la vertu seulle faict oeuvre ver-

tueuſe, comme j'eſpere vous faire veoir par la patience de vertu d'une dame qui ne ſerchoyt autre fin en toute ſa bonne oeuvre que l'honneur de Dieu & le ſalut de ſon mary.

TRENTE SEPTIESME NOUVELLE.

Madame de Loue par ſa grand' patience & longue attente, gangna ſi bien ſon mary qu'elle le retira de ſa mauvaiſe vie, & vecurent depuis en plus grande amityé qu'auparavant.

Il y avoyt une dame en la maiſon de Loue (1) tant ſaige & vertueuſe qu'elle eſtoyt aymée & eſtimée de tous ſes voiſins. Son mary, comme il debvoyt, ſe fioyt en elle de tous ſes affaires qu'elle conduisoit ſi ſagement que ſa maiſon par ſon moyen devint une des plus riches maiſons & des mieulx meublées qui fut au pays d'Anjou ne de Touraine. Ayant veſcu ainſy longuement avecq ſon mary duquel elle porta pluſieurs beaulx enfans, la felicité à la quelle ſuccede tousjours ſon contraire, commencea à se diminuer pour ce que ſon mary trouvant l'honneſte repos inſuportable, l'abandonna pour chercher ſon travail. Et print une couſtume que auſſy toſt que ſa femme eſtoyt endormie, se levoyt d'auprès d'elle & ne retournoyt qu'il ne fuſt près du matin. La dame de Loue trouva ceſte façon de faire mauvaiſe,

(1) Éd. de 1558 : *Il y avoit une dame en une grande maiſon du royaume de France, dont je tairai le nom.* (Voir aux éclairciſſements, note G.)

tellement que en entrant en une grande jalousie de laquelle ne vouloyt faire femblant, oublya les affaires de la maifon, fa perfonne & fa famille, comme celle qui eftimoyt avoir perdu le fruict de fes labeurs, qui eftoyt le grand amour de fon mary, pour lequel continuer n'y avoyt peyne qu'elle ne portaft voluntiers. Mais l'ayant perdue, comme elle voyoyt, fut fi negligente de tout le demeurant de la maifon que bientoft l'on congneut le dommaige que fon abfence y faifoyt, car fon mary d'un cofté defpendoyt fans ordre, & elle ne tenoyt plus la main au mefnaige, en forte que la maifon fut bien toft rendue fi embrouillée que l'on commenceoyt à coupper les hauts boys (1) & engaiger les terres. Quelcun de fes parens qui congnoiffoit la malladie, luy remonftra la faulte qu'elle faifoit & que fi l'amour de fon mary ne luy faifoyt aymer le proffict de fa maifon, que au moins elle euft regard à fes pauvres enfans, la pitié desquelz luy feyt reprendre fes efpritz; & effaya par tous moyens de regaingner l'amour de fon mary. Et ung jour feyt le guet quant il fe levoyt d'auprès d'elle, & fe leva pareillement avec fon manteau de nuyct, faifoyt faire fon lict & en difant fes heures attendoit le retour de fon mary; & quant il entroyt alloyt au devant de luy le baifer, &

(1) Éd. de 1558 : *à coupper les bois de haulte fuftaye.*

luy portoit ung baſſin & de l'eaue pour laver ſes mains. Luy eſtonné de ceſte nouvelle façon, luy diſt qu'il ne venoyt que du retraict, & que pour cela n'eſtoyt meſtier qu'elle ſe levaſt. A quoy elle reſpondit que combien que ce n'eſtoit pas grand choſe, ſi eſtoit il honneſte de laver ſes mains quant on venoit d'un lieu ord & ſalle, deſirant par là luy faire congnoiſtre & abhominer ſa meſchante vie. Mais pour cela il ne s'en corrigeoit poinct & continua ladicte dame bien ung an ceſte façon de faire. Et quant elle veit que ce moien ne luy ſervoyt de rien, ung jour actendant ſon mary qui demeuroyt plus qu'il n'avoyt de couſtume, luy print envye de l'aller chercher. Et tant alla de chambre en chambre qu'elle le trouva couché en une arriere garde robbe & endormy avecq la plus layde, orde & ſalle chamberiere qui fut leans. Et lors ſe penſa qu'elle lui apprendroit à laiſſer une ſi honneſte femme pour une ſi salle & orde, print de la paille & l'aluma au millieu de la chambre; mais quant elle veid que la fumée euſt auſſi toſt tué ſon mary que eſveillé, le tira par le bras, en criant : Au feu! au feu! Si le mary fut honteux & marry eſtant trouvé par une ſi honneſte femme avecq une telle ordure, ce n'eſtoit pas ſans grande occaſion. Lors ſa femme luy diſt : Monſieur, j'ay eſſayé ung an durant à vous retirer de ceſte malheurté par doulceur & patience, & vous

monstrer que en lavant le dehors vous deviez neſtoier le dedans; mais quant j'ay veu que tout ce que je faisoys estoit de nulle valleur, j'ay mis peyne de me ayder de l'element qui doibt meſtre fin à toutes choses, vous asseurant, monsieur, que si ceste cy ne vous courrige, je ne sçay si une seconde fois je vous pourrois retirer du dangier (1) comme j'ay faict. Je vous supplie de penser qu'il n'est plus grand desespoir que l'amour, & si je n'eusse eu Dieu devant les yeus, je n'eusse poinct enduré ce que j'ay faict. Le mary bien ayse d'en eschapper à si bon compte, luy promist jamais ne luy donner occasion de se tormenter pour luy, ce que très voluntiers la dame creut; & du consentement du mary chassa dehors ce qu'il luy desplaisoyt. Et depuis ceste heure là vesquirent ensemble en si grande amityé que mesmes les faultes passées par le bien qui en estoyt advenu leur estoit augmentation de contentement.

Je vous supplie, mes dames, si Dieu vous donne de telz mariz, que vous ne vous desesperiez poinct jusques ad ce que vous ayez longuement essayé tous les moiens pour les reduire, car il y a vingt quatre heures au jour, esquelles l'homme peult changer d'opinion; & une femme se doibt tenir plus heu-

---

(1) Ms. 7576[2] : *je ne sçai si à une seconde fois, je vous retirerai comme j'ai fait du danger.*

reuſe d'avoir gaingné ſon mary par patience & longue attente, que ſi la fortune & les parens luy en donnoyent ung plus parfaict. — Voila, diſt Oiſille, un exemple qui doibt ſervir à toutes les femmes maryées. — Il prandra ceſt exemple qui vouldra, diſt Parlamente, mais quant à moy il ne me feroyt poſſible d'avoir ſi longue patience, car combien que en tous eſtatz patience ſoyt une belle vertu, j'ay oppinion que en mariage elle ameine enfin inimitié, pour ce que en souffrant injure de ſon ſemblable on eſt contrainct de s'en ſeparer le plus que l'on peult; & de ceſte eſtrangeté là vient ung deſpris de la faulte du deſloyal; & en ce deſpris, peu à peu l'amour diminue, car d'autant ayme l'on la choſe que l'on en eſtime la valleur. — Mais il y a dangier, diſt Ennaſuicte, que la femme impatiente trouve ung mary furieulx qui luy donnera douleur en lieu de patience. — Et que ſçauroyt faire ung mary, diſt Parlamente, que ce qui a eſté racompté en ceſte hiſtoire? — Quoy? diſt Ennaſuicte; battre très bien ſa femme, la faire coucher en la couchette, & celle qu'il aymeroyt au grand lict (1). — Je croy, diſt Parlamente, que une femme de bien ne feroyt poinct ſi marrie d'eſtre battue par collere que d'eſtre deſpriſée pour une qui ne la vault pas; & après avoir porté la peyne de la ſepa-

(1) Voir aux éclairciſſements, note H.

ration d'une telle amityé, ne sçauroit faire le mary chose dont elle se sceust plus soulcier. Et aussy dit le compte que la peyne qu'elle print à la retirer fut pour l'amour qu'elle avoyt à ses enffans, ce que je croy. — Et trouvez vous grand patience à elle, dist Nomerfide, d'aller mectre le feu soubz le lict où son mary dormoyt? — Ouy, dist Longarine; car quant elle veid la fumée elle l'esveilla, & par aventure ce fut où elle feyt plus de faulte, car de telz mariz que ceulx là les cendres en feroient bonnes à faire la buée(1). — Vous estes cruelle, Longarine, ce dist Oisille, mais si n'avez vous pas ainsy vescu avecq le vostre. — Non, dist Longarine, car Dieu mercy ne m'en a pas donné l'occasion, mais de le regreter toute ma vie en lieu de m'en plaindre. — Et si vous eust esté tel, dist Nomerfide, qu'eussiez vous faict? — Je l'aymois tant, dist Longarine, que je croy que je l'eusse tué & me fusse tuée, car morir après telle vengeance m'eust esté chose plus agreable que vivre loyaulment avecq un desloyal. — Ad ce que je voy, dist Hircan, vous n'aymez voz mariz que pour vous. S'ilz vous font selon vostre desir vous les aymez bien, & s'ilz vous font la moindre faulte du monde, ilz ont perdu le labeur de leur sepmaine pour ung sabmedy. Par ainsy voulez vous estre maistres-

(1) Édit. de 1558 : *à faire la lescive.*

ſes dont quant à moy j'en ſuys d'oppinion, mais que tous les mariz s'y accordent. — C'eſt raiſon, diſt Parlamente, que l'homme nous gouverne comme noſtre chef, mais non pas qu'il nous abandonne ou traicte mal. — Dieu a mis ſi bon ordre, diſt Oiſille, tant à l'homme que à la femme, que ſi l'on n'en abbuſe je tiens mariage le plus beau & le plus ſeur eſtat qui ſoyt au monde; & ſuy ſeure que tous ceulx qui ſont icy, quelque myne qu'ilz en facent, en penſent autant. Et d'autant que l'homme ſe dict plus ſaige que la femme, il ſera plus reprins ſi la faulte vient de ſon couſté; mais ayans aſſez mené ce propos, ſçachons à qui Dagoucin donne ſa voix? — Je la donne, diſt il, à Longarine. — Vous me faictes grand plaiſir, diſt elle, car j'ay un compte qui eſt digne de ſuivre le voſtre. Or puiſque nous ſommes à louer la vertueuſe patience des dames, je vous en monſtreray une plus louable que celle de qui a eſté preſentement parlé & de tant plus eſt elle à eſtimer qu'elle eſtoit femme de ville qui de leur couſtume ne ſont nourryes ſi vertueuſement que les autres.

TRENTE HUICTIESME NOUVELLE.

Une bourgeoiſe de Tours pour tant de mauvais traitemens qu'elle avoit receus de ſon mary, luy rendit tant de biens que quittant ſa maitreſſe (qu'il entretenoit paiſiblement) s'en retourna vers ſa femme.

En la ville de Tours y avoyt une bourgeoiſe belle & honneſte (1), laquelle pour ſes vertuz eſtoyt non ſeullement aymée, mais crainćte & eſtimée de ſon mary. Si eſt ce que ſuyvant la fragilité des hommes qui s'ennuyent de manger bon pain, il fut amoureux d'une meſtayere qu'il avoyt. Et ſouvent s'en partoyt de Tours pour aller viſiter ſa meſtayrie où il demeuroit tousjours deux ou trois jours; & quant il retournoyt à Tours il eſtoit tousjours ſi morfondu que ſa pauvre femme avoyt aſſez à faire à le guarir. Et ſi toſt qu'il eſtoyt ſain ne failloyt poinćt à retourner au lieu où pour le plaiſir oblyoyt tous ſes maulx. Sa femme qui ſurtout aymoit ſa vie & ſa ſanté, le voiant revenir ordinairement en ſi mauvais eſtat, s'en alla en la meſtairie où elle trouva la jeune femme que ſon mary aymoyt, à laquelle ſans collere, mais d'un très gratieux courage,

(1) Voir aux éclairciſſemens, note I.

dist qu'elle sçavoyt bien que son mary la venoit veoir souvent, mais qu'elle estoyt mal contante de ce qu'elle le traictoyt si mal qu'il s'en retournoyt tousjours morfondu en la maison. La pauvre femme, tant pour la reverence de sa dame que pour la force de la verité, ne luy peut nyer le faict du quel elle luy requist pardon. La dame voulut veoir le lict & la chambre où son mary couchoyt, qu'elle trouva si froide & sale & mal en poinct qu'elle en eust pitié. Incontinant envoia querir ung bon lict garny de linceux, mante & courtepoincte (1), selon que son mary l'aymoyt; feit accoustrer & tapisser la chambre, luy donna de la vaisselle honneste pour le servir à boyre & à manger; une pippe de bon vin, des dragées & confitures; & pria la mestayere qu'elle ne lui renvoiast plus son mary si morfondu. Le mary ne tarda gueres qu'il ne retournast comme il avoyt accoustumé veoir sa mestayere; & s'esmerveilla fort de trouver son pauvre logis si bien en ordre, & encores plus quant elle luy donna à boyre en une couppe d'argent; & luy demanda dont estoient venuz tous ses biens. La pauvre femme luy dist en pleurant que c'estoyt sa femme qui avoyt eu tant de pitié de son mauvays traictement qu'elle avoyt ainsy meublé sa maison & luy avoyt recommandé sa santé. Luy

(1) Ms. 7576[2] : *garny de linceuls, matelas, &c.*

voiant la grande bonté de ſa femme, que pour tant de mauvais tours qu'il luy avoyt faicts luy rendoyt tant de biens, eſtimant ſa faulte auſſy grande que l'honneſte tour que ſa femme luy avoyt faict. Et après avoir donné argent à ſa meſtayere, la priant pour l'advenir vouloir vivre en femme de bien, s'en retourna à ſa femme à laquelle il confeſſa la debte; & que ſans le moien de ceſte grande doulceur & bonté il eſtoit impoſſible qu'il euſt jamais laiſſé la vie qu'il menoyt; & despuis vesquirent en bonne paix, laiſſant entierement la vie paſſée.

Croyez, mes dames, qu'il y a bien peu de mariz que patience & amour de la femme ne puiſſe gaingner à la longue, ou ilz ſont plus durs qu'une pierre que l'eaue foible & molle par longueur de temps vient à caver. Ce diſt, Parlamente : Voyla une femme ſans cueur, ſans fiel & ſans foie.—Que voullez vous, diſt Longarine, elle experimentoit ce que Dieu commande, de faire bien à ceulx qui ſont mal.—Je penſe, diſt Hircan, qu'elle eſtoit amoureuſe de quelque cordelier qui luy avoit donné en penitence de faire ſi bien traicter ſon mary aux champs, que ce pendant qu'il yroit elle eut le loiſir de le bien traicter en la ville.—Or ça, diſt Oiſille, vous monſtrez bien la malice en voſtre cueur : d'un bon acte faictes ung mauvais jugement. Mais je croy plus toſt qu'elle eſtoit ſi mortiffiée en

l'amour de Dieu, qu'elle ne se soulcyoit plus que du salut de l'ame de son mary. — Il me semble, dist Simontault, qu'il avoyt plus d'occasion de retourner à sa femme quant il avoyt froid en sa mestairie que quant il y estoit si bien traicté. — A ce que je voy, dist Saffredent, vous n'estes pas de l'opinion d'un riche homme de Paris qui n'eust sceu laisser son accoustrement quant il estoit couché avecq sa femme qu'il n'eust esté morfondu; mais quant il alloyt veoir sa chamberiere en la cave, sans bonnet & sans souliers, au fons de l'yver, il ne s'en trouvoyt jamais mal; & si estoit sa femme bien belle & sa chamberiere bien layde. — N'avez vous pas oy dire, dist Geburon, que Dieu ayde tousjours aux folz, aux amoureux & aux yvroignes? Peut estre que cestuy là estoyt luy seul tous les trois ensemble. — Par cela vouldriez vous conclure, dist Parlamente, que Dieu nuyroit aux sages, aux chastes & aux sobres? Ceulx qui par eulx mesmes se peuvent ayder n'ont poinct besoing d'ayde. Car celluy qui a dist qu'il est venu pour les mallades, & non poinct pour les sains, est venu par la loy de sa misericorde secourir à noz infirmitez, rompant les arrestz de la rigueur de sa justice. Et qui se cuyde saige est fol devant Dieu. Mais pour finer vostre sermon, à qui donnera sa voix Longarine? — Je la donne, dist elle, à Saffredent. — J'espere doncques, dist Saffredent, vous monstrer par exemple que Dieu ne

favoriſe pas aux amoureux, car nonobſtant, mes dames, qu'il ayt eſté dict parcydevant que le vice eſt commung aux femmes & aux hommes, ſi eſt ce que l'invention d'une fineſſe ſera trouvée plus promptement & ſubtilement d'une femme que d'un homme, & je vous en diray une exemple.

TRENTE NEUFVIESME NOUVELLE.

Le seigneur de Grignaux delivra sa maison d'un esprit qui avoit tant tormenté sa femme qu'elle s'en estoit absentée l'espace de deus ans.

UNG seigneur de Grignaulx (1) qui estoyt chevalier d'honneur à la Royne de France Anne duchesse de Bretagne, retournant en sa maison dont il avoyt esté absent plus de deux ans, trouva sa femme en une autre terre là auprès; & se enquerant de l'occasion, luy dist qu'il revenoyt ung esperit en sa maison qui les tormentoyt tant que nul n'y povoyt demorer. Monsieur de Grignaulx, qui ne croyoit poinct en bourdes, luy dist que quant ce seroyt le diable mesmes, qu'il ne le craingnoyt; & emmena sa femme en sa maison. La nuict feyt allumer forces chandelles pour veoir plus clairement cest esperit. Et après avoir veillé longuement sans rien oyr, s'endormyt; mais incontinant fut resveillé par ung grand soufflet qu'on luy donna sur la joue, & ouyt une voix cryant : Brenigne, Brenigne (2), laquelle avoit esté sa grand mere. Lors appella sa femme qui couchoyt auprès

(1) Voir aux éclaircissemens, note K.
(2) Éd. de 1558 : *cryant Revigne, Revigne.*

d'eulx pour allumer de la chandelle, parce qu'elles eſtoient toutes eſtainctes, mais elle ne s'oſa lever. Incontinant ſentyt le ſeigneur de Grignaulx qu'on luy oſtoyt la couverture de deſſus luy; & ouyt ung grand bruict de tables, treſteaulx & eſcabelles qui tomboient en la chambre, lequel dura juſques au jour. Et fut le ſeigneur de Grignaulx plus faſché de perdre ſon repos que de paour de l'eſperit, car jamais ne creut que ce fuſt ung eſperit. La nuyct enſuyvant ſe delibera de prendre ceſt eſperit. Et ung peu après qu'il fut couché feyt ſemblant de ronfler très fort, & meit la main toute ouverte près ſon viſaige. Ainſy qu'il attendoit ceſt eſperit, ſentyt quelque choſe approcher de luy, par quoy ronfla plus fort qu'il n'avoit accouſtumé. Dont l'eſperit s'eſprivoya ſi fort qu'il luy bailla ung grand ſoufflet. Et tout à l'inſtant print ledit ſeigneur de Grignaulx la main de deſſus ſon viſage, criant à ſa femme : Je tiens l'eſperit. Laquelle incontinant ſe leva & alluma de la chandelle, & trouverent que c'eſtoyt la chambriere qui couchoyt en leur chambre, laquelle ſe mectant à genoulx leur demanda pardon, & leur promiſt confeſſer verité, qui eſtoyt que l'amour qu'elle avoyt longuement portée à ung ſerviteur de ceans luy avoyt faict entreprendre ce beau miſtere pour chaſſer hors de la maiſon maiſtre & maiſtreſſe, afin que eulx deux qui en avoient toute la garde, euſſent

moien de faire grande chère. Ce qu'ilz faisoient quand ilz eftoient tous feulz. Monfeigneur de Grignaulx qui eftoyt homme affez rude, commanda qu'ilz fuffent batuz en forte qu'il leur fouvint à jamais de l'efperit; ce qui fut faict, & puis chaffez dehors. Et par ce moien fut delivrée la maifon du torment des efperitz qui deux ans durant y avoient joué leur rolle.

C'eft chofe efmerveillable, mes dames, de penfer aux effectz de ce puiffant dieu Amour qui oftant toute craincte aux femmes, leur aprenne à faire toute peyne aux hommes pour parvenir à leur intention. Mais autant que eft vituperable l'intention de la chamberiere, le bon fens du maiftre eft louable qui fçavoyt très bien que l'efperit s'en va & ne retourne plus.—Vrayement, dift Geburon, Amour ne favorifa pas à cefte heure le varlet & la chamberiere; & confeffe que le bon fens du maiftre luy fervyt beaucoup.—Toutesfois, dift Ennafuicte, la chamberiere vefquit long temps par fa fineffe à fon aife.—C'eft ung aife bien malheureux, dift Oifille, quant il eft fondé fur peché, & prent fin par honte & pugnition. —Il eft vray, ma dame, dift Ennafuite, mais beaucoup de gens ont de la douleur & de la peyne pour vivre juftement qui n'ont pas le fens d'avoir en leur vie tant de plaifir que ceulx icy.—Si fuis je de cefte opinion, dift Oifille, qu'il n'y a nul parfaict plaifir fi la con-

ſcience n'eſt en repos. — Comment, diſt Simontault, l'Italien veult maintenir que tant plus le peché eſt grand de tant plus il eſt plaiſant. — Vrayement celluy qui a inventé ce propos, diſt Oiſille, eſt luy meſmes vray diable; parquoy laiſſons le là & ſçachons à qui Saffredent donnera ſa voix. — A qui? diſt il. Il n'y a plus que Parlamente à tenir ſon ranc, mais quant il y en auroit un cent d'autres je luy donneray tousjours ma voix d'eſtre celle de qui nous debvons aprendre. — Or puiſque je ſuys pour mectre fin à la journée, diſt Parlamente, & que je vous promeiz hier de vous dire l'occaſion pourquoy le pere de Rolandine feyt faire le chaſteau où il la tint ſi longtemps priſonniere, je la vois doncques racompter.

QUARANTIESME NOUVELLE.

La seur du comte de Jossebelin après avoir epousé au desceu de son frere un gentil homme qu'il feit tuer, combien qu'il se l'eut souvent souhaité pour beau frere s'il eut esté de mesme maison qu'elle, en grand patience & austerité de vie usa le reste de ses jours en un ermitage.

CE seigneur pere de Rolandine qui s'appelloyt le comte de Jossebelin (1), eut plusieurs seurs, dont les unes furent mariées bien richement, les autres religieuses; & une qui demeura en sa maison sans estre maryée, plus belle sans comparaison que toutes les autres, laquelle aymoit tant son frere que luy n'avoyt femme ny enfans qu'il preferast à elle. Aussy fut demandée en mariage de beaucoup de bons lieux, mais de paour de l'esloigner & par trop aymer son argent, n'y voulut jamais entendre; qui fut la cause dont elle passa grande partie de son aage sans estre mariée, vivant très honestement en la maison de son frere, où il y avoyt ung jeune & beau gentil homme nourry dès son enfance en la dicte maison, lequel creut en sa croissance tant en

(1) Éd. de 1558 : *Ce seigneur pere de Rolandine eut plusieurs soeurs.* (Voir aux éclaircissemens, note L.)

beaulté & vertu qu'il gouvernoit son maistre tout paisiblement, tellement que quant il mandoyt quelque chose à sa seur estoyt tousjours par cestuy là. Et luy donna tant d'auctorité & de privaulté, l'envoyant soir & matin devers sa seur, que à la longue frequentation s'engendra une grande amityé entre eulx. Mais craingnant le gentil homme sa vie s'il offensoyt son maistre, & la damoiselle son honneur, ne prindrent en leur amityé autre contentement que de la parolle jusques ad ce que le seigneur de Jossebelin (1) dist souvent à sa seur qu'il vouldroit qu'il luy eust cousté beaucoup & que ce gentil homme eust esté de maison de mesme elle, car il n'avoyt jamais veu homme qu'il aymast tant pour son beau frere que luy. Il luy redist tant de foys ces propos que les ayans debatuz avecq le gentil homme, estimerent que s'ilz se marioyent ensemble on leur pardonneroit aisement. Et amour qui croyt voluntiers ce qu'il veult, leur feit entendre qu'il ne leur en pourroit que bien venir; & sur ceste esperance conclurent & perfeirent le mariage sans que personne en sceut rien que ung prebstre & quelques femmes.

Et après avoir vescu quelques années au plaisir que homme & femme mariez peuvent prendre ensemble, comme l'un des plus beaux

(1) Éd. de 1558 : *jusques à ce que ce seigneur frere d'elle.*

couples qui fut en la chreſtienté & de la plus grande & parfaicte amityé, Fortune ennuyeuſe de veoir deux perſonnes ſi à leurs ayſes, ne les y voulut ſousfrir, mais leur ſuſcita ung ennemy qui eſpiant ceſte damoiſelle apperceut ſa grande felicité, ignorant toutesfoys le mariage. Et vint dire au ſeigneur de Joſſebelin que le gentil homme auquel il ſe fyoit tant alloyt trop ſouvent en la chambre de ſa ſeur, & aux heures où les hommes ne doibvent entrer. Ce qui ne fut creu pour la premiere foys, de la fiance qu'il avoyt à ſa ſeur & au gentil homme. Mais l'autre rechargea tant de fois, comme celluy qui aymoit l'honneur de la maiſon, qu'on y meiſt ung guet tel que les pauvres gens qui n'y penſoient en nul mal furent surprins : car ung ſoir que le ſeigneur de Joſſebelin fut adverty que le gentil homme eſtoit chez ſa ſeur, s'y en alla incontinant, & trouva les deux pauvres aveuglez d'amour couchez enſemble. Dont le deſpit luy oſta la parolle, & en oſtant ſon eſpée courut après le gentil homme pour le tuer. Mais luy qui eſtoit aiſé de ſa perſonne, s'enfuyt tout en chemiſe, & ne povant eſchapper par la porte ſe gecta par une feneſtre dedans ung jardin. La pauvre damoiſelle tout en chemiſe se gecta à genoulx devant ſon frere & luy diſt : Monſieur, ſaulvez la vie de mon mary, car je l'ay eſpouſé ; & s'il y a offenſe n'en pugniſſez que moy parce que ce qu'il en a faict a eſté à ma

requeſte. Le frere oultré de courroux, ne luy reſpond ſinon : Quant il ſeroyt voſtre mary cent mille foys, ſi le pugnyray je comme ung meſchant ſerviteur qui m'a trompé. En diſant cela, ſe miſt à la feneſtre & cria tout hault que l'on le tuaſt, ce qui fut promptement executé par ſon commandement & devant les oeilz de luy & de ſa ſeur. Laquelle voyant ce piteux ſpectacle au quel nulle priere n'avoyt ſceu remedier, parla à ſon frere comme une femme hors du ſens : Mon frere, je n'ay ne pere ne mere, & ſuys en tel aage que je me puis marier à ma volunté; j'ay choiſy celluy que maintesfoys vous m'avez dict que voul-driez que j'euſſe eſpouſé. Et pour avoir faict par voſtre conſeil ce que je puis ſelon la loy faire ſans vous, vous avez faict mourir l'homme du monde que vous avez le mieulx aymé. Or puisque ainſy eſt que ma priere ne l'a peu garantir de la mort, je vous ſuplie pour toute l'amityé que vous m'avez jamais porté me faire en ceſte meſme heure compaigne de ſa mort, comme j'ay eſté de toutes ſes fortunes. Par ce moien en ſatisfaiſant à votre cruelle & injuſte collere, vous mectrez en repos le corps & l'ame de celle qui ne veult ny ne peult vivre ſans luy. Le frere nonobſtant qu'il fuſt eſmeu juſques à perdre la raiſon, ſi eut il tant de pitié de ſa ſeur que ſans luy accorder ne nyer ſa requeſte, la laiſſa. Et après qu'il eut bien conſideré ce qu'il avoyt faict & entendu que

le gentil homme avoyt espousé sa seur, eust bien voulu n'avoir poinct commis ung tel crime. Si est ce que la craincte qu'il eut que sa seur en demandast justice ou vengeance, luy feit faire ung chasteau au meillieu d'une forest, auquel il la meist; & defendit que aucun ne parlast à elle.

Après quelque temps, pour satisfaire à sa conscience, essaya de la regaingner & luy feyt parler de mariage, mais elle luy manda qu'il luy en avoit donné ung si mauvais desjuner qu'elle ne vouloit plus souper de telle viande; & qu'elle esperoit vivre de telle sorte qu'il ne feroit poinct l'homicide du second mary; car à peyne penseroit elle qu'il pardonnast à ung autre d'avoir faict ung si meschant tour à l'homme du monde qu'il aymoyt le mieulx. Et que nonobstant qu'elle fust foible & impuissante pour s'en venger, qu'elle esperoyt en celluy qui estoyt vray juge & qui ne laisse mal aucun impugny, avecq l'amour du quel seul elle vouloyt user le demorant de sa vie en son hermitage. Ce qu'elle feyt : car jusques à la mort elle n'en bougea, vivant en telle patience & austerité que après sa mort chacun y couroyt comme à une saincte. Et depuis qu'elle fut trespassée, la maison de son frere alloyt tellement en ruyne que de six filz qu'il avoyt n'en demeura ung seul & morurent tous fort miserablement; & à la fin l'heritage demoura, comme vous avez oy

en l'autre compte, à ſa fille Rolandine laquelle avoyt succedé à la priſon faicte pour ſa tante.

Je prie à Dieu, mes dames, que ceſt exemple vous ſoyt ſi profitable que nulle de vous ayt envye de ſoy marier, pour ſon plaiſir, ſans le conſentement de ceulx à qui on doibt porter obeiſſance; car mariage eſt ung eſtat de ſi longue durée qu'il ne doibt eſtre commencé legierement, ne ſans l'opinion de noz meilleurs amys & parens. Encores ne le peult on ſi bien faire qu'il n'y ayt pour le moins autant de peyne que de plaiſir. — En bonne foy! diſt Oiſille, quant il n'y auroyt poinct de Dieu ne loy pour aprendre les filles à eſtre ſaiges, ceſt exemple eſt ſuffiſant pour leur donner plus de reverence à leurs parens que de s'adreſſer à ſe marier à leur volunté. — Si eſt ce, ma dame, diſt Nomerfide, que qui a ung bon jour en l'an n'eſt pas toute ſa vie malheureux. Elle eut le plaiſir de voir & de parler longuement à celluy qu'elle aymoit plus qu'elle meſmes; & puis en eut la joiſſance par mariage, ſans ſcrupule de conſcience. J'eſtime ce contentement ſi grand qu'il me ſemble qu'il paſſe l'ennuy qu'elle porta. — Vous voulez doncques dire, diſt Saffredent, que les femmes ont plus de plaiſir de coucher avecq ung mary que de deſplaiſir de le veoir tuer devant leurs oeilz. — Ce n'eſt pas mon intention, diſt Nomerfide, car je parle-

rois contre l'experience que j'ay des femmes, mais je entends que ung plaisir non accoustumé, comme d'espouser l'homme du monde que l'on ayme le mieulx, doibt estre plus grand que de le perdre par mort qui est chose commune. — Oy, dist Geburon, par mort naturelle, mais ceste cy estoit trop cruelle, car je trouve bien estrange, veu que le seigneur n'estoit son pere ny son mary, mais seullement son frere; & qu'elle estoit en l'aage que les loix permectent aux filles d'eulx marier à leur volunté, comme il osa exercer une telle cruaulté. — Je ne le trouve poinct estrange, dist Hircan, car il ne tua pas sa seur qu'il aymoit tant & sur qui il n'avoit poinct de justice, mais se print au gentil homme lequel il avoyt nourry comme filz & aymé comme frère; & après l'avoir honoré & enrichi à son service, pourchassa le mariage de sa seur, chose qui en rien ne luy apartenoit. — Aussy, dist Nomerside, le plaisir n'est pas commung ny accoustumé que une femme de si grande maison espouse ung gentil homme serviteur par amour. Si la mort est estrange le plaisir aussy est nouveau & d'autant plus grand qu'il a pour son contraire l'oppinion de tous les saiges hommes, & pour son ayde le contentement d'un cueur plain d'amour & le repos de l'ame, veu que Dieu n'y est poinct offensé. Et quant à la mort que vous dictes cruelle, il me semble que puisqu'elle est ne-

ceffaire que la plus briefve eft la meilleure, car on fçayct bien que ce paffaige eft indubitable; mais je tiens heureux ceulx qui ne demeurent poinct longuement aux faulxbourgs, & qui de la felicité qui fe peut feulle nommer en ce monde felicité volent fouldain à celle qui eft eternelle. — Qu'appellez vous les faulxbourgs de la mort? dift Simontault. — Ceulx qui ont beaucoup de tribulations en l'efperit, refpondit Nomerfide; ceulx auffi qui ont efté longuement malades & qui par extremité de douleur corporelle ou fpirituelle font venuz à defprifer la mort & trouver fon heure trop tardive; je dis que ceulx là ont paffé par les faulxbourgs, & vous diront les hoftelleries où ilz ont plus cryé que repofé. Cefte dame ne povoit faillir de perdre fon mary par mort, mais elle a efté exempte par la collere de fon frere de veoir fon mary longuement malade ou fafché. Et elle, convertiffant l'ayfe qu'elle avoyt avecq luy au fervice de Noftre Seigneur, se povoyt dire bien heureufe.—Ne faictes vous poinct cas de la honte qu'elle receut, dift Longarine, & de fa prifon? — J'eftime, dift Nomerfide, que la perfonne qui ayme parfaictement d'un amour joinct au commendement de fon Dieu, ne congnoift honte ny deshonneur, finon quant elle default ou diminue de la perfection de fon amour. Car la gloire de bien aymer ne congnoift nulle honte; & quant à la prifon de fon corps, je

croy que pour la liberté de son cueur qui estoit joincte à Dieu & à son mary, ne la sentoyt poinct, mais estimoit la solitude très grande liberté; car qui ne peult veoir ce qu'il ayme, n'a nul plus grand bien que d'y penser incessamment; & la prison n'est jamais estroicte où la pensée se peult pourmener à son ayse.—Il n'est rien plus vray que ce que dist Nomerfide, dist Simontault, mais celluy qui par fuieur feit ceste separation, se devoyt dire malheureux, car il offensoyt Dieu, l'amour & l'honneur.—En bonne foy, dist Geburon, je m'esbahys des differentes amours des femmes, & voy bien que celles qui ont plus d'amour ont plus de vertu, mais celles qui en ont moins, se voulans faindre vertueuses, le dissimullent.—Il est vray, dist Parlamente, que le cueur honneste envers Dieu & les hommes ayme plus fort que celluy qui est vitieux, & ne crainct poinct que l'on voye le fonds de son intention. — J'ay tousjours oy dire, dist Simontault, que les hommes ne doibvent point estre reprins de pourchasser les femmes, car Dieu a mis au cueur de l'homme l'amour & la hardiesse pour demander, & en celluy de la femme la craincte & la chasteté pour refuser. Si l'homme ayant usé des puissances qui luy sont données a esté puny on luy faict tort.—Mais c'est grand cas, dist Longarine, de l'avoir longuement loué à sa seur; & me semble que ce soyt folye ou

cruaulté à celluy qui garde une fontaine de louer la beaulté de son eaue à ung qui languyt de soif en la regardant, & puis le tuer quant il en veult prendre. — Pour vray, dist Parlamente, le frere fut occasion d'alumer le feu par si doulses parolles qu'il ne debvoit poinct estaindre à coups d'espées. — Je m'esbahys, dist Saffredent, pourquoy l'on trouve mauvays que ung simple gentil homme, ne usant d'autre force que de service & non de suppositions, vienne à espouser une femme de grande maison, veu que les saiges philosophes tiennent que le moindre homme de tous vault myeulx que la plus grande & vertueuse femme qui soyt. — Pour ce, dist Dagoucin, que pour entretenir la chose publicque en paix l'on ne regarde que les degrez des maisons, les aages des personnes & les ordonnances des loix, sans peser l'amour & les vertuz des hommes, afin de ne confondre poinct la monarchye. Et de là vient que les mariages qui sont faictz entre pareils, & selon le jugement des parens & des hommes, sont bien souvent si differens de cueur, de complexions & de conditions, que en lieu de prendre ung estat pour mener à salut, ilz entrent aux faulxbourgs d'enfer. — Aussi en a l'on bien veu, dist Geburon, qui se sont prins par amour, ayant les cueurs, les conditions & complexions semblables, sans regarder à la difference des maisons & de lignaige, qui n'ont pas laissé de s'en repentir;

car ceste grande amityé indiscrete tourne souvent à jalousie & en fureur.—Il me semble, dist Parlamente, que ne l'une ne l'autre n'est louable, mais que les personnes qui se submectent à la volunté de Dieu ne regardent ny à la gloire ny à l'avarice ny à la volupté, mais pour ung amour vertueuse & du consentement des parens, desirent de vivre en l'estat de mariage, comme Dieu & nature l'ordonnent. Et combien que nul estat n'est sans tribulation, si ay je veu ceulx là vivre sans repentance; & nous ne sommes pas si malheureux en ceste compaignie que nul de tous les mariez ne soyt de ce nombre là. Hircan, Geburon, Simontault & Saffredent jurerent qu'ilz s'estoient mariez en pareille intention & que jamais ilz ne s'en estoient repentiz; mais quoy qu'il en fust de la verité celles à qui il touchoit, en furent si contantes que ne povans oyr ung meilleur propos à leur gré, se leverent pour en aller randre graces à Dieu où les religieux estoient prestz à dire Vespres. Le service finy s'en allerent souper non sans plusieurs propos de leurs mariages, qui dura encores tout du long du soir, racomptans les fortunes qu'ilz avoient eues durant le pourchas du mariage de leurs femmes. Mais parce que l'un rompoit la parolle de l'autre, l'on ne peut retenir les comptes tout du long, qui n'eussent esté moins plaisans à escripre que ceulx qu'ilz disoient dans le pré. Ilz y prindrent si grand

plaiſir & ſe amuſerent tant que l'heure de coucher fut plus toſt venue qu'ilz ne s'en apperceurent. La dame Oiſille departyt la compaignye qui s'alla coucher ſi joyeuſement que je penſe que ceulx qui eſtoient mariez ne dormirent pas plus longtemps que les aultres, racomptans leurs amitiez paſſées & demonſtrans la presente. Ainſy ſe paſſa doulcement la nuyct juſques au matin.



CINQUIESME JOURNÉE.

En la cinquiesme journée on devise de la vertu des filles & femmes qui ont eu leur honneur en plus grande recommandation que leur plaisir, de celles aussi qui ont fait le contraire, & de la simplicité de quelques autres.

PROLOGUE.

Quant le matin fut venu, madame Oisille leur prepara ung desjuner spirituel d'un si très bon goust qu'il estoyt suffisant pour fortiffier le corps & l'esperit; où toute la compaignie fut fort attentive en sorte qu'il leur sembloyt bien jamays n'avoir oy sermon qui leur proffitast tant. Et quant ilz ouyrent sonner le dernier coup de la messe s'alerent exercer à la contemplation des sainctz propos qu'ilz avoient entenduz. Après la messe oïe & s'estre ung peu pourmenez, se meirent à table, promectans la journée presente debvoir estre aussi belle que nulle des passées. Et Saffredent leur dist qu'il vouldroit que le pont demorast encores ung mois à faire, pour le plaisir qu'il

prenoyt à la bonne chere qu'ilz faiſoient; mais l'abbé de ceans y faiſoyt faire bonne diligence, car ce n'eſtoit pas ſa conſolation de vivre entre tant de gens de bien en la preſence deſquelz n'oſoyt faire venir ſes pelerines accouſtumées. Et quant ilz ſe furent repoſez quelque temps après diſné, retournerent à leur paſſe temps accouſtumé. Après que chacun eut prins ſon ſiege au pré, demanderent à Parlamente à qui elle donnoyt ſa voix. Il me ſemble, diſt elle, que Saffredent ſçaura bien commencer ceſte journée, car je luy voys le viſaige qui n'a poinct d'envye de nous faire pleurer. — Vous ſerez doncq bien cruelles, mes dames, diſt Saffredent, ſi vous n'avez pitié d'un cordelier dont je vous voys compter l'hiſtoire. Et encores que par celles que aucuns d'entre nous ont cy devant faictes des religieux, vous pourriez penſer que ſont cas advenus aux pauvres damoiſelles dont la facilité de l'execution a faict sans crainte commencer l'entreprinſe; mais affin que vous congnoiſſiez que l'aveuglement de leur folle concupiſcence leur oſte toute craincte & prudente conſideration, je vous en compteray d'un qui advint en Flandres.

QUARANTE ET UNIESME NOUVELLE.

La nuyt de Noel, une damoyſelle ſe preſenta à un cordelier pour eſtre oye en confeſſion, le quel luy bailla une penitence ſi eſtrange que ne la voulant recevoir elle ſe leva de devant luy ſans abſolution; dont ſa maiſtreſſe avertie feit ſouetter le cordelier en ſa cuyſine, puis le renvoya lié & garroté à ſon gardien.

L'ANNÉE que madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray de la part de l'Empereur ſon nepveu, pour traicter la paix entre luy & le Roy très creſtien, de la part duquel ſe trouva ſa mere madame Loïſe de Savoye; & eſtoyt en la compaignye de ladicte dame Marguerite la comteſſe d'Aiguemont qui emporta en ceſte compaignye le bruict d'eſtre la plus belle de toutes les Flamandes (1). Au retour de ceſte grande aſſemblée, s'en retourna la comteſſe d'Aiguemont en ſa maiſon, & le temps des adventz venu, envoya en ung couvent de cordeliers demander ung preſcheur ſuffiſant & homme de bien, tant pour preſcher que pour confeſſer elle & toute ſa maiſon. Le gardien ſercha le plus cru digne qu'il eut de faire tel office, pour les grands biens

(1) Voir aux éclairciſſements, note A.

qu'ilz recepvoient de la maiſon d'Aiguemont & de celle de Fiennes dont elle estoyt. Comme ceulx qui ſur tous autres religieux deſiroient gaingner la bonne eſtime & amityé des grandes maiſons envoyerent ung predicateur le plus apparent de leur couvent; lequel tout le long des adventz feit très bien ſon debvoir; & avoyt la conteſſe grand contentement de luy. La nuyct de Noël, que la conteſſe vouloit recepvoir ſon Createur, feyt venir ſon confeſſeur. Et après s'eſtre confeſſée en une chappelle bien fermée, afin que la confeſſion fuſt plus ſecrette, laiſſa le lieu à ſa dame d'honneur, laquelle après ſoy eſtre confeſſée envoya ſa fille paſſer par les mains de ce bon confeſſeur. Et après qu'elle eut tout dict ce qu'elle ſçavoyt, congneut le beau pere quelque choſe de ſon ſecret, qui luy donna envye & hardieſſe de luy bailler une penitence non accouſtumée. Et luy diſt : Ma fille, voz pechez ſont ſi grandz que pour y ſatisfaire je vous baille en penitence de porter ma corde ſur voſtre chair toute nue. La fille qui ne luy vouloyt desobeyr luy diſt : Baillez la moy, mon pere, & je ne fauldray de la porter. Ma fille, diſt le beau pere, il ne feroyt pas bon de voſtre main, il fault que les myennes propres dont vous debvez avoir l'absolution la vous ayt premierement ſeincte, puis après vous ſerez abſoulte de tous voz pechez. La fille en pleurant reſpond qu'elle n'en feroit

rien. Comment, diſt le confeſſeur, eſtes vous une hereticque qui refusez les penitences ſelon que Dieu & noſtre mere ſaincte Egliſe l'ont ordonné. Je uſe de la confeſſion, diſt la fille, comme l'Egliſe le commande & veulx bien recepvoir l'abſolution & faire la penitence, mais je ne veulx poinct que vous y mectiez les mains; car en ceſte ſorte je refuſe voſtre penitence. Par ainſy, diſt le confeſſeur, ne vous puis je donner l'abſolution. La damoiſelle ſe leva de devant luy, ayant la conſcience bien troublée, car elle eſtoyt ſi jeune qu'elle avoyt paour d'avoir failli au refuz qu'elle avoyt faict au beau pere (1). Quant ce vint après la meſſe, que la conteſſe d'Aiguemont reçut le *corpus Domini*, la dame d'honneur voulant aller après demanda à ſa fille ſi elle eſtoyt preſte. La fille en pleurant diſt qu'elle n'eſtoyt poinct confeſſée. Et qu'avez vous tant faict avecq ce preſcheur, diſt la mère? Rien, diſt la fille, car refuſant la penitence qu'il m'a baillée, m'a refuſé auſſi l'abſolution. La mere s'enquiſt ſaigement, & congneut l'eſtrange façon de penitence que le beau pere vouloit donner à ſa fille; & après l'avoir faict confeſſer à ung aultre, receurent toutes enſemble. Et retour-

(1) Ms. 7576². Le manuſcrit que nous ſuivons portait: *qu'elle avoit paour de faillir au refuz qu'elle avoit faict.* — Dans l'édition de 1558 : *qu'elle avoit peur de faillir par le reffus qu'elle avoit faict au beau pere.*

née la conteſſe de l'egliſe, la dame d'honneur luy feit la plaincte du preſcheur dont elle fut bien marrie & eſtonnée, veue la bonne oppinion qu'elle avoyt de luy. Mais ſon courroux ne la peult garder qu'elle ne riſt bien fort de la nouvelle penitence (1). Si eſt ce que le rire n'empeſcha pas auſſy qu'elle ne le feit prendre & battre en ſa cuiſine, où à force de verges il confeſſa la verité. Et après elle l'envoya piedz & mains liez à ſon gardien, le priant que une aultre fois il baillaſt commiſſion à plus gens de bien de preſcher la parolle de Dieu.

Regardez, mes dames, ſi en une maiſon ſi honnorable ilz n'ont poinct de paour de déclairer leurs follies, qu'ilz peuvent faire aux pauvres lieux où ordinairement ilz vont faire leurs queſtes, où les occaſions leur ſont preſentées ſi facilles que c'eſt miracle quant ils eſchappent ſans ſcandalle. Qui me faict vous prier, mes dames, de tourner voſtre mauvaiſe eſtime en compaſſion. Et penſez que celluy qui aveugle les cordeliers n'eſpargne pas les dames quant il le trouve à propos. — Vrayement, diſt Oiſille, voyla ung bien meſchant cordelier : eſtre religieux, preſtre & predicateur, & uſer de telle villenye, au jour de Noël, en l'egliſe & ſoubz le manteau de confeſſion, qui ſont toutes circonſtances qui ag-

(1) Ms. 7576[2] : *qu'elle n'eut bien envie de rire, vu la nouveleté de la penitence.*

gravent le peché!—Il femble à vous oyr parler, dift Hircan, que les cordeliers doibvent eftre anges ou plus faiges que les aultres (1)? Mais vous en avez tant oy d'exemples que vous les debvez penfer beaucoup pires; & il me femble que ceftuy cy eft bien à excufer, fe trouvant tout feul de nuyct enfermé avecq une belle fille. — Voyre, dift Oifille, mais c'eftoyt la nuyct de Noël. — Et voyla qui augmente fon excufe, dift Simontault, car tenant la place de Jofeph auprès d'une belle vierge, il voulloyt effayer à faire ung petit enfant pour jouer au vif le miftere de la Nativité. — Vrayement, dift Parlamente, s'il euft penfé à Jofeph & à la vierge Marie, il n'eut pas eu la volunté fi mefchante. Toutesfois c'eftoyt ung homme de mauvais vouloir, veu

(1) Au lieu du paffage hardi qui commence ainfi : *Il femble à vous oyr*, jufque *Vrayement, dift Parlamente, s'il eut penfé à Jofeph.* — On lit ce qui fuit dans l'édition de 1558 : *Comment, dift Hircan, penfez vous que les Cordeliers ne foient pas hommes comme vous, & que principalement ceftuy là fe fentant fi proche de cefte jeune damoifelle, que la chair ne luy donnaft pas quelque coup d'efperon.* — Dans l'édition de 1559 de C. Gruget : *Comment, dift Hircan, penfez vous que les Cordeliers ne foient pas hommes comme nous & excufables & principalement ceftuy là fe fentant feul de nuict avec une belle fille. — Vraiment, dift Parlamente, s'il eut penfé à la Nativité de Jefus Chrift qui eftoit reprefentée en ce jour là il n'eut pas eu la volonté fi mechante. — Voire mais, dift Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation avant que de venir à la Nativité.*

que pour ſi peu d'occaſion il faiſoyt une ſi meſchante entreprinſe. — Il me semble, diſt Oiſille, que la conteſſe en feyt ſi bonne punition que ſes compaignons y povoient prendre exemple. — Mais aſſavoir mon, diſt Nomerfide, ſi elle fit bien de ſcandaliſer ainſy ſon prochain; & s'il eut pas myeulx vallu qu'elle luy euſt remonſtré ſes faultes doulcement que de divulguer ainſy ſon prochain. — Je croy, diſt Geburon, que ce euſt eſté bien faict; car il eſt commandé de corriger notre prochain entre nous & luy avant que le dire à personne ny à l'egliſe. Auſſy depuis que ung homme eſt eshonté à grand peyne, jamais ſe peult il amender, parce que la honte retire autant de gens de peché que la conſcience. — Je croy, diſt Parlamente, que envers chacun se doibt uſer le conſeil de l'Evangille ſinon envers ceulx qui la preſchent & font le contraire, car il ne fault poinct craindre à ſcandalizer ceulx qui ſcandalizent tout le monde. Et me ſemble que c'eſt grand merite de les faire congnoiſtre telz qu'ilz ſont, afin que nous ne prenons pas ung doublet pour ung bon rubis. Mais à qui donnera Saffredent ſa voix? — Puiſque vous le demandez, ce ſera à vous meſmes, diſt Saffredent, à qui nul d'entendement ne la doibt refuſer. — Or puiſque vous me la donnez, je vous en voys compter une dont je puis ſervir de tesmoing. Et j'ay toujours oy dire que tant plus la vertu eſt en ung subject debille & foi-

ble aſſailly de ſon très fort & puiſſant contraire, c'eſt à l'heure qu'elle eſt plus louable & ſe monſtre mieulx telle qu'elle eſt; car ſi le fort ſe defend du fort ce n'eſt chofe eſmerveillable, mais ſi le foible en a victoire, il en a gloire de tout le monde. Pour congnoiſtre les perſonnes dont je veulx parler il me ſemble que je feroys tort à la vertu que j'ay veu cachée soubz ung ſi pauvre veſtement que nul n'en tenoyt compte, ſi je ne parlois de celle par laquelle ont eſté faictz des actes ſi honneſtes qui me contrainct le vous racompter.

QUARANTE DEUXIESME NOUVELLE.

Un jeune prince meit son affection en une fille de la quelle, combien qu'elle fut de bas & pauvre lieu, ne peut jamais obtenir ce qu'il en avoyt espéré quelque poursuite qu'il en feit. Par quoy le prince, connoissant sa vertu & honnesteté, laissa son entreprise, l'eut toute sa vie en bonne estime, & luy feit de grands biens, la maryant avec un sien serviteur.

En une des meilleures villes de Touraine demouroyt ung seigneur de grande & bonne maison(1), lequel y avoyt esté nourry. De sa grande jeunesse, des perfections, graces, beaulté & grandes vertuz de ce jeune prince ne vous en diray aultre chose sinon que en son temps ne trouva jamays son pareil. Estant en l'aage de quinze ans, il prenoyt plus de plaisir à courir & chasser que non pas regarder les belles dames. Un jour estant en une eglise, regarda une jeune fille laquelle avoyt aultresfois en son enffance esté nourrye au chasteau où il demeuroyt. Et après la mort de sa mere, son pere se remaria; par quoy elle se retira en Poictou avecq son frere. Ceste fille qui avoyt nom Françoise, avoyt une seur ba-

(1) Voir aux éclaircissements, note B.

ſtarde que ſon pere aymoit très fort; & la maria en ung ſommelier d'eſchanſſonnerye de ce jeune prince dont elle tint auſſi grand eſtat que nul de ſa maiſon. Le pere vint à morir & laiſſa pour le partage de Françoiſe ce qu'il tenoyt auprès de ceſte bonne ville, parquoy après qu'il fut mort elle ſe retira où eſtoit ſon bien. Et à cauſe qu'elle eſtoyt à marier & jeune de ſeize ans, ne ſe vouloyt tenir seulle en ſa maiſon, mais ſe miſt en penſion chez ſa ſeur la ſommeliere. Le jeune prince voiant ceſte fille aſſez belle pour une claire brune, & d'une grace qui paſſoit celle de ſon eſtat, car elle ſembloyt mieulx gentil femme ou princeſſe que bourgeoiſe, il la regarda longuement. Luy qui jamais encor n'avoyt aymé ſentyt en ſon cueur ung plaiſir non accouſtumé. Et quant il fut retourné en ſa chambre s'enquiſt de celle qu'il avoyt vue en l'egliſe, & recongneut que aultresfois en ſa jeuneſſe eſtoit elle allée au chaſteau jouer aux poupines avecq ſa ſeur, à laquelle il la feyt recongnoiſtre. Sa ſeur l'envoya querir & luy feit fort bonne chere, la priant de la venir ſouvent veoir. Ce qu'elle faiſoyt quant il y avoyt quelques nopces ou aſſemblée, où le jeune prince la voyoit tant voluntiers qu'il penſa à l'aymer bien fort. Et pour ce qu'il la congnoiſſoit de bas & pauvre lieu eſpera recouvrer facillement ce qu'il en demandoyt. Mais n'aiant moien de parler à elle luy envoya ung gentilhomme de ſa cham-

bre pour faire ſa praticque. Auquel elle, qui eſtoit ſaige, craingnant Dieu, diſt qu'elle ne croyoit pas que ſon maiſtre qui eſtoyt ſi beau & honneſte prince, ſe amuſaſt à regarder une choſe ſi layde qu'elle, veu que au chaſteau où il demeuroit, il en avoit de ſi belles qu'il ne falloit poinct en chercher par la ville, & qu'elle penſoit qu'il le diſoyt de luy meſmes ſans le commandement de ſon maiſtre. Quant le jeune prince entendit ceſte reſponſe, amour qui ſe attache plus fort où plus il trouve de reſiſtance, luy feit plus chauldement qu'il n'avoyt faict pourſuivre ſon entreprinſe. Et luy eſcripvit une lettre, la priant voulloir entierement croire ce que le gentil homme luy diſoyt. Elle qui ſçavoit très bien lire & eſcripre leut ſa lettre tout du long, à laquelle quelque priere que luy en feiſt le gentil homme n'y voulut jamais reſpondre, diſant qu'il n'appartenoit pas à ſi baſſe perſonne d'eſcripre à ung tel prince, mais qu'elle le ſupplioit ne la penſer ſi ſotte qu'elle eſtimaſt qu'il euſt une telle oppinion d'elle que de luy porter tant d'amityé; & auſſy que s'il penſoyt à cauſe de ſon pauvre eſtat la cuyder avoir à ſon plaiſir, il ſe trompoyt, car elle n'avoit le cueur moins honneſte que la plus grande princeſſe de la chreſtienté, & n'eſtimoit treſor au monde au pris de l'honneſteté & de la conſcience, le ſupliant ne la vouloir empeſcher de toute ſa vie garder ce treſor, car pour mourir

elle ne changeroit d'oppinion. Le jeune prince ne trouva pas ceste responce à son gré ; toutesfois l'en ayma il très fort & ne faillyt de faire mectre tousjours son siege à l'eglise où elle alloyt à la messe ; & durant le service addressoit tousjours ses oeilz à cest ymaige. Mais quant elle l'apperceut changea de lieu & alla en une aultre chapelle, non pour fuyr de le veoir, car elle n'eust pas esté creature raisonnable si elle n'eust pas prins plaisir à le regarder, mais elle craingnoyt estre veue de luy, ne s'estimant digne d'en estre aymée par honneur ou par mariage, ne voulant aussi d'autre part que ce fut par folie & plaisir. Et quant elle veid que en quelque lieu de l'eglise qu'elle se peult mettre, le prince se faisoyt dire la messe tout auprès, ne voulut plus aller en ceste eglise là mais alloit tous les jours à la plus esloignée qu'elle povoyt. Et quant quelques nopces alloient au chasteau ne s'y vouloit plus retrouver, combien que la seur du prince l'envoyast querir souvent, s'excusant sur quelque malladye. Le prince voïant qu'il ne povoyt parler à elle, s'ayda de son sommelier & luy promist de grands biens s'il luy aydoit en ceste affaire ; ce que le sommelier s'offrit voluntiers tant pour plaire à son maistre que pour le fruict qu'il en esperoit. Et tous les jours comptoit au prince ce qu'elle disoyt ou faisoit, mais que surtout fuyoit les occasions qui luy estoient possibles de le veoir. Si est ce que la

grande envye qu'il avoyt de parler à elle à son aise luy feit chercher ung expedient. C'est que ung jour il alla mener ses grandz chevaulx, dont il commençoit bien à sçavoir le mestier, en une grande place, de la ville devant la maison de son sommelier où Françoise demeuroit. Et après avoir faict maintes courses & saulx qu'elle povoyt bien veoir, se laissa tumber de son cheval dedans une grand fange si mollement qu'il ne se feyt poinct de mal, si est ce qu'il se plaingnit assez & demanda s'il y avoyt poinct de logis pour changer ses habillemens. Chacun presentoit sa maison : mais quelcun dist que celle du sommelier estoit la plus prochaine & la plus honneste ; aussy fut elle choisie sur toutes. Il trouva la chambre bien accoustrée & se despouilla en chemise, car tous ses habillemens estoient souillez de la fange ; se meist dedans ung lict. Et quand il veid que chacun fut retiré pour aller querir ses habillemens, excepté le gentil homme, appela son hoste & son hostesse & leur demanda où estoyt Françoise. Ilz eurent bien à faire à la trouver, car si tost qu'elle avoyt veu ce jeune prince entrer en sa maison s'en estoit allée cacher au plus secret lieu de leans. Toutesfois sa seur la trouva, qui la pria ne craindre poinct venir parler à ung si honneste & vertueux prince. Comment, ma seur, dist Françoise, vous que je tiens ma mere, me vouldriez vous conseiller d'aller parler à ung jeune seigneur

duquel vous ſçavez que je ne puis ignorer la volunté? Mais ſa ſeur luy feit tant de remonſtrances & promeſſes de ne la laiſſer ſeulle qu'elle alla avecq elle, portant ung viſaige ſi paſle & desfaict qu'elle eſtoyt plus pour engendrer pitié que concupiſcence. Le jeune prince quant il la veid près de ſon lict, il la print par la main qu'elle avoyt froide & tremblante, & luy diſt : Françoiſe, m'eſtimez vous ſi mauvais homme, ſi eſtrange & cruel que je menge les femmes en les regardant? Pourquoy avez vous prins une ſi grande crainte de celluy qui ne cherche que voſtre honneur & advantaige? Vous ſçavez que en tous lieux qu'il m'a eſté poſſible, j'ay serché de vous veoir & parler à vous; ce que je n'ay pû. Et pour me faire plus de deſpit avez fuy les lieux où j'avois accouſtumé de vous veoir à la meſſe, afin que en tout je n'euſſe non plus de contentement de la veue que j'avois de la parolle. Mais tout cela ne vous a de rien servy, car je n'ay ceſſé que je ne ſoye venu icy par les moïens que vous avez peu veoir; & me ſuys mis au hazard de me rompre le col, me laiſſant tumber voluntairement pour avoir le contentement de parler à vous à mon aiſe. Parquoy je vous prie, Françoise, puiſque j'ay acquis ce loiſir icy avecq ung ſi grand la beur qu'il ne ſoyt poinct inutille, & que je puiſſe par ma grande amour gaingner la voſtre. Et quant il eut long temps actendu ſa reſponſe,

& veu qu'elle avoit les larmes aux oeilz, & la veue contre terre, la tirant à luy le plus qu'il luy fust possible, la cuyda embrasser & baiser. Mais elle luy dist : Non Monseigneur, non, ce que vous cherchez ne se peult faire, car combien que je soye ung ver de terre au pris de vous, j'ay mon honneur si cher que j'aymeroys mieulx mourir que de l'avoir diminué, pour quelque plaisir que ce soyt en ce monde. Et la craincte que j'ay de ceulx qui vous ont veu venir ceans se doubtans de ceste verité, me donne la paour & tremblement que j'ay. Et puis qu'il vous plaist de me faire cest honneur de parler à moy, vous me pardonnerez aussy si je vous respond selon que mon honneur me le commande. Je ne suis point si sotte, Monseigneur, ne si aveuglée que je ne voie & congnoisse bien la beaulté & graces que Dieu a mises en vous ; & que je ne tienne la plus heureuse du monde celle qui possedera le corps & l'amour d'un tel prince. Mais de quoy me sert tout cela puisque ce n'est pour moy ne pour femme de ma sorte ; & que seullement le desirer seroyt à moy parfaicte folye? Quelle raison puis je estimer qui vous faict adresser à moy, sinon que les dames de vostre maison, lesquelles vous aymez si la beaulté & la grace est aymée de vous, sont si vertueuses que vous n'osez leur demander ne esperer avoir d'elles ce que la petitesse de mon estat vous faict esperer

avoir de moy? Et ſuis ſeure que quant de telles perſonnes que moy auriez ce que demandez, ce ſeroyt ung moïen pour entretenir voſtre maiſtreſſe deux heures davantaige, en luy comptant voz victoires au dommaige des plus foibles. Mais il vous plaira, Monſeigneur, penſer que je ne ſuis de ceſte condition. J'ay eſté nourrye en voſtre maiſon, où j'ay aprins que c'eſt d'aymer; mon pere & ma mere ont eſté voz bons ſerviteurs. Parquoy il vous plaira, puiſque Dieu ne m'a faict princeſſe pour vous eſpouſer, ne d'eſtat pour eſtre tenue à maiſtreſſe & amye, ne me vouloir mectre en rang des pauvres malheureuſes, veu que je vous deſire & eſtime celluy des plus heureux princes de la chreſtienté. Et ſi pour voſtre paſſe temps vous voulez des femmes de mon eſtat vous en trouverez aſſez en ceſte ville de plus belles que moy sans comparaiſon qui ne vous donneront la peyne de les prier tant. Arreſtez vous doncques à celles à qui vous ferez plaiſir en acheptant leur honneur, & ne travaillez plus celle qui vous ayme plus que ſoy meſmes. Car s'il falloit que voſtre vie ou la myenne fuſt aujourdhuy demandée de Dieu, je me tiendroys bien heureuſe d'offrir la myenne pour ſaulver la voſtre, car ce n'eſt faulte d'amour qui me faict fuyr voſtre preſence, mais c'eſt plus toſt pour en avoir trop à voſtre conſcience & à la myenne : car j'ay mon honneur plus cher que

ma vie. Je demeureray s'il vous plaist, Monseigneur, en vostre bonne grace, & prieray toute ma vie Dieu pour vostre prosperité & santé. Il est bien vray que cest honneur que vous me faictes me sera entre les gens de ma sorte mieulx estimer, car qui est l'homme de mon estat après vous avoir veu que je daignasse regarder? Par ainsy demeurera mon cueur en liberté synon de l'obligation où je veulx à jamais estre de prier Dieu pour vous, car aultre service ne vous puis je jamais faire. Le jeune prince voïant ceste honneste responce, combien qu'elle ne fust selon son desir si ne la povoyt moins estimer qu'elle estoit. Il feyt ce qu'il luy fut possible pour luy faire croire qu'il n'aymeroit jamais femme qu'elle, mais elle estoyt si saige que une chose si desraisonnable ne povoit entrer en son entendement. Et durant ces propos, combien que souvent on dist que ses habillemens estoient venuz du chasteau, avoyt tant de plaisir & d'aise qu'il feyt dire qu'il dormoyt jusques ad ce que l'heure du souppé fut venue, où il n'osoit faillir à sa mère qui estoit une des plus saiges dames du monde. Ainsy s'en alla le jeune homme de la maison de son sommelier, estimant plus que jamais l'honnesteté de ceste fille. Il en parloyt souvent au gentil homme qui couchoyt en sa chambre lequel pensant que argent faisoyt plus que amour luy conseilla de faire offrir à ceste fille quelque hon-

neste somme pour se condescendre à son voulloir. Le jeune prince, duquel la mere estoyt le tresorier, n'avoyt que peu d'argent pour ses menuz plaisirs qu'il print avecq tout ce qu'il peut emprunter, & se trouva la somme de cinq cens escuz qu'il envoia à ceste fille par le gentil homme, la priant de vouloir changer d'opinion. Mais quant elle veid le present dist au gentil homme : Je vous prie, dictes à Monseigneur que j'ay le cueur si bon & si honneste que s'il falloyt obeyr ad ce qu'il me commande la beaulté & les graces qui sont en luy m'auroient desja vaincue; mais là où ilz n'ont eu puissance contre mon honneur tout l'argent du monde n'y en sçauroit avoir, lequel vous luy ramporterez, car j'ayme mieulx l'honneste pauvreté que tous les biens qu'on sçauroit desirer. Le gentil homme voïant ceste rudesse pensa qu'il la falloyt avoir par cruaulté; & vinct à la menasser de l'auctorité & puissance de son maistre. Mais elle en riant luy dist : Faictes paour de luy à celles qui ne le congnoissent poinct, car je sçay bien qu'il est si saige & si vertueux que telz propos ne viennent de luy; & suys seure qu'il vous desadvouera quant vous les compterez. Mais quant il seroyt ainsi que vous le dictes il n'y a torment ne mort qui me sceut faire changer d'opinion; car comme je vous ay dict puis qu'amour n'a tourné mon cueur tous les maulx ne tous les biens que l'on sçauroit

donner à une perſonne ne me ſçauroient deſtourner d'un pas du propos où je ſuis. Ce gentil homme qui avoit promis à ſon maiſtre de la luy gaigner, luy porta ceſte reſponſe avecq ung merveilleux deſpit & le perſuada à pourſuyvre par tous moïens poſſibles, luy diſant que ce n'eſtoit poinct ſon honneur de n'avoir ſceu gaingner une telle femme. Le jeune prince qui ne voulloyt point uſer d'autres moïens que ceulx que l'honneſteté commande, & craingnant auſſy que s'il en eſtoyt quelque bruict & que ſa mere le ſceut, elle auroyt occaſion de s'en courroucer bien fort, n'oſoyt rien entreprendre juſques ad ce que ſon gentil homme luy bailla ung moïen ſi aiſé qu'il penſoyt desja le tenir. Et pour l'executer parleroyt au ſommelier lequel deliberé de ſervir ſon maiſtre en quelque façon que ce fut, pria ung jour ſa femme & ſa belle ſeur d'aller viſiter leurs vendanges en une maiſon qu'il avoyt auprès de la foreſt; ce qu'elles luy promirent. Quant le jour fut venu, il le feit ſçavoir au jeune prince lequel ſe delibera d'y aller tout ſeul avecq ce gentil homme; & feit tenir ſa mulle prete ſecretement pour partir quant il en ſeroyt heure. Mais Dieu voulut que ce jour là ſa mere accouſtroit ung cabinet le plus beau du monde; & pour luy ayder avoyt avecq elle tous ſes enfans. Et là s'amuſa ce jeune prince juſques ad ce que l'heure promiſe fut paſſée. Si ne tint il à ſon

ſommelier lequel avoyt mené ſa ſeur en ſa maiſon en crouppe derriere luy ; & feit faire la mallade à ſa femme en ſorte que ainſi qu'ilz eſtoient à cheval luy vint dire qu'elle n'y ſçauroit aller. Et quant il veid que l'heure tardoit que le prince debvoit venir, diſt à ſa belle ſeur : Je croy bien que nous povons retourner à la ville. Et qui nous en garde? diſt Françoiſe. C'eſt, ce diſt le ſommelier, que j'atendoys icy Monſeigneur qui m'avoyt promis de venir. Quant ſa ſeur entendit ceſte meſchanceté, luy diſt : Ne l'attendez poinct, mon frere, car je ſçay bien que pour aujourdhuy il ne viendra poinct. Le frere la creut & la ramena. Et quant elle fut en la maiſon, monſtra ſa colere extreme en diſant à ſon beau frere qu'il eſtoit le varlet du diable qu'il faiſoyt plus qu'on ne luy commandoyt. Car elle eſtoit aſſeurée que c'eſtoyt de ſon invention & du gentil homme, & non du jeune prince duquel il aymoit mieulx gaingner de l'argent en le confortant en ſes follies que de faire office de bon ſerviteur; mais que puis qu'elle le congnoiſſoyt tel, elle ne demeureroit jamais en ſa maiſon. Et ſur ce elle envoïa querir ſon frere pour la mener en ſon pays & ſe deſlogea incontinent d'avecq ſa ſeur. Le ſommelier aïant failly à ſon entreprinſe s'en alla au chaſteau pour entendre à quoi il tenoyt que le jeune prince n'eſtoit venu; & ne fut gueres là qu'il ne le trouvaſt ſur ſa mulle tout ſeul

avecq le gentil homme en qui il se fyoit & luy demanda : Et puis est elle encores là? Il luy compta tout ce qu'il avoyt faict. Le jeune prince fut bien marry d'avoir failly à sa deliberation qu'il estimoit estre le moïen dernier & extreme qu'il povoyt prendre là. Et voïant qu'il n'y avoyt plus de remede la chercha tant qu'il la trouva en une compaignye où elle ne povoyt fuyr, qui se courroucea fort à elle des rigueurs qu'elle luy tenoyt & de ce qu'elle vouloyt laisser la compaignye de son frere; laquelle luy dist qu'elle n'en avoyt jamais trouvé une pire ne plus dangereuse pour elle; & qu'il estoyt bien tenu à son sommelier veu qu'il ne le servoyt seullement du corps & des biens mais aussi de l'ame & de la conscience. Quant le prince congnut qu'il n'y avoyt aultre remede delibera de ne l'en prescher plus & l'eut toute sa vie en bonne estime. Ung serviteur du dict prince voïant l'honnesteté de ceste fille, la voulut espouser, à quoy jamais ne se voulut accorder sans le commandement & congé du jeune prince auquel elle avoyt mis toute son affection; ce qu'elle luy feit entendre. Et par son bon vouloir fut faict le mariage où elle a vescu toute sa vie en bonne reputation. Et luy a fait le jeune prince beaucoup de grans biens (1).

---

(1) Ms. 7576[a]. Cette phrase manquait dans le manuscrit que nous suivons.

Que dirons nous icy, mes dames? Avons nous le cueur ſi bas que nous facions noz ſerviteurs noz maiſtres, veu que ceſte cy n'a ſceu eſtre vaincue ne d'amour ne de torment. Je vous prie que à ſon exemple nous demorions victorieuſes de nous meſmes, car c'eſt la plus louable victoire que nous puiſſions avoir. — Je ne voy que ung mal, diſt Oiſille, que les actes vertueux de ceſte fille n'ont eſté du temps des hiſtoriens, car ceulx qui ont tant loué leur Lucreſſe l'euſſent laiſſé au bout de la plume pour eſcripre bien au long les vertuz de ceſte cy. — Pour ce que je les trouve ſi grandes que je ne les pourrois croyre, ſans le grand ſerment que nous avons faict de dire verité, telle que vous la peignez, diſt Hircan, car vous avez veu aſſez de mallades deſgouttez de laiſſer les bonnes & ſalutaires viandes pour manger les mauvaiſes & dommageables. Auſſy peult eſtre que ceſte fille avoyt quelque gentil homme comme elle qui luy faiſoyt deſpriſer toute nobleſſe. Mais Parlamente reſpondit à ce mot que la vie & la fin de ceſte fille monſtroient que jamais n'avoyt eu oppinion à homme vivant que à celluy qu'elle aymoit plus que ſa vie mais non pas plus que ſon honneur.— Oſtez ceſte opinion de voſtre fantaiſye, diſt Saffredent, & entendez d'où eſt venu ce terme d'honneur quant aux femmes, car peult eſtre que celles qui en parlent tant ne ſçavent pas l'invention de ce nom. Sçachez

que au commencement que la malice n'estoit trop grande entre les hommes, l'amour y estoyt si naifve & forte que nulle dissimullation n'y avoit lieu. Et estoit plus loué celluy qui plus parfaictement aymoyt. Mais quant l'avarice & le peché vindrent saisir le cueur & l'honneur, ilz en chasserent dehors Dieu & l'amour; & en leur lieu prindrent amour d'eulx mesmes hypocrisie & fiction. Et voïant les dames nourir en leur cueur ceste vertu de vraye amour & que le nom d'ypocrisye estoit tant odieux entre les hommes luy donnerent le surnom d'honneur, tellement que celles qui ne povoient avoir en elles ceste honnorable amour disoient que l'honneur le leur desfendoit, & en ont faict une si cruelle loy que mesmes celles qui ayment parfaictement dissimullent estimant vertu estre vice; mais celles qui sont de bon entendement & de sain jugement ne tumbent jamais en telles erreurs, car ilz congnoissent la difference des tenebres & de lumiere; & que leur vray honneur gist à monstrer la pudicité du cueur qui ne doibt vivre que d'amour & non poinct se honorer du vice de dissimullation. — Toutesfois, dist Dagoucin, on dit que l'amour la plus secrete est la plus louable.— Ouy secrete, dist Simontault, aux oeilz de ceulx qui en pourroient mal juger, mais claire & congneue au moins aux deux personnes à qui elles touchent — Je l'entendz ainsy, dist Dagoucin, encores vaul-

droit elle mieulx d'eſtre ignorée d'un coſté que entendue d'un tiers & je croy que ceſte femme là aymoit d'autant plus fort qu'elle ne le declaroit poinct. — Quoy qu'il y ayt, diſt Longarine, il fault eſtimer la vertu dont la plus grande eſt à vaincre ſon cueur. Et voiant les occaſions que ceste fille avoyt d'oblier ſa conſcience & ſon honneur, & la vertu qu'elle eut de vaincre ſon cueur & ſa volunté & celluy qu'elle aymoit plus qu'elle meſmes, avecq toutes les occaſions & moyens qu'elle en avoyt, je dictz qu'elle ſe povoyt nommer la forte femme. Puis que vous eſtimez la grandeur de la vertu par la mortisfication de ſoy meſmes je dictz que ce ſeigneur eſtoyt plus louable qu'elle, veu l'amour qu'il luy portoyt, la puiſſance, occaſion & moïen qu'il en avoyt; & toutesfoys ne voulut poinct offenſer la reigle de vraie amityé qui eſgalle le prince & le pauvre, mais uſa des moïens que l'honneſteté permect. — Il y en a beaucoup, diſt Hircan, qui n'euſſent pas faict ainſy. — De tant plus eſt il à eſtimer, diſt Longarine, qu'il a vaincu la commune malice des hommes, car qui peut faire mal & ne le faict poinct ceſtuy là eſt bien heureux. — A ce propos, diſt Geburon, vous me faictes ſouvenir d'une qui avoyt plus de craincte d'offenſer les oeilz des hommes qu'elle n'avoyt Dieu, ſon honneur ne l'amour. — Or je vous prie, diſt Parlamente, que vous nous la comptiez & je vous

donne ma voix. — Il y a, dift Geburon, des perſonnes qui n'ont poinct de Dieu; ou s'ilz en croyent quelcun, l'eſtiment quelque choſe ſi loing d'eulx qui ne peult veoir ny entendre les mauvaiſes oeuvres qu'ilz font; & encores qu'ilz les voient penſent qu'il ſoyt nonchaillant qu'il ne les pugniſſe poinct comme ne ſe ſoucyant des choſes de ça bas. Et de ceſte opinion meſmes eſtoit une damoiſelle de laquelle pour l'honneur de la race je changeray le nom, & la nommeray Jambicque (1). Elle diſoit ſouvent que la perſonne qui n'avoyt à faire que de Dieu eſtoit bien heureuſe ſi au demeurant elle povoyt bien conſerver ſon honneur devant les hommes. Mais vous verrez, mes dames, que ſa prudence ne ſon hypocriſie ne l'a pas garantye que ſon ſecret n'ayt eſté revellé, comme vous verrez par ſon hiſtoire où la verité ſera dicte tout du long, hors mis les noms des perſonnes & des lieux qui ſeront changez.

---

(1) Éd. de 1558 : *& la nommeray Camille.*

QUARANTE TROISIESME NOUVELLE.

Jambicque preferant la gloire du monde à sa conscience se voulut faire devant les hommes autre qu'elle n'estoit; mais son amy & serviteur, decouvrant son hypocrisye par le moyen d'un petit trait de craye, revela à un chacun la malice qu'elle metoit si grand peine de cacher.

En ung très beau chasteau demoroit une grande princesse & de grande auctorité; & avoyt en sa compaignye une damoiselle nommée Jambicque (1) fort audatieuse, de laquelle la maistresse estoit si fort abusée qu'elle ne faisoyt rien que par son conseil, l'estimant la plus saige & vertueuse damoiselle qui fut poinct de son temps. Ceste Jambicque reprouvoyt tant la folle amour que quant elle voyoit quelque gentil homme amoureux de l'une de ses compaignes elle les reprenoit fort aigrement & en faisoyt si mauvais rapport à sa maistresse que souvent elle les faisoyt tanser; dont elle estoyt beaucoup plus craincte que aymée de toute la compaignye. Et quant à elle jamais ne parloyt à homme sinon tout hault & avecq une grande audace, tellement

(1) Ms. 7576[2] : *nommée Camele.* — Éd. de 1558 : *nommée Camille.* (Voir aux éclaircissements, note C.)

qu'elle avoyt le bruict d'estre ennemye mortelle de tout amour, combien que le contraire estoyt en son cueur (1). Car il y avoyt ung gentil homme au service de sa maistresse dont elle estoyt si fort prinse qu'elle n'en povoyt plus porter. Si est ce que l'amour qu'elle avoyt à sa gloire & reputation la faisoyt en tout dissimuller son affection. Mais après avoir porté ceste passion bien ung an, ne se voulant soulaiger, comme les aultres qui ayment, par le regard & la parolle, brusloyt si fort en son cueur qu'elle vint chercher le dernier remede. Et pour conclusion advisa qu'il valloyt mieulx (2) satisfaire à son desir & qu'il n'y eust que Dieu seul qui congneut son cueur que de le dire à ung homme qui le povoyt reveler quelque fois.

Après ceste conclusion prinse, ung jour jour qu'elle estoyt en la chambre de sa maistresse regardant sur une terrasse, veit pourmener celluy qu'elle aymoit tant; & après l'avoir regardé si longuement que le jour qui se couchoyt en emportoyt avec luy la veue, elle appella ung petit paige qu'elle avoyt, & en luy monstrant le gentil homme, luy dist: Voyez vous bien cestuy là qui a ce pourpoint

---

(1) Ms. 7576[2]. Le manuscrit que nous suivons & l'édition de 1558 portait : *combien qu'elle estoit contraire à son cueur.*

(2) Ms. 7576[2] : *& print conclusion qu'il valoit mieus, &c.*

de ſatin cramoiſy, & ceſte robbe fourrée de loups cerviers? Allez luy dire qu'il y a quelcun de ſes amys qui veult parler à luy en la gallerie du jardin de ceans. Et ainſy que le paige y alla, elle paſſa par la garderobbe de ſa maiſtreſſe, & s'en alla en ceſte gallerie, ayant mis ſa cornette baſſe & ſon touret de nez. Quant le gentil homme fut arrivé où elle eſtoyt, elle va incontinant fermer les deux portes par où on povoyt venir ſur eulx, & ſans oſter ſon touret de nez, en l'embraſſant bien fort, luy va dire le plus bas qu'il luy fut poſſible : Il y a long temps, mon amy, que l'amour que je vous porte m'a faict deſirer de trouver lieu & occaſion de vous povoir veoir; mais la crainđte de mon honneur a eſté pour un temps ſi forte, qu'elle m'a contrainđte malgré ma volunté de diſſimuller ceſte paſſion. Mais en la fin la force d'amour a vaincu la crainđte : & par la congnoiſſance que j'ay de voſtre honneſteté, ſi vous me voulez promeđtre de m'aymer & de jamais n'en parler à perſonne, ne vous vouloir enquerir de moy qui je ſuys, je vous aſſeureray bien que je vous feray loyalle & bonne amye, & que jamais je n'aymeray autre que vous. Mais j'aymerois mieux morir que vous ſceuſſiez qui je ſuys. Le gentil homme luy promiſt ce qu'elle demandoyt, qui la rendit très facille à luy rendre la pareille, c'eſt de ne luy refuſer choſe qu'il voulſiſt prendre. L'heure eſtoyt

de cinq & six en yver, qui entierement luy ostoit la veue d'elle, en touchant ses habillemens, trouva qu'ilz estoient de veloux qui en ce temps là ne se portoit à tous les jours sinon par les femmes de grande maison & d'auctorité. En touchant ce qui estoyt dessoubz autant qu'il en povoyt prendre jugement par la main, ne trouva rien qui ne fust en très bon estat, nect & en bon poinct. Si mist peine de luy faire la meilleure chere qu'il luy fust possible. De son costé elle n'en feit moins. Et congneut bien le gentil homme qu'elle estoit mariée.

Elle s'en voulut retourner incontinant de là où elle estoyt venue, mais le gentil homme luy dist : J'estime beaucoup le bien que sans merite vous m'avez donné, mais j'estimeray plus celluy que j'auray de vous à ma requeste. Je me tiens si satisfaict d'une telle grace que je vous supplye me dire si je ne doibtz pas esperer encores ung bien semblable ; & en quelle sorte il vous plaira que j'en use, car veu que je ne vous puys congnoistre je ne sçay comment le pourchasser. Ne vous soulciez, dist la dame, mais asseurez vous que tous les soirs, avant le souper de ma maistresse, je ne fauldray de vous envoïer querir : mais que à l'heure vous soïez sur la terrace où vous estiez tantost. Je vous manderay seullement qu'il vous souvienne de ce que vous avez promis : par cela entendez vous que je vous attendz en ceste gallerie. Mais si vous oyez parler d'aller

à la viande vous pourrez bien pour ce jour vous retirer ou venir en la chambre de noftre maiftreffe. Et fur tout je vous prie ne chercher jamais de me congnoiftre fi vous ne voulez la feparation de noftre amityé. La damoifelle & le gentil homme fe retirerent tous deux, chacun en leur lieu. Et continuerent longuement cefte vie fans ce qu'il s'apperceut jamays qui elle eftoyt dont il entra en une grande fantaifye penfant en luy mefme qui fe povoit eftre; car il ne penfoyt poinct qu'il y eut femme au monde qui ne voullut eftre vue & aymée. Et fe doubta que ce fut quelque maling efperit, ayant oy dire à quelque fot prefcheur que qui auroit veu le diable au vifaige l'on ne aymeroit jamais (1). En cefte doubte là fe delibera de fçavoir qui eftoyt cefte là qui luy faifoyt fi bonne chere; & une aultrefoys qu'elle le manda porta avecq luy de la craye, dont en l'embraffant luy en feyt une marque sur l'efpaulle par derriere, fans qu'elle s'en apperceut; & incontinant qu'elle fut partye s'en alla haftivement le gentil homme en la chambre de fa maiftreffe & fe tint auprès de la porte pour regarder le derriere des efpaules de celles qui y entroient. Entre aultres veit entrer cefte Jambicque avecq une telle audace qu'il craingnoyt de la regarder comme les aultres fe

(1) Ms. 7576[2] : *que qui auroit vu le diable au visage ne l'aimeroit jamais.*

tenant très asseuré que ce ne povoyt elle estre. Mais ainsy qu'elle se tournoyt advisa sa craye blanche, dont il fut si estonné qu'à peyne povoyt il croyre ce qu'il voyoit. Toutesfoys ayant bien regardé sa taille qui estoit semblable à celle qu'il touchoit, les façons de son visage qui au toucher se peuvent congnoistre, congneut certainement que c'estoyt elle; dont il fut très aise de veoir que une femme qui jamais n'avoit eu le bruict d'avoir serviteur, mais avoit tant refusé d'honnestes gentilz hommes, s'estoyt arrestée à luy seul. Amour qui n'est jamays en ung estat, ne peult endurer qu'il vesquit longuement en ce repos; & le meist en telle gloire & esperance qu'il se delibera de faire congnoistre son amour, pensant que quant elle seroyt congneue elle auroyt occasion d'augmenter. Et ung jour que ceste grande dame alloyt au jardin, la damoiselle Jambicque s'en alla pourmener en une aultre allée. Le gentil homme la voïant seulle, s'advancea pour l'entretenir, & faingnant ne l'avoir poinct veue ailleurs, luy dist : Madamoiselle, il y a long temps que je vous porte une affection sur mon cueur laquelle pour paour de vous desplaire ne vous ay osé reveller; dont je suis si mal que je ne puis plus porter ceste peyne sans morir, car je ne croy pas que jamais homme vous sceut tant aymer que je faitz. La damoiselle Jambicque ne le laissa pas achever son propos, mais luy dist avecq

une très grande collere : Avez vous jamais oy dire ne veu que j'aye eu amy ne ſerviteur? Je ſuis ſeure que non & m'esbahys dont vous vient ceſte hardieſſe de tenir telz propos à une femme de bien comme moy, car vous m'avez aſſez hantée ceans pour congnoiſtre que jamais je n'aymeray autre que mon mary; & pour ce gardez vous de plus continuer ces propoz. Le gentil homme voyant une ſi grande fiction ne ſe peut tenir de ſe prendre à rire & de luy dire : Madame, vous ne m'eſtes pas tousjours ſi rigoureuſe que maintenant; de quoy vous ſert de uſer envers moy de telle diſſimullation? Ne vault il pas mieulx avoir une amitié parfaicte que imparfaicte? Jambicque luy reſpondit : Je n'ay amityé à vous parfaicte ne imparfaicte ſinon comme aux autres ſerviteurs de ma maiſtreſſe; mais ſi vous continuez les propoz que vous m'avez tenu je pourray bien avoir telle hayne qu'elle vous nuyra (1). Le gentil homme pourſuivyt encores ſon propos & luy diſt : Et où eſt la bonne chere que vous me faictes quant je ne vous puys veoir? Pourquoy m'en privez vous maintenant, que le jour me monſtre voſtre beaulté accompaignée d'une parfaicte & bonne grace? Jambicque faiſant un grand ſigne de la croix, luy diſt : Vous avez perdu voſtre entendement, ou vous eſtes le

(1) Ms. 7576² & éd. de 1558 : *qu'elle vous cuira.*

plus grand menteur du monde, car jamais en ma vie je ne penſay vous avoir faict meilleure ne pire chere que je vous faictz; & vous prye de me dire comme vous l'entendez. Alors le pauvre gentil homme penſant la gaingner davantage, luy alla compter le lieu où il l'avoyt veue & la marque de la craie qu'il avoyt faicte pour la congnoiſtre; dont elle fut ſi oultrée de collere qu'elle luy diſt qu'il eſtoyt le plus meſchant homme, qu'il avoit controuvé contre elle une menſonge ſi villaine qu'elle mectroyt peyne de l'en faire repentir. Luy qui ſçavoit le credit qu'elle avoyt envers ſa maiſtreſſe, la voulut appaiſer, mais il ne fut poſſible : car en le laiſſant là furieuſement, s'en alla là où eſtoyt ſa maiſtreſſe laquelle laiſſa là toute la compaignye pour venir entretenir Jambicque qu'elle aymoit comme elle meſmes. Et la trouvant en ſi grande collere, luy demanda qu'elle avoyt : ce que Jambicque ne luy voulut celler, & luy compta tous les propos que le gentil homme luy avoyt tenu ſi mal à l'advantage du pauvre homme, que dès le ſoir ſa maiſtreſſe luy manda qu'il euſt à ſe retirer en ſa maiſon tout incontinant, ſans parler à perſonne & qu'il y demoraſt juſques ad ce qu'il fuſt mandé. Ce qu'il feyt haſtivement pour la craincte qu'il avoit d'avoir pis. Et tant que Jambicque demoura avecq ſa maiſtreſſe, ne retourna le gentil homme en ceſte maiſon ne oncques puys n'ouyt de nouvelles

de celle qui luy avoyt bien promis qu'il la perdroit de l'heure qu'il la chercheroyt.

Parquoy, mes dames, povez veoir comme celle qui avoyt preferé la gloire du monde à sa conscience a perdu l'un & l'autre, car aujourd'huy est leu aux oeilz d'un chacun ce qu'elle vouloyt cacher à ceulx de son amy : & fuyant la mocquerye d'un est tumbée en la mocquerie de tous. Et si ne peut estre excusée de simplicité, & amour naifve de laquelle chacun doibt avoir pitié, mais accusée doublement d'avoir couvert sa malice du double manteau d'honneur & de gloire & se faire devant Dieu & les hommes aultre qu'elle n'estoyt. Mais celluy qui ne donne poinct sa gloire à aultruy en descouvrant ce manteau luy en a donné double infamye.—Voyla, dist Oisille, une vilenye inexcusable : car qui peut parler pour celle quant Dieu, l'honneur & mesmes l'amour l'accusent. — Oui, dist Hircan, le plaisir & la folie qui sont deux grands advocatz pour les dames. —Si nous n'avions d'autres advocatz, dist Parlamente, que eulx avecq vous, nostre cause seroyt mal soustenue : mais celles qui sont vaincues en plaisir, ne se doibvent plus nommer femmes mais hommes, desquelz la fureur & la concupiscence augmente leur honneur ; car ung homme qui se venge de son ennemy & le tue pour ung desmentir en est estimé plus gentil compaignon ; aussy est il quant il en ayme une douzaine avecq sa

femme. Mais l'honneur des femmes a autre fondement c'eſt doulceur, patience & chaſteté.—Vous parlez des ſaiges, diſt Hircan.—Pour ce, reſpondit Parlamente, que je n'en veulx point congnoiſtre d'autres.—S'il n'y avoyt poinct de foles, diſt Nomerfide, ceux qui veullent eſtre creuz de tout le monde auroient bien ſouvent menty.—Je vous prie, Nomerfide, diſt Geburon, que je vous donne ma voix & n'obliez que vous eſtes femme pour ſçavoir quelques gens eſtimez veritables diſans de leurs folyes.—Puiſque la vertu m'y a contrainct & que vous me donnez le ranc j'en diray ce que j'en ſçay. Je n'ay oy nul ny nulle de ceans qui ſe ſoyt eſpargné à parler au deſavantage des cordeliers; & pour la pitié que j'en ay je ſuys deliberée par le compte que je vous voys faire d'en dire du bien.

QUARANTE QUATRIESME NOUVELLE.

Pour n'avoir dissimulé la verité le seigneur de Sedan doubla l'aumone à un cordelier qui eut deux pourceaux pour un (1).

En la maison de Sedan arriva ung cordelier pour demander à madame de Sedan, qui estoit de la maison de Crouy, ung pourceau que tous les ans elle leur donnoyt pour aulmosne. Monseigneur de Sedan qui estoit homme saige & parlant plaisamment, feit manger ce beau pere à sa table. Et entre autres propos luy dist pour le mectre aux champs: beau pere, vous faictes bien de faire vos questes tandis qu'on ne vous congnoist poinct, car j'ay grand paour que si une fois vostre ypocrisie est descouverte vous n'aurez plus le pain des pauvres enfans acquis par la sueur des peres. Le cordelier ne s'estonna poinct de ces propos, mais luy dist: Monseigneur, nostre religion est si bien fondée que tant que le monde sera monde elle durera, car nostre fondement ne fauldra jamais tant qu'il y aura sur

(1) Cette nouvelle, qui se trouve dans tous les manuscrits, manque dans l'édition de 1558. Claude Gruget, dans l'édition de 1559, y a substitué une autre nouvelle que nous donnons à la fin du volume. (Voir aux éclaircissements, note D.)

la terre homme & femme. Monſeigneur de Sedan deſirant ſçavoir ſur quel fondement eſtoit leur vie aſſignée, le pria bien fort de luy vouloir dire. Le cordelier, après pluſieurs excuſes, luy diſt : puiſqu'il vous plaiſt me commander de le dire vous le ſçaurez : ſçachez, monſeigneur, que nous ſommes fondez ſur la follye des femmes; & tant qu'il y aura en ce monde de femme folle ou ſotte ne mourrons poinct de faim. Madame de Sedan qui eſtoit fort colere, oyant ceſte parolle ſe courroucea ſi fort que ſi ſon mary n'y euſt eſté elle euſt faict faire deſplaiſir au cordelier; & jura bien fermement qu'il n'auroit jà le pourceau qu'elle luy avoit promis; mais monſieur de Sedan voïant qu'il n'avoyt poinct diſſimullé la verité jura qu'il en auroyt deux, & les feit mener en ſon couvent.

Voilà, mes dames, comme le cordelier eſtant ſeur que le bien des dames ne luy povoit faillir trouva façon pour ne diſſimuller poinct la verité d'avoir la grace & aulmoſne des hommes : s'il eut eſté flateur & diſſimulateur il eut eſté plus plaiſant aux dames mais non profitable à luy & aux ſiens. La nouvelle ne fut pas achevée ſans faire rire toute la compaignye & principallement ceulx qui congnoiſſent le ſeigneur & la dame de Sedan. Et Hircan diſt : les cordeliers doncques ne devroyent jamais preſcher pour faire les femmes ſaiges, veu que leur folye leur ſert

tant. — Ce dift Parlamente : ilz ne les prefchent pas d'eftre faiges, mais oy bien pour le cuyder eftre, car celles qui font du tout mondaines & folles ne leur donnent pas de grandes aulmofnes, mais celles qui pour frequenter leur couvent & porter les patenoftres marquées de tefte de mort & leurs cornettes plus baffes que les aultres, cuydent eftre les plus faiges font celles que l'on peult dire folles. Car elles conftituent leur falut en la confiance qu'elles ont en la fainčteté des inicques que pour ung petit d'apparance elles eftiment demy dieux. — Mais qui fe garderoyt de croire à eux, dift Ennafuičte, veu qu'ilz font ordonnez de noz prelatz pour nous prefcher l'evangile & pour nous reprendre de noz vices. — Ceulx, dift Parlamente, qui ont congneu leur ypocrifie & qui congnoiffent la difference de la doctrine de Dieu & de celle du diable. — Jhefus! dift Ennafuičte, penferez vous bien que ces gens là ofaffent precher une mauvaife doctrine. — Comment penfer, dift Parlamente, mais fuys je feure qu'ilz ne croyent riens moins que l'evangille, j'entens les mauvais, car je congnois beaucoup de gens de bien lefquelz prefchent purement & fimplement l'efcripture & vivent de mefmes sans fcandale, fans ambition ne convoitife, en chafteté, de pureté non fainčte ne contrainčte; mais de ceulx là ne font pas tant les rues pavées que marquées de leurs

contraires: & au fruict congnoist on le bon arbre. — En bonne foy je pensois, dist Ennasuicte, que nous fussions tenuz sur peyne de peché mortel de croyre tout ce qu'ilz nous dient en chaire de verité, c'est quant ilz ne parlent que de ce qui est en la saincte Escripture ou qu'ilz alleguent les expositions des sainctz docteurs divinement inspirez. — Quant est de moy, dist Parlamente, je ne puis ignorer qu'il n'y en ayt entre eulx de très mauvaise foy, car je sçay bien que ung d'entre eulx docteur en théologie & principal de leur ordre, voulut persuader (1) à plusieurs de ses freres que l'Evangille n'estoyt non plus croyable que les Commentaires de Cesar, ou autres histoires escriptes par docteurs autenticques; & depuis l'heure que l'entendis ne vouluz croire en parolle de prescheur, si je ne la trouve conforme à celle de Dieu, qui est la vraye touche pour sçavoir les parolles vraies ou mensongeres. — Croiez, dist Oisille, que ceulx qui humblement souvent la lisent ne seront jamais trompez par fictions ny inventions humaines; car qui a l'esperit remply de verité ne peut recevoir le mensonge. — Si me semble il, dist Simontault, que une simple personne est plus aisée à tromper que une

(1) Ms. 7576[2] : *car je sçay bien qu'un d'entre eus docteur en theologie nommé Colimant grand prescheur & provincial de leur ordre, voulut persuader, &c.*

autre. — Oy, dift Longarine, fi vous eftimez fottife eftre fimplicité. — Je vous diꝺtz, dift Simontault, que une femme bonne, doulce & fimple eft plus aifée à tromper que une fine & malitieufe. — Je penfe, dift Nomerfide, que vous en fçavez quelqu'une trop plaine de telle bonté; parquoy je vous donne ma voix pour la dire. — Puisque vous avez fi bien deviné, dift Simontault, je ne fauldray à la vous dire, mais que vous me promeꝺtiez de ne pleurer poinꝺt. Ceulx qui difent, mes dames, que voftre malice paffe celle des hommes auroyent bien à faire de meꝺtre ung tel exemple en avant que celluy que maintenant je vous voys racompter où non feullement je pretendz vous declarer la très grande malice d'un mary, mais la fimplicité & bonté de fa femme.

QUARANTE CINQUIESME NOUVELLE.

A la requeſte de ſa femme un tapiſſier bailla les Innocens à ſa chambriere de la quelle il eſtoit amoureux, mais ce fut de telle façon qu'il luy donnoit ce qui appartenoit à ſa femme ſeule, qui eſtoit ſi ſimple qu'elle ne put jamais croire que ſon mary luy teint un tel tort, combien qu'elle en fut aſſez avertye par une ſienne voyſine.

En la ville de Tours y avoyt ung homme de fort subtil & bon eſperit, lequel eſtoyt tapiſſier de feu Monſieur d'Orleans filz du Roy Françoys premier (1). Et combien que ce tapiſſier par fortune de maladie fut devenu ſourd, ſi n'avoyt il diminué ſon entendement, car il n'y avoyt de plus subtil de ſon meſtier, & aux autres choſes : vous verrez comment il s'en ſçavoyt ayder. Il avoyt eſpouſé une honneſte & femme de bien avecq laquelle il vivoyt en grande paix & repos. Il craingnoyt fort à luy deſplaire ; elle auſſi ne chercheoyt qu'à luy obeyr en toutes choſes. Mais avecq la bonne amityé qu'il luy portoit eſtoit ſi charitable que ſouvent il donnoyt à ſes voiſines ce qui appartenoyt à ſa femme, combien que ce fut le plus ſecretement qu'il

(1) Voir aux éclairciſſements, note E.

povoit. Ilz avoient en leur maiſon une chamberiere fort en bon poinct, de laquelle ce tapiſſier devint amoureux. Toutesfois craingnant que ſa femme ne le ſceut, faiſoyt ſemblant ſouvent de la tanſer & reprendre, diſant que c'eſtoit la plus pareſſeuſe garſe que jamais il avoyt veuz, & qu'il ne s'en esbahiſſoit pas veu que ſa maiſtreſſe jamais ne la battoyt. Et ung jour qu'ilz parloient de donner les Innocens, le tapiſſier diſt à ſa femme : Ce ſeroyt belle aulmoſne de les donner à ceſte pareſſeuſe garſe que vous avez, mais il ne fauldroyt pas que ce fuſt de voſtre main, car elle eſt trop foible & voſtre cueur trop piteulx; ſi eſt ce que ſi je y voulois emploier la myenne, nous ſerions mieulx ſerviz d'elle que nous ne ſommes. La pauvre femme qui n'y penſoyt en nul mal, le pria d'en vouloir faire l'execution, confeſſant qu'elle n'avoit le cueur ne la force pour la battre (1). Le mary qui accepta voluntiers ceſte commiſſion, faiſant le rigoureux bourreau, feyt achepter des verges des plus fines qu'il peut trouver; & pour monſtrer le grand deſir qu'il avoyt de ne l'eſpargner poinct les feyt tramper dedans de la ſaulmure, en ſorte que ſa pauvre femme eut plus de pitié de ſa chamberiere que de doubte de ſon mary. Le jour des Innocens venu, le

(1) Ms. 7576[2] : *qu'ele n'avoit ni le coeur ni la force de la batre.*

tapiſſier ſe leva de bon matin & s'en alla en la chambre haulte où la chamberiere eſtoit toute ſeulle; & là, luy bailla les Innocens d'autre façon qu'il n'avoit dict à ſa femme. La chamberiere ſe print fort à pleurer, mais rien ne luy vallut. Toutesfois de paour que ſa femme y ſurvint, commencea à frapper des verges qu'il tenoyt ſur le bois du lict tant qu'il les eſcorcha & rompit; & ainſy rompues les raporta à ſa femme luy diſant : M'amye, je croy qu'il ſouviendra des Innocens à voſtre chamberiere. Après que le tapiſſier fut allé hors de la maiſon la pauvre chamberiere ſe vint gecter à deux genoulx devant ſa maiſtreſſe, luy diſant que ſon mary luy avoyt faict le plus grand tort que jamays on feyt à chamberiere. Mais la maiſtreſſe cuydant que ce fut à cauſe des verges qu'elle penſoyt luy avoir eſté données ne la laiſſa pas achever ſon propos, mais luy diſt : Noſtre mary a bien faict, car il y a plus d'ung mois que je ſuis après luy pour l'en prier; & ſi vous avez eu du mal j'en ſuis bien ayſe, ne vous en prenez que à moy & encores n'en a il pas tant faict qu'il devoyt. La chamberiere voïant que ſa maiſtreſſe approuvoyt ung tel cas, penſa que ce n'eſtoit pas ung ſi grand peché qu'elle cuydoit, veu que celle que l'on eſtimoit tant femme de bien en eſtoyt l'occaſion; & n'en oſa plus parler depuis. Mais le maiſtre voïant que ſa femme eſtoit auſſi contente d'eſtre

trompée que luy de la tromper delibera de la contanter ſouvent : & gaingna ſi bien ceſte chamberiere qu'elle ne pleuroyt plus pour avoir les Innocens. Il continua ceſte vie longuement, ſans que ſa femme s'en apperceut tant que les grandes neiges vindrent : & tout ainſy que le tapiſſier avoyt donné les Innocens ſur l'herbe en ſon jardin, il luy en vouloit autant donner ſur la neige : & ung matin avant que perſonne fut eſveillé en ſa maiſon, la mena tout en chemiſe faire le crucifix ſur la neige, & en ſe jouant tous deux à leur bailler de la neige (1) n'oblierent le jeu des Innocens. Ce que adviſa une de leurs voiſines qui s'eſtoit miſe à la feneſtre qui regardoyt tout droict ſur le jardin, pour veoir quel temps il faiſoyt ; & voïant ceſte vilenye fut ſi courroucée qu'elle ſe delibera de le dire à ſa bonne commere, afin qu'elle ne ſe laiſſaſt plus tromper d'un ſi mauvais mary, ny ſervir d'une ſi meſchante garſe. Le tapiſſier après avoir faict ces beaulx tours, regarda à l'entour de luy ſi perſonne ne le povoyt veoir ; & adviſa ſa voiſine à ſa feneſtre dont il fut fort marry. Mais luy qui ſçavoyt donner couleur à toute tapiſſerie, penſa ſi bien colorer ce faict que ſa commere feroyt auſſy bien trompée que ſa femme. Et ſi toſt qu'il fut

(1) Ms. 7576[2] : *& en ſe jouant tous deus à ſe bailler de la neige l'un à l'autre.*

recouché feyt lever sa femme du lict toute en chemise, & la mena au jardin comme il avoyt mené sa chamberiere; & se joua long temps avecq elle de la neige comme il avoyt faict avecq l'autre, & puis luy bailla des Innocens tout ainsy qu'il avoyt faict à sa chamberiere; & après s'en allerent tous deux coucher. Quant ceste bonne femme alla à la messe, sa voisine & bonne amye ne faillyt de s'y trouver; & du grand zele qu'elle avoyt luy pria sans luy en vouloir dire davantaige, qu'elle voulsist chasser sa chamberiere, & que c'estoit une très mauvaise & dangereuse garse. Ce qu'elle ne voulut faire sans sçavoir pourquoy sa voisine l'avoyt en si mauvaise estime; qui à la fin luy compta comme elle l'avoyt veue au matin en son jardin avecq son mary. La bonne femme se print à rire si fort en luy disant : Hé! ma commere, m'amye, c'estoit moy. — Comment, ma commere, elle estoit toute en chemise, au matin environ les cinq heures. La bonne femme luy respondit : Par ma foy, ma commere, c'estoyt moy. L'autre continuant son propos : Ilz se bailloient de la neige l'un à l'autre, puis aux tetins, puis en autre lieu aussy privement qu'il estoyt possible. La bonne femme luy dist : Hé! hé! ma commere, c'estoyt moy. — Voire, ma commere, ce dist l'aultre, mais je les ay veu après sur la neige faire telle chose qui me semble n'estre belle ne honneste. — Ma commere, dist la

bonne femme, je le vous ay dict & le vous diz encores que c'estoyt moy & non aultre qui ayt faict tout cela que vous me dictes, mais mon bon mary & moy nous jouons ainsy privement. Je vous prie ne vous en scandalisez poinct, car vous sçavez que nous debvons complaire à noz mariz. Ainsy s'en alla la bonne commere plus desirante d'avoir ung tel mary qu'elle n'estoit à venir demander celluy de sa bonne commere. Et quant le tapissier fut retourné à sa femme luy feit tout au long le compte de sa commere : Or regardez, m'amye, ce respondit le tapissier, si vous n'estiez femme de bien & de bon entendement longtemps a que nous fussions separez l'un de l'autre ; mais j'espere que Dieu nous conservera en nostre bonne amityé à sa gloire & à nostre bon contentement. Amen, mon amy, dist la bonne femme, j'espere que de mon cousté vous n'y trouverez jamais faulte.

Il seroit bien incredule, mes dames, celluy qui après avoir veu une telle & veritable histoire, ne jugeroit que en vous il y ayt une telle malice que aux hommes. Combien que sans faire tort à nul pour bien louer à la verité l'homme & la femme, l'on ne peult faillir de dire que le meilleur n'en vault rien. — Cest homme là, dist Parlamente, estoit merveilleusement mauvays, car d'un costé il trompoyt sa chamberiere & de l'autre sa femme. — Vous n'avez doncques pas bien

entendu le compte, dift Hircan, pour ce qu'il eft dict qu'il les contenta toutes deux en une matinée, que je trouve ung grand acte de vertu tant au corps que à l'efperit de fçavoir dire & faire chofe qui rend deux contraires contens. — Et cela eft doublement mauvais, dift Parlamente, de fatisfaire à la fimpleffe de l'une par fa menfonge & à la malice de l'autre par fon vice. Mais j'entends que ces pechez là mis devant telz juges qu'ilz vous feront tousjours pardonnez. — Si vous affeuray je, dift Hircan, que je ne feray jamais fi grande ne fi difficille entreprinfe, car mais que je vous rende contante je n'auray pas mal employé ma journée. — Si l'amour reciproque, dift Parlamente, ne contente le cueur toute aultre chofe ne le peult contanter. — De vray, dift Simontault, je croy qu'il n'ÿ a au monde nulle plus grande peyne que d'aymer & n'eftre poinct aymé. — Il fauldroyt pour eftre aymé, dift Parlamente, s'addreffer aux lieux qui ayment. Mais bien fouvent celles qui font les bien aymées & ne veulent aymer font les plus aymées, & ceulx qui font le moins aymez ayment plus fort. — Vous me faictes fouvenir, dift Oifille, d'un compte que je n'avois pas deliberé de mectre au rang des bons. — Je vous prye, dift Simontault, que vous nous le dictes. — Et je le feray voluntiers, dift Oifille.

QUARANTE SIXIESME NOUVELLE.

De Vale cordelier, convyé pour diner en la maison du juge des exempts d'Angoulesme, avisa que sa femme dont il estoit amoureux montoit toute seule en son grainier où la cuydant surprendre, alla apres, mais elle luy donna un si grant coup de pié par le ventre qu'il trebuscha du haut en bas & s'enfuyt hors la ville chez une damoyselle qui aymoit si fort les gens de son ordre que par trop sottement croire plus de bien en eux qu'il n'y en a luy commeit la correction de sa fille qu'il preint par force, en lieu de la chatier du peché de paresse comme il avoit promis à sa mere (1).

En la ville d'Angoulesme où se tenoyt souvent le conte Charles pere du Roy François, y avoyt ung cordelier nommé De Vale estimé homme sçavant & grand prescheur, en sorte que ung advent il prescha en la ville devant le comte, dont il acquist si grand bruict que ceulx qui le congnoissoient le convoyoient à grand requeste à disner en leur maison. Et entre aultres ung qui estoyt

(1) Cette nouvelle, qui est dans tous les manuscrits, manque dans l'édition de 1558. Cl. Gruget, dans l'édition de 1559, l'a remplacée par le récit de propos facétieux attribués au cordelier de Vale, & débités par lui dans ses sermons. (Voir aux éclaircissements, note F.)

juge des exemptz de la conté, lequel avoyt espousé une belle & honneste femme dont le cordelier fut tant amoureux qu'il en moroit, mais il n'avoyt la hardiesse de luy dire dont elle qui s'en apperceut se mocquoit très fort. Après qu'il eut faict plusieurs contenances de sa folle intention l'advisa ung jour qu'elle montoit en son grenier toute seulle, & cuydant la surprendre, monta après elle; mais quant elle ouyt le bruict elle se retourna & demanda où il alloyt: Je m'en vois, dist il, après vous pour vous dire quelque chose de secret. N'y venez poinct, beau pere, dist la jugesse, car je ne veulx poinct parler à telles gens que vous en secret, & si vous montez plus avant en ce degré vous vous en repentirez. Luy qui la voyoit seulle ne tint compte de ses parolles mais se haste de monter. Elle qui estoit de bon esperit, le voyant au hault du degré luy donna ung coup de pied par le ventre, & en luy disant: Devallez, devallez, Monsieur (1), le gecta du hault en bas; dont le pauvre beau pere fut si honteulx qu'il oblia le mal qu'il s'estoyt faict à cheoir, & s'enfouyt le plus tost qu'il peut hors de la ville, car il pensoyt bien qu'elle ne le celeroyt pas à son mary. Ce qu'elle ne feit, ne au conte ne à la contesse; par quoy le cordelier ne se osa plus

(1) Ms. 7576[2] : *en lui disant : Monsieur de Vale, devalés.*

trouver devant eulx. Et pour parfaire ſa malice, s'en alla chez une damoiſelle qui aymoit les cordeliers ſur toutes gens; & après avoir preſché ung ſermon ou deux devant elle, adviſa ſa fille qui eſtoit fort belle; & pour ce qu'elle ne ſe levoyt poinct au matin pour venir au ſermon, la tanſoyt ſouvent devant ſa mere qui lui diſoit : Mon pere, pleuſt à Dieu qu'elle euſt ung peu taſté des diſciplines que entre vous religieux prenez. Le beau pere luy jura que ſi elle eſtoyt plus ſi pareſſeuſe qu'il luy en bailleroyt, dont la mere le pria bien fort. Au bout d'un jour ou deux, le beau pere entra dans la chambre de la damoiſelle, & ne voiant poinct ſa fille luy demanda où elle eſtoyt. La damoiſelle luy diſt : Elle vous crainct ſi peu qu'elle eſt encores au lict. Sans faulte, diſt le cordelier, c'eſt une très mauvaiſe couſtume à jeunes filles d'eſtre pareſſeuſes. Peu de gens font compte du peché de pareſſe, mais quant à moy je l'eſtime ung des plus dangereux qui ſoyt tant pour le corps que pour l'ame : parquoy vous l'en debvez bien chaſtier, & ſi vous m'en donnez la charge, je la garderois bien d'eſtre au lict à l'heure qu'il fault prier Dieu. La pauvre damoiſelle, croyant qu'il fuſt homme de bien, le pria de la vouloir corriger; ce qu'il feit incontinant, & en montant en hault par ung petit degré de bois, trouva la fille toute ſeulle dedans le lict qui dormoyt bien

fort; & toute endormye la print par force. La pauvre fille en s'esveillant ne sçavoyt si c'estoyt homme ou diable; & se print à crier tant qu'il luy fut possible, appellant sa mere à l'ayde; laquelle au bout du degré cryoit au cordelier : N'en ayez poinct de pitié, monsieur, donnez luy encores & chastiez ceste mauvaise garse. Et quant le cordelier eut parachevé sa mauvaise volunté descendit où estoit la damoiselle & luy dit avecq ung visaige tout enflambé : Je croy, madamoiselle, qu'il souviendra à vostre fille de ma discipline. La mere après l'avoir remercié bien fort monta en la chambre où estoit sa fille qui menoyt un tel deuil que debvoit faire une femme de bien à qui ung tel crime estoit advenu. Et quant elle sceut la verité, feyt chercher le cordelier partout, mais il estoyt desja bien loing; & oncques puis ne fut trouvé au royaume de France.

Vous voiez, mes dames, quelle seureté il y a à bailler telles charges à ceulx qui ne sont pour en bien user. La correction des hommes appartient aux hommes & des femmes aux femmes; car les femmes à corriger les hommes seroient aussi piteuses que les hommes à corriger les femmes seroient cruelz. — Jesus! ma dame, dist Parlamente, que voyla ung vilain & meschant cordelier! — Mais dictes plustost, dit Hircan, que c'estoyt une sotte & folle mere qui soubz couleur d'ypocrisie

donnoyt tant de privaulté à ceulx qu'on ne doibt jamais veoir que en l'eglise. — Vrayement, dist Parlamente, je la confesse une des sottes meres qui oncques fut, & si elle eut esté aussi saige que la jugesse elle luy eust plustost faict descendre le degré que de monter. Mais que voulez vous, ce diable demi ange est le plus dangereux de tous; car il se sçaict si bien transfigurer en ange de lumiere que l'on faict conscience de les soupsonner telz qu'ilz sont; & me semble, la personne qui n'est poinct soupsonneuse doibt estre louée.— Toutesfoys, dist Oisille, l'on doibt soupsonner le mal qui est à eviter, principalement ceulx qui ont charge; car il vault mieulx soupsonner le mal qui n'est poinct que de tumber par sottement croire en icelluy qui est; & n'ay jamais veu femme trompée pour estre tardive à croire la parolle des hommes, mais oy bien plusieurs, par trop bien promptement adjouster foy à la mensonge; par quoy je dictz que le mal qui peult advenir ne se peut trop soupsonner; & ceulx qui ont charge d'hommes, de femmes, de villes & d'estatz; car encores quelque bon guet que l'on face la meschanceté & les trahisons regnent assez, & le pasteur qui n'est vigilant sera toujours trompé par les finesses du loup. — Si est ce, dist Dagoucin, que la personne soupsonneuse ne peult entretenir ung parfaict amy; & assez sont separez par ung soupson. — Seullement

ſi vous en ſçavez quelque exemple, diſt Oiſille, je vous donne ma voix pour la dire.— J'en ſçay ung ſi veritable, diſt Dagoucin, que vous prendrez plaiſir à l'ouyr. Je vous diray ce que plus facillement rompt une bonne amityé, mes dames, c'eſt quant la ſeureté de l'amityé commence à donner lieu au ſoupſon. Car ainſy que croire en amy eſt le plus grand honneur que l'on puiſſe faire, auſſy ſe doubter de luy eſt le plus grand deshonneur; car par cela on l'eſtime autre que l'on ne veult qu'il ſoyt, qui eſt cauſe de rompre beaucoup de bonnes amityez, & randre les amys ennemys, comme vous verrez par le compte que je vous veulx faire.

QUARANTE SEPTIESME NOUVELLE.

Deux gentilz hommes vecurent en ſi parfaicte amityé qu'exceptée la femme, n'eurent long temps rien à departir juſques à ce que celuy qui eſtoyt maryé, ſans occaſion donnée preint ſoupçon ſur ſon compagnon, lequel par deſpit de ce qu'il eſtoit à tort ſoupçonné, ſe ſepara de ſon amityé & ne ceſſa jamais qu'il ne l'eut fait coqu.

AUPRÈS du pays du Perche y avoit deux gentilz hommes qui dès le temps de leur enfance avoient veſcu en ſi grande & parfaicte amityé que ce n'eſtoit que ung cueur, que une maiſon, ung lict, une table & une bource. Ilz veſquirent long temps continuans ceſte parfaicte amityé ſans que jamais il y eut entre eulx deux une volunté ou parolle où l'on peut veoir difference de perſonnes, tant ilz vivoient non ſeulement comme deux freres mais comme ung homme tout ſeul. L'un des deux ſe maria; toutesfoys pour cela ne laiſſa il à continuer ſa bonne amityé & tousjours vivre avec ſon bon compagnon comme il avoyt accouſtumé; & quant ilz eſtoient en quelque logis eſtroict ne laiſſoyt à le faire coucher avecq ſa femme & luy, il eſt vray qu'il eſtoit au millieu. Leurs biens eſtoient tous en commun, en ſorte que pour le mariage

ne cas qui peut advenir ne ſceut empeſcher ceſte parfaicte amityé : mais au bout de quelque temps la felicité de ce monde qui avecq soy porte une mutabilité, ne peut durer en la maiſon qui eſtoit trop heureuſe, car le mary oublia la ſeureté qu'il avoyt à ſon amy ſans nulle occaſion de luy & de ſa femme, à laquelle il ne le peut diſſimuller & luy en tint quelques faſcheux propos; dont elle fut fort eſtonnée, car il luy avoyt commandé de faire en toutes ſes choſes hors mys une auſſi bonne chere à ſon compagnon comme à luy, & neanmoins luy defendoit parler à luy ſi elle n'eſtoit en grande compaignye. Ce qu'elle feit entendre au compaignon de ſon mary, lequel ne la creut pas ſçachant très bien qu'il n'avoyt penſé de faire choſe dont ſon compaignon deuſt eſtre marry; & auſſy qu'il avoit accouſtumé de ne celler rien, luy diſt ce qu'il avoyt entendu le priant de ne luy en celler la verité, car il ne vouldroyt en cella ne autre choſe luy donner occaſion de rompre l'amityé qu'ilz avoient ſi longuement entretenue. Le gentil homme marié l'aſſeura qu'il n'y avoit jamais penſé & que ceulx qui avoient faict ce bruict là avoient meſchamment menty. Son compaignon luy diſt : Je ſçay bien que la jalouſie eſt une paſſion auſſi importable comme l'amour; & quant vous auriez ceſte opinion fuſſe de moy meſmes, je ne vous en donne poinct de tort, car vous ne vous en ſçauriez

garder : mais d'une chofe qui eft en voftre puiffance auroys je occafion de me plaindre c'eft que me vouluffiez celer voftre malladie, veu que jamais penfée, paffion ne opinion que vous ayez eue ne m'a efté cachée, pareillement de moy fi j'eftoys amoureux de voftre femme vous ne me le devriez poinct imputer à mefchanceré, car c'eft ung feu que je ne tiens pas en ma main pour en faire ce qu'il me plaift; mais fi je le vous celloys & cherchois de faire congnoiftre à voftre femme par demonftrance de mon amityé, je ferois le plus mefchant compaignon qui oncques fut. De ma part je vous affeure bien que combien qu'elle foyt honnefte & femme de bien c'eft la perfonne que je veis oncques, encores qu'elle ne fut voftre, où ma fantaifie fe donneroit auffy peu. Mais encores qu'il n'y ait poinct d'occafion, je vous requiers que fi en avez le moindre sentiment de foupfon qui puiffe eftre, que vous le me dictes, à celle fin que je y donne tel ordre que noftre amityé qui a tant duré ne fe rompe pour une femme. Car quant je l'aymerois plus que toutes les chofes du monde fi ne parlerois je jamais à elle pource que je prefere voftre honneur à tout aultre. Son compaignon lui jura par tous les graves fermens qui luy fut poffible que jamais n'y avoyt penfé, & le pria de faire en fa maifon comme il avoyt accouftumé. L'autre luy refpondit : Je le feray,

mais je vous prie que après cela ſi vous avez oppinion de moy & que le me diſſimullez ou que le trouvez mauvais, je ne demeureray jamais en voſtre compaignye. Au bout de quelque temps qu'ilz vivoient tous deux comme ilz avoient accouſtumé le gentil homme maryé rentra en ſoupſon plus que jamais & commanda à ſa femme qu'elle ne luy feit plus le viſaige qu'elle luy faiſoyt; ce qu'elle diſt au compaignon de ſon mary, le priant de luy meſmes ſe voulloir abſtenir de parler plus à elle, car elle avoyt commandement d'en faire autant de luy. Le gentil homme entendant par la parolle d'elle & par quelques contenances qu'il voyoit faire à ſon compaignon qu'il ne luy avoit pas tenu ſa promeſſe, luy diſt en grande collere : Si vous eſtes jaloux, mon compaignon, c'eſt choſe naturelle, mais après les ſermens que vous avez faictz je ne me puis contanter de ce que vous me l'avez tant cellé, car j'ay tousjours penſé qu'il n'y euſt entre voſtre cueur & le mien ung ſeul moien ny obſtacle; mais à mon très grand regret & qu'il y ayt de ma faulte je voy le contraire, parce que non ſeulement vous eſtes bien fort jaloux de voſtre femme & de moy, mais le me voullez couvrir afin que voſtre maladie dure ſi longuement qu'elle tourne du tout en hayne; & ainſy que l'amour a eſté la plus grande que l'on ayt veu de noſtre temps l'inimitié ſera la plus mortelle. J'ay

faict ce que j'ay peu pour eviter ceſt inconvenient, mais puiſque vous me ſoupſonnez ſi meſchant & le contraire de ce que je vous ay tousjours eſté, je vous jure & promectz ma foy que je feray tel que vous m'eſtimez, & ne ceſſeray jamais juſques ad ce que j'aye eu de voſtre femme ce que vous cuydez que j'en pourchaſſe; & doreſnavant gardez vous de moy, car puiſque le ſoupſon vous a ſeparé de mon amityé le deſpit me ſeparera de la voſtre. Et combien que ſon compaignon luy voulut faire croyre le contraire ſi eſt ce qu'il n'en creut plus rien; & retira ſa part de ſes meubles & biens qui eſtoient tous en commung; & furent avecq leurs cueurs auſſi ſeparez qu'ilz avoient eſté uniz, en ſorte que le gentil homme qui n'eſtoyt poinct marié ne ceſſa jamais qu'il n'eut faict ſon compaignon coqu comme il luy avoyt promis.

Et ainſy en puiſſe il prendre, mes dames, à ceulx qui à tort ſoupſonnent mal de leurs femmes. Car pluſieurs ſont cauſes de les faire telles qu'ilz les ſoupſonnent parce que une femme de bien eſt plus toſt vaincue par ung deſeſpoir que par tous les plaiſirs du monde. Et qui dict que le ſoupſon eſt amour je luy nye, car combien qu'il en ſorte comme la cendre du feu, ainſy le tue il. — Je ne penſe poinct, dict Hircan, qu'il ſoyt ung plus grand deſplaiſir à homme ou à femme que d'eſtre ſoupſonné du contraire de la verité. Et quant

à moy, il n'y a chofe qui tant me feift rompre la compaignye de mes amys que ce foupfon là. — Si n'eft ce pas excufe raifonnable, dift Oifille, à une femme de foy venger du foupfon de fon mary à la honte d'elle mefmes: c'eft faict comme celluy qui ne pouvant tuer fon ennemi fe donna un coup d'efpée à travers le corps, ou ne le povant efgratiner fe mord les doigtz; mais elle euft mieulx faict de ne parler jamais à luy pour monftrer à fon mary le tort qu'il avoyt de la foupfonner, car le temps les eut tous deux appaifez. — Si eftoit ce faict en femme de cueur, dift Ennafuicte, & fi beaucoup de femmes faifoyent ainfy, leurs mariz ne feroient pas fi oultrageux qu'ilz font. — Quoy qu'il y ayt, dift Longarine, la patience rend enfin la femme victorieufe & la chafteté louable; & fault que là nous arreftions. — Toutesfoys, dift Ennafuicte, une femme peult bien eftre non chafte fans peché. — Comment l'entendez vous, dift Oifille? — Quant elle en prent ung aultre pour fon mary. — Et qui eft la fotte, dift Parlamente, qui ne congnoift bien la difference de fon mary ou d'un aultre, en quelque habillement que fe puiffe defguifer. — Il y en a peu & encores, dift Ennafuicte, qui ont efté trompées demourans innocentes & inculpables du peché. — Si vous en fçavez quelqu'une, dift Dagoucin, je vous donne ma voix pour la dire, car je trouve bien eftrange

que innocence & peché puiſſent eſtre enſemble. — Or eſcoutez doncques, diſt Ennaſuicte, ſi par les comptes precedens, mes dames, vous n'eſtes aſſez advertyes qu'il faict dangereux loger chez ſoy ceulx qui nous appellent mondains & qui s'eſtiment eſtre quelque choſe ſaincte & plus digne que nous, j'en ay voulu encores icy mectre ung exemple, afin que tout ainſy que j'entends quelque compte des faultes où ſont tombez ceulx qui s'y fient auſſy ſouvent je les vous veulx mectre devant les oeilz pour vous monſtrer qu'ilz ſont non ſeulement hommes plus que les aultres, mais qu'ils ont quelque choſe diabolicque en eulx contre la commune malice des hommes, comme vous orrez par ceſte hiſtoire.

QUARANTE HUICTIESME NOUVELLE.

Le plus viel & malicieux de deux cordeliers logez en une hotellerie où l'on faisoit les noces de la fille de leans, voyans derober la mariée, alla tenir la place du nouveau marié pendant qu'il s'amusoit à danser avec la compagnie.

Au païs de Perigort dedans ung villaige, en une hostellerie, fut faicte une nopces d'une fille de ceans, où tous les parens & amis s'esforcerent faire la meilleure chere qu'il estoit possible. Durant le jour des nopces arriverent ceans deux cordeliers, ausquelz on donna à soupper en leur chambre, veu que ce n'estoit poinct leur estat d'assister aux nopces. Mais le principal des deux, qui avoyt plus d'auctorité & de malice, pensa, puisque on le separoit de la table, qu'il auroit part au lict, & qu'il leur joueroyt ung tour de son mestier. Et quant le soir fut venu & que les dances commencerent, le cordelier par une finesse regarda long temps la mariée qu'il trouvoit fort belle & à son gré. Et s'enquerant soingneusement aux chamberieres de la chambre où elle debvoyt coucher, trouva que c'estoit auprès de la sienne; dont il fut fort aise, faisant si bien le guet pour parvenir à son intention qu'il veit desrober de la sale la

mariée que les vielles emmenerent comme ilz ont de couſtume. Et pource qu'il eſtoit de fort bonne heure le marié ne voulut laiſſer la dance, mais y eſtoyt tant affectionné qu'il ſembloyt qu'il eut oblyé ſa femme; ce que n'avoit pas faict le cordelier, car incontinant qu'il entendit que la mariée fut couchée ſe deſpouilla de ſon habit gris & s'en alla tenir la place de ſon mary; mais de paour d'y eſtre trouvé n'y arreſta que bien peu; & s'en alla juſques au bout d'une allée où eſtoyt ſon compaignon qui faiſoit le guet pour luy, lequel luy feit ſigne que le marié danſoit encores. Le cordelier qui n'avoyt pas achevé ſa meſchante concupiſcence s'en retourna encores coucher avecq la mariée juſques ad ce que ſon compaignon luy feit ſigne qu'il eſtoit temps de s'en aller. Le marié ſe vint coucher; & ſa femme avoyt eſté tant tormentée du cordelier qu'elle ne demandoyt que le repos, ne ſe peut tenir de luy dire : Avez vous deliberé de ne dormir jamays & ne faire que me tormenter? Le pauvre mari qui ne faiſoit que de venir, fut bien eſtonné, & luy demanda quel torment il luy avoyt faict veu qu'il n'avoit party de la dance. C'eſt bien danſé, diſt la pauvre fille, voicy la troiſieſme fois que vous eſtes venu coucher; il me ſemble que vous feriez mieulx de dormir. Le mary oyant ce propos fut bien fort eſtonné, & oublia toutes choſes pour entendre la verité de ce faict.

Mais quant elle luy eut compté, soupsonna que c'estoient les cordeliers qui estoient logez ceans. Et se leva incontinant & alla en leur chambre qui estoit tout auprès de la sienne. Et quant il ne les trouva poinct se print à cryer à l'ayde si fort qu'il assembla tous ses amys, lesquelz après avoir entendu le faict luy ayderent avecq chandelles, lanternes, & tous les chiens du village à chercher les cordeliers. Et quant ilz ne les trouverent poinct en leur maison feirent si bonne dilligence qu'ilz les attraperent dedans les vignes. Et là furent traictez comme il leur appartenoit : car après les avoir bien battuz leur coupperent les bras & les jambes, & les laisserent dedans les vignes à la garde de dieu Baccus & Venus dont ilz estoient meilleurs disciples que de sainct Françoys.

Ne vous esbahissez poinct, mes dames, si telles gens separez de nostre commune façon de vivre font des choses que des advanturiers auroient honte de faire. Esmerveillez vous qu'ilz ne font pis quant Dieu retire sa main d'eulx, car l'abit est si loing de faire le moyne que bien souvent par orgueil il le deffaict. Et quant à moy je me arreste à la religion que dict sainct Jacques : avoir le cueur envers Dieu pur & nect, & se exercer de tout son povoir à faire charité à son prochain. — Mon Dieu, dist Oisille, ne ferons nous jamais hors des contes de ces fascheux cordeliers ? Ennasuicte

dift : Si les dames, princes & gentilz hommes ne font poinct efpargnez, il me femble que les cordeliers ont grand honneur dont on daigne parler d'eulx; car ilz font fi très inutiles que s'ilz ne font quelque mal digne de memoire on n'en parleroit jamais; & on dict qu'il vault mieulx mal faire que ne faire rien. Et noftre boucquet fera plus beau tant plus il fera remply de differentes chofes. — Si vous me voullez promectre, dift Hircan, de ne vous courroucer poinct à moy, je vous en racompteray d'une grande dame fi infame que vous excuferez le pauvre cordelier d'avoir prins fa neceffité où il l'a peu trouver, veu que celle qui avoyt affez à manger cherchoyt fa friandife trop mefchantment. — Puis que nous avons juré de dire la verité, dift Oifille, auffy avons nous de l'efcouter. Par quoy vous povez parler en liberté, car les maulx que nous difons des hommes & des femmes ne font poinct pour la honte particuliere de ceulx dont eft faict le compte, mais pour ofter l'eftime de la confiance des creatures, en monftrant les miferes où ilz font fubjectz, afin que noftre efpoir s'arrefte & s'appuye à celuy feul qui eft parfaict & fans lequel tout homme n'eft que imperfection. — Or doncques, dift Hircan, fans craincte je racompteray mon hiftoire.

QUARANTE NEUFVIESME NOUVELLE.

Quelques gentilz hommes françoys voyans que le Roy leur maistre estoit fort bien traité d'une comtesse etrangere qu'il aymoit, se hazarderent de parler à elle, & la poursuyvirent de sorte qu'ilz eurent l'un après l'autre ce qu'ilz en demandoient, pensant chacun avoir seul le bien où tous les autres avoyent part. Ce qu'estant decouvert par l'un d'entre eux, preindrent tous ensemble complot de se venger d'elle; mais à force de faire bonne mine & ne leur porter pire visage qu'auparavant, rapporterent en leur sein la honte qu'ilz luy cuydoient faire.

En la cour dn Roy Charles, je ne diray poinct le quantiesme pour l'honneur de celle dont je veulx parler (1), laquelle je ne veulx nommer par son nom propre, y avoyt une contesse de fort bonne maison, mais estrangiere. Et pource que toutes choses nouvelles plaisent, ceste dame à sa venue tant pour la nouveauté de son habillement que pour la richesse dont il estoyt plain, estoyt regardée de chacun; & combien qu'elle ne fut des plus belles, si avoyt elle une grace avecq une audace tant bonne qu'il n'estoyt

(1) Voir aux éclaircissements, note G.

possible de plus, la parolle & la gravité de mesme (1), de sorte qu'il n'y avoyt nul qui n'eut craincte à l'aborder, sinon le Roy qui l'ayma très fort. Et pour parler à elle plus priveement donna quelque commission au conte son mary, en laquelle il demeura longuement; & durant ce temps le Roy feit grand chere avecq sa femme. Plusieurs gentilz hommes du Roy qui congnurent que leur maistre en estoit bien traicté, prindrent hardiesse de parler à elle; & entre autres ung nommé Astillon qui estoit fort audatieux & homme de bonne grace. Au commencement elle luy tint une si grande gravité, le menassant de le dire au Roy son maistre qu'il en cuyda avoir paour. Mais luy qui n'avoyt poinct accoustumé de craindre les menasses d'un bien hardy capitaine, s'asseura des siennes; & il la poursuivyt de si près qu'elle luy accorda de parler à luy seule, luy enseignant la maniere comme il devoyt venir en sa chambre. A quoy il ne faillyt; & afin que le Roy n'en eut nul soupson luy demanda congé d'aller en quelque voiage. Et s'en partit de la court, mais la premiere journée laissa tout son train, & s'en revint de nuict recepvoir les promesses que la contesse luy avoyt faictes; ce qu'elle luy tint, dont il demeura si satisfaict qu'il fut

(1) Éd. de 1558. Le manuscrit que nous suivons portait : *la parole & la craincte de sorte, &c.*

content de demeurer cinq ou ſix jours enfermé en une garderobbe ſans ſaillyr dehors; & là ne vivoyt que de reſtaurans. Durant les huiſt jours qu'il eſtoyt caché vint un de ſes compaignons faire l'amour à la conteſſe lequel avoyt nom Duraſſier. Elle tint telz termes à ce ſerviteur qu'elle avoyt faiſt au premier : au commencement en rudes & audatieux propos qui tous les jours s'adouciſſoient; & quant c'eſtoyt le jour qu'elle donnoit congé au premier priſonnier elle meſtoit ung ſerviteur en ſa place. Et durant qu'il y eſtoyt ung autre ſien compaignon nommé Valnebon feyt pareille office que les deux premiers; & après eulx en vindrent deux ou trois aultres qui avoyent part à la doulſe priſon.

Ceſte vie dura aſſez longuement, & conduiſte ſi finement que les ungs ne ſçavoient riens des aultres. Et combien qu'ilz entendiſſent aſſez l'amour que chacun luy portoyt, ſi n'y avoyt il nul qui ne penſaſt en avoir eu ſeul ce qu'il en demandoyt : & ſe mocquoit chacun de ſon compagnon qu'il penſoit avoir failly à ung ſi grand bien. Ung jour que les gentilz hommes deſſus nommez eſtoient en ung bancquet où ilz faiſoient fort grand chere, ilz commencerent à parler de leurs fortunes & priſons qu'ilz avoient eues durant les guerres. Mais Valnebon à qui il faiſoyt mal de celer ſi longuement une ſi bonne fortune que celle qu'il avoyt eue, va dire à ſes compagnons :

Je ne fçay quelles prifons vous avez eu, mais quant à moy pour l'amour d'une où j'ay efté je diray toute ma vie louange & bien des autres; car je penfe qu'il n'y a plaifir en ce monde qui approche de celluy que l'on a d'eftre prifonnier. Aftillon qui avoyt efté le premier prifonnier, fe doubta de la prifon qu'il vouloit dire & luy refpondit : Valnebon, foubz quel geolier ou geoliere avez vous efté fi bien traićté que vous aymez tant voftre prifon? Valnebon luy dift : Quel que foyt le geolier, la prifon m'a efté fi agreable que j'euffe bien voulu qu'elle eut duré plus longuement, car je ne fuz jamais mieulx traićté ne plus contant. Duraffier qui eftoyt homme peu parlant, congnoiffant très bien que l'on fe debatoyt de la prifon où il avoyt part comme les autres, dift à Valnebon : De quelles viandes eftiez vous nourry en cefte prifon dont vous vous louez fi fort? — De quelles viandes, dift Valnebon, le Roy n'en a poinćt de meilleures ne plus norriffantes. — Mais encores fault il que je fçache, dift Duraffier, fi celluy qui vous tenoyt prifonnier vous faifoit bien gaingner voftre pain. Valnebon qui fe doubta d'eftre entendu ne fe peut tenir de jurer : Ha vertu Dieu, auroys je bien des compaignons où je penfe eftre tout feul? Aftillon voiant ce different où il avoyt part comme les aultres, dift en riant : Nous fommes tous à ung maiftre compaignons

& amys dès noftre jeuneffe; parquoy fi nous fommes compaignons d'une bonne fortune, nous avons occafion d'en rire. Mais pour fçavoir fi ce que je penfe eft vray je vous prie que je vous interroge & que vous tous me confeffiez la verité, car s'il eft advenu ainfy de nous comme je penfe ce feroyt une adventure auffi plaifante que l'on fçauroit trouver en mil lieues (1). Ilz jurerent tous dire verité s'il eftoit ainfi qu'ilz ne la peuffent denyer (2). Je vous diray ma fortune & vous me refpondrez ouy ou nenny, fi la voftre eft pareille. Ilz fe accorderent tous & alors il dift : Je demanday congé au Roy d'aller en quelque voiage. Ilz refpondirent : Et nous auffy. Quant je fuz à deux lieues de la court, je laiffay tout mon train & m'allay rendre prifonnier. Ilz refpondirent : Nous en fifmes autant. Je demouray, dift Aftillon, fept ou huict jours, & couchay en une garderobbe où l'on ne me fit manger que reftaurans & les meilleures viandes que je mangeay jamais; & au bout de huict jours ceulx qui me tenoient me laifferent aller beaucoup plus foible que je n'eftoys arrivé. Ilz jurerent tous que ainfy leur eftoit advenu. Ma prifon, dift Aftillon, commencea tel jour & fina tel jour.

---

(1) Ms. 7576² : *que l'on en fauroit trouver en nul livre.*

(2) Var. en correction du Ms. 7576² : *s'il eftoit ainfi qu'il la put deviner.*

La myenne, dift Duraffier, commencea le propre jour que la voftre fina; & dura jufques à ung tel jour. Valnebon, qui perdoit patience, commencea à jurer & dire : Par le fang Dieu, ad ce que je voy, je fuis le tiers qui penfois eftre le premier & le feul, car je y entray tel jour & en faillis tel jour. Les aultres trois qui eftoient à la table jurerent qu'ilz avoient bien gardé ce rang. Or puifque ainfy eft, dift Aftillon, je diray l'eftat de noftre geoliere : elle eft mariée & fon mary eft bien loing. — C'eft cefte là propre, refpondirent ilz tous. Or pour nous mectre hors de peyne, dift Aftillon, moy qui fuys le premier en roolle, la nommeray auffy le premier, c'eft madame la conteffe qui eftoit fi audatieufe que en gaingnant fon amitié je penfois avoir gaingné Cefar.— Que à tous les diables foyt la villaine qui nous a faict d'une chofe tant travailler, & nous reputer fi heureux de l'avoir acquife. Il ne fut oncques une telle mefchante, car quant elle en tenoit ung en cache, elle praticquoit l'autre pour n'eftre jamais fans paffetemps; & aymerois je mieulx eftre mort qu'elle demoraft fans pugnition. Ilz demanderent chacun qu'il leur fembloit qu'elle debvoit avoir, & qu'ilz eftoient tous preftz de la luy donner. Il me femble, dift il, que nous le debvons dire au Roy noftre maiftre, lequel en faict ung cas comme d'une deeffe.—Nous ne ferons poinct

ainſy, diſt Aſtillon, nous avons aſſez de moien pour nous venger d'elle, ſans y appeller noſtre maiſtre. Trouvons nous demain quant elle ira à la meſſe ; & que chacun de nous porte une chaine de fer au col ; & quant elle entrera en l'egliſe nous la ſaluerons comme il appartient.

Ce conſeil fut trouvé très bon de toute la compaignye ; & feirent proviſion de chacun une chaine de fer. Le matin venu, tous habillez de noir, leurs cheſnes de fer tournées à l'entour de leur col, en façon de collier, vindrent trouver la conteſſe qui alloyt à l'egliſe. Et ſi toſt qu'elle les veid ainſy habillez ſe print à rire & leur diſt : Où vont ces gens ſi douloureux ? — Madame, diſt Aſtillon, nous vous venons accompagner comme pauvres eſclaves priſonniers qui ſont tenuz à vous faire ſervice. La conteſſe faiſant ſemblant de n'y entendre rien, leur diſt : Vous n'eſtes poinct mes priſonniers, ne je n'entendz poinct que vous ayez occaſion de me faire ſervice plus que les autres. Valnebon s'advencea & luy diſt : Si nous avons mangé de voſtre pain ſi longuement nous ferions bien ingratz ſi nous ne vous faiſions ſervice. Elle feit ſi bonne mine de n'y rien entendre qu'elle cuydoit par ceſte gravité les eſtonner. Mais ilz pourſuyvoient ſi bien leurs propos qu'elle entendit que la choſe eſtoit deſcouverte. Parquoy trouva inconti-

nant moien de les tromper, car elle qui avoyt perdu l'honneur & la confcience ne voulut poinct recepvoir la honte qu'ilz luy cuydoient faire; mais comme elle qui preferoit fon plaifir à tout l'honneur du monde ne leur en feyt pire vifaige, ny n'en changea de contenance, dont ilz furent tant eftonnez qu'ilz rapporterent en leur fein la honte qu'ilz luy avoient voulu faire.

Si vous ne trouvez, mes dames, ce compte digne de faire congnoiftre les femmes auffi mauvaifes que les hommes, j'en chercheray d'aultres pour vous compter (1); toutesfoys il me femble que ceftuy la fuffife pour vous monftrer que une femme qui a perdu la honte eft cent foys plus hardye à faire mal que n'eft ung homme. Il n'y eut femme en la compaignye, oiant racompter cefte hiftoire, qui ne fift tant de fignes de croix qu'il fembloyt qu'elles voyoient tous les diables d'enfer devant leurs oeilz. Mais Oifille leur dift : Mes dames, humilions nous quant nous oyons ceft horrible cas, d'autant que la perfonne delaiffée de Dieu fe rend pareille à celluy avecq lequel elle eft joincte; car puifque ceulx qui adherent à Dieu ont fon efperit avecq eulx, auffi font ceulx qui adherent à fon contraire; & n'eft rien fi beftial que la perfonne deftituée de l'efperit de Dieu. Quoy

(1) Ms. 7576[2] : *pour vous contanter.*

que ayt faict ceste pauvre dame, dist Ennasuicte, si ne sçauroys je louer ceulx qui se ventent de leur prison. — J'ay opinion, dist Longarine, que la peyne n'est moindre à ung homme de celler sa bonne fortune que de la pourchasser, car il n'y a veneur qui ne prenne plaisir à corner sa prise, ny amoureulx d'avoir la gloire de sa victoire. — Voilà une opinion, dist Simontault, que devant tous les inquisiteurs de la foy je soustiendray hereticque, car il y a plus d'hommes secretz que de femmes; & sçay bien que l'on en trouveroyt qui aymeroient mieulx n'en avoir bonne chere que s'il falloyt que creature du monde l'entendist. Et por ce a l'Eglise comme bonne mere ordonné les prestres confesseurs & non pas les femmes, parce qu'elles ne peuvent rien celler. — Ce n'est pas pour ceste occasion, dist Oisille, mais c'est parce que les femmes sont tant ennemyes du vice qu'elles ne donneroient pas si facilement absolution que les hommes, & seroient trop austeres en leurs penitences. — Si elles l'estoient autant, dist Dagoucin, qu'elles sont en leurs responces elles feroient desesperer plus de pecheurs qu'elles n'en attireroient à salut; parquoy l'Eglise en toute sorte y a bien pourveu. Mais si ne veulx je pas pour cela excuser les gentilz hommes qui se vanterent ainsy de leur prison, car jamais homme n'eut honneur à dire mal des femmes. — Puis que le faict

eſtoit commun, diſt Hircan, il me ſemble qu'ilz faiſoient bien de ſe conſoler les ungs aux aultres. — Mais, diſt Geburon, ilz ne la devoient jamais confeſſer pour leur honneur meſmes. Car les livres de la Table ronde nous apprennent que ce n'eſt poinćt honneur à ung bon chevalier d'en abattre ung qui ne vault rien. — Je m'esbahys, diſt Longarine, que ceſte pauvre femme ne moroit de honte devant ſes priſonniers. — Celles qui l'ont perdue, diſt Oiſille, à grand peyne la peuvent elles jamais reprendre ſinon celle que fort amour a faićt oblier. De telles en ay je veu beaucoup revenir. — Je croy, diſt Hircan, que vous en avez veu revenir celles qui y ſont allées, car forte amour qui eſt en une femme eſt malaiſée à trouver. — Je ne ſuys pas de voſtre opinion, diſt Longarine, car je croy qu'il y en a qui ont aymé juſques à la mort.—J'ay tant d'envye d'oyr ceſte nouvelle, diſt Hircan, que je vous donne ma voix pour congnoiſtre aux femmes l'amour que je n'ay jamais eſtimé y eſtre. — Or mais que vous l'oyez, diſt Longarine, vous le croyrez, & qu'il n'eſt nulle plus forte paſſion que celle d'amour. Mais tout ainſy qu'elle faićt entreprendre choſes quaſi impoſſibles pour acquerir quelque contentement en ceſte vie, auſſy mene elle plus que autre paſſion à deſeſpoir celluy ou celle qui pert l'eſperance de ſon deſir, comme vous verrez par ceſte hiſtoire.

CINQUANTIESME NOUVELLE.

Meſſire Jean Pierre pourſuivit longuement en vain une ſienne voyſine de la quelle il eſtoit fort feru. Et pour en divertir ſa fantayſie s'eſloingna quelques jours de ſa veue, qui luy cauſa une melencolie ſi grande que les medecins luy ordonnerent la ſaignée. La dame qui ſçavoit d'ond procedoit ſon mal, cuydant ſauver ſa vie avança ſa mort luy accordant ce que tousjours luy avoit refuſé; puis conſiderant qu'elle eſtoit cauſe de la perte d'un ſi parfait amy, par un coup d'épée ſe feit compagne de ſa fortune.

En la ville de Cremonne n'y a pas longtemps (1) qu'il y avoyt ung gentil homme nommé meſſire Jehan Piltré, lequel avoyt aymé longuement une dame qui demoroit près de ſa maiſon; mais pour pourchatz qu'il ſceut faire ne povoit avoir d'elle la reſponce qu'il deſiroit, combien qu'elle l'aymoyt de tout ſon cueur. Dont le pauvre gentil homme fut ſi ennuyé & faché qu'il ſe retira en ſon logis, deliberé de ne pourſuyvre plus en vain le bien dont la pourſuicte conſumoit ſa vie. Et pour en cuyder divertir ſa fantaiſie fut quelques jours ſans la veoir; dont il tomba en

(1) Ms. 7576[2] : *il n'y a pas encores un an.*

telle triſteſſe que l'on meſcongnoiſſoit ſon viſaige. Ses parens feirent venir les medecins, qui voyans que le viſaige luy devenoit jaulne eſtimerent que c'eſtoyt une oppilation de foye, & luy ordonnerent la ſeignée. Ceſte dame qui avoit tant faict la rigoureuſe, ſcachant très bien que la maladie ne luy venoyt que par ſon refuz, envoia devers luy une vieille en qui elle ſe fyoit, & luy manda que puis qu'elle congnoiſſoyt que ſon amour eſtoit veritable & non fainćte, elle eſtoit deliberée de tout luy accorder ce que ſi long temps luy avoyt refuſé. Elle avoyt trouvé moien de ſaillir de ſon logis en ung lieu où privement il la povoit veoir. Le gentil homme qui au matin avoyt eſté ſeigné au bras, ſe trouva par ceſte parolle mieulx guery qu'il ne faiſoyt par medecine ne ſeignée qu'il ſceut prendre, luy manda qu'il n'y auroit poinćt de faulte qu'il ne ſe trouva à l'heure qu'elle luy mandoyt; & qu'elle avoyt faićt ung miracle evident, car par une ſeulle parolle elle avoyt guery ung homme d'une malladye où tous les medecins ne pouvoient trouver remede. Le ſoir venu qu'il avoit tant deſiré, s'en alla le gentil homme au lieu qui luy avoyt eſté ordonné, avecq ung ſi extreme contentement qu'il falloyt que bien toſt il print fin, ne povant augmenter. Et ne demeura gueres après qu'il fut arrivé que celle qu'il aymoit plus que ſon ame le vint trouver. Il

ne s'amufa pas à luy faire grande harangue, car le feu qui le brufloit le faifoyt haftivement pourchaffer ce que à peyne povoyt il croire avoir en fa puiffance. Et plus yvre d'amour & de plaifir qu'il ne luy eftoit befoing, cuydant fercher par ung coufté le remede de fa vie, fe donnoyt par ung aultre l'advancement de fa mort; car ayant pour s'amye mys en obly foy mefmes, ne s'apperceut pas de fon bras qui fe desbanda : & la playe nouvelle qui fe vint à ouvrir rendit tant de fang que le pauvre gentil homme en eftoit tout baigné. Mais eftimant que fa laffeté venoyt à caufe de fes excès, s'en cuyda retourner à fon logis. Lors amour qui les avoyt trop unys enfemble, feyt en forte que en departant d'avecq s'amye fon ame departyt de fon corps; & pour la grande effufion de fang tumba tout mort aux pieds de fa dame qui demoura fi hors d'elle mefmes par eftonnement, en confiderant la perte qu'elle avoyt faicte d'un fi parfaict amy de la mort duquel elle eftoit la feulle caufe. Regardant d'aultre cofté avecq le regret & la honte en quoy elle demoroyt fi on trouvoyt ce corps mort en fa maifon, afin de faire ignorer la chofe elle & une chamberiere en qui elle fe fyoit, porterent le corps mort dedans la rue, où elle ne le voulut laiffer feul, mais en prenant l'efpée du trefpaffé fe voulut joindre à fa fortune, & en puniffant fon cueur caufe de tout le mal,

la paſſa tout au travers, & tomba ſon corps mort ſur celluy de ſon amy. Le pere & la mere de ceſte fille en ſortant au matin de leur maiſon, trouverent ce piteulx ſpectacle; & après en avoir faict tel deuil que le cas meritoit, les enterrerent tous deux enſemble.

Ainſy voyt on, mes dames, que une extremité d'amour ameine un autre malheur. — Voyla qui me plaiſt bien, diſt Symontault, quant l'amour eſt ſi egale que luy morant l'autre ne vouloit plus vivre. Et ſi Dieu m'euſt faict la grace d'en trouver une telle je croy que jamais n'euſt aymé plus parfaictement. — Si ay je ceſte opinion, diſt Parlamente, que amour ne vous a pas tant aveuglé que vous n'euſſiez myeulx lyé voſtre bras qu'il ne fit; car le temps eſt paſſé que les hommes oblient leurs vies pour les dames. — Mais il n'eſt pas paſſé, diſt Symontault, que les dames oblient la vie de leurs ſerviteurs pour leurs plaiſirs. —Je croy, diſt Ennaſuicte, qu'il n'y a femme au monde qui prenne plaiſir à la mort d'un homme, encores qu'il fuſt ſon ennemy. Touteſfois ſi les hommes ſe veullent tuer eulx meſmes, les dames ne les en peuvent pas garder. — Si eſt ce, diſt Saffredent, que celle qui refuſe ſon pain au pauvre mourant de faim eſt eſtimé le meurtrier.—Si vos requeſtes, diſt Oiſille, eſtoient ſi raiſonnables que celles du pauvre demandant ſa neceſſité, les dames ſeroient trop cruelles de vous refuſer, mais

Dieu mercy! cefte maladie ne tue que ceulx qui doibvent morir dans l'année.—Je ne treuve poinct, Madame, dift Saffredent, qu'il foyt une plus grande neceffité que celle qui faict oblier toutes les aultres : car quant l'amour eft forte on ne congnoift autre pain ne aultre viande que le regard & la parolle de celle que l'on ayme. — Qui vous laifferoyt jeuner, dift Oifille, fans vous bailler aultre viande, on vous feroit bien changer de propos. — Je vous confeffe, dift il, que le corps pourroit defaillir, mais le cueur & la volunté non. — Doncques, dift Parlamente, Dieu vous a faict grand grace de vous faire addreffer en lieu où vous avez fi peu de contentement qu'il vous fault reconforter à boire & à manger, dont il me femble que vous vous acquitez fi bien que vous devez louer Dieu d'une fi doulce cruaulté. — Je fuis tant nourry au torment, dift il, que je commence à me louer des maulx dont les aultres fe plaingnent. — Peut eftre c'eft, dift Longarine, que noftre plaincte vous recule de la compaignye où voftre contentement vous faict eftre le bien venu; car il n'eft rien fi fafcheux que ung amoureux importun. — Mectez, dift Symontault, que une dame cruelle.... — J'entendz bien, dift Oifille, que fi nous voulons entendre la fin des raifons de Symontault, veu que le cas luy touche, nous pourrions trouver complies au lieu de vefpres; par quoy

allons nous en louer Dieu dont ceſte journée eſt paſſée ſans plus grand debat. Elle commencea la premiere à ſe lever & tous les aultres la ſuyvirent. Mais Symontault & Longarine ne ceſſerent de debatre leur querelle ſi doulcement que ſans tirer eſpée Symontault gaingna, monſtrant que de la paſſion la plus forte eſtoyt la neceſſité la plus grande. Et ſur ce mot entrerent en l'egliſe où les moynes les attendoient. Veſpres oyes, s'en allerent ſoupper autant de parolles que de viandes, car leurs queſtions durerent tant qu'ilz furent à table, & du ſoir juſques ad ce que Oiſille leur diſt qu'ilz pouvoyent bien aller repoſer leurs eſperitz. Et que les cinq journées eſtoient accomplies de ſi belles hiſtoires qu'elle avoyt grand paour que la ſixieſme ne fut pareille; car il n'eſtoit poſſible, encores qu'on les voulut inventer, de dire de meilleurs comptes que veritablement ilz en avoyent racomptez en leur compaignye. Mais Geburon luy diſt que tant que le monde dureroit il ſe feroit cas dignes de memoire. Car la malice des hommes mauvais eſt toujours telle qu'elle a eſté comme la bonté des bons. Tant que malice & bonté regneront ſur la terre, ilz la rempliront touſjours de nouveaulx actes, combien qu'il eſt eſcript qu'il n'y a rien nouveau ſoubz le ſoleil. Mais à nous qui n'avons eſté appellez au conſeil privé de Dieu, ignorans les premieres

caufes, trouvons toutes chofes nouvelles tant plus admirables que moins nous les vouldrions ou pourrions faire : par quoy n'ayez poinct de paour que les journées qui viendront ne fuyvent bien celles qui font paffées, & penfez de voftre part de bien faire voftre debvoir. Oifille dift qu'elle fe rendoyt à Dieu au nom duquel elle leur donnoyt le bon foir. Ainfi fe retira toute la compagnye mectant fin à la cinquiefme journée.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA DEUXIÈME JOURNÉE.

-oo-

NOTE A, PAGE 3.

Voici la nouvelle que Gruget a inférée dans fon édition au lieu de celle que nous reproduifons, parce qu'elle fe trouve dans tous les manufcrits.

« *Propos facetieux d'un cordelier en fes fermons.* Près la ville de Bleré en Touraine, y a un village nommé Sainct Martin le Beau, où fut appellé un cordelier du convent de Tours pour prefcher les avents, & le carefme enfuyvant. Ce cordelier plus enlangagé que docte, n'ayant quelquesfois de quoy parler pour achever fon heure, s'amufoit à faire des comptes qui fatisfaifoient aucunement à ces bonnes gents de village. Un jour de jeudy abfolut, prefchant de l'aigneau pafcal, quand ce vint à parler de le manger de nuict, & qu'il veit à fa predication de belles jeunes dames d'Amboife, qui eftoient là frefchement arrivées pour y faire leurs Pafques, & y fejourner quelques jours après, il fe voulut mettre fur le beau bout. Et demanda à toute l'affiftence des femmes fi elles ne fçavoient que c'eftoit de manger de la chair crue de nuict: Je le vous veux apprendre, mes dames, ce dift il. Les jeunes hommes d'Amboife là prefens, qui ne faifoient que d'y arriver avec leurs femmes, foeurs & niepces, & qui ne cognoiffoient l'humeur du pelerin, commencerent à s'en fcandalifer. Mais après qu'ils l'eurent efcouté d'avantage, ils convertirent le fcandale en rifée, mefmement quand il dift que pour manger l'aigneau il falloit avoir les reins ceints, des pieds en fes fouliers, & une main à

ſon baſton. Le cordelier les voyant rire, & ſe doutant pourquoy, ſe reprint incontinent : Eh bien, diſt il, des ſouliers en ſes pieds, et un baſton en ſa main : blanc chapeau, & chapeau blanc, eſt ce pas tout un? Si ce fut lors à rire, je croy que vous n'en doutez point. Les dames meſmes ne s'en peurent garder, auſquelles il s'attacha d'autres propos recreatifs. Et ſe ſentant près de ſon heure, ne voulant pas que ces dames s'en allaſſent mal contentes de luy, il leur diſt : Or ça, mes belles dames, mais que vous ſoyez tantoſt à cacqueter parmy les commeres, vous demanderez : Mais qui eſt ce maiſtre frere, qui parle ſi hardiment? C'eſt quelque bon compagnon. Je vous diray, mes dames, je vous diray, ne vous en eſtonnez pas, non, ſi je parle hardiment : car je ſuis d'Anjou à voſtre commandement. Et en diſant ces mots, mit fin à ſa predication, par laquelle il laiſſa ſes auditeurs plus prompts à rire de ſes ſots propos, qu'à pleurer en la memoire de la paſſion de noſtre ſeigneur, dont la commemoration ſe faiſoit en ces jours là. Ses autres ſermons, durant les feſtes, furent quaſi de pareille efficace. Et comme vous ſçavez, que tels freres n'oublient pas à ſe faire queſter, pour avoir leurs oeufs de Paſques, en quoy faiſant on leur donne, non ſeulement des oeufs, mais pluſieurs autres choſes, comme du linge, de la filace, des andouïlles, des jambons, des eſchinées, & autres menues choſettes. Quand ce vint le mardy d'après Paſques, en faiſant ſes recommendations, dont telles gens ne ſont point chiches, il diſt : Mes dames, je ſuis tenu à vous rendre graces de la liberalité dont vous avez uſé envers noſtre pauvre convent, mais ſi fault il que je vous die, que vous n'avez pas conſideré les neceſſitez, que nous avons : car la plus part de ce que nous avez donné, ce ſont andouïlles, & nous n'en avons point de faulte, Dieu mercy, noſtre convent en eſt tout farcy. Qu'en ferons-nous donc de tant? Sçavez vous quoy? mes dames, je ſuis d'avis que vous meſliez vos jambons parmy nos andouïlles, vous ferez belle aumoſne. Puis en continuant ſon ſermon, il feit venir le ſcandale à propos, & en diſcourant aſſez bruſque-

ment par deſſus, avec quelques exemples, il ſe meit en grande admiration, diſant : Eh dea, meſſieurs & mes dames de ſainct Martin, je m'eſtonne fort de vous, qui vous ſcandaliſez pour moins que rien, & ſans propos, & tenez vos comptes de moy par tout, en diſant : C'eſt un grand cas : mais qui l'euſt cuidé, que le beau pere euſt engroſſy la fille de ſon hoſteſſe ? Vrayement, diſt il, voilà bien de quoy s'esbahir qu'un moyne ait engroſſy une fille : mais venez ça, belles dames, ne devriez vous pas bien vous eſtonner d'avantage, ſi la fille avoit engroſſy le moyne ?

Voilà, mes dames, les belles viandes, de quoy ce gentil paſteur nourriſſoit le troupeau de Dieu. Encores eſtoit il ſi effronté que, après ſon peché, il en tenoit ſes comptes en pleine chaire, où ne ſe doit tenir propos qui ne ſoit totalement à l'erudition de ſon prochain, & à l'honneur de Dieu premierement. — Vrayement, diſt Saffredent, voilà un maiſtre moyne. J'aymerois quaſi autant frere Anjibaut, ſur le dos duquel on mettoit tous les propos facetieux qui ſe peuvent rencontrer en bonne compagnie. — Si ne trouvai je point de riſée en telles deriſions, diſt Oiſille, principalement en tel endroict. — Vous ne dictes pas, ma dame, diſt Nomerſide, qu'en ce temps là, encores qu'il n'y ait pas fort longtemps, les bonnes gens de village, voire la plus part de ceux des bonnes villes, qui ſe penſent bien plus habiles que les autres, avoient tels predicateurs en plus grande reverence, que ceux qui les preſchoient purement & ſimplement le ſainct Evangile. — En quelque ſorte que ce fuſt, diſt lors Hircan, ſi n'avoit il pas tort de demander des jambons pour des andouïlles : car il y a plus à manger. Voire, & ſi quelque devotieuſe creature l'euſt entendu par amphibologie, comme je croirois bien que luy meſme l'entendit, luy ny ſes compagnons ne s'en feuſſent point mal trouvez, non plus que la jeune garſe qui en eut plein ſon ſac. — Mais voyez vous quel effronté c'eſtoit, diſt Oiſille, qui renverſoit le ſens du texte à ſon plaiſir, penſant avoir affaire à beſtes comme luy, & en ce faiſant chercher impudemment à

fuborner les pauvres femmelettes, à fin de leur aprendre à manger de la chair cruë de nuict. — Voire mais vous ne dictes pas, dift Simontault, qu'il voyoit devant luy ces jeunes tripieres d'Amboife, dans le baquet defquelles il euft volontiers lavé fon, nommeray je? Non, mais vous m'entendez bien : & leur en faire goufter, non pas roty, ains tout groulant & fretillant, pour leur donner plus de plaifir. — Tout beau, tout beau, feigneur Simontault, dift Parlamente, vous vous oubliez : avez vous mis en referve voftre accouftumée modeftie, pour ne vous en plus fervir qu'au befoing? — Non, ma dame, non dift il : mais le moyne peu honnefte m'a ainfi faict efgarer. Parquoy à fin que nous rentrions en noz premieres erres, je prie Nomerfide, qui eft caufe de mon efgarement, donner fa voix à quelqu'un, qui face oublier à la compagnie noftre commune faulte. — Puis que me faictes participer à voftre coulpe, dift Nomerfide, je m'adrefferay à tel qui reparera noftre imperfection prefente. Ce fera Dagoucin, qui eft fi fage, que pour mourir ne vouldroit dire une follie. »

Brantôme, dans le neuvième de fes opufcules confacré à l'hiftoire de fa famille, raconte l'aventure d'un père cordelier devenu éperdument amoureux de Louife de Bourdeille, dame d'honneur de la Reine Anne. Cette aventure a beaucoup d'analogie avec le récit qui précède. Voyez Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. in-8°, t. V, p. 383.

NOTE B, PAGE 7.

En la ville de Florence y avoit un duc de la maifon de Medicis, lequel avoit efpoufé madame Marguerite fille baftarde de l'Empereur.

Voici la notice que MM. de Sainte-Marthe ont faites fur ce prince dont il eft queftion dans la VIIIe lettre que Rabelais écrivit de Rome à l'évêque de Maillezais : « Alexandre de Medicis, frere naturel de la Reine Catherine de Medicis, femme du Roy Henri II, eut pour pere

Laurent de Medicis, gouverneur de la republique de Florence & du duché d'Urbin. L'Empereur Charles V le crea premier duc de Florence l'an 1531, lui ayant fait epoufer fa fille naturelle Marguerite d'Auftriche, l'an 1536. Quelques citoyens trouvant fon gouvernement fafcheux,.... mefme Laurent de Medicis fon coufin l'ayant attiré en fon logis, fous l'efpoir de le faire jouir d'une noble Florentine, il le fit maffacrer l'an 1537, penfant avoir mis par ce coup fa patrie en liberté; mais il fut deceu de fon efperance, parce que le duc Alexandre n'ayant laiffé aucuns enfans legitimes,.... le mefme empereur Charles V nomma duc de Florence Cofme de Medicis premier du nom, &c., &c. » (*Lettres de François Rabelais efcrites pendant fon voyage d'Italie, nouvellement mifes en lumiere, avec des obfervations hiftoriques, par MM. de Sainte Marthe, &c.* Bruffelles, 1710, in-12, p. 102. Voyez auffi p. 203.)

Le fait hiftorique raconté dans cette nouvelle eft un des plus célèbres des annales de Florence. La Reine de Navarre y ajoute une circonftance dont les hiftoriens n'ont pas parlé, c'eft que la dame était fœur de Laurenzin de Médicis, coufin du duc Alexandre, auteur de l'affaffinat.

NOTE C, PAGE 16.

La Belle Dame fans mercy nous a appris à dire que fi gracieufe maladie ne met gueres de gens à mort.

La Belle Dame sans merci. Poëme de métaphyfique amoureufe, compofé par Alain Chartier. C'eft un long dialogue entre une dame & fon amant. La dame ayant refufé obftinément de compatir à fes douleurs, l'amant dépité en mourut, dit-on, de défefpoir. Voici lès vers auxquels fait allufion la Reine de Navarre :

Si gracieufe maladie
Ne met gueres de gens à mort,
Mais il fiet bien que l'on le die
Pour pluftoft attraire confort.
Tel fe plaint & tourmente fort

Qui n'a pas les plus aſpres deulx ;
Et s'amours griefve tant au fort
Mieulx en vault ung dolent que deux.

(*Les Œuvres de maiſtre Alain Chartier, &c., reveues & corrigées, &c., par André Ducheſne, Tourangeau.* Paris, 1617, in-4°, p. 502.)

NOTE D, PAGE 21.

En la maiſon de madame la Regente, mere du Roy François.

Les événements qui font le ſujet de cette nouvelle porte le cachet de la vérité. Seulement il eſt impoſſible de découvrir le nom des perſonnages mis en ſcène. Marguerite nous dit que ce gentilhomme héros de cette nouvelle était de Normandie; elle parle d'un voyage que la cour fit dans cette province. Eſt-ce l'entrée de François Ier & de ſa mère à Rouen le 1er octobre 1517, dont il eſt ici queſtion? Le dernier éditeur de l'*Heptaméron*, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), a cru reconnaître dans le héros de cette nouvelle un baron de Malleville, chevalier de Malte, tué à Beyrouth, dans une expédition contre les Turcs, dont Clément Marot a célébré la mort. (*Complaintes du baron de Malleville, Pariſien*, t. I, p. 441 de l'éd. de 1700.) Mais la qualité de *Pariſien* donnée par le poëte au baron de Malleville ne s'accorde pas avec le texte de l'*Heptaméron*, qui dit que le capitaine était né en Normandie. D'ailleurs le titre de *chevalier de Malte*, donné au baron de Malleville ſuffiſait pour qu'il ne fallût pas chercher en lui le capitaine héros de cette nouvelle, puiſque ce capitaine était marié.

NOTE E, PAGE 40.

Le grand maiſtre de Chaumont. C'eſt Charles d'Amboiſe, neveu du fameux cardinal de ce nom, miniſtre favori de Louis XII. Placé tout jeune encore à la tête d'une armée françaiſe chargée de défendre le Milanais, Charles d'Am-

boiſe juſtifia par ſon habile conduite le choix que ſon oncle avait fait de lui. Il parvint bientôt à un haut degré de faveur : amiral, grand maître & maréchal de France; il fut auſſi gouverneur de Paris. Il commandait en 1504 l'armée avec laquelle Louis XII entra dans Gênes. En 1509 il partageait le triomphe d'Aignadel. Il venait d'hériter des grands biens du cardinal, quand il mourut empoiſonné, dit-on, à Corregio, au mois de février 1510, n'étant âgé que de trente-huit ans. Il avait épouſé l'aînée des filles de l'amiral de Graville, l'un des favoris de Charles VIII. Le phyſique de Charles d'Amboiſe répondait à la capacité de ſon eſprit : c'était l'un des plus beaux hommes de ſon temps, ainſi que le prouve ſon portrait peint à l'huile, par Léonard de Vinci, & conſervé dans le Muſée du Louvre à Paris. Voyez, au ſujet de ce portrait, qui a paſſé pour être celui de Charles VIII & de Louis XII, le t. XVe, p. 313 du *Magaſin pittoreſque.*

Brantôme a écrit deux pages curieuſes ſur le grand maître de Chaumont. (*Capitaines françois*, t. II, p. 107 de l'édition des *Œuvres complètes*, in-8°.)

A propos de l'amiral de Bonnivet, voyez la notice que nous lui avons conſacrée aux éclairciſſements du t. Ier, p. 176.

La belle dame italienne, héroïne de cette nouvelle, ſerait-elle la *Sennora Clerice*, dont Brantôme parle en ces termes dans ſon article ſur Bonnivet : « .... Ce fut lui ſeul qui conſeilla au Roi François de paſſer les monts & de ſuivre M. de Bourbon, ayant laiſſé Marſeille, non tant pour le bien & le ſervice de ſon maiſtre que pour aller revoir une grande dame de Milan, & des plus belles qu'il avoit faicte pour maiſtreſſe quelques années de devant; & en avoit tiré plaiſir & en vouloit retaſter. On dit que c'eſtoit la *ſennora Clerice*, pour lors eſtimée des plus belles dames de l'Italie; voylà qui le menoit. J'ay ouy dire ce conte à une grande dame de ce temps là, & qu'il en avoit fait cas au Roy de ceſte dame, & luy en avoit faict venir l'envye de la voir & coucher avec elle : & voilà la principale cauſe de ce paſſage du Roy, qui n'eſt à tous co-

gneue. » (*Capitaines françois*, t. II, p. 162 des *Œuvres complètes*, ed. in-8.)

NOTE F, PAGE 52.

En la court du Roy François Ier y avoit ung gentil homme, etc.

Brantôme, au discours I de ses *Dames Galantes*, a reproduit une aventure à peu près pareille à celle qui fait le sujet de cette nouvelle. Voici le passage :

« J'ay congneu deux dames de la cour toutes deux belles soeurs; l'une avoit epousé un mary favory, courtisan & fort habile, & qui pourtant ne faisoit cas de sa femme comme il devoit, veu le lieu d'où elle estoit; & parloit à elle devant le monde comme à une sauvage, & la rudoyoit fort. Elle patiente, l'endura pour quelque temps jusques à ce que son mary vint un peu desfavorisé; elle espiant & prenant l'occasion au poil & à propos, la luy ayant gardé bonne luy rendit aussitost le desdain passé qu'il luy avoit donné, ... comme fit aussy sa belle soeur prenant exemple à elle qui ayant esté mariée fort jeune & en tendre âge, son mary n'en faisant cas comme d'une petite fillaude ne l'aymoit comme il devoit. Mais elle se venant advancer sur l'age & à sentir son coeur, en reconnoissant sa beauté, le paya de mesme monnoye & luy fit present de belles cornes pour l'interest du passé. » (t. VII, p. 139 des *Œuvres complètes*, in-8°.)

NOTE G, PAGE 74.

Du temps du grand maistre de Chaumont.

Au sujet de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont grand maitre de France, voyez plus haut, note B.

Brantôme, discours VI des *Dames Galantes*, s'exprime ainsi :

« Nous avons dans les *Cent Nouvelles de la Roine de Navarre Marguerite* une très belle histoire de cette dame de Milan qui ayant donné assignation à feu M. de Bonnivet,

depuis admiral de France, une nuit attira ses femmes de chambre avec des espées nues pour faire bruit sur le degré, ainsi qu'il seroit pret à se coucher : ce qu'elles firent très bien, suivant en cela le commandement de leur maistresse qui de son costé, fit de l'effrayée & craintive, disant que c'estoit ses beaux freres qui s'estoient apperceus de quelque chose; & qu'elle estoit perdue, & qu'il se couchast sous le lict ou derriere la tapisserie. Mais M. de Bonnivet, sans s'effrayer, prenant sa cape à l'entour du bras & son espée en l'autre, dist : et où sont ils ces braves freres qui me voudroient faire peur ou mal? quand ils me verront, ils n'oseront regarder seulement la pointe de mon espée. Et ouvrant la porte & sortant, ainsi qu'il vouloit commencer à charger sur ce degré, il trouva ces femmes avec leur tintamarre, qui eurent peur, & se mirent à crier & confesser le tout. M. de Bonnivet, voyant que ce n'estoit que cela les laissa & les recommanda au diable; & se rentre en la chambre & ferme la porte sur luy; & vint trouver sa dame qui se mit à rire & l'embrasser, & luy confesser que c'estoit un jeu apposté par elle, & l'asseurer que s'il eust fait du poltron & n'eust monstré en cela sa vaillance de la quelle il avoit le bruit, que jamais il n'eust couché avec elle; & pour s'estre monstré ainsi genereux & asseuré, elle l'embrassa & le coucha auprès d'elle, &c., &c. » (T. VII, p. 459 des *Œuvres complètes*, édition in-8°.)

NOTE H, PAGE 83.

En la ville de Dijon au duché de Bourgogne, vint au service du roy François, un Comte d'Allemaigne nommé Guillaume.

L'aventure très-véritable qui fait le sujet de cette nouvelle a dû se passer dans la forêt d'Argilly au mois de juillet 1521, lors du séjour du Roi François Ier à Dijon.

Le personnage dont il est question ici est Guillaume de Furstemberg. Brantôme lui a consacré le xxxe discours de ses *Capitaines étrangers;* voici comment il en parle :

« Le Comte Guillaume de Furstemberg fust estimé bon

& vaillant capitaine; & le fust esté davantage sans qu'il fust leger de foy, trop avare & trop adonné à la pillerie, comme il le fist parestre en la France quand il y passoit avec ses troupes, car après luy rien ne restoit. Il servit le Roy François l'espace de six à sept ans avec de belles compaignies tousjours montans à six & sept mille hommes : mais après si longs services ou plustost ravages & pilleries, il fut soupçonné d'avoir voulu attenter sur la personne du Roy, dont j'ai fait le conte ailleurs. Et pour le mieux encor sçavoir on le trouvera dans les *Cent Nouvelles de la Royne de Navarre Marguerite*, où l'on peut voir à clair la valeur, la generosité & la magnanimité de ce grand Roy, & comme de peur l'autre quitta son service & s'en alla à celuy de l'Empereur. Et, sans qu'il estoit allié de madame la Regente à cause de la maison de Saxe, d'où est sortie celle de Savoye, possible eut il couru fortune si le Roy eut voulu, mais il voulust faire parestre en cette occasion sa magnanimité plustost que de le faire mourir par justice.

« Lorsqu'il fut pris en fondant la riviere de Marne qu'il avoit d'autresfois tant recongneue en allant & venant par la France avec ses troupes, à la venue de l'Empereur en Champaigne & Saint Dizier, il luy pardonna encor. Il fut mis en la Bastille & quicte pour trente mille escus de rançon. Il y eut aucuns grands capitaines qui dirent & opinerent ne devoir estre traicté ainsy en prisonnier de guerre, mais en vray & vil espion, comme il en avoit faict la profession; de plus qu'il estoit quitte à trop bon marché de sa rançon, car ce n'estoit pas le moindre larçin qu'il avoit faict en France de l'une de ses monstres. Enfin il fut mieux traicté qu'il ne valloit, disoit on. » (T. Ier, p. 225 des *Œuvres complètes*, édition in-8°.)

Le Comte Guillaume témoigna quelque regret de ses trahisons. Marguerite, dans une lettre adressée au Roi en 1536, s'exprime ainsi : « Le Comte Guillaume m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien difference de purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp; & m'a dict des fautes passées que j'aime mieulx qu'il vous

compte que moy, &c. " (*Lettres de Marguerite*, &c., 1er recueil, p. 326.) D'après le témoignage de Marguerite, le comte Guillaume porta la peine de sa déloyale conduite. Dans une épître à l'éloge du Roi, son frère, elle dit :

Et Dieu pour luy bataillant en tout lieu,
En maudissant par ruine & par honte
Ses ennemis, tant que nul n'en tient compte.
Ce que l'on voit par le Comte Guillaume,
Le quel servant le Roy & son royaume
S'estoit fait riche, craint & fort estimé;
Mais maintenant fuitif, pouvre & blasmé,
Peult bien penser dont son honneur venoit
Qui riche, heureux & craint le maintenoit.

(*Marguerites de la Marguerite des princesses*, &c. Paris, 1552, in-18, IIe partie, p. 18.)

NOTE I, PAGE 83.

Le gouverneur de Bourgogne seigneur de La Trimoille.

Louis IIe du nom, sire de la Tremoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, né en 1460, fils de Louis de la Tremoille & de Marguerite d'Amboise, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Marié très-jeune par les soins de la dame de Beaujeu, à Gabrielle de Bourbon, il commandait les troupes royales à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut fait prisonnier. Quand ce prince monta sur le trône, il oublia que La Tremoille avait combattu contre lui & répondit à ceux qui voulaient l'en faire souvenir, que ce n'était pas au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans. Après avoir pris une part très-glorieuse aux expéditions d'Italie, il fut nommé en 1501 gouverneur de Bourgogne, puis amiral de Guyenne & de Bretagne. Il rendit des services très-importants non-seulement à Louis XII, mais encore à François Ier jusques à l'an 1525, à la fameuse bataille de Pavie où il mourut en combattant. Jean Bouchet, auteur contemporain, nous a

laiffé une hiftoire curieufe & détaillée de cet homme remarquable, fous le titre de *Panegyric du Chevalier fans Reproche*, &c. 1537, in-4°, goth. Cet ouvrage a été réimprimé par MM. Petitot en 1826, & MM. Michaud & Poujoulat en 1837, dans leur *Collection des Mémoires relatifs à l'hiftoire de France.*

NOTE K, PAGE 85.

Vint le lendemain dire à Robertet fecretaire des finances du Roy.

Il s'agit ici de Florimond Robertet, le premier de cette famille de miniftres d'État qui fervit les Rois de France depuis Charles VIII jufques à Henri III. De fimple confeiller à la Cour des Comptes de Montbrifon, il devint fecrétaire de Charles VIII, qui le fit tréforier de France & fecrétaire des finances. Il exerça cette charge difficile avec une grande habileté & beaucoup de droiture. Revêtu des mêmes fonctions fous Louis XII, il eut part aux affaires politiques les plus importantes & compta au nombre des confeillers tout à fait privés de ce roi. Les charges qu'il exerça, les négociations dans lefquelles il fe trouva mêlé, lui valurent une fortune confidérable, mais acquife avec honneur. L'écuffon des armes de Robertet eft furchargé au milieu d'une plume ou aile qu'on appelle en blafon un vol. La devife eft *Fors une*. Voici l'origine de la plume & de la devife : « Le capitaine Sandricourt était dans le cabinet de Louis XII & Robertet s'y trouvait; Sandricourt parlait vivement des exactions des gens de juftice & de finances : Toutes les plumes volent, dit le bon Roi, en fouriant, *fors une*, fire, *fors une*, dit gravement Robertet, en montrant la fienne. Et le Roi pour lui rendre juftice, voulut qu'il chargeât d'un vol de fable fes armoiries qui étaient d'azur à la bande d'or, & trois étoiles d'argent, & qu'il prît pour devife : *Fors Ugne.* » C'eft à cette honorable anecdote hiftorique que Clément Marot fait allufion dans fa Complainte ou Déploration de quatre cents vers fur la mort de Florimond Robertet.

Voici les vers de Clément Marot :

Dieu immortel (dis-je lors), voici l'esle
Qui a volé ainsi que voler faut
Entre deux airs, ni trop bas, ne trop haut.
Voicy pour vray l'esle dont la volée
Par sa vertu à la France extollée,
Circonvolant ce monde spacieux,
Et survolant maintenant les neuf cieux.
C'est l'esle noire en la bende dorée,
L'esle en volant jamais non essorée,
Et dont sortie est la mieux escrivant
Plume qui fust de nostre aage vivant.

(*Complainćte III.* — *Deploration de Messire Florimond Robertet*, t. III, p. 273 des *Œuvres de Clement Marot*, *&c.* Lahaye, 1731, in-18.)

Sous François Ier Florimond Robertet continua de jouir du même crédit que sous les deux rois précédents; il mourut en 1522, comblé d'honneurs & de richesses. On peut consulter sur la famille Robertet des articles curieux de M. de Sallabery dans le *Supplément à la Biographie universelle de Michaud*, t. LXXIX, p. 235.

NOTE L, PAGE 89.

Un seigneur de bonne maison qui estoit aux escoles. Brantôme au commencement du discours 1er de ses *Dames Galantes*, raconte une aventure amoureuse à peu près pareille à celle qui fait le sujet de cette nouvelle. Voyez t. VII, p. 7 de l'édition in-8° des *Œuvres complètes*.

NOTE M, PAGE 96.

Ceulx qu'un chapitre nomme de Frigidis & maleficiatis. L'auteur veut parler ici des peines prononcées par plusieurs conciles & reproduites dans *les Capitulaires*, contre ceux qui par des sorts ou des conjurations magiques

croyaient pouvoir fuſpendre les facultés naturelles. On peut conſulter à ce ſujet le *Recueil des Capitulaires de Baluze*, t. I, paſſim. Par le mot *chapitre* Marguerite entend parler ſans doute des Décrétales du pape Boniface VIII, relatives à ce ſujet. Voyez *Liber Sextus Decretalium Bonifacii papæ VIII*, lib. IV, cap. 15 : *de frigidis & maleficiatis, &c.* Voyez auſſi : *Traité de l'enchantement qu'on appelle vulgairement le nouement de l'eſguillette en la celebration des mariages en l'egliſe reformée.* La Rochelle, &c., 1591, in-8.

NOTE N, PAGE 98.

Au temps du marquis de Mantoue, qui avoit eſpouſé la ſeur du duc de Ferrare.

Jean François II, de la maiſon de Gonzague, marquis de Mantoue, né le 10 août 1466, ſuccéda au marquis Frédéric ſon père. Il prit une part très-active aux guerres d'Italie; après avoir ſervi les Français & Louis XII ſurtout avec dévouement, il ſe tourna du côté de l'Empereur pour ſe venger du Roi de France, qui s'était emparé injuſtement de la ville de Peſchiera. Fait priſonnier au mois d'août 1509, il recouvra ſa liberté l'année ſuivante, à la recommandation du pape Jules II. Il mourut au mois de mars de l'année 1519. Il avait épouſé le 15 février 1490 Iſabelle d'Eſt, fille d'Hercule Ier, duc de Ferrare, dont il eut pluſieurs enfants. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. V, p. 203 de l'édition in-4°.

NOTE O, PAGE 103.

Et s'en alla tout ſeul à la religion de l'Obſervance.

Le couvent de l'Obſervance, de l'ordre de Saint-François, fondé par Hercule Ier, duc de Ferrare. On donnait le nom d'*Obſervance* à la règle de Saint-François, réformée par le pape à la fin du XVe ſiècle.

NOTE P, PAGE 115.

Au pays de Daulphiné y avoit ung gentil homme nommé le ſeigneur de Riant, de la maiſon du Roy François Ier.

Bien que la Reine de Navarre attribue la méſaventure qui fait le ſujet de cette nouvelle à un gentilhomme de la maiſon de François Ier, il eſt certain qu'on en trouve le récit dans des recueils de contes d'une date antérieure, & entre autres au début des *Mille & une Nuits*. L'Arioſte, au chant XXVIIIe de ſon *Roland furieux*, a raconté la même hiſtoire qui ſe trouve auſſi dans les nouvelles du conteur italien Morlini, dont la première édition a été imprimée à Naples en 1520. (Voyez *Gamba*, *Delle Novelle Italiane in proſa bibliografia*, *&c.* Firenze, 1835, in-8°, p. 137.) On ſait que La Fontaine a placé cette hiſtoire au commencement de ſon conte de *Joconde;* nous la trouvons auſſi en tête d'un recueil aſſez rare, imprimé à Rouen dans les premières années du XVIIe ſiècle & dont voici le titre : *Les Cent Nouvelles Nouvelles où ſont comprins pluſieurs devis & Actes d'Amours non moins ſubtils que facetieux; ouvrage tres neceſſaire à tous amans vrays ſujets de l'amour & des dames.* Rouen, petit in-8°. Du reſte, il eſt hors de doute que le ſeigneur de Rian ait fait partie de la maiſon de François Ier. Dans un état des officiers de l'hôtel du Roi pour l'année 1522-23, parmi les *eſcuyers d'eſcurie*, nous trouvons : *Monſieur de Rian*, à deux cents livres de gages par an. (*Archives impériales*, ſect. hiſtor., k. 98.)

NOTE Q, PAGE 120.

Parlamente meit ſon touret de nez.

C'eſt le nom qu'on donnait à une ſorte de petit maſque qui cachait ſeulement le haut du viſage & le nez, & que portaient ſurtout les dames de qualité. Ce petit maſque était déjà en uſage au XIVe ſiècle, ainſi que le prouvent ces quatre vers de Chriſtine de Piſan :

Je vous vend le touret de nez;
Gai & joli vous maintenez
S'eſtre voulez renommé
Et des dames bien aimé.

Dans un manuſcrit de la *Coche* ou du *Débat d'Amour*, poëme de la Reine de Navarre, dont nous avons donné une notice, t. Ier, p. clxxxviii, on trouve pluſieurs miniatures où les dames ſont repréſentées avec leurs tourets de nez. Il faut conſulter ſur les tourets de nez & les maſques une note aſſez longue & très-curieuſe de M. Léon de Laborde, p. 314 de l'ouvrage intitulé *le Palais Mazarin & les grandes habitations de ville & de campagne au* XVIIe *ſiècle*, Paris, 1846, in-8°.

Il eſt encore parlé des *touretz de nez*, au commencement de la nouvelle XLIIIe de ce volume.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA TROISIÈME JOURNÉE.

NOTE A, PAGE 125.

Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes maisons.

Il est certain que la Reine de Navarre a voulu désigner ici la femme de Charles VIII & de Louis XII, la célèbre Anne de Bretagne. Dans le curieux éloge qu'il a consacré à cette princesse, Brantôme s'exprime ainsi au sujet des filles d'honneur qui composaient sa maison : « Ce fut la premiere qui commença à dresser la grande court des dames que nous avons veue depuis elle jusques à ceste heure; car elle en avoit une très grande suite de dames & de filles, & n'en refusa jamais aucune; tant s'en faut qu'elle s'enquerroit des gentilz hommes leurs pères qui estoient à la court, s'ilz avoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoient. » (Brantôme, *Dames illustres*, t. V, p. 7 des *Œuvres complètes*, éd. in-8.)

Quant à la fille d'honneur désignée sous le nom de *Rolandine*, il est dit au commencement de la nouvelle qu'elle était proche parente de la Reine, mais qu'elle n'était pas en faveur à cause de *quelque inimitié que la Reine portoit à son père*. A la fin de cette nouvelle il est dit aussi que Rolandine, certaine de la mort du bâtard à qui elle avait engagé sa foi, demanda grâce à son père qui lui pardonna & la traita comme sa *fille aînée;* qu'elle se maria avec un gentilhomme de son nom & de sa maison, dont elle eut deux fils. Toutes ces circonstances s'appliquent très-bien à damoiselle *Anne de Rohan*, fille d'honneur de la Reine,

citée dans un état de la maison de cette princesse que dom Morice a publié, t. III, col. 876 des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, en cinq volumes in-folio. C'était le troisième enfant & la fille aînée de Jean II° du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, & de Marie de Bretagne, fille de François Ier, duc de Bretagne. Anne de Rohan épousa en 1517 Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, troisième fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils. (Voyez l'*Histoire généalogique & chronologique de la maison de France du père Anselme*. Paris, 1728, in-fol., t. IV, p. 57-58 & p. 71.) Quant à l'inimitié de la Reine Anne de Bretagne contre le vicomte de Rohan, elle provenait de ce que ce seigneur servit toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux que la Reine Anne avait comme duchesse de Bretagne. Dom Morice a donné sur les différends entre le vicomte de Rohan & la Reine des détails curieux & circonstanciés : « De tous ceux qui avoient des droits sur le duché, dit-il, le vicomte étoit sans doute le mieux fondé; cependant il fut le plus mal recompensé : mais c'est cette raison là même qui poussa la Reine à le traiter avec si peu d'egards. Cette fiere princesse ne vit qu'avec un chagrin mêlé de depit que les droits du vicomte n'etoient que trop réels; d'ailleurs elle ne lui pardonna jamais d'avoir pris les armes contre elle en faveur de la France; elle chercha l'occasion de se venger & elle la trouva dans le peu de satisfaction qu'elle fit au vicomte sur ses prétentions. » (*Histoire ecclésiastique & civile de Bretagne*, &c. Paris, 1756, in-fol., 5 vol., t. II, p. 231 & *les Preuves*, t. V, col. 849 : Sentence arbitrale sur les différents du vicomte de Rohan avec la Reine Anne. Col. 914 : Accord final entre la Reine Anne & Jean, vicomte de Rohan. Col. 940 : Traité de mariage entre messire Pierre de Rohan, baron de Frontenay & Anne de Rohan. — Voyez sur Jean II°, vicomte de Rohan, la note de la IV° journée, nouvelle XL.)

Quant au bâtard, époux assez ingrat de Rolandine, il est difficile de dire précisément quel est ce personnage. En

rapprochant les différents paffages de la nouvelle qui lui font particuliers, on obtient cependant certaines indications de nature à mettre fur la voie : *Ung gentil homme baftard d'une grande & bonne maifon, très brave, mais pauvre.* Il n'était *ni affez riche pour l'epoufer* ni *affez beau pour en faire un ami.* Il arriva à la cour une dame avec un jeune prince fon fils *de la quelle le baftard eftoit proche parent.* Aux reproches que la Reine lui adreffe, Rolandine répond : « En ce défefpoir m'eft venu trouver celluy qui feroit d'auffi bonne maifon que moi fi l'amour de deux perfonnes eftoit autant eftimé que l'anneau, car vous fçavez que fon père pafferoit devant le mien. »

Le bâtard s'enfuit en Allemagne, où après être devenu amoureux de deux autres femmes, il mourut. On dit encore que la dame mère du jeune prince qui était venu à la cour, ayant eu connaiffance de certaines entrevues que le bâtard avait avec Rolandine à une des fenêtres du château, fit venir le bâtard & lui intima l'ordre de ceffer ce manége, fans quoi elle en informerait la Reine; cette dame avait donc certains droits à exercer fur le bâtard? Ne ferait-ce pas Louife de Savoie, qui vint à la cour vers l'an 1508. Quant au bâtard, ne ferait-ce pas celui dont nous trouvons la mention fuivante dans le père Anfelme : « Jean batard d'Angouleme, legitimé, par lettres du Roy Charles VII, données à Baugency, au mois de juin 1458, fuivant le quatrieme compte de Robert Baffart, commis par Monfeigneur le comte d'Angouleme à la recette generale de toutes fes finances pour l'année commencée le premier jour de janvier 1457, & finiffant au dernier decembre en fuivant 1458. Il eft dit qu'il donna à M. Adam Raoullant, fecretaire du Roi, la fomme de onze livres, fcavoir neuf livres, douze fols, fix deniers pour le fcel & regiftre des lettres royaux de la legitimation de Petit Jean, *batard de mon dit Seigneur,* & pour l'ecriture vingt fept fols fix deniers. » (*Hiftoire généalogique de la maifon de France, &c.*, in-fol., t. I, p. 210 B.)

NOTE B, PAGE 156.

En la ville de Paris il y avoit un prieur de Saint-Martin des Champs.

Marguerite a pu connaître deux des prieurs de l'abbaye Saint-Martin des Champs : 1° *Philippe Bourgoin*, bachelier en théologie, qui gouverna l'abbaye de l'année 1500 à l'année 1508; 2° *Etienne Gentil*, qui lui ſuccéda le 15 décembre 1508 et ne mourut que le 6 novembre 1536. Les auteurs du *Gallia christiana* diſent bien que Gentil fut chargé, en 1524, de la réforme d'une abbaye du diocèſe de Soiſſons, & que l'année précédente il avait formé une aſſociation de prières avec les religieuſes de Jouarre, mais ils ne mentionnent pas ſon élection comme viſiteur des religieuſes de Fontevrault.

Il eſt dit à la fin de cette nouvelle que le chancelier de France était à cette époque légat du Saint-Siége ; or le chancelier Dupont n'a été revêtu de la dignité de légat que pendant les cinq dernières années de ſa vie, de 1530 à 1535; il en réſulte que c'eſt d'Étienne Gentil que Marguerite a voulu parler.

On peut conſulter, au ſujet de ce prieur, *Gallia chriſtiana*, t. VII, col. 539. *Marier*, *Monaſterii Regalis S. Martini de Campis Paris. Ordinis Cluniacenſis Hiſtoria*, *&c.*, *&c.* Pariſiis, 1636, in-4°, p. 263. On ſait que l'abbaye Saint-Martin-des-Champs était ſituée ſur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Conſervatoire des Arts & Métiers. L'égliſe & le réfectoire de l'abbaye ſont encore debout.

NOTE C, PAGE 157.

Allant viſiter ung couvent près de Paris qui ſe nomme Gif.

L'abbaye de Gif était ſituée à cinq lieues de Paris, dans la vallée de Chevreuſe & ſéparée par la petite rivière de l'Yvette, du village qui porte encore aujourd'hui le même nom. Bien que Erembourg, première abbeſſe connue de ce monaſtère, ſoit citée ſeulement dans une bulle de l'année

1180, il eſt certain que la fondation de l'abbaye de Gif remonte à une époque plus reculée. On peut conſulter à ce ſujet Le Beuf, *Hiſtoire du Diocèſe de Paris*, t. VIII, VIIIe partie, p. 106. *Gallia chriſtiana, &c.*, t. VII, col. 596.

NOTE D, PAGE 163.

S'en alla vers madame de Vendoſme pour l'heure demourant à Lafere où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Sainct Benoiſt nommé le mont d'Olivet.

Madame de Vendôme, dont la Reine de Navarre fait meution, eſt Marie de Luxembourg, comteſſe de S. Paul de Converſan, de Marle & de Soiſſons, vicomteſſe de Meaux, &c. Mariée en premières noces à Jacques de Savoie & en ſecondes noces (8 ſeptembre 1487) à François de Bourbon, comte de Vendôme. Ce prince, l'un des chefs de l'armée de Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, après avoir combattu vaillamment à la bataille de Fornoue, mourut à Verceil, le ſamedi 3 octobre 1495, âgé de vingt-cinq ans. Veuve pour la ſeconde fois, Marie de Luxembourg ſe retira dans ſon château de La Fère. Au mois de décembre de l'année 1518, elle y fonda un monaſtère de religieuſes de l'ordre de Saint-Benoit, qui, ſuivant les auteurs du *Gallia* (t. IX, col. 627), porta le nom de *Calvaire*. Eſt-ce le même établiſſement que celui dont parle Marguerite? Tout porte à le croire. Il n'y a pas d'ailleurs une grande différence entre le *Calvaire* & le *mont d'Olivet*.

Marie de Luxembourg, après avoir fait le partage de ſes biens entre ſes enfans, au mois de février 1518, mourut dans un âge très-avancé, le 1er avril 1546. (Voyez P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique, &c.*, t. I, p. 326.)

NOTE E, PAGE 170.

A qui elle avoit baillé la charge des abbeſſes de Montivilliers & de Caen.

Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, Roi de Na-

varre, d'abord religieufe de l'abbaye Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième abbeffe de Montivilliers, près du Havre; elle vivait encore en 1536. (*Gallia chrift.*, t. XI, col. 285.)

Madeleine d'Albret, fœur de la précédente, d'abord religieufe dans l'abbaye de Fontevrault en août 1527, puis trente-troifième abbeffe de la Trinité de Caen, morte au mois de novembre 1532. (*Gallia chrift.*, t. XI, col. 436.)

NOTE F, PAGE 171.

Au chancellier du Roy, pour lors legat en France.

Antoine Duprat, cardinal-légat, chancelier de France, l'un des miniftres favoris de François Ier, né le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Il avait été nommé chancelier le 7 janvier 1515, cardinal en 1527 & légat du pape en 1530. Ce qui limite les événements racontés dans cette nouvelle entre les années 1530 & 1535.

NOTE G, PAGE 174.

Et feur Marie Heroet, eftimée comme elle meritoit par les vertus que Dieu avoit mis en elle, fut oftée de la dicte abbaye de Gif où elle avoit eu tant de mal, & faicte abbeffe par le don du Roy de l'abbaye nommée Giy, près de Montargis.

Giy, dans le Gatinais-Orléanais, diocèse de Sens, parlement de Paris, intendance d'Orléans, élection de Montargis. On y compte cent deux feux. Cette paroiffe eft à deux lieues & demie sud-eft de Montargis. (Expilly, *Dictionnaire géographique*, &c., t. IV, p. 612.)

Gy-lès-Nonains, département du Loiret, petit village fur l'Ouanne, deux lieues & demie eft-fud-eft de Montargis, cinq cent dix-neuf habitants. (Voyez *Dictionnaire de la France & des Colonies*, &c., par Briand de Verze, &c., 1839, in-8°. Voyez auffi le *Dictionnaire des Poftes aux lettres*, &c., 1845, in-4°.)

NOTE H, PAGE 185.

Et la rapporta maiſtre François Olivier, lequel l'obtint pour le pauvre gentil homme, eſtant iceluy Olivier chancelier d'Alençon, &c., &c.

Nous avions eſpéré, en faiſant quelques recherches dans les regiſtres du Tréſor des chartes, aux Archives Impériales, retrouver les lettres de rémiſſion accordées au gentilhomme, l'un des héros de cette nouvelle, mais elles n'y ſont pas mentionnées. François Olivier dont parle ici Marguerite eſt un des magiſtrats les plus célèbres du XVIe ſiècle. Fils de Jacques Olivier premier préſident au parlement de Paris, il fut ſucceſſivement conſeiller au même parlement, maître des requêtes, chancelier d'Alençon, préſident au parlement & chancelier de France. On peut voir ſon éloge page 185 de l'ouvrage de Blanchard : *Eloges de tous les premiers preſidens du parlement de Paris, etc.* Paris, 1645, in-fol.

NOTE I, PAGE 203.

En la ville de Paris y avoit ung advocat, &c.

Dans cette nouvelle François Ier tout jeune encore joue le principal rôle; la Reine de Navarre le déſigne clairement en le nommant *un bien grand prince, le plus beau & de la meilleure grace qui ait eſté devant, ne qui je crois ſera après, en ce royaume.* Elle dit que lui-même lui a fait le récit de cette aventure, mais en lui défendant de le nommer. Du reſte cette aventure a été reproduite par quelques hiſtoriens & auſſi par des conteurs d'anecdotes qui n'ont pas manqué d'y ajouter pluſieurs circonſtances d'une certaine gravité. La plus importante eſt celle-ci, dont un médecin nommé Louis Guyon, ſieur de la Nauche, qui floriſſait à la fin du XVIe ſiècle, s'eſt fait l'interprète : « François Ier rechercha la femme d'un avocat de Paris très belle & de très bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laiſſé des enfans pourvus de grands

estats, & qui sont gens de bonne renommée, au quel jamais cette dame ne voulut oncques complaire; ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roi estoit contristé. Ce que connoissans aucuns courtisans & maquereaux royaux, dirent au Roi qu'il la pouvoit prendre d'auctorité & par la puissance de sa royauté. Et de fait l'un d'eux l'alla dire à ceste dame la quelle le dit à son mary. L'advocat voyoit bien qu'il falloit que luy & sa femme vuidassent le royaume; encore auroient ils beaucoup à faire à se sauver, s'ils ne luy obeissoient. Enfin le mari dispense sa femme de s'accomoder à la volonté du Roi; & afin de n'empescher rien en ceste affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Ce pendant il se tenoit caché dans la ville de Paris frequentant les bourdeaux, cherchant la verole pour la donner à sa femme, afin que le Roi la print d'elle; & trouve incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta sa femme, & elle puis après le Roi, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit; & n'en peut jamais bien guerir, car tout le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible. » (*Diverses Leçons de Loys Guyon, sieur de la Nauche*, Lyon, 1610, in-8°, t. II, p. 109.) Brantôme parle aussi de la maladie honteuse qu'aurait gagnée le Roi à force de galanteries, & dit que ses jours en ont été abrégés; mais il ne désigne aucune femme & ne raconte pas l'histoire de l'avocate. Plusieurs ont pensé que cette femme n'était autre que la *belle Féronnière*, ainsi nommée parce qu'elle était mariée à un avocat de la famille *Le Feron*, dont plusieurs membres ont marqué dans le barreau de Paris. (Voyez *Catalogue de tous les conseillers du Parlement de Paris*, p. 120, 122, 123; Blanchard, *Les presidents au mortier du parlement de Paris*, etc., 1647, in-8°.)

Il faut donc ranger au nombre des anecdotes apocryphes la dernière partie & la plus sale de l'aventure de l'avocat de Paris. Ce qui est vrai Marguerite nous l'a fait connaître; les historiens modernes, même ceux qui se sont montrés les plus défavorables à François Ier, n'ont pas

reproduit le fait cité par Louis Guyon. M. Genin, éditeur des Lettres de Marguerite, a même publié le post-scriptum d'une lettre du cardinal d'Armagnac qui prouve que moins d'un an avant sa mort le Roi était en parfaite santé. (Voyez *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, *etc.*, 1841, in-8°, p. 473.) Ainsi se trouve réduite à néant l'ignoble accusation d'une maladie honteuse qui aurait hâté la mort de François Ier.

NOTE K, PAGE 212.

Il y avoit au temps du Roy Loys douziesme ung jeune seigneur nommé monsieur d'Avannes, *&c.*

Le personnage dont Marguerite veut parler doit être le quatrième fils d'Alain sire d'Albret, surnommé le Grand. Voici la notice que lui a consacrée le P. Anselme :

« Gabriel d'Albret, seigneur d'Avesnes, vice-roi de Naples, est qualifié seigneur de Lesparre dans une quittance qu'il donna à Antoine Bayard, receveur général des finances en Languedoc, le 1er mars 1486; le Roi Charles VIII lui accorda la charge de sénéchal de Guyenne, par lettres données à Nantes le dernier mars 1490, avant Pâques : il l'y qualifie son cher & amé cousin *Gabriel d'Albret*, *seigneur d'Avesnes*. Il prend la qualité de conseiller & chambellan du Roi dans des quittances qu'il donna le 24 mai 1496, & 15 octobre 1501; il se trouva à un tournoi à Lyon en 1500, fit son testament le 10 octobre 1503, institua son héritier le cardinal d'Albret, son frère, & mourut sans avoir été marié. » (P. Anselme, *Histoire généalogique*, *etc.*, t. VI, p. 214.)

NOTE K*, PAGE 249.

Au temps du Roy Louis douziesme estant lors legat d'Avignon ung de la maison d'Amboise, nepveu du legat de France nommé Georges.

Georges d'Amboise qui fut légat du saint-siége en France est le même qui sous le nom du cardinal d'Amboise est

célèbre dans notre hiſtoire comme miniſtre favori de Louis XII. (Voyez la *Vie du cardinal d'Amboiſe, premier miniſtre de Louis XII, etc.*, par M. Louis Le Gendre, Rouen, 1724, in-12, 2 vol.) Le légat d'Avignon dont Marguerite veut parler doit être Louis d'Amboiſe, qui fut le ſoixante-douzième évêque d'Alby, de 1474 à 1502. Tome I, p. 34 du *Gallia chriſtiana*, on trouve une notice ſur ce prélat qui joua un rôle aſſez important dans les affaires de ſon temps.

Le récit ſingulier qui fait le ſujet de cette nouvelle n'a pas été imaginé, comme on pourrait le croire, par la Reine de Navarre; il repoſe ſur une tradition populaire dont on retrouve des traces dans pluſieurs localités en France. Voici quelques détails à ce ſujet recueillis par Millin dans ſes *Antiquités nationales* : « On trouvait au milieu de la nef (de l'égliſe collégiale d'Écouis), dans la croiſée, une plaque de marbre blanc, ſur laquelle on liſait cette épitaphe :

> Ci git l'enfant, ci git le père,
> Ci git la ſœur, ci git le frère,
> Ci git la femme & le mari,
> Et ne ſont que deux corps ici.

La tradition eſt qu'un fils de Mme d'Écouis avait eu de ſa mère, ſans la connaître & ſans en être reconnu, une fille nommée Cecile. Il épouſa enſuite en Lorraine cette même Cecile qui était auprès de la ducheſſe de Bar. Ainſi Cecile était fille & ſœur de ſon mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau en 1512 à Ecouis. » (T. III, ſ. XXVIII, p. 6.) Millin ajoute que ce conte était imprimé ſur un petit feuillet que le ſacriſtain diſtribuait aux curieux qui venaient viſiter l'égliſe d'Ecouis. Il dit encore que cette même hiſtoire eſt racontée dans d'autres égliſes de France; il cite celle d'Alincourt, village entre Amiens & Abbeville, dans laquelle on lit une épitaphe ainſi conçue :

> Çi git le fils, ci git la mère,
> Ci git la fille avec le père,

Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme & le mari,
Et ne sont que trois corps ici.

L'auteur du *Trésor des Almanachs* imprimé à Paris en 1781 rapporte les vers qui précèdent & ajoute : « C'est en abrégé l'odieuse aventure d'une mère qui après avoir épousé son fils sans le savoir, en eut une fille qu'elle lui donna en mariage; & lorsqu'elle reconnut, dans la suite, ses malheurs, elle eut un grand soin d'en cacher toutes les circonstances & ne les révéla qu'à sa mort. »

Gaspard Meturas a inséré cette épitaphe dans son *Hortus Epitaphiorum selectorum*, 1648, in-12. Il dit qu'elle se trouve dans une église de Clermont en Auvergne, & il ajoute : « La clef pour l'ouvrir consiste à dire que cette mère engendra son mari en épousant son propre père, car il s'ensuit de là qu'il était son fils, son frère & son mari, même légitimement, le mariage étant fait avec une juste ignorance de part & d'autre. »

Divers auteurs italiens, anglais & français ont imité cette histoire. On trouve dans l'ouvrage de Dunlop, *the History of Fiction, etc.*, 1816, in-8°, 3 vol., vol. II, p. 462, un détail curieux que nous croyons devoir reproduire : le sujet de la trente-cinquième histoire tragique de Bandello est le même que celui de la comédie de Walpole, intitulée : *la Mère mystérieuse*, & du trentième récit de la Reine de Navarre. Le commencement se trouve aussi dans une Nouvelle de Masuccio, mais la particularité du mariage n'est que dans Bandello et dans l'Heptaméron. Il est assez difficile de déterminer lequel de ces deux derniers conteurs a copié l'autre. Les Nouvelles de Bandello ont été publiées pour la première fois en 1554, celles de la Reine de Navarre en 1558. Cette princesse, morte en 1549, n'eut aucune connaissance du livre de Bandello, & il n'est pas probable que Bandello ait vu celui de la princesse. Quelque tradition contemporaine aura fourni les éléments de ce récit. Cependant Bandello place le lieu de la scène en Navarre, & dit qu'il avait appris le fait

d'*une dame de ce pays.* On le trouve encore dans les *Propos de table* de Luther, à l'article de la confeffion auriculaire, comme s'étant paffé à Erfurt; & Julio de Medrano, auteur efpagnol du XVIe fiècle, dit qu'on lui a raconté cette hiftoire dans le Bourbonnais, où on lui a montré la maifon des époux innocemment coupables, ainfi que l'épitaphe (celle en quatre vers que nous avons citée plus haut). Voici encore d'autres indications recueillies par M. Hubaud, page 2 de fa Differtation fur le *Recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit : l'Haptaméron, etc.;* Marfeille, 1850, in-8°.

« Cette nouvelle, imitée en italien par Matteo Bandello, en efpagnol par Juan Perez de Montalvan, en latin par D. Othon Melandre, a fourni à Desfontaines la matière d'un roman intitulé : *l'Incefte innocent, hiftoire véritable*, Paris, Quinet, 1644, in-8°. Elle eft rapportée fommairement dans le grand roman d'Amadis de Gaule. Un écrivain moderne en a tiré le roman *le Criminel fans le favoir, roman hiftorique & poétique;* Amfterdam & Paris, 1783, in-12 de 171 pages. Un pareil fujet a été traité par trois auteurs italiens, qui font Mafuccio de Solerac, Novellino, in Ginevra 1765, 2 vol. in-8, Novella XXIII. — Giovani Brevio, rime & profe vulgari, &c., Roma, 1545, in-8°, Novella IV. — Tommafo Grappulo (ou Grappolino), Il convito Borghefiano, Londri, 1800, in-8°, Novella VII.

NOTE L, PAGE 254.

La donna à la Royne de Navarre nommée Catherine.

La Reine de Navarre dont veut parler Marguerite eft Catherine, fœur de Gafton Phébus, mariée le 14 juin 1484 à Jean d'Albret, célèbre par les démêlés qu'elle eut au fujet de la poffeffion de fon royaume de Navarre, dont elle finit par être expulfée, ainfi que fon mari, dans le cours de l'année 1516. Elle difait à fon mari, quand il fe fut retiré devant l'armée efpagnole triomphante :

Si nous fuſſions nés vous Catherine & moi D. Jean, nous n'euſſions pas perdu la Navarre. On peut voir, au ſujet de cette princeſſe, Olhagaray, *Hiſtoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.;* Paris, 1609, in-4°, p. 420-23 & ſuivantes; & l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol. in-fol., t. I, page 764.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA QUATRIÈME JOURNÉE.

-∞-

NOTE A, PAGE 264.

Aux terres ſubjectes à l'Empereur Maximilien d'Autriche.

Bien qu'il ſoit dit à la fin du prologue de la quatrième Journée que cette Nouvelle a été racontée par M. de Saint-Vincent, ambaſſadeur de l'Empereur Charles-Quint, comme un fait arrivé récemment, il eſt certain qu'on trouve dans nos vieux conteurs un récit tout à fait pareil. Nous nous contenterons de citer un fabliau de Rutebeuf intitulé *Frère Deniſe* (Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 260, 2 vol. in-8°; Fabliaux de Legrand d'Auſſy, vol. IV, p. 383). Le N° LX des *Cent Nouvelles nouvelles* a auſſi quelque analogie avec cette aventure. Le récit de la Reine de Navarre a été reproduit par Henry Eſtienne dans ſon *Apologie pour Herodote*, t. I, p. 499 de l'édition de 1735; par *l'Etoile*, journal du règne de Henri III, année 1577, & par le conteur italien Maleſpini, *Ducento Novelle*, N° 75.

NOTE B, PAGE 272.

Le Roy Charles huictieſme de ce nom envoya en Allemagne ung gentil homme nommé Bernage ſieur de Sivray près Amboiſe.

Bernage ou mieux Vernaiges, comme on le voit dans quelques manuſcrits de l'*Heptaméron*, était écuyer d'écurie de Charles VIII en 1495, & recevait en cette qualité trois cents livres de gages par année (*Hiſtoire de Charles VIII*, par Godefroy, p. 705). La terre de Civray, ſituée ſur les

bords du Cher, à quelques centaines de pas du célèbre château de Chenonceaux, relevait de la feigneurie d'Amboife. Le 1er juillet 1482 elle appartenait à Jean Gouffart, écuyer, ainfi qu'il réfulte d'un hommage rendu par celuici, qui fe trouve aux Archives Impériales, cotte 3801, fect. Doman.

NOTE C, PAGE 278.

Envoya fon painctre nommé Jehan de Paris pour luy rapporter cefte dame au vif.

Le peintre à qui Charles VIII confia le foin de lui rapporter le portrait de la jeune dame allemande fi rudement châtiée de fa faute, eft un des artiftes français les plus remarquables de la fin du xve fiècle; il fe nommait *Jean Perreal, dict de Paris*. Il y a quelques années on favait à peine le nom de cet artifte qui fut fi fameux fous Charles VIII & Louis XII; mais grâce aux recherches nombreufes faites dans nos bibliothèques & nos archives par de zélés antiquaires, on connaît maintenant plufieurs circonftances importantes de la vie de Jean Perreal, & furtout plufieurs de fes travaux. Dans le tome Ier de fon ouvrage fur *la Renaiffance des arts à la cour de France*, un de nos confrères de la Société des Bibliophiles, M. le comte Léon de La Borde, a confacré un article affez étendu à Jean Perreal; nous en reproduirons ici les principaux traits:

« Jean de Paris était, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon; nul doute que fon talent goûté par Charles VIII, plus tard par Louis XII & François Ier, fut la caufe de la faveur qui tout d'abord l'éleva & aux fonctions de peintre ordinaire du Roi & au titre de valet de chambre. Il eft porté fur l'état des officiers du Roi pour l'année commençant le 1er octobre 1498 & finiffant le 30 novembre 1499, pour la fomme de deux cent quarante livres, & dans un compte des *écuries* de l'année 1508, il eft porté pour dix livres pour la dépenfe de fon cheval pendant les mois de juin & de juillet. En 1509 il recevait cent fouls par mois pour le même motif. »

M. de La Borde cite divers documents d'après lesquels Jean de Paris fut chargé en 1509 de diriger les travaux de peinture de la pompe funèbre du duc Philibert de Savoie, dont il avait fait un portrait. En 1514 il est envoyé en Angleterre à l'occasion du mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, & en 1515 c'est à lui que fut confiée la peinture des décorations funèbres de Louis XII.

Jean Le Maire de Belges a fait un pompeux éloge de Perreal dans son ouvrage moitié en vers, moitié en prose, intitulé *la Legende des Venitiens ou autrement leur Cronique abrégée, &c.* : « De vostre bon amy & mon singulier patron & bienfaicteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en painčture, maistre Jehan Perreal de Paris paincttre & varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpetuelle & non terminable; car de sa main mercurialle il a satisfait par grant industrie à la curiosité de son office, & à la recreation des yeulx de la très chrestienne majesté, en paignant & representant à la propre existence tant artificielle comme naturelle, dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains, les citez, villes, chasteaux de la conqueste, & l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inequalité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre & le desordre de la bataille, l'horreur des gisans & occision sanguinolente, la miserableté des mutilez nagans entre mort & vie, l'effroy des fuyans, l'ardeur & impetuosité des vainqueurs & l'exaltation & hilarité des triomphans. Et se les ymaiges & painctures sont muettes il les fera parler, ou par la sienne propre langue bien exprimant & suaviloquente, parquoy à son prochain retour nous envoyant ses belles oeuvres & escoutant sa vive voix ferons accroire à nous mesmes avoir esté presens à tout... Car si doint Dieu que avec la haultesse regalle le dit maistre Jehan de Paris vostre bon amy, soit icy de retour bien brief affin que je l'honnoure & conjouysse avecques ce noble docteur physitien lyonnois très scientificque messire Symphorien Champier, qui l'a tiré hors des maschoires de la mort, esquelles s'estoit engouffré par trop grant labeur abstinence & vigilance. Doncques en espoir de les reveoir

tous deux ainſi que je deſire, je clorrai icy le pas, me recommandant humblement à voſtre ſeigneurie. A Lyon, le douzieſme jour d'aouſt mil cinq cens & neuf. »

Jean Le Maire, dans ſon *Temple d'Honneur & de Vertu*, ouvrage compoſé en 1504 à l'occaſion de la mort du duc Pierre de Bourbon, dit « qu'il l'a ecrit par *l'impulſion exhortatoire* de Jehan de Paris painctre du Roy, qui par le benefice de ſa main heureuſe a merité envers les rois & princes eſtre eſtimé un ſecond Appelles. »

Geofroy Tory, imprimeur & libraire de Paris juſtement renommé, publia en 1529 un ouvrage auſſi curieux que ſingulier, dans lequel il eſſaya de réduire les lettres de l'alphabet aux proportions du corps humain. Il s'adreſſait aux habiles de ſon temps pour avoir des deſſins. Jehan Perreal lui donna ceux de l'*l* & du *k*, ainſi qu'il nous l'apprend au folio XLVI, v° de ſon livre : « Comme il peut eſtre facilement entendu en la ſequente figure que j'ai faicte, après celle que ung myen ſeigneur & bon amy Jean Perreal, autrement dict Jehan de Paris, valet de chambre & excellent peintre des Roys Charles huitieſme, Loys douzieſme & François Ier de ce nom, m'a communiquée & baillée moult bien pourtraicte de ſa main. » (l'*Art & ſcience de la vraye proportion des lettres Attiques, ou Antiques, autrement dictes Romaines, ſelon le corps & viſaige humain, &c.;* 1549, in-8°.)

Clément Marot a conſacré le XXVIe de ſes Rondeaux à célébrer la mémoire de *Claude Perreal peintre lyonnais.* Malgré la différence du prénom, M. Léon de La Borde n'héſite pas à reconnaître notre artiſte dont le gentil poëte a dit :

En grand regret ſi pitié vous remord
Pleurez l'ami Perréal qui eſt mort.
Et vous ſes sœurs dont maint beau tableau ſort
Peindre vous faut pleurantes ſon grief ſort.

NOTE D, PAGE 281.

Le comte Charles d'Angoulesme pere du Roy Françoys.

Nous avons eu l'occasion, au commencement de la notice sur Louise de Savoie (t. I, p. ij), de parler de Charles d'Angoulême & de la bonne éducation que le bien heureux comte Jean son père lui avait donnée. On voit par le récit de cette Nouvelle, qui ne paraît que trop réelle, que le père de Marguerite avait profité des leçons de ses maîtres.

NOTE E, PAGE 288.

Il y a un villaige entre Nyort & Fors nommé Grip.

Fors, & non pas Rochefort comme le dit M. Paul Lacroix (*Bibliophile Jacob*, p. 272 de son édition de *l'Heptaméron*), petit village du Poitou, à deux lieues & demie de Niort. C'était une seigneurie que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, vivant en 1476, apporta à Jacques Poussart, chevalier. Jacques Poussart signa au contrat de mariage de la Reine de Navarre, sous le nom de : le seigneur de Fors, bailly du Berry. Marguerite parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Voy. *Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c.*, p. 243, 244, 258, 259, 332.)

NOTE F, PAGE 307.

... ung president dont je ne dirai le nom, mais il n'estoyt pas françois.

Dans un dictionnaire manuscrit des *Beautés & choses curieuses du Dauphiné*, on lit : « Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyait autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, président au parlement de Grenoble, un écusson de pierre soutenu par un ange & portant pour armoiries d'or à un lion de gueule; ces armes étaient celles de la famille *Carles* éteinte au XVIIe siècle. L'ange qui supportait l'écusson tenait l'index

d'une de ses mains contre sa bouche d'un air mystérieux & comme indiquant qu'il faut savoir se taire. Geoffroy Carles, président unique au parlement de Grenoble en 1505, l'avait fait mettre sur cette maison qui lui appartenait. Cet homme fut en effet dissimuler assez longtemps avant que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montait, au passage d'un torrent. Il avait commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aventure, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une des nouvelles de ce temps; mais dans ce conte on n'y nomme pas les personnages. Geoffroy étoit si savant dans la langue latine & dans les humanités que la Reine Anne de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour enseigner cette langue & les belles-lettres à Renée sa fille, qui fut depuis duchesse de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait chevalier d'armes & de lois par Louis XII en 1509. » Dans les années 1501 & 1502 Geoffroy Carles avait été ambassadeur de Louis XII auprès de l'Empereur Maximilien. Il est à croire que c'est bien de ce personnage que Marguerite a voulu parler. Seulement les conteurs du temps n'étaient pas d'accord sur la manière dont le président avait puni sa femme infidèle. La XLVII[e] des Cent Nouvelles nouvelles contient le récit de cette aventure sous le titre des *Deux mules noyées*. Depuis le XVI[e] siècle les deux versions ont été plusieurs fois imitées; on peut voir :

Bonaventure Desperiers : *Contes, Nouvelles & joyeux Devis*, t. III, p. 109, Nouvelle XCII[e]; — *Les Heures de recreations & Après diners de Louis Guicciardin, &c.*, in-32, p. 28.

G. Giraldi Cinthio : *Hecatommithi overo cento Novelle, &c.*; Dec. III, Nov. VI.

Malespini : *Ducento Novelle, &c.*, part. II, Nov. XVI; — *Les joyeuses Adventures & Recreations, &c.*, p. 83, Dev. XXXIII.

Shirley : *Love's Cruelty comedy*. (Dunlop, *History of the Fiction*, t. II, p. 491.)

NOTE G, PAGE 316.

Il y avoit une dame en la maifon de Loue.

Le fujet de cette Nouvelle eft le même que celui de l'hiftoire de la dame de Langalier racontée par le feigneur de Latour-Landry à fes filles, dans le livre qu'il a confacré à leur éducation. (Voyez Paulin Pâris : les *Manufcrits français de la Bibliothèque du Roi, leur hiftoire, &c.*; t. V, p. 73. Voyez auffi notre volume Ier des *Femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 356 de l'édition in-18.)

Dans les éditions différentes de *l'Heptaméron* le nom de la dame ne fe trouve pas, mais tous les manufcrits défignent la dame de Loue. Serait-ce Philippe de Beaumont Breffuire, femme de Pierre de Laval, chevalier, feigneur de Loue, Benais, etc., morte en 1525, après cinquante années de mariage, dont font iffus cinq enfants? ou bien fa belle-fille, Françoife de Maillé, mariée vers 1500 avec Gilles de Laval & de Loue? (Voyez Duchefne, *Hiftoire de la maifon de Montmorency, &c.*)

NOTE H, PAGE 320.

Battre très bien fa femme, la faire coucher en la couchette & celle qu'il aimeroit au grand lict.

Pour bien comprendre cette phrafe, il faut favoir que dans toutes les chambres à coucher bien meublées d'autrefois, outre un grand lit deftiné aux chefs de famille, il fe trouvait un lit de dimenfion beaucoup moindre réfervé au ferviteur de confiance qui couchait prefque toujours dans la chambre du maître. On peut voir dans les *Intérieurs* deffinés & gravés par Abraham Boffe, au XVIIe fiècle, la repréfentation de ces petits lits ou *couchettes*.

NOTE I, PAGE 323.

En la ville de Tours y avoit une bourgeoife belle & honnefte.

Une hiſtoire toute pareille eſt racontée par l'auteur du *Menagier de Paris*, t. Ier, p. 237 de l'édition donnée en 1847 par la Société des Bibliophiles français, etc., in-8°. Le conteur Morlini l'a inſérée dans ſon *Recueil de Nouvelles*, n° LXXII. Voyez Morlini (Heronymi), *Novellæ* (LXXX), *Fabulæ* (20), & *Comediæ*, Neapoli, &c., 1520, in-4°, & la réimpreſſion de Caron. Éraſme la raconte auſſi dans ſon *Dialogue ſur le mariage; Colloques, &c.*, traduits par Gueudeville, Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. Ier, p. 87.

NOTE K, PAGE 328.

Ung ſeigneur de Grignaulx qui eſtoit chevalier d'honneur à la Royne de France Anne, ducheſſe de Bretagne.

Le héros de cette Nouvelle eſt Jean de Talleyrand, chevalier, ſeigneur de Grignols & Fouquerolles, prince de Chalais, vicomte de Fronſac, maire & capitaine de Bordeaux, chambellan de Charles VIII, premier maître d'hôtel & chevalier d'honneur des Reines Anne de Bretagne & Marie d'Angleterre. Il avait épouſé Marguerite de La Tour, fille d'Anne de La Tour, vicomte de Turenne, & de Marie de Beaufort; il en eut pluſieurs enfants. Sa grand'mère du côté paternel était Marie de Brabant. Ce fut ſans doute ſa grand'mère du côté maternel qui avait pour prénom *Brenigue* ou mieux *Benigne*.

Ce ſeigneur de Grignaulx était non-ſeulement d'une grande inſtruction, mais d'un eſprit ſubtil & facétieux. Brantôme a parlé de lui pluſieurs fois dans l'article long & curieux qu'il a conſacré à la Reine Anne de Bretagne. Il raconte que cette princeſſe ayant voulu dire quelques mots d'eſpagnol à l'ambaſſadeur de l'Empereur, s'adreſſa pour en ſavoir au ſeigneur de Grignaulx qui parlait cette langue. Celui-ci apprit à la Reine *quelque petite ſalaudrie en riant*, dit Brantôme; mais il eut ſoin d'en inſtruire Louis XII, que cette hardieſſe fit beaucoup rire, & qui eut ſoin de dire à la Reine de ne pas faire uſage de ſon eſpagnol, & de ne prononcer jamais de pareils mots. Mais le chevalier d'honneur dut s'abſenter pour quelques jours

afin d'éviter la colère de la Reine qui eut grand peine à lui pardonner. (Brantôme, *Dames illuſtres*, t. V, p. 9 des *Œuvres complètes.*)

Ce fut auſſi le ſeigneur de Grignaulx qui prévint Louiſe de Savoie de la cour trop aſſidue que ſon fils le comte d'Angoulême (depuis François I[er]) faiſait à la Reine de France Marie d'Angleterre. La princeſſe craignant avec raiſon que les ſuites d'un pareil amour ne fuſſent fatales à l'avenir de ſon fils, parvint à l'en diſſuader. (Voir Brantôme, *Dames illuſtres*, p. 337.)

NOTE L, PAGE 332.

Ce ſeigneur pere de Rolandine qui s'appelloyt le comte de Joſſebelin.

Voici en quels termes le P. Anſelme, dans l'*Hiſtoire généalogique de la maiſon de France*, &c., t. IV, p. 57, parle de ce ſeigneur père de Rolandine, que nous avons dit plus haut être Jean II, vicomte de Rohan. (Voyez Note A de la troiſième Journée.)

« Jean II[e] du nom, vicomte de Rohan, comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, étoit en 1460 à Concarneau pour s'oppoſer aux Anglois qui menaçoient de faire une deſcente ſur les côtes de Bretagne. Il quitta en 1470 le ſervice du duc de Bretagne pour s'attacher au Roi Louis XI, qui lui donna huit mille livres de penſion, & promit d'en donner quatre mille à ſa femme quand elle le feroit venu joindre. Il jouiſſoit de ſix mille livres de penſion du Roi en 1473, dont il donna quittance de trois mille livres pour parfait payement depuis le 1[er] octobre juſqu'au dernier fevrier de la même année, à Jean Raguier, receveur général des finances en Normandie; elle eſt ſcellée de ſon ſceau, *panché chargé de ſept macles*, ſupports: deux lions *ſurmontez d'un caſque*, cimier: *un aigle iſſant*. Il donna, le 24 mars 1475, une autre quittance de ſix mille livres pour ſa penſion à Antoine Bayart, receveur général des finances en Languedoc, ſcellée du même ſceau que la

précédente, & pour légende : *Scel : Jehan : vicomte : de : Rohan : Le : on : conte : de : Porhoet*. Fut un des feigneurs bretons qui ratifièrent le traité de Senlis en 1475; eut différend pour la préféance aux états de Rennes en 1476 avec le comte de Laval; fut exempté de l'arrière-ban convoqué par le Roi en 1478; arrêté prifonnier au mois de novembre de l'année fuivante par l'ordre du duc de Bretagne, pour le meurtre du feigneur de Keradreux, n'en fortit qu'au mois de février 1484, qu'il quitta la Bretagne, paffa en France, de là en Lorraine où il demeura jufqu'au mois de feptembre fuivant, pour éviter la fureur violente de Landais & laiffer calmer la colère du duc, & fe joignit aux rebelles. *Ifabeau*, fa belle-mère, veuve de François Ier duc de Bretagne, le nomma l'un des exécuteurs de fon teftament fait à Vannes le 13 octobre 1485. Il fe ligua en 1487 avec plufieurs barons pour chaffer le chancelier de Bretagne & les étrangers qui gouvernoient le duc; attira dans fon parti les villes de Lannion & de Treguier, & fit lever le fiége de Moncontour aux troupes du duc; avant le 5 juillet de la même année; il fit fa paix, & demanda pardon au duc le 26 mars 1488, dont il quitta le fervice peu après; combattit pour le Roi à la bataille de Saint-Aubin du Cornier à la tête de cent lances; le 27 juillet fuivant prit la ville de Dinan; envoya le 20 feptembre fommer les habitants de Guingamp, &c. Charles VIII l'établit fon lieutenant général en Baffe-Bretagne, par lettres du 1er feptembre 1491, & le nomma l'un des commiffaires des États convoquez à Vannes le 27 octobre de la même année pour le 8 novembre fuivant. Il fe trouva encore le premier des commiffaires nommez par le Roi Louis XII pour les États convoquez en la même ville le 25 octobre 1501. Fut préfent, en 1507, à la ratification du traité de mariage de Claude de France avec François d'Orléans, duc de Valois, comte d'Angoulême, depuis François premier du nom, & mourut en 1516. » (Page 57.)

Jean II était fils de Marie de Lorraine, feconde femme d'Alain IX, vicomte de Rohan, qui de fa première femme,

Marguerite de Bretagne, avait eu plusieurs filles richement établies; mais de son union avec Marie de Lorraine, il n'aurait eu que Jean II & une fille, Catherine de Rohan, *morte sans avoir été mariée*, disent les auteurs de l'*Histoire généalogique de la maison de France, &c.* (T. IV, p. 57.) Tous ces détails s'accordent parfaitement avec le récit de la Reine de Navarre; seulement elle attribue au comte de Jossebelin des sœurs mariées & d'autres religieuses en outre de celle qu'il retint prisonnière. Catherine de Rohan est donc l'héroïne de notre Nouvelle, & le meurtre du comte de Keradreux à cause duquel le vicomte de Rohan fut mis en prison est sans doute celui dont parle Marguerite. Quant au nom de comte de *Jossebelin* donné par tous les manuscrits au vicomte Jean de Rohan, en voici l'explication : *Josselin*, petite ville du Morbihan, faisait partie des propriétés du vicomte. Voilà pourquoi Marguerite lui a donné ce titre, en altérant un peu l'orthographe du mot. Dans le manuscrit de Thou (N° 7576.⁵·⁵·, *Bibl. nat.*) une main postérieure a rétabli le nom de *Josselin*.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DES NOUVELLES

DE LA CINQUIÈME JOURNÉE.

-oo-

NOTE A, PAGE 347.

L'année que Madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray, &c.

C'eſt au mois de juin de l'année 1529 que Marguerite d'Autriche vint à Cambray, afin de traiter de la paix au nom de ſon frère Charles-Quint avec Louiſe de Savoye qui avait reçu les pleins pouvoirs de ſon fils. Louiſe avait auſſi avec elle Marguerite Reine de Navarre. Ce qui fit donner à la paix qui fut faite à la ſuite de ces conférences le nom de *Paix des Dames*. On peut conſulter au ſujet de cette paix *Notice ſur les principales fêtes & cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambray depuis le* XIe *ſiècle juſqu'à nos jours*, par M. Leglay, in-4°, Cambray 1827.

NOTE B, PAGE 354.

En une des meilleures villes de Touraine demouroit ung ſeigneur de grande & bonne maiſon.

Il eſt facile de reconnaître dans le *ſeigneur* de grande & bonne maiſon le Roi François Ier. Marguerite dans une Nouvelle précédente (voyez plus haut N° xxv) l'a déjà nommé ainſi. La ville de Touraine eſt Amboiſe où Louiſe de Savoye demeurait avec ſes enfans & dont Louis XII avait mis à ſa diſpoſition le château afin de les rapprocher de la cour fixée alors à Blois.

NOTE C, PAGE 371.

En ung très beau chasteau demoroit une grande princesse & de grande auctorité; & avoyt en sa compaignie une damoyselle nommée Jambicque.

Brantôme a donné au IIe Discours (p. 210, t. VII des *Œuvres complètes*) des *Dames galantes*, l'analyse détaillée, & dans un style très-vif, de cette Nouvelle de la Reine de Navarre. Voici un passage de cette analyse d'autant plus piquant qu'il nous révèle le nom d'un des personnages mis en scène : « Mais après avoir le tout descouvert il ne devoit rien dire. Mais quoy ! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour n'est point bien parfaite, si on ne la declare & du cœur & de la bouche; & pour ce, ce gentil homme la lui vouloit faire bien entendre, mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi qui eust cogneu l'humeur de ce gentil homme il sera pour excusé, car il n'estoit si froid ny discret pour jouer ce jeu & se masquer d'une telle discretion; & à ce que j'ay ouy dire à ma mere qui estoit à la Royne de Navarre, & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye qui estoit brusq, prompt & un peu volage. » Ce seigneur de La Chastaigneraye est le même qui eut ce duel fameux avec le sire de Jarnac où il fut tué d'un coup d'épée connu sous le nom de *coup de Jarnac*. Brantôme, dans son analyse, nous dit que c'était une *grande dame*, mais il ne la nomme pas.

NOTE D, PAGE 381.

Voici la Nouvelle que Cl. Gruget a substituée à celle qui se trouve dans tous les manuscrits :

« En la ville de Paris y avoit deux citoyens de mediocre estat, l'un politic, & l'autre marchand de draps de soye : lesquels de toute ancienneté se portoient fort bonne

affection, & se hantoient familierement. Au moyen de quoy le fils du politic, nommé Jaques, jeune homme, assez mettable en bonne compagnie, frequentoit souvent, sous la faveur de son pere, au logis du marchand : mais c'estoit à cause d'une belle fille qu'il aimoit, nommée Françoise. Et feit Jaques si bien ses menées envers Françoise qu'il cogneut qu'elle n'estoit moins aimante qu'aimée. Mais sur ces entrefaictes, se dressa le camp de Provence contre la descente de Charles d'Autriche : & fut force à Jaques de suyvre le camp, pour l'estat auquel il estoit appellé. Durant lequel camp, & dès le commencement, son pere alla de vie à trespas : dont la nouvelle luy apporta double ennuy, l'un, pour la perte de son pere, l'autre pour l'incommodité de reveoir si souvent sa bien aimée, comme il esperoit à son retour. Toutesfois avecques le temps l'un fut oublié, & l'autre s'augmenta; car comme la mort est chose naturelle, principalement au pere plustost qu'aux enfans, aussi la tristesse s'en escoule peu à peu. Mais l'amour, au lieu de nous apporter mort, nous rapporte vie, en nous communiquant la propagation des enfans, qui nous rendent immortels : & cela est une des principales causes d'augmenter noz desirs. Jaques donc, estant de retour à Paris, n'avoit autre soing ny pensement que de se remettre au train de la frequentation vulgaire du marchand, pour, sous ombre de pure amitié, faire trafic de sa plus chere marchandise. D'autre part Françoise, pendant son absence, avoit esté fort sollicitée d'ailleurs, tant à cause de sa beauté que de son bon esprit : & aussi qu'elle estoit, long temps y avoit, mariable, combien que le pere ne s'en mist pas fort en son devoir, fust ou pour son avarice, ou par trop grand desir de la bien colloquer, comme fille unique. Ce qui ne faisoit rien à l'honneur de la fille : pource que les personnes de maintenant se scandalisent beaucoup plustost que l'occasion ne leur en est donnée, & principalement quand c'est en quelque point qui touche la pudicité de belle fille ou femme. Cela fut cause que le pere ne feit point le sourd ny l'aveugle au vulgaire caquet, & ne voulut

reſſembler beaucoup d'autres qui, au lieu de cenſurer les vices, ſemblent y provoquer leurs femmes & enfans : car il la tenoit de ſi court que ceux meſmes qui n'y tendoient que ſous voile de mariage, n'avoient point ce moyen de la veoir que bien peu, encores eſtoit ce tousjours avecques ſa mere. Il ne fault pas demander ſi cela fut fort aigre à ſupporter à Jaques, ne pouvant reſoudre en ſon entendement que telle auſterité ſe gardaſt ſans quelque grande occaſion, tellement qu'il vacilloit fort entre amour & jalouſie. Si eſt ce qu'il ſe reſolut d'en avoir la raiſon à quelque peril que ce fuſt : mais premierement pour cognoiſtre ſi elle eſtoit encores de meſme affection que auparavant, il alla tant & vint qu'un matin à l'egliſe, oyant la meſſe près d'elle, il apperceut à ſa contenance qu'elle n'eſtoit moins aiſe de le veoir que luy elle : auſſi luy, cognoiſſant la mere n'eſtre ſi ſevere que le pere, print quelques fois, comme inopinement, la hardieſſe, en les voyant aller de leur logis juſques à l'egliſe, de les accoſter avecques une familiere & vulgaire reverence, & ſans ſe trop avantager : le tout expreſſement, & à fin de mieux parvenir à ſes attentes. Bref, en approchant le bout de l'an de ſon pere, il ſe delibera au changement du dueil de ſe mettre ſur le bon bout, & faire honneur à ſes anceſtres. Et en tint propos à ſa mere, qu'il le trouva bon, deſirant fort de le veoir bien marié, pource qu'elle n'avoit pour tous enfans que luy & une fille ja mariée bien & honneſtement. Et de faict, comme damoiſelle d'honneur qu'elle eſtoit, luy pouſſoit encor le cueur à la vertu par infinité d'exemples d'autres jeunes gens de ſon aage, qui s'avançoient d'eux meſmes, au moins qui ſe monſtroient dignes du lieu d'où ils eſtoient deſcenduz. Ne reſtoit plus que d'adviſer où ils ſe fourniroient. Mais la mere diſt : Je ſuis d'advis, Jaques, d'aller chez le compere ſire Pierre (c'eſtoit le pere de Françoiſe); il eſt de noz amis : il ne nous voudroit pas tromper. Sa mere le chatouilloit bien où il ſe demangeoit ; neantmoins il tint bon, diſant : Nous en prendrons là où nous trouverons noſtre meilleur & à meilleur marché. Toutesfois (dit-il) à cauſe de la

cognoiſſance de feu mon pere, je ſuis bien content que nous y allions premier qu'ailleurs. Ainſi fut prins le complot, pour un matin, que la mere & le fils allerent veoir le ſire Pierre, qui les recueillit fort bien, comme vous ſçavez que les marchans ne manquent point de telles drogues. Si feirent deſployer grandes quantitez de draps de ſoye de toutes ſortes, & choiſyrent ce qui leur en falloit. Mais ils ne peurent tomber d'accord : ce que Jaques faiſoit à propos, pource qu'il ne voyoit point la mere de s'amie : & fallut à la fin qu'ils s'en allaſſent ſans rien faire voir ailleurs quel il y faiſoit. Mais Jaques n'y trouvoit rien ſi beau que chez s'amie : où ils retournerent quelque temps après. Lors s'y trouva la dame, qui leur feit le meilleur recueil du monde. Et après les menées qui ſe font en telles boutiques, la femme du ſire Pierre, tenant encor plus roide que ſon mary, Jaques luy diſt : Et dea, madame, vous eſtes bien rigoureuſe. Voila, que c'eſt : Nous avons perdu noſtre pere, on ne nous cognoiſt plus. Et feit ſemblant de plorer, & de s'eſſuyer les yeux, pour la ſouvenance paternelle ; mais c'eſtoit à fin de faire ſa menée. La bonne femme vefve mere de Jaques, y allant à la bonne foy, diſt auſſi : Depuis ſa mort, nous ne nous ſommes plus frequentez que ſi jamais ne nous fuſſions veuz. Voila le compte que l'on tient des pauvres femmes vefves. Alors ſe racointerent elles de nouvelles careſſes, ſe promettans de ſe reviſiter plus ſouvent que jamais. Et comme ils eſtoient en ces termes, vindrent d'autres marchans que le maiſtre mena luy meſme en ſon arriere boutique. Et le jeune homme, voyant ſon apoint, diſt à ſa mere : Mais, ma damoiſelle, j'ay veu que ma dame venoit bien ſouvent, les feſtes, viſiter les ſainčts lieux qui ſont en noz quartiers, & principalement les religions. Si quelques fois elle daignoit, en paſſant, prendre ſon vin, elle nous feroit plaiſir & honneur. La marchande, qui n'y penſoit en nul mal, luy reſpondit, qu'il y avoit plus de quinze jours qu'elle avoit deliberé d'y faire un voyage. Et que ſi le prochain dimanche enſuyvant il faiſoit beau, elle pourroit bien y aller, qui ne feroit

ſans paſſer par le logis de la damoiſelle, & la reviſiter. Cette concluſion prinſe, auſſi fut celle du marché des draps de ſoye, car il ne falloit pas pour quelque peu d'argent laiſſer fuyr ſi belle occaſion. Le complot prins, & la marchandiſe emportée, Jaques, cognoiſſant ne pouvoir bien luy ſeul faire une telle entrepriſe, fut contrainct ſe declarer à un ſien fidele amy. Si ſe conſeillerent ſi bien enſemble qu'il ne reſtoit que l'execution. Parquoy le dimanche venu, la marchande & ſa fille ne faillirent, au retour de leurs devotions, de paſſer par le logis de la damoiſelle vefve, où elles la trouverent avec une ſienne voiſine, deviſans en une gallerie de jardin, & la fille de la vefve qui ſe promenoit par les allées du jardin avecques Jaques & Olivier. Luy, auſſi toſt qu'il veid s'amie, ſe forma en ſorte qu'il ne changea nullement de contenance. Si alla en ce bon viſage recevoir la mere & la fille : & comme c'eſt l'ordinaire que les vieux cherchent les vieux, ces trois dames s'aſſemblerent ſur un banc qui leur faiſoit tourner le dos vers le jardin : dans lequel, peu à peu, les deux amans entrerent, ſe promenans juſques au lieu où eſtoient les deux autres. Et ainſi, de compagnie, s'entre-careſſerent quelque peu, puis ſe remirent au promenoir : où le jeune homme compta ſi bien ſon piteux cas à Françoiſe qu'elle ne pouvoit accorder & ſi n'oſoit refuſer ce que ſon amy demandoit, tellement qu'il cogneut qu'elle eſtoit bien fort aux alteres. Mais il fault entendre que pendant qu'ils tenoient ces propos, ils paſſoient & repaſſoient ſouvent au long de l'abry où eſtoient aſſiſes les bonnes femmes, à fin de leur oſter tout ſoupçon : parlans, toutesfois, de propos vulgaires & familiers, & quelques fois un peu rageans folaſtrement parmy le jardin. Et y furent ces bonnes femmes ſi accouſtumées, par l'eſpace d'une demie heure, qu'à la fin Jaques feit le ſigne à Olivier, qui joua ſon perſonnage envers l'autre fille qu'il tenoit, en ſorte qu'elle ne s'apperceut point que les deux amans entrerent dans un preau couvert de ceriſaye, & bien cloz de hayes de roſiers & de groſelliers fort haults : là où ils feirent ſemblant d'aller abbattre des

amendes à un coing du preau, mais ce fut pour abbatre prunes. Auffi Jaques, au lieu de bailler la cotte verte à s'amie, luy bailla la cotte rouge, en forte que la couleur luy en vint au vifage pour s'eftre trouvée furprife un peu plus toft qu'elle ne penfoit. Si eurent ils fi habilement cueilly leurs prunes, pour ce qu'elles eftoient meures, que Olivier mefme ne le pouvoit croire, n'euft efté qu'il veid la fille tirant la veue contre bas, & monftrant vifage honteux : qui luy donna marque de la verité, pource qu'auparavant elle alloit la tefte levée, fans craindre qu'on veift en l'oeil la veine qui doit eftre rouge avoir pris couleur azurée : de quoy Jaques s'apercevant, la remeit en fon naturel par remonftrances à ce neceffaires. Toutesfois, en faifant encor deux ou trois tours de jardin, ce ne fut point fans larmes & foupirs, & fans dire maintesfois : Helas! eftoit ce pour cela que vous m'aimiez? Si je l'euffe penfé! Mon Dieu, que feray je? me voila perdue pour toute ma vie. En quelle eftime m'aurez vous d'orefnavant? Je me tiens affeurée que vous ne tiendrez plus compte de moy, au moins fi vous eftes du nombre de ceux qui n'aiment que pour leur plaifir. Helas! que ne fuis je plus toft morte que de tomber en cefte faulte? Ce n'eftoit pas fans verfer force larmes qu'elle tenoit ce propos. Mais Jaques la reconforta fi bien, avec tant de promeffes & fermens, qu'avant qu'ils euffent parfourny trois autres tours de jardin, & qu'il euft faict le figne à fon compagnon, ils rentrerent encores au preau par un autre chemin, où elle ne fceut fi bien faire qu'elle ne receuft plus de plaifir à la feconde cotte verte qu'à la premiere : voire & fi s'en trouva fi bien dès l'heure, qu'ils prindrent deliberation pour advifer comment ils fe pourroient reveoir plus fouvent & plus à leur aife, en attendant le bon loifir du pere. A quoy leur aida grandement une jeune femme voifine du fire Pierre, qui eftoit aucunement parente du jeune homme & bien amie de Françoife. En quoi ils ont continué fans fcandale (à ce que je puis entendre) jufques à la confommation du mariage, qui s'eft trouvé bien riche pour une fille de marchand, car elle eftoit feule. Vray

eſt que Jaques a attendu le meilleur du temporel juſques au decès du pere, qui eſtoit ſi ſerrant qu'il luy ſembloit que ce qu'il tenoit en une main l'autre luy deſrobboit.

Voila, mes dames, une amitié bien commençée, bien continuée, & mieux finie : car encores que ce ſoit le commun d'entre vous hommes, de deſdaigner une fille ou femme depuis qu'elle vous a eſté liberale de ce que vous cherchez le plus en elle, ſi eſt ce que ce jeune homme eſtant poulsé de bonne & ſincere amour, & ayant cogneu en s'amie ce que tout mary deſire en la fille qu'il eſpouſe, & auſſi la cognoiſſant de bonne lignée & ſage, au reſte de la faulte que luy meſme avoit commiſe, ne voulut point adulterer, ny eſtre cauſe ailleurs d'un mauvais mariage : en quoy je trouve grandement louable. — Si eſt ce, diſt Oiſille, qu'ils ſont tous deux dignes de blaſme, voire le tiers auſſi, qui ſe faiſoit miniſtre ou du moins adherant à un tel violement. — M'appellez vous cela violement, diſt Saffredent, quand les deux parties en ſont bien d'accord? Eſt il meilleur mariage que ceſtuy là qui ſe fait ainſi d'amourettes? C'eſt pourquoy on dict en proverbe que les mariages ſe font au ciel. Mais cela ne s'entend pas des mariages forcez, ny qui ſe font à pris d'argent, & qui ſont tenuz pour très approuvez depuis que le pere & la mere y ont donné conſentement. — Vous en direz ce que vous vouldrez, repliqua Oiſille, ſi fault il que nous recognoiſſions l'obeiſſance paternelle, & par deffault d'icelle avoir recours aux autres parens. Autrement s'il eſtoit permis à tous & à toutes de ſe marier à volonté, quants mariages cornuz trouveroit l'on? Eſt il à preſuppoſer qu'un jeune homme & une fille de douze ou quinze ans ſçachent ce que leur eſt propre? Qui regarderoit bien le contentement de tous les mariages on trouveroit qu'il y en a pour le moins autant de ceux qui ſe ſont faicts par amourettes dont les yſſues en ſont mauvaiſes, que de ceux qui ont eſté faicts forcement. Pource que les jeunes gens qui ne ſçavent ce qui leur eſt propre, ſe prennent au premier qu'ils trouvent, ſans conſideration : puis peu à peu ils deſcouvrent leurs erreurs, qui les faict entrer en de plus

grandes. Là où, au contraire, la plus part de ceux qui se font forcement, procedent du discours de ceux qui ont plus veu & ont plus de jugement que ceux à qui plus il touche : en sorte que quand ils viennent à sentir le bien qu'ils ne cognoissoient, ils le savourent & embrassent beaucoup plus avidement & de plus grande affection. — Voire, mais vous ne dictes pas, ma dame, dist Hircan, que la fille estoit en hault aage, nubile, cognoissant l'iniquité du pere, qui laissoit moisir son pucellage de peur de demoisir ses escuz. Et ne savez vous pas que nature est coquine? Elle aimoit, elle estoit aimée, elle trouvoit son bien prest, & si se pouvoit souvenir du proverbe que tel refuse qui après muse. Toutes ces choses, avecques la prompte execution du poursuyvant, ne luy donnerent pas loisir de se rebeller. Aussi avez vous oy qu'incontinent après on cogneut bien à sa face qu'il y avoit en elle quelque mutation notable. C'estoit, peut estre, l'ennuy du peu de loisir qu'elle avoit eu pour juger si telle chose estoit bonne ou mauvaise : car elle ne se feit pas grandement tirer l'aureille pour en faire le second essay. — Or de ma part, dist Longarine, je n'y trouverois point d'excuse, si ce n'estoit l'approbation de la foy du jeune homme, qui se gouvernant en homme de bien, ne l'a point abandonnée, ains l'a bien voulue telle qu'il l'avoit faicte. En quoy il me semble grandement louable, veu la corruption depravée de la jeunesse du temps present. Non pas que pour cela je vueille excuser la premiere faulte qui l'accuse tacitement, d'un rapt pour le regard de la fille, & de subornation en l'endroit de la mere. — Et point, point, dist Dagoucin; il n'y a rapt ny subornation : tout s'est faict de pur consentement tant du costé des deux meres, pour ne l'avoir empesché bien qu'elles ayent esté deceues, que du costé de la fille qui s'en est bien trouvée : aussi ne s'en est elle jamais plaincte. — Tout cela n'est procedé, dist Parlamente, que de la grande bonté & simplicité de la marchande, qui sous tiltre de bonne foy mena sans y penser sa fille à la boucherie. — Mais aux nopces, dist Simontault : tellement que ceste simplicité ne

fut moins profitable à la fille que dommageable à celle qui se laissoit aiseement tromper par son mary. — Puis que vous en sçavez le compte, dist Nomerfide, je vous donne ma voix pour nous le reciter. — Et je n'y feray faulte, dist Simontault, mais que vous promettiez de ne plorer point. Ceux qui disent, mes dames, que vostre malice passe celle des hommes, auroient bien à faire de mettre un tel exemple en avant que celuy que maintenant je vous vay racompter, où je pretens non seulement vous declarer la grande malice d'un mary, mais aussi la tres grande simplicité & bonté de sa femme. »

Le seigneur de Sedan. Ce doit être Robert de la Mark, IIe du nom, duc de Bouillon, seigneur de Sedan, Floranges, &c. Il avait épousé en 1491 Catherine de Croye, fille de Philippe de Croye, comte de Chimay. Il eut pour fils le maréchal de Fleuranges, auteur des mémoires qui portent son nom. On trouve, t. VII, p. 167 de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, du P. Anselme, une notice détaillée sur le seigneur de Sedan.

NOTE E, PAGE 386.

En la ville de Tours y avoit ung homme de fort subtil & bon esperit lequel estoit tapissier de feu Monsieur d'Orleans, fils du Roy François Ier.

A la fin de notre Introduction (t. Ier, p. cxxxvij) nous avons eu déjà l'occasion de citer cette Nouvelle ainsi que les premiers vers d'un conte de La Fontaine (liv. II, conte vi) où il reconnaît avoir emprunté à la Reine de Navarre les principales circonstances de son récit. A l'exception d'un opéra comique & d'un ballet de notre grand Opéra, connu sous le nom de *la Servante justifiée*, nous ne voyons pas que nos conteurs français de la fin du xvie siècle & du xviie, aient imité le petit chef-d'œuvre de la Reine de Navarre.

NOTE F, PAGE 393.

Voici comment Claude Gruget a reproduit cette Nouvelle :

« En la ville d'Angoulefme, où fe tenoit fouvent le comte Charles pere du Roy François, y avoit ung cordelier, nommé de Valles, homme fçavant & fort grand prefcheur, en forte que les advents il prefcha en la ville devant le comte : dont fa reputation augmenta encores d'avantage. Si advint que durant les advents un jeune eftourdy de la ville, ayant efpoufé une affez belle jeune femme, ne laiffoit pour cela de courir par tout, autant & plus diffolument que les non mariez. De quoy la jeune femme advertie ne fe pouvoit taire, tellement que bien fouvent elle en recevoit fes gages plus toft & d'autre façon qu'elle n'euft voulu, & toutesfois elle ne laiffoit pour cela de continuer en fes lamentations & quelques fois jufques à injures : parquoy le jeune homme s'irrita, en forte qu'il la battit à fang & marque : dont elle fe print à crier plus que devant : & pareillement fes voifines qui fçavoient l'occafion ne fe pouvoient taire, ains crioyent publiquement par les rues, difans : Et fy, fy de tels mariz ; au diable, au diable. De bonne encontre le cordelier de Valles paffoit lors par là, qui en entendit le bruit & l'occafion. Il fe delibera d'en toucher un mot le lendemain à fa predication, comme il n'y faillit pas : car faifant venir à propos le mariage & l'amitié que nous y devons garder, il le collauda grandement, blafmant les infracteurs d'iceluy, & faifant comparaifon de l'amour conjugale à l'amour paternelle. Et fi dift entre autres chofes, qu'il y avoit plus de danger & plus griefve punition à un mary de battre fa femme que de battre fon pere ou fa mere : Car, dift il, fi vous battez voftre pere ou voftre mere, on vous envoyra pour penitence à Rome ; mais fi vous battez voftre femme, elle & toutes fes voifines vous envoyront à tous les diables, c'eft à dire en enfer. Or regardez quelle difference il y a entre ces deux

penitences : car de Rome on en revient ordinairement ; mais d'enfer, oh, on n'en revient point, *nulla est redemptio*. Depuis cette predication il fut adverty que les femmes faisoient leur Achilles de ce qu'il avoit dict, & que les mariz ne pouvoient plus chevir d'elles : à quoy il s'advisa de mettre ordre, comme à l'inconvenient des femmes. Et pour ce faire, en l'un de ses sermons il accompara les femmes aux diables, disant que ce sont les deux plus grands ennemis de l'homme, & qui le tentent sans cesse, & desquels il ne se peut despestrer, & par especial de la femme : Car, dist il, quant aux diables, en leur monstrant la croix, ils s'enfuyent; & les femmes, tout au rebours, c'est cela qui les apprivoise, qui les faict aller & courir, & qui faict qu'elles donnent à leurs mariz infinité de passions. Mais sçavez vous que vous y ferez, bonnes gens : quand vous verrez que vos femmes vous tourmenteront ainsi sans cesse, comme elles ont accoustumé, desmanchez la croix, & du manche chassez les au loing : vous n'aurez point faict trois ou quatre fois ceste experience vivement que vous ne vous en trouviez bien ; & verrez que tout ainsi que l'on chasse le diable en la vertu de la croix, aussi chasserez vous & ferez taire voz femmes en la vertu du manche de ladicte croix, pourveu qu'elle n'y soit plus attachée.

« Voila une partie des predications de ce venerable de Valles, de la vie duquel je ne vous feray d'autre recit, & pour cause ; mais bien vous diray je quelque bonne mine qu'il feist (car je l'ay congneu) qu'il tenoit beaucoup plus le party des femmes que celuy des hommes. — Si est ce, ma dame, dist Parlamente, qu'il ne le monstra pas à ce dernier sermon donnant instruction aux hommes de les mal traicter. — Or vous n'entendez pas sa ruze, dist Hircan ; aussi n'estes vous pas exercitée à la guerre pour user des stratagemes y requis, entre lesquels cestuy cy est un des plus grands, sçavoir est mettre sedition civile dans le camp de son ennemy : pource que lors il est trop plus aisé à vaincre. Aussi ce maistre moyne cognoissoit bien, que la haine & courroux d'entre le mary & la femme

font le plus fouvent caufe de faire lafcher la bride à l'honnefteté des femmes, laquelle honnefteté s'efmancipant de la garde de la vertu, fe trouve plus toft entre les mains des loups, qu'elle ne penfe eftre egarée. — Quelque chofe qu'il en foit, dift Parlamente, je ne pourrois aimer celuy qui auroit mis divorce entre mon mary & moy, mefmement jufques à venir à coups, car au battre fault l'amour. Et toutesfois, à ce que j'en ay ouy dire, ils font fi bien les chatemites quand ils veulent avoir quelque avantage fur quelqu'une, & font de fi attrayante maniere en leurs propos que je croirois bien qu'il y auroit plus de danger de les efcouter en fecret que de recevoir publiquement des coups d'un mary, qui au refte de cela feroit bon. – A la verité, dift Dagoucin, ils ont tellement defcouvert leurs menées de toutes parts que ce n'eft point fans caufe que l'on les doit craindre, combien qu'à mon opinion la perfonne qui n'eft point foupçonneufe eft digne de louange. — Toutesfois, dift Oifille, on doit foupçonner le mal qui eft à eviter; car il vault mieux foupçonner le mal qui n'eft point, que de tomber par fottement croire en celuy qui eft. De ma part je n'ay jamais veu femme trompée pour eftre tardive à croire la parole des hommes, mais ouy bien plufieurs pour trop promptement adjoufter foy à leur menfonge. Parquoy je dy que le mal qui peut advenir ne fe peut jamais trop foupçonner de ceux qui ont charge d'hommes, femmes, villes & eftats. Car encores quelque bon guet que l'on face la mefchanceté & les trahifons regnent affez; & le pafteur qui n'eft vigilant fera tousjours trompé par les fineffes du loup. — Si eft ce, dift Dagoucin, que la perfonne foupçonneufe ne peut entretenir un parfaict amy : & affez font feparez pour un foupçon feulement. — Si vous en fçavez quelque exemple, dift Oifille, je vous donne ma voix pour le dire. — J'en fçay un fi veritable, dift Dagoucin, que vous prendrez plaifir à l'ouïr. Je vous diray, mes dames, ce qui plus facilement rompt une bonne amitié : c'eft quand la feureté de l'amitié commence à donner lieu au foupçon. — Car ainfi que croire l'amy eft le plus grand honneur qu'on

luy puiſſe faire, auſſi ſe douter de luy eſt le plus grand deshonneur; pource que par cela on l'eſtime autre que l'on ne veult qu'il ſoit; qui eſt cauſe de rompre beaucoup de bonne amitié & rendre les amis ennemis, comme vous verrez par le compte que je vous vay faire.

NOTE G, PAGE 410.

En la cour du Roy Charles je ne dirai pas le quantieſme pour l'honneur de celle dont je veux parler.

L'aventure racontée par Marguerite dans cette Nouvelle eſt une des plus piquantes de toutes celles qui ſe trouvent dans l'*Heptaméron*. Il eût été très-curieux de découvrir le nom véritable des perſonnages mis en ſcène. Brantôme ne l'a pas fait; il ſe contente de dire : « J'ay cogneu une bien grande dame veufve.... encore qu'elle fuſt quaſi adorée d'un très grand, ſi falloit il avoir quelques menus autres ſerviteurs, afin de ne pas perdre toutes les heures du temps & demeurer en oiſiveté, etc. Je m'en rapporte à ceſte dame des *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre* qui avoit trois ſerviteurs au coup, & eſtoit ſi habile qu'elle les ſçavoit tous trois fort accortement entretenir. » (*Dames galantes*, Diſc. IV; t. VII, p. 396 des *Œuvres complètes*, édition in-8°.) Quant au héros principal, le nom de *Haſtillon* ſous lequel il eſt déſigné nous autoriſe à faire une conjecture. Ne ferait-ce pas Jacques de Chaſtillon, chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, lieutenant des cent gentilshommes du Roi Charles VIII, qui fut tué au ſiége de Ravennes en 1512. Brantôme lui a conſacré le XIXe Diſcours de ſon livre ſur *les Capitaines français* : « Il avoit eſté, dit-il, l'un des grands favoris & mignons du Roy Charles VIII, & meſme au voyage du royaume de Naples : auſſi diſoit on lors :

Chaſtillon, Bourdillon & Bonneval
Gouvernent le ſang royal. »
(Brantôme, *Œuvres complètes*, t. II, p. 103.)

Dans un état des cent gentilshommes penſionnaires de

l'hôtel du Roy Charles VIII pour l'année 1490-91, on trouve : « A meſſire J. Gaucher (de Chaſtillon), chevalier, *Roy d'Iyetot*, lieutenant, la ſomme de quatre cens livres, pour ſes gages & entretenement durant la dite année, qui eſt au ſeur de trente trois livres, ſix ſols huit deniers par mois. » (*Hiſtoire de Charles VIII*, par Godefroy; 1684, in-fol., p. 611.)

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maiſon Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

